This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1177

Soc. 20485 e. 94
6

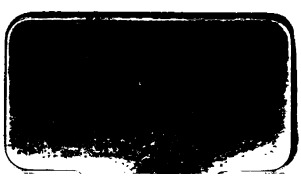

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

TOME VI.

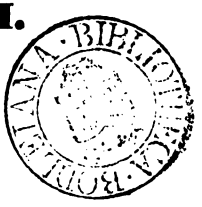

AMIENS.

DUVAL ET HERMENT, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, PLACE PÉRIGORD, N.° 1.

—

1843.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL, M. J. GARNIER, SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ, PENDANT L'ANNÉE 1841—1842.

Séance publique du 24 Juillet 1842.

MESSIEURS,

La communication de leurs travaux n'est point pour les corps littéraires et scientifiques une vaine et futile solennité; mais une obligation honorable qu'ils s'imposent de faire connaître ce qu'ils ont fait et ce qu'ils se proposent de faire encore dans l'intérêt de la science. C'est un devoir qu'ils ont à remplir envers la société, en échange de la protection dont ils jouissent et des encouragements qu'ils reçoivent: devoir auquel ils ne

sauraient manquer, sans oublier à la fois et la pensée qui les a formés, et le principe même de leur existence.

C'est sous ce point de vue que vous avez envisagé les séances solennelles, lorsque, sans attendre l'obligation que vous impose l'article 33 de votre réglement, de vous assembler en séance publique, quand vous aurez un prix à décerner, vous avez appelé, l'an dernier, l'élite de vos concitoyens à la connaissance et à l'appréciation de vos efforts.

Rendre compte des travaux dont vous vous êtes occupés, sera donc témoigner que votre activité ne s'est point ralentie, ce sera appeler à vous seconder tous ceux qui, par leurs études ou des circonstances fortuites, peuvent vous aider de leurs conseils ou de leurs découvertes, dans la recherche des faits et des monuments historiques.

Telle est la tendance de notre époque, qui pousse toutes les classes vers l'étude et la conservation des antiquités, que vous avez dû compter sur la sympathie de vos concitoyens. Vous avez la satisfaction de voir que votre appel a été accueilli, et de trouver un témoignage de l'intérêt qu'inspirent vos travaux dans cette nombreuse assemblée qui, cependant, ne doit point trouver ici une fête purement littéraire, ni le récit de quelques légendes empruntées aux siècles passés, si féconds en merveilleux souvenirs, légendes que la science recueille et que le poète inspiré pare de brillantes couleurs et de tous les prestiges de son art; mais quelques études graves et sérieuses, expression vraie des mœurs, des usages, des croyances simples et naïves d'un autre âge.

Pour moi, si ce n'est point sans crainte que j'accomplis la tâche honorable et difficile qui m'est imposée, car je ne dois vous offrir qu'un résumé dont je voudrais pouvoir mieux vous cacher toute l'aridité, je puis du moins compter sur l'intérêt qui s'attache au sujet lui-même, et sur la nature de vos travaux.

Et d'abord, disons-le hautement, l'année que nous venons de parcourir n'a point été sans résultats, de nouveaux matériaux ont été amassés encore; un généreux concours ne vous a point manqué, ni de la part du gouvernement, ni de la part de l'administration locale.

M. le Ministre de l'instruction publique, qui vous a continué l'envoi de la Collection des documents inédits de l'histoire de France, vient d'y ajouter la description de la cathédrale de Chartres, si magnifiquement publiée par ses soins.

Le Conseil général, appréciant l'importante publication que vous avez entreprise des *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, vous a voté une nouvelle somme de 500 fr. applicables à cet ouvrage dont vous allez faire paraître incessamment la seconde partie.

Nous comptons sur l'appui de M. le Préfet quand nous solliciterons la continuation de cette subvention, et nous en avons pour garant l'empressement avec lequel il a accepté le titre de président honoraire que vous lui avez offert.

L'administration municipale a reconnu la sagesse et l'économie que vous avez apportées dans l'emploi de l'allocation qu'elle vous avait faite pour le musée; une nouvelle somme de 600 fr. vous a donc été accordée. Vous savez le zèle et la prudence de la commission,

vous n'avez donc point à craindre que ce concours vous soit refusé, et vous vous confierez à la sollicitude éclairée de l'administration et de son digne chef, pour obtenir un local qui vous permette de faire mieux connaître le precieux dépôt confié à vos soins.

Enfin, Messieurs, si votre activité n'était constante, si vos efforts n'étaient continus, vous n'auriez point vu votre bibliothèque s'enrichir de 140 volumes et brochures imprimés, des cartes autographiées de leur département que se sont empressés de vous accorder MM. les Préfets de la Somme et du Pas-de-Calais; votre correspondance eut été moins suivie, et le nombre des personnes qui demandent à faire partie de la Société, moins considérable.

Vous avez appelé dans vos rangs M. Galoppe, littérateur habile, qui s'était fait connaître à vous par des recherches et esquisses historiques pleines d'intérêt, et M. Roger qui, par sa publication des Archives de l'Albigeois et du pays Castrais, a déjà su s'assurer un rang distingué parmi nos jeunes écrivains contemporains.

A la liste de vos membres non résidants, vous avez ajouté les noms de M. Daveluy, vicaire à Roye, de MM. Danse et Ricard, de Beauvais; de M. Piette, auteur d'une remarquable histoire de Vervins, et d'excellentes notices sur plusieurs communes du département de l'Aisne, insérées dans les journaux de ce département; de M. le comte d'Hinnisdal, qui a montré tant de goût et de connaissances des arts dans la restauration de son château gothique de Regnière-Ecluse, et de M. le vicomte de Courval, qui fait un si noble emploi de sa fortune au profit de l'histoire, en recueillant dans une

riche collection les produits de toutes les découvertes faites dans les fouilles du département de l'Aisne, dont il décrit et fait dessiner les monuments historiques.

Vous avez encore admis en qualité de correspondant M. Piers, écrivain infatigable, connu par de savantes et consciencieuses recherches sur l'arrondissement de St.-Omer, et M. le baron de Roisin, dont les travaux ont enrichi plusieurs recueils de mémoires français, et de savantes et illustres publications germaniques.

Enfin, Messieurs, vous comptez parmi vos membres honoraires le savant et vénérable Prélat que le diocèse de Paris s'honore de voir marcher à sa tête; et l'ancien préfet de ce département, M. le comte d'Allonville, qui s'est acquis une réputation si bien méritée parmi les antiquaires, par son précieux travail sur les camps romains du département de la Somme. En inscrivant ces deux noms, vous avez été à la fois fiers de leurs suffrages et heureux de payer une dette de reconnaissance envers deux hommes qui avaient laissé dans notre cité de longs et honorables souvenirs.

Je termine ici, Messieurs, ces détails d'administration dans lesquels j'ai dû nécessairement entrer, avant de tracer l'exposé des faits et des travaux accomplis par vous. Ce sera là, en effet, la meilleure confirmation qui puisse être présentée du zèle et de l'activité de la Société.

Si tous vos travaux ne constituent pas toujours un ensemble remarquable, leur variété prouvera du moins que plusieurs parties de la science archéologiques ont été abordées, et l'on conviendra que ces ébauches donnent des espérances et promettent des ouvrages plus complets sur l'histoire et les institutions de notre pays.

Examinons d'abord les travaux des membres isolés, en commençant par l'un de vos collaborateurs les plus actifs.

— M. l'abbé Corblet vous a entretenu du prétendu temple romain de St.-Georges-les-Roye, dont il vous a présenté un dessin d'après le manuscrit de M. de Corcelles. Après une analyse critique des opinions émises par les auteurs de trois notices conservées dans les papiers de Dom Grenier à la bibliothèque royale : — l'une de M. Boulanger, prétendant avec Grégoire d'Issigny que c'est un temple romain converti en église ; l'autre, que c'est un monument gaulois ; la troisième, un monument consacré au culte de Mythras. — M. l'abbé Corblet pense, avec l'abbé Lebœuf qui émet cette opinion dans une lettre du 15 mars 1755, adressée au père Daire, que ce temple est une église bâtie au XII.e siècle, peut-être même au XI.e

L'étude approfondie de l'architecture du moyen-âge, des symboles zodiacaux et des histoires expliquées ou énigmatiques qui décoraient ce temple aujourd'hui détruit, le confirment dans cette opinion que semble corroborer encore le nombre considérable d'églises dédiées au XII.e siècle à St.-Georges dont le culte, suivant Grégoire de Tours, était fort répandu dès le VI.e siècle dans les églises d'Orient et d'Occident.

Je ne rappellerai point ici la savante notice de M. Corblet, sur les ciboires du moyen-âge ; elle appartient à une autre année, puisqu'elle fut lue à la séance publique de l'année dernière, elle est d'ailleurs imprimée dans votre V.e volume actuellement sous presse.

— La publication des coutumes n'a point été sans résultat. Elle a surtout appelé l'attention sur cette branche

importante de notre histoire du moyen-âge. Ainsi, M. du Liège vous a présenté l'analyse d'un manuscrit conservé par M. Gallet, au zèle duquel l'ancienne collégiale de Longpré-les-Corps-Saints doit la conservation de ses antiques reliquaires. Il contient quatre chartes; l'une de 1231, donnée par Hugues de Fontaines et Aléaume, son fils, rappelant les privilèges accordés par ses ancêtres à la ville de Long; deux autres confirmatives de celles de 1236 et 1252; la quatrième, récapitulation de la première, est abrégée dans quelques unes de ses parties, détaillée dans d'autres. Robert de Créseques, en 1360, accorde ce gage de sécurité à la demande des hommes de Long, qui avaient perdu leurs titres dans la guerre contre les Anglais.

L'élection des eschevins, la police de la ville, le moulin, le four, dont le servant placé par le seigneur *jurait de servir aussi loyalement le riche que le pauvre, le grand que le petit*; les droits des ladres, des héritiers, de la ville et des seigneurs, sont successivement passés en revue dans une analyse aussi précise que nettement exprimée.

Une autre communication de M. Du Liège ne vous a pas moins intéressé : je veux parler de la fête de St.-Nicolas, célébrée au XVI.e siècle par la confrérie du village du Quesnoy, près Airaines. Le bâtonnier, qui remplissait la charge de quêteur et de trésorier, rendait compte au curé, et faisait tous les frais de la fête solennelle, pendant laquelle il officiait en habits pontificaux, la tête coiffée de la mître, et la crosse en main; il bénissait le peuple qui le reconduisait processionnellement à sa maison où il présidait un festin abondant, et continuait ses fonctions jusqu'aux foudroyantes paroles :

Deposuit potentes de sede, où les confrères le dépouillaient de ses insignes pour en revêtir le nouvel évêque dont le prêtre venait de proclamer le nom.

Il serait curieux de recueillir, dans leurs rapports avec l'état moral de la société qui les produisait, et de la religion qui en subissait les conséquences, ces traditions qui nous représentent les temples chrétiens envahis par des mascarades, et livrés sans scrupule à la profanation par les ministres mêmes du culte dont une orgie burlesque parodiait les plus saints mystères. Des considérations morales et religieuses sur ces temps, où l'on voyait, dit M. Leber, dans son introduction au savant ouvrage de M. Rigollot sur les monnaies des fous, le bâton pastoral se croiser avec la marotte de Momus, et le bandeau des princes de l'église ceignant le front d'un Triboulet, feraient assurément l'objet d'un travail du plus haut et du plus puissant intérêt.

— La classification des monuments religieux est chose tellement importante, que sans elle la science archéologique, dont elle exprime le progrès, ne saurait se constituer. Vous vous êtes donc empressés de publier celle qu'a proposée votre collègue, M. Eugène Woillez, dont la publication sur les monuments du Beauvoisis se fait remarquer autant par l'exactitude et la beauté des planches, que par le mérite des descriptions.

M. Woillez y pose, comme point de départ, les monuments les plus anciens du moyen-âge, c'est-à-dire de la fin du x.e siècle. Le style roman ou période romane du xi.e siècle constitué, l'architecture chrétienne se développe et grandit pour subir ensuite une loi de décadence. Entre les deux points extrêmes, séparés par une période de près de six siècles, le style chrétien présente un progrès

ascendant, un état passager de perfection accomplie, puis une décadence graduelle, complète, à cela près cependant que l'habileté artistique de l'ouvrier continue à se développer de plus en plus. Ces phases diverses, M. Woillez les caractérise par le mot de transformations. Dans cette immense transformation générale dont les éléments se confondent, il ne voit aucun style avec des caractères spéciaux qui ne se retrouvent ni dans les monuments antérieurs, ni sur ceux qui sont postérieurs, mais seulement des temps d'arrêt. L'époque où le style roman du XI.e siècle se modifie et se pénètre d'éléments gothiques, est pour lui la période de transformation romane, ou *romano-mystique*. Lorsque dans les dernières années du XII.e siècle, le style roman ne se manifeste plus que par de rares caractères partiels, tandis que les éléments gothiques sont en majorité, la période de *progression du style mystique* commence, pour finir par se résoudre en un point d'arrêt principal, le *style mystique pur*, dont la transformation principale sera une décadence jusqu'au troisième et dernier temps d'arrêt transitoire, le style dit *flamboyant*.

Les travaux actuels de notre collègue ne comprennent que le roman pur et la transformation romane. Nous devons espérer que les encouragements que sa publication mérite ne lui feront point défaut, et que, poursuivant ses recherches, il pourra nous initier aux secrets de cet art, en nous faisant saisir l'apparition de chaque élément, et les modifications qu'il subit, de manière à nous présenter une synthèse archéologique qui nous fasse suivre pas à pas les progrès de l'architecture religieuse.

— Le tombeau de Folleville, dont l'importance archéo-

logique ne saurait être contestée, a fait l'objet d'une lettre très-précieuse de M. Bazin, dans laquelle il cite un fragment du testament de Raoul de Lannoy, et de Jeanne de Poix, sa femme, qui veut et entend être inhumé en une chapelle *qui se doit construire adjointe à l'église de M. St.-Jacques de Folleville, en laquelle chapelle il veut qu'on lui dise chaque jour perpétuellement une seche messe des trépassés.*

Rapportant également quelques paroles du testament de François de Lannoy, son fils, lequel dit : *Je veux et entends être inhumé en la chapelle de St.-Jean-Baptiste de Folleville, entre l'autel et les représentants de ma femme et de moi, comme l'on va au sépulcre,* M. Bazin en infère que les deux statues qui se voient à côté de Raoul, et que l'on a prises pour celles d'Emmanuël de Gondy et de sa femme, sont au contraire représentatives de François de Lannoy et son épouse. Il signale, en même temps, l'espèce de contradiction qu'impliquent les paroles de Lamorlière, qui nous dit que Raoul est représenté en chevalier et à genoux.

Une question bien plus importante, et sur laquelle M. Bazin appelle aussi l'attention, est celle de savoir si Antoine de Porta, auteur des statues en marbre, l'est aussi du riche dais en pierre qui les encadre, et il croit pouvoir revendiquer, pour notre art national, ce premier morceau qu'il attribue, avec M. l'abbé Barraud, à l'auteur des sculptures de la belle église de Maignelay.

M. Bazin, en nous communiquant ses observations, n'a eu pour but que de présenter les bases d'un travail qu'il se propose d'entreprendre, et de vous adresser sur ce magnifique tombeau.

— N'oublions pas, Messieurs, le travail de M. Piette

sur les voies romaines de l'arrondissement de St.-Quentin. L'auteur a parcouru pied à pied tout l'arrondissement ; aussi les indications qu'il donne sont-elles précises, soit qu'il s'occupe de la direction des lignes ou de leur état actuel de conservation, soit qu'il signale les découvertes faites dans leur voisinage à l'appui des tracés qu'il propose. Dans une carte de l'arrondissement qui accompagne son travail, M. Piette a relevé les voies qu'il a divisées en voies certaines et en voies douteuses. Il y a marqué les tumulus ou tombelles, les points où des cercueils ont été rencontrés et les vestiges de constructions romaines que les fouilles ou le hasard ont fait découvrir.

L'exposé de ce travail de M. Piette, qui comprend l'étude de douze voies certaines et de quatre douteuses, trouvera sa place plus longuement dans un rapport sur la question des voies romaines que vous avez entrepris de résoudre. Disons ici que M. Piette qui a visité et exploré les lieux, n'a parlé que *de visu* et non sur des données vagues, et qu'il a fait faire un pas immense à la question en confirmant des connaissances acquises, en ajoutant de nouvelles données et aussi en indiquant à votre exploration des directions probables qu'il importe d'étudier avec quelques chances de succès.

— Enfin, Messieurs, vous devez à M. Godin, conservateur des archives du département du Pas-de-Calais, une carte d'une partie de la Picardie au xv.e siècle, copiée sur un original en parchemin, déposé aux archives confiées à ses soins. Ce monument, en nous montrant l'ignorance de ceux qui dressaient ces plans, nous fait connaître la valeur relative des villes que l'on y voit

figurées, et surtout l'immense importance, à cette époque, des cours d'eaux de la Canche et de l'Authie.

— Parcourons actuellement les travaux des différents comités, et d'abord parlons du plus anciennement fondé, celui de Noyon.

Le directeur M. Richard a fait connaître, dans une suite de lectures, les réparations exécutées anciennement, et à diverses époques, à l'église cathédrale de Noyon, et complété ses observations par l'exposé des réparations nouvelles dont cet édifice, l'un des plus importants et des plus curieux sous le rapport archéologique, a été l'objet dans ces derniers temps.

Dans une autre notice, M. Richard a parcouru les principaux événements qui se sont passés à Noyon depuis 1789 jusqu'à 1830; sorte de revue rétrospective, destinée à servir d'introduction à un recueil d'éphémérides qu'a ouvert le comité, et dans lequel il doit consigner les événements les plus remarquables qui se passeront à Noyon. Témoins des événements, disait l'auteur de la proposition, nous sommes les plus aptes à les inscrire; la nature de nos travaux ne nous désigne-t-elle point spécialement, et puis l'étude du présent ne se lie-t-elle point à celle du passé, et les deux époques ne se touchent-elles point de si près que l'une passe chaque jour dans le domaine de l'autre.

Nous regrettons de ne pouvoir analyser la notice de M. de Cizancourt, sur l'ancienne abbaye de St.-Éloy de Noyon, cette dissertation ne nous étant point parvenue.

Nous en dirons autant de la notice de M. de Roucy, sur l'origine et l'étymologie du nom de Noyon, et de ses observations sur l'origine des noms propres de plu-

sieurs habitants et de quelques localités qui avoisinent la ville.

Les lectures de M. Lequeux n'appartiennent point aux études dont s'occupe la Société; l'âge de la terre et de ses différentes couches sont des recherches historiques d'un autre genre, elles sont du domaine d'une autre science, la géologie.

M. Colson appelle l'attention du comité par de nouvelles études numismatiques. Une médaille trouvée à Muille-Vilette, près de Ham, est le sujet de sa notice; il y signale plusieurs erreurs dans lesquelles les auteurs modernes sont tombés en parlant d'Ilerda, capitale des Ilerdenses, en Espagne. Il appuie son opinion de quelques citations de Pline, et fixe à l'an 730 de Rome l'époque où fut frappée la médaille qu'il décrit et qu'il regarde comme inédite.

Une médaille de Julia Mamaea est décrite encore par M. Colson. La légende et le revers sont connus, dit-il, mais la figure de Junon assise, un diadème sur la tête, portant un lis dans la main droite et un *phallus* couché sur le bras gauche lui semble sortir des types ordinaires des revers des médailles de Julia Mamaea. Cette opinion, émise par M. Colson, a trouvé des contradicteurs, et l'un de vos collègues n'a vu dans cette représentation que l'image d'un enfant emmailloté, comme l'a figuré le musée Farnèse. Nous reviendrons sur ce sujet, en rendant compte du travail que nous promet M. Colson, et dans lequel il doit, à l'appui de son opinion, faire valoir des considérations tirées de l'histoire ancienne et de la mythologie, *pour prouver que* l'existence d'un phallus, associé à

l'effigie de Junon, n'a rien que de très-conforme au culte de cette déesse.

— Les communications du comité de Compiègne ont été peu nombreuses; elles se bornent à l'envoi d'une lettre inédite de Henri IV, par M. de Cayrol, laquelle vous avez insérée dans votre bulletin.

— Le compte-rendu des travaux du comité de Beauvais, si actif et si laborieux, nous sera bien facile, à l'aide des rapports du secrétaire que nous transcrivons presque textuellement.

Instituée le 25 janvier 1841, la commission du musée n'a négligé aucune démarche pour accomplir le but dans lequel elle avait été créée; ses efforts, ses recherches ont été couronnés d'un plein succès. Les temps celtiques, si avares de leurs trésors, ont fourni des hâches en silex et des vases; la période gallo-romaine, des sarcophages, des armes et des vases; le moyen-âge, des statues, des bas-reliefs, des vitraux, des chapitaux, des chartes et des manuscrits; la renaissance a payé également son tribut de paganisme et de colifichets. La commission a non seulement recueilli, mais décrit, dessiné et classé méthodiquement chacun des objets qui composent cette collection.

— La commission des titres, nommée pour dresser l'inventaire des manuscrits, titres et documents relatifs à l'histoire du pays, qui existent tant dans les bibliothèques et archives publiques que dans celle des particuliers, a commencé ses recherches.

M. Delacour a signalé, dans les archives judiciaires, un manuscrit du XIV.e siècle, des coutumes de Beauvoisis, par Beaumanoir.

M. Danjou a fait connaître une relation manuscrite

du siége de Beauvais, en 1472, où l'on trouve dans un récit animé et pittoresque un grand nombre de particularités curieuses, relatives à la conduite tenue pendant le siége par l'évêque Jean de Bar, et quelques détails inconnus sur l'héroïne Jeanne Hachette.

On doit à M. Fabignon une notice sur un manuscrit intitulé : *Recueil mémorable d'aulcuns cas advenus depuis l'an de salut* 1572, *tant à Beauvais qu'ailleurs*, appartenant à la bibliothèque de M. Le Mareschal, mémoire excellent à consulter pour la série d'événements de cette époque concernant la ligue, les processions blanches, l'évêque Nicolas Fumée, le siége et le sac du château de Crévecœur.

M. Le Mareschal, jetant un coup d'œil sur les richesses que possédait autre fois le Beauvoisis, a rappelé ce que Beauvais a compté d'ecclésiastiques plus laborieux, de magistrats plus savants, en citant les noms de Loisel, Louvet, Simon, Borel, de Nully, Godefroy, Hermant, Tierçonnier, Danse et Bucquet.

M. Dupont-White, à qui on doit aussi d'intéressantes découvertes, dans la bibliothèque de M.me Lecaron de Troussures, y a signalé de nombreux mémoires non seulement sur l'histoire de Beauvoisis, mais sur l'histoire de France en général, les mœurs et les usages du moyen-âge.

En dehors des commissions, plusieurs des membres se sont occupés de recherches particulières dont ils ont présenté le résultat au comité.

C'est ainsi que M. de Vadancour a décrit et fait l'historique d'un monument connu à Beauvais sous le nom de la tribune aux harangues ou *commune*, monument consacré depuis un temps immémorial aux ac-

tes publics, populaires et solennels, où le maire sortant de charge remerciait ses concitoyens, où le maire nouvellement élu prêtait serment à la ville, et jurait de maintenir ses libertés.

Dans les travaux particuliers, nous rangerons aussi la notice de M. Leroy, sur une découverte de monnaies carlovingiennes, faites dans le canton de Saint-Just; la notice de M. Graves, sur un sarcophage trouvé vers la montagne St.-Symphorien; et deux autres notes du même membre, l'une sur quelques monolithes d'origine celtique, des environs de Crépy; l'autre sur quelques monuments par lui observés, tout récemment, dans le canton de Chaumont, et auxquels se rattachent des traditions superstitieuses, que l'auteur rapporte, et sur lesquelles il appelle l'attention des antiquaires.

Le comité de Beauvais n'est donc point, vous le voyez, une création fictive, il prend chaque jour un nouveau développement qui lui assure cette puissance d'action et de vitalité qu'acquièrent infailliblement des hommes laborieux unis pour une même cause et une même pensée.

— J'arrive aux travaux des membres du comité central.

M. Ledieu vous a adressé une introduction à l'étude des étymologies, travail plein de sel et d'originalité, où, après une critique mordante des erreurs et des rêveries dans lesquelles ces sortes de recherches ont jeté les antiquaires et les linguistes, il essaie à son tour de soulever le voile qui couvre les nébuleuses origines de notre province. Portant alors ses regards au-delà de cette époque romaine, où commence notre histoire, il tente de rétablir l'état vrai de la nation

vaincue et de ses institutions, et propose de placer sept bornes destinées à fixer la marche expéditionnaire de Jules-César dans cette partie centrale du Belgium, qui forme aujourd'hui le département de la Somme, et d'y marquer ainsi les trois campagnes accomplies par le général historien.

— M. Bazot, que l'exercice de son ministère appelle souvent à consulter d'anciens titres de propriété, a trouvé en original la confession de reconnaissance d'un droit féodal exercé par les religieux de St. Jean d'Amiens, sur la terre de Savières. Vous connaissez les dispositions aussi curieuses qu'originales de cet acte que vous avez publié dans votre bulletin.

Si l'on regrette que tant de nobles et saintes institutions de nos ancêtres ne soient plus aujourd'hui pour la plupart que des souvenirs, on ne saurait acceuillir au contraire qu'avec indignation et moquerie ces usages auxquels on semblait alors précisément tenir d'autant plus, qu'ils étaient plus ridicules et plus bizarres.

— M. Galoppe, dans une introduction à l'histoire de Montdidier, a esquissé à grands traits l'origine et les diverses révolutions subies par cette ville, dans les guerres du moyen-âge et des siècles modernes. Descendant, à partir du VIII.e siècle, ce long fleuve du passé, dont la source se perd dans l'obscurité des temps, il place, sur cette route encombrée de ruines, les jallons autour desquels viendront se grouper les faits qu'il se propose de traiter avec plus de développements. Il nous montre, dans ce tableau rapide, Montdidier illustrée par ses Comtes, devenue la proie des Anglais en 1373, puis successivement Bourguignonne ou Orléaniste, Flamande ou Française, rachetée par

Louis XI, qui l'eut cédée au duc de Charolais, sans l'opposition du parlement, prise par le duc, reprise par le roi qui la met à l'abri des invasions, mais ne peut la sauver de l'incendie qui la ruine. En vain la soif de conquête des Anglais, la rage sanguinaire des Bourguignons, la vengeance du parti d'Orléans et la froide et tyrannique politique de Louis XI se ruent contre cette ville que l'incendie vient dévorer en 1470, la peste décimer en 1533, elle se relève encore.

M. Galoppe nous la montre alors prenant partie dans la Ligue, entraînée par le Calvinisme ; et quand elle commence, après tant de secousses, à renaître et à respirer à peine sous Louis XI, nous la voyons saccagée par les Espagnols, puis recevant des lettres royaux de Louis XIII et de Louis XIV, attestant à la postérité que cette ville a bien mérité de la patrie, jusqu'à ce que par la révocation de l'édit de Nantes, ce dernier ait forcé le tiers de ses habitants à s'expatrier, pour aller chercher dans l'exil une liberté que les nouvelles lois leur refusaient.

— Vous vous rappelez, Messieurs, la lecture de M. Roger sur les chroniques et légendes de notre Picardie, où les faits sont exposés, enchaînés, jugés avec une élévation de vue, une méthode que vous avez appréciées. Mais il est inutile d'analyser ici cette œuvre, car les deux premières livraisons viennent d'être livrées au public, et nous sommes assurés d'avance que le suffrage des hommes éclairés, amis des saines doctrines historiques et littéraires, sera acquis à notre collègue.

— M. Lavernier vous a communiqué quelques nouvelles pièces extraites des archives de la ville, dépôt précieux où sont ensevelis des correspondances, des mémoires,

des titres de toute espèce, dont la révélation nous a prouvé la connaissance de bien des faits oubliés ou perdus. Il a su en relever encore l'intérêt par les notes critiques et les réflexions dont il les accompagnait.

Parmi ces pièces, vous avez surtout distingué une requête présentée au roi Louis XI par les habitants, en 1471, et la réponse faite en marge par ce prince. M. Lavernier vous a fait remarquer quel soin mettent les habitants à exposer les griefs non seulement de la ville et de ses faubourgs, mais encore des villages à plusieurs lieues à la ronde; avec quelle énergie ils s'élèvent contre l'oppression des gens de guerre, avec quelle sollicitude il revendiquent les droits des pauvres de la maison de St.-Ladre. L'accueil le plus bienveillant est fait à cette requête; le roi accorde à toutes les réclamations, *semble que le roy le peut et doit faire.* Cet octroi était-il désintéressé ? Les services que le roi attendait de la *loyaulté de Piquardie* valaient bien à cette époque *les finances de Normandie*, sur lesquelles il comptait tant! Aussi la comparaison de ce document, d'une valeur historique incontestable, avec l'édit de 1597, qui enlève à la ville ses plus beaux privilèges, ne saurait-elle rien prouver contre Henri IV en faveur de Louis XI.

Les mœurs locales, a dit le savant M. Monteil, *ont fait les chartes locales; les traits généraux ou particuliers qui peuvent servir à les peindre doivent donc être enregistrés avec soin.* Aussi avez-vous su gré à M. Lavernier des quelques recherches qu'il vous a présentées sur la condition des fous au XIV.e et au XV.e siècle. Si les bouffons étaient bien traités, les fous l'étaient tout autrement; on les mettait hors la ville et la ban-

lieue, ou bien la chose était plus sérieuse, et *Jacquot Manette*, pour avoir fait *plusieurs malvaistiez comme de batre gens et enfants et entrer es maisons des merchiers et marchans ou il fait cheoir leurs mercheries et marchandises*, est battu de verges par les rues ; et les sergents qui le mènent hors la ville lui feront accroire qu'il sera noyé s'il y retourne, dit l'échevinage du 12 mars 1458.

La piété de nos ancêtres rendait plus imposant, en le décorant des emblêmes de la religion, le lieu où elle rendait la justice. Deux notes de 1453 et 1454, concernant la peinture d'un tableau où est figurée la représentation de Notre-Seigneur Jhesus, Notre-Dame, Saint-Jehan et autres personnages destinés à remplacer au plaidoir des cloquiers un autre *vies tablel* qui y estait, ont fait l'objet d'une lecture. Si cette image a disparu de nos tribunaux, par respect pour un droit trop long-temps contesté et pour une liberté bien chère au cœur de l'homme, on ne peut toutefois sans un sentiment d'émotion se reporter vers un temps où la justice semblait plus sainte, quand elle était rendue au nom du Dieu dont émane toute justice et toute liberté.

M. Lavernier ne vous a pas moins vivement intéressé par sa notice sur Jacques Cornet, dix fois échevin et deux fois premier, de 1593 à 1626 ; et l'attestation délivrée le 22 décembre 1784 à l'un de ses descendans, qu'il était de tradition notoire, universelle, transmis d'âge en âge, qu'Henri IV lui avait offert la noblesse pour récompense de ses services, honneur qu'il eut la modération de refuser, n'est point assurément sans intérêt pour l'histoire du tiers-état.

Enfin, Messieurs, je ne vous parlerai point des deux lettres inédites de Philippe-le-Bon et de Charles VII,

lequel invite le premier à tenir son troisième fils sur les fonts-baptismaux. Vous avez inséré dans votre bulletin cette lettre par laquelle Charles dit : *Vous avons nonobstant votre absence esleu et nommé par affection cordiale pour être notre compère et donner votre nom à notre dits fils*, et la réponse de Philippe, *lequel*, dit Monstrelet, *fut d'icelles nouvelles très joyeux et donna au poursuivant de très riches dons comme prince.*

Tels sont les documents nouveaux dont votre actif collégue a enrichi vos archives, tout en complétant les recherches auxquelles il se livre pour achever le remarquable travail sur les mayeurs à bannières, de la première partie duquel nous vous avons présenté l'analyse dans notre rapport de l'année dernière.

— La description d'une pierre tumulaire, que le musée doit à la générosité de M. le comte de Boubers, a fourni à M. Dufour le sujet d'une savante dissertation, sous le double rapport des souvenirs historiques qui s'y rattachent, et du système d'armures offensives et défensives en usage au XV.me siècle, auquel nous initie ce curieux monument. La date inachevée, l'inscription, la couronne de perles dont est ceint le front du chevalier, la forme du casque, la jaquette de maille; la dague et l'espadon attachés à sa ceinture, le collier qui orne son cou, ont été successivement étudiés par l'auteur de la notice, il en explique l'origine, la valeur et le symbôle.

M. Dufour s'applique particulièrement à démontrer la fidélité du costume, et à prouver que la torsade de perles n'est point une couronne de comte, comme on l'a cru, ou de raisin comme le faisait penser une vieille gravure, mais le prix de prouesse que l'on ac-

cordait aux gentilshommes qui s'étaient distingués dans les tournois. Enfin, après avoir interprété les écus figurés aux quatre angles, et les nobles alliances qu'ils rappellent, il cite les principaux exploits de Robert de Bouberch, chevalier sire de Chepy et de Gruisson, *hardi homme*, comme l'appelle Froissart. Il apprécie, sous le rapport de l'art, ce beau travail de sculpture, et termine en adressant des remerciements, que nous sommes heureux de réitérer ici, à M. le comte de Boubers, qui a bien voulu enrichir notre musée d'un monument qu'il avait soustrait au marteau des démolisseurs, et qui était pour lui un précieux souvenir de l'un de ses plus dignes ayeux.

— Frappé des coïncidences et des analogies sans nombre que révèle une lecture comparée des livres de Grimm, la *Mythologie et l'Histoire du Droit Germanique*, et des principaux textes de l'histoire de France et de Picardie, au moyen-âge, dans le domaine des lois civiles et religieuses, ou dans celui des usages et des mœurs qui s'y révèlent, M. Breuil a conçu la pensée de profiter de la connaissance approfondie qu'il a de la langue allemande, pour approprier en quelque sorte à notre histoire locale tout ce que pourra lui procurer l'inépuisable érudition de Grimm, que déjà M. Michelet a tenté d'utiliser dans ses Origines du droit français.

M. Breuil se propose de coordonner, avec une analyse raisonnée, des livres du savant Allemand, les faits les plus saillants de notre histoire locale, en ce qui concerne les croyances hétérodoxes et les pratiques superstitieuses. Ils serviront de complément et d'application aux textes de Grimm, en même temps qu'ils trouveront

dans ces textes un commentaire naturel. C'est d'après ces données que, dans deux lectures successives, l'auteur, commençant l'analyse du livre de Grimm, a présenté un résumé des principales idées admises dans l'antiquité et au moyen-âge, sur la divinité en général, c'est-à-dire l'Être suprême et ses attributs, et sur la nature du culte qui lui était dû.

Entr'autres vérifications de la persistance de certaines traditions payennes, dans des cérémonies ou des institutions encore usitées sous le Christianisme, M. Breuil cite les faits suivants : 1.° Les fiefs du soleil de la féodalité allemande, que le possesseur déclarait ne tenir que de Dieu et du soleil, sont certainement un souvenir du culte dont cet astre était l'objet. 2.° Nul doute non plus que les époques de la tenue des assemblées dites champs de Mars ou de Mai, sous les deux premières races de nos rois, ou des plaids généraux d'un grand nombre de coutumes n'aient été réglées d'après la tradition religieuse qui jadis inaugurait par des sacrifices, à pareils jours, les réunions des tribus germaniques, où les sessions de leurs placités barbares, sacrifices que Tacite appelle avec tant d'énergie *barbari ritûs horrenda primordia*, où le sang humain ne coulait que trop souvent. 3.° Un texte de la loi salique qui vient confirmer encore cette donnée et prouver, en même temps, la haute antiquité d'une partie des dispositions de cette loi.

L'auteur annonce que les applications seront nécessairement plus fréquentes, lorsqu'il sera question des détails du culte, et que son intention est de donner une complète analyse de l'œuvre du savant Allemand.

La lecture des textes nombreux que M. Breuil a su

choisir avec autant de discernement que de goût dans ceux que lui a fournis la prodigieuse érudition de Grimm, textes expliqués et commentés d'ailleurs avec précision et netteté, a excité le plus vif intérêt.

— L'une des branches les plus intéressantes de l'histoire est, sans contredit, celle qui embrasse l'histoire des mœurs. L'élément religieux y domine toujours, mais il est difficile de leur assigner leur véritable caractère, leur origine et leur cause. C'est ce qu'a essayé M. Obry, pour le lévirat ou mariage entre les belles-sœurs et les beaux-frères. Cet usage était établi chez les Hébreux.

M. Obry, pour qui l'étude des langues asiatiques est depuis long-temps familière, le retrouve dans les lois de Manou, chez les Indiens, et dans celles de Zoroaste, chez les Parses. Il descend ensuite chez les Égyptiens, à Athènes, à Sparte, à Rome même, et il y suit les traces de cet usage établi, conservé; mais nulle part la cause, l'origine ne sont expliquées, si ce n'est dans Manou et dans les fragments de Zoroaste. — Nul, y est-il dit, ne saurait être sauvé ou obtenir la vie éternelle dans un autre monde, s'il ne laisse un fils qui prie pour sa mémoire, lui rende les honneurs funèbres, perpétue sa race; et cette régénération ne pouvait se faire que par le lévirat ou l'adoption d'un parent, ce qui n'était point toujours possible.

Cette lecture, toute de science et d'érudition, a augmenté encore la haute opinion que nous avions déjà de notre savant collègue.

— Pour les monographies, les monuments ne manquent pas. Les travaux de plusieurs savants, entr'autres, les belles publications de M. Guérard de l'Institut, éditeur

du Polyptique d'Irminon, des cartulaires de St.-Père de Chartres et autres, indiquent, tout à la fois, combien les sources sont fécondes et le parti que l'on en peut tirer. Loin d'être déshéritée, sous ce rapport, la Picardie est, au contraire, richement dotée, et M. Bouthors a pu rédiger, en s'aidant de l'importante collection des cartulaires de Notre-Dame d'Amiens, des monastères de St.-Jean, de St.-Martin-aux-Jumeaux, de Corbie, de Valoires, de Selincourt, du Gard et de Bertheaucourt, un mémoire du plus haut intérêt.

Ces documents originaux et beaucoup d'autres également conservés, permettent de reconstruire, en quelque sorte pièce à pièce, le comté d'Amiens dont les limites sont indiquées dans un titre fort important, la charte de délimitation de ce comté et de ceux de Ponthieu et de Corbie, en 1186, après sa réunion à la couronne. Complète identité, d'ailleurs, entre les noms de lieux que mentionne cette charte, et ceux qu'indique l'acte de fondation de Corbie (662); et ces énonciations se réfèrent à toutes la partie du *Pagus Ambianensis* situé au nord de la Somme.

Après avoir complété ces détails topographiques, M. Bouthors a retracé, d'après Ducange, l'origine probable du comté d'Amiens et de sa mouvance extraordinaire. Les comtes étaient tenus à hommage envers l'évêque, et Philippe-Auguste qui les dépossédа, fit, en échange de la dispense de cet hommage, remise du droit de gîte ou de procuration qu'il avait à exercer sur l'église d'Amiens.

Les barons féodaux dont les fiefs avaient été primitivement des alleux, étaient assez disposés à transporter leur hommage d'un seigneur à un autre. Deux

raisons les y poussaient ; c'était, d'une part, le besoin de se rendre nécessaires à ceux qu'ils voyaient en position de payer chèrement leurs services, et, de l'autre, l'ambition d'ajouter de nouvelles terres à leurs domaines. Par un acte d'hommage volontaire, ils se reconnaissaient vassaux d'un comte, d'un évêque, ou d'un abbé, et ils obtenaient, en retour de cette soumission, la rente ou la terre qu'ils convoitaient. C'est ainsi que les seigneurs de Boves se sont successivement agrandis, en transportant l'hommage de leur baronnie aux Sires de Coucy, aux comtes d'Amiens et aux abbés de Corbie. C'est ainsi que les seigneurs de Picquigny sont devenus, tour-à-tour, vassaux des évêques d'Amiens pour le fief du vidamé, des abbés de Corbie pour les hommages de Vignacourt, des comtes de Ponthieu et des seigneurs de Poix pour des concessions de même nature. Les deux baronnies étaient, pour ainsi dire, flanquées de tous côtés par des fiefs mouvants de chacune des principautés avec lesquelles elles se trouvèrent en contact.

Tous ces seigneurs détenaient donc des *marches* ou des fiefs frontières, réminescence féodale de la marche germanique, c'est-à-dire de cette clairière ou de ce désert qui ceignait toujours, ainsi que l'atteste César, le territoire d'une tribu ou d'une cité. Nulle position plus difficile, d'ailleurs, que celle de ces feudataires mixtes, lorsque des rivalités ou des guerres éclataient entre leurs communs suzerains.

M. Bouthors croit rencontrer, dans cette situation qui lui paraît avoir été celle des grands fiefs de l'Amiénois (Picquigny, Boves, Poix,) l'origine de liens et des rapports politiques entre ces fiefs.

Picquigny se présente en première ligne. — C'était un fief de l'évêché, un vidamé.

Boves était, pour l'abbaye de Corbie, ce qu'était pour l'évêché d'Amiens le fief précédent.

Une partie des possessions des sires de Boves dans l'Amiénois, constituait une *avouerie*, c'est-à-dire une concession faite par l'abbé, concession identique à celle que l'évêché avait faite du vidamé, aux sires de Picquigny, mais beaucoup moins importante, comme avouerie, que cette dernière comme vidamé. L'avouerie dont nous parlons n'était, au surplus, comme M. Bouthors l'a fait observer, qu'un démembrement des vastes possessions de la seigneurie de Boves, dépendance de celle de Coucy.

L'origine allodiale des terres du vidamé de Picquigny et de l'avouerie de Boves, ne parait point douteuse à M. Bouthors. L'église d'Amiens et le monastère de Corbie, après un long et célèbre procès, firent juger par leur parlement, en 1779, que l'usurpation seule avait amené le démembrement d'une grande partie de leurs fiefs. — L'histoire ne peut accepter, pour ceux dont on vient de parler, un tel jugement. Les plus anciens titres qui les concernent paraissent indiquer clairement qu'ils furent, de la part de leurs possesseurs originaires, l'objet d'une *recommandation*, d'un hommage purement volontaire. Picquigny relevait effectivement du bras de St.-Firmin, patron de l'ancienne église d'Amiens; et, avec le titre de vidame, le possesseur devenu vassal avait obtenu, en échange de cet hommage ou à titre de salaire, d'autres terres en accroissement de fief.

Arrivant ensuite à l'examen des rapports de vassal à

suzerain, M. Bouthors rappelle qu'il faut distinguer, d'après l'importance du relief, (droit de nouvelle investiture payé à chaque mutation,) 1.° la tenure en pairie; 2.° la tenure en plein hommage; et 3.° la tenure en fief proprement dite. Celle-ci descend jusqu'au fief *abrégé*, c'est-à-dire diminué d'une partie du domaine et de la justice; et même jusqu'à la roture, lorsqu'il s'agit d'un simple fief *restreint*, c'est-à-dire dépouillé de tout droit de justice. — La coutume d'Amiens, (rédigée au XVI.e siècle,) confond entr'elles, les tenures en pairie et en plein hommage, quant aux droits de justice et profits seigneuriaux auxquels elles donnaient ouverture. De là, sans doute, le grand nombre de fiefs à haute, moyenne et basse justice de son ressort, circonstance toute favorable, d'ailleurs, à l'administration de la justice. La sentence de tout fief noble *ayant cour et justice*, était ainsi déférée, sans autre intermédiaire, au juge royal, seul nanti de la juridiction au 2.e degré, ce qui était l'inconvénient du *droit de ressort*, et garantissait à l'action judiciaire une certaine unité. — M. Bouthors trouve enfin dans la circonstance remarquable que cette organisation était circonscrite au comté d'Amiens, une forte présomption qu'elle remontait à une haute ancienneté. L'intimation au 2.e degré de juridiction ne date, sans doute, que du temps de St.-Louis, mais l'appel *pour deffaute de droict*, est aussi ancien que l'institution des fiefs.

M. Bouthors, s'occupant, désormais, des devoirs et des services auxquels les divers fiefs de l'Amiénois étaient assujettis, commence par une sorte de théorie générale ou de résumé des règles tracées, à cet égard, par les principaux auteurs. Un curieux monument qui appartient

à l'histoire de Picardie, lui sert ensuite à appliquer et à vérifier ces principes ; c'est le rôle qui présente l'état nominatif de tous les fieffés de l'abbaye de Corbie, nobles ou non nobles, au commencement du XIII.e siècle, et ne contient pas moins de 230 articles. Les pairs, hommes liges, maïeurs, doyens et serviteurs de l'abbaye y sont classés selon l'ordre décroissant des dignités et des reliefs. On peut les diviser en deux grandes catégories et comprendre, dans la première, comme représentant les *fiefs nobles*, tous les vassaux qui doivent *la foi et l'hommage*, et dans la seconde, comme représentant les fiefs *non nobles*, tous les feudataires qui ne doivent que la foi seulement.

Cette importante partie du travail, toute de texte, de discussion approfondie et de détails, échappe à l'analyse.

M. Bouthors s'occupe aussi du plus ancien monument qui constate les usages judiciaires de la Picardie, la charte des comtes d'Amiens, Guy et Yves (1085 à 1091) dont il rappelle et commente les principales dispositions. L'une d'elles constate que, dès le XI.e siècle, le *Conseil* de *Cort*, ou défenseur dont les Assises de Jérusalen autorisent la désignation, *in limine litis*, à l'accusé qui nie, était admis dans le comté d'Amiens.

Le service des plaids fournit aussi à l'auteur, la matière de détails intéressants empruntés, pour la plupart, à des titres inédits et locaux.

Il signale, d'ailleurs, l'importance de la révolution que subit, dans l'intervalle du XI.e au XIII.e siècle, le droit féodal. — Inconnue ou à peu près, dans la première partie de cette période, l'écriture, alors remplacée par des symboles ou, pour mieux dire, par

les souvenirs que ces symboles servaient à fixer, devient peu à peu en usage. Le clergé qui s'en sert le premier, contribue à la propager. Son apparition est, d'ailleurs, contemporaine de la renaissance du droit romain, et des commencements de cette jurisprudence civile qui sortit de la combinaison de ce droit avec les principes coutumiers.

M. Bouthors rappelle encore combien furent favorables à ce progrès les *arbitrages*, employés surtout par les églises et monastères qui, au XIII.e siècle, vidaient les innombrables procès nés des libéralités excessives faites dans le cours du siècle précédent.

Il entre, à ce sujet, dans quelques détails sur ce que nous appellerons le contentieux de l'administration cléricale en Picardie. Toutefois, dit-il, en terminant cette partie de son travail, ce n'est pas du point de vue restreint des luttes judiciaires, qu'il faut considérer l'histoire des abbayes; leur participation aux événements et aux institutions politiques du XI.e, du XII.e et du XIII.e siècle, offre un champ plus vaste.

L'esquisse féodale du comté d'Amiens resterait incomplète si l'on passait sous silence les nombreuses communautés religieuses qui en ont fait partie. C'est donc par quelques notions historiques sur ces communautés, que M. Bouthors termine son travail.

— Messieurs, après avoir analysé les travaux originaux, je dois aussi ne point oublier les rapports de M. Lefebvre sur les mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, et ceux de la Société centrale d'agriculture du département du Nord; de M. de Grattier, sur une notice de M. Duchalais intitulée : *La Tour de Monthlery*, et sur le Recueil des travaux de la Société

libre d'agriculture d'Evreux ; de M. Hardouin sur les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1840. Le rapporteur a signalé d'abord l'esprit de méthode et de classement rationel qui préside à la mise au jour des mémoires de cette société, l'une des plus actives et des plus distinguées des réunions fondées dans nos provinces pour la recherche et la conservation des antiquités nationales.

Enfin, Messieurs, il y aurait injustice à ne point rappeler les travaux graphiques de M. Duthoit, dont le crayon habile reproduit avec autant de fidélité que de correction tous nos monuments, et prépare pour le ministère un album de tout ce que le département renferme de curieux sous le rapport de l'art et de l'histoire.

Messieurs, tous les travaux de la société ont passé sous vos yeux. J'ai dû omettre, toutefois, de vous parler de ces discussions élevées dans votre sein, à propos de monuments, de communications qui vous étaient faites ou d'objets qui vous furent offerts ; elles ont cependant fourni à plusieurs l'occasion de montrer ce qu'ils possèdent de science et de talent d'appréciation ; je ne parlerai point non plus de ces rapports verbaux qui vous ont été présentés sur les travaux des sociétés savantes et littéraires avec lesquelles vous échangez vos publications, et dont vous continuez à recevoir des preuves multipliées de confraternité et d'estime.

Je suis arrivé au terme de mon travail et d'après ce compte-rendu de vos travaux, que j'ai fait consciencieux et le plus complet possible, ne croyant pouvoir mieux faire, vous pouvez en apprécier la valeur. J'espère que, comme moi, tous ceux qui viennent de

m'écouter resteront convaincus que la Société n'a négligé aucune des parties de sa mission et que pour qu'elle puisse atteindre dignement le but de son institution, il ne lui faut que deux choses : l'appui public et des ressources suffisantes ; elle trouvera le reste dans le zèle de ses membres résidants et correspondants.

Mais avant de terminer, je réclame encore de vous quelques instants pour l'accomplissement d'un devoir. Je dois vous rappeler les noms de deux collègues que la mort a retranchés de la liste de nos membres ; l'un au bout d'une longue et honorable carrière, l'autre au milieu des plus belles espérances, dans tout l'éclat de la force et de la santé.

M. Hiver, ancien avocat et maire de Péronne, était âgé de plus de 60 ans, quand, dans le seul but de donner d'utiles leçons à sa petite-fille, il se livra aux études historiques. Appréciant les richesses des archives de Péronne, où son nom se trouve inscrit aux époques les plus difficiles, il entreprit le dépouillement de la suite non interrompue de ses annales depuis 1182. Séduit alors par le grand intérêt qu'offraient ces matériaux, soit pour l'histoire générale du pays, soit pour celle du régime des communes, il les coordonna en écrivant les chroniques de Péronne, qui formeront 2 volumes in-8° qui lui ont coûté dix années de labeurs. Il était occupé de ce travail, quand, pour répondre à l'appel de l'Académie d'Amiens, dont il était correspondant, il lui adressa pour la statistique du département deux mémoires insérés dans le volume de 1835, dont il s'occupa conjointement avec son fils aîné; l'un sur l'état de l'agriculture de l'arrondissement de Péronne, l'autre sur l'histoire de cette partie de la Picardie. Enfin, en 1839,

à l'âge de 79 ans, il nous fournit des notes sur les voies de constructions romaines des environs de Péronne, et pour la carte historique qu'a projetée la société, que suivit bientôt une note critique sur la bannière de Péronne, que vous avez insérée dans votre recueil de mémoires en 1840.

Espérons, Messieurs, que l'ouvrage de M. Hiver ne restera point enseveli dans les archives de sa famille, et que nous pourrons jouir des fruits de la longue et laborieuse carrière de notre honorable collègue; ce sera le plus beau et plus durable monument consacré à sa mémoire.

Une perte récente, qui a été parmi nous aussi bien vivement sentie, est celle d'un de nos actifs collègues auquel nous devions l'organisation du comité de Noyon. M. Delmotte, officier de la légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold, colonel d'état-major, directeur général de l'état-major de l'armée d'Afrique, vient d'être enlevé à l'une des plus estimables familles de Noyon et aux regrets de tous ceux qui savent apprécier l'homme autrement que par l'éclat des titres qui l'environnent. Nos mémoires rendent témoignage de son talent comme archéologue, notre compte-rendu atteste nos regrets.

Puisse pour une mère, une épouse et une fille désolées, cet hommage public et unanime que nous rendons à la mémoire de celui qu'elles pleurent, être un soulagement à l'affreuse douleur qui les accable.

Mais je me hâte de quitter ce deuil de famille pour nous associer à ce grand deuil public que la France, que l'Europe entière portera long-temps. Quand on songe à l'âge, aux qualités du prince que nous avons perdu, au sentiment douloureux d'une perte si gran-

de, se joint la pensée désespérante de ce que nous perdons d'avenir, et de ce que l'on devait attendre de son existence future ! Ainsi Dieu nous appelle à labourer et à semer, et puis il décide quand et par qui se fera la moisson !

RAPPORT

SUR L'ACCROISSEMENT DU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, DEPUIS LE 12 JUILLET 1840 JUSQU'AU 24 JUILLET 1842.

Lu dans la Séance publique du 24 juillet 1842,

Par M. Ch. Durour, Membre résidant.

MESSIEURS,

C'est avec raison qu'on a déjà dit que les villes antiques, comme les grandes familles, avaient leur orgueil nobiliaire. Si celles-ci sont fières de leurs armoiries noircies par le temps, mais dont une action d'éclat ravivera toujours les héraldiques couleurs, comment celles-là ne le seraient-elles point des monuments historiques dont leur sol est jonché, et qui sont autant de témoignages vivants des révolutions successives dont elles ont été le théâtre.

Aussi, pour recomposer son illustre blason, Amiens, l'antique Samarobrive, la troisième ville des Gaules

sous l'empereur Adrien, et la dixième de France aujourd'hui, s'est animée d'un zèle religieux pour la conservation de ces précieux débris des temps passés qui attestent quelles furent autrefois sa gloire et sa puissance. A l'exemple de cités moins riches qu'elle en souvenirs historiques, elle a ouvert un asile à tous ces monuments qui avaient échappé à la destruction des hommes et aux ravages du temps. L'appel qu'elle a adressé aux âmes éclairées de la province a été généreusement entendu, et chaque année voit s'accroître sa collection.

La Société, qui a imprimé à cet esprit conservateur le mouvement qui lui était nécessaire, devait sans doute quelque publicité à ces actes de générosité intelligente qui réunissent ainsi les monuments de notre histoire de la manière la plus convenable à l'ornement de cette belle cité, et la plus utile aux études archéologiques.

C'était en outre un besoin pour elle de se rendre compte à la fin de chaque année des efforts qu'elle avait faits et des résultats qu'elle avait obtenus.

Tel est sans doute l'esprit de cette disposition de notre réglement qui m'impose l'obligation de vous présenter le tableau des objets les plus importants entrés dans notre collection depuis notre dernière séance générale, obligation que mon zèle seul a pu m'inspirer la confiance d'accepter, malgré la solennité de cette réunion.

J'aurai l'honneur d'appeler d'abord votre attention sur l'archéologie celtique, en vous entretenant des quatre nouveaux casse-têtes dont notre musée s'est récemment enrichi.

Le premier, en pierre verte ou de jade, que nous

a offert notre zélé collègue, M. Gorblet, a été trouvé près de Vendeuil, où quelques géographes placent l'ancien Bratuspantium. Les dimensions en sont trop petites pour qu'on ait pu s'en servir sans le secours de ces gaînes en corne de cerf, telles qu'en possède aujourd'hui notre cabinet.

Sur la demande de la commission administrative, M. Herbet, percepteur au faubourg St.-Fuscien, s'est empressé de déposer dans notre collection deux autres coins en silex noir, avec deux instruments en fer de la forme de ceux que l'on emploie pour faucarder; ces objets avaient été découverts au mois de septembre 1840, dans un marais de Blangy-Tronville.

Le quatrième, en silex gris, a son taillant un peu ébréché; nous le devons à M. Gosselin, maire de Fontaine-sur-Somme, qui a bien voulu joindre à cet envoi une gaîne de coin en corne de cerf, que rendent très-curieuse les dessins au pointillé dont elle est ornée. Le catalogue du musée de Poitiers nous avait bien révélé l'existence de ces gaînes, sur lesquelles des dessins irréguliers attestent l'art grossier de cette époque, mais cette indication établissait dans notre collection une lacune qui, aujourd'hui, se trouve comblée par le don bienveillant de M. Gosselin.

Malgré les recherches suivies auxquelles on s'est livré depuis quelques années, nos connaissances en archéologie celtique sont encore bien restreintes; le seul objet de notre collection qu'on puisse attribuer avec quelque certitude à cette époque, c'est le redoutable casse-tête. Les Celtes, qui ignoraient l'art de travailler le fer, étaient réduits à se forger avec les pierres des armures offensives. Et les tribus sauvages

de l'Océanie se servent-elles aujourd'hui d'autre instrument de guerre que du terrible tomahawk, ou bâton armé d'un silex taillé. Ce rapprochement entre les peuplades barbares qui habitaient les Gaules lors de l'invasion romaine et celles que rencontrèrent sur les bords de l'Archipel Indien nos navigateurs modernes, n'est pas le seul que nous puissions livrer aux méditations des philosophes.

L'Ambianum a conservé bien des traces du séjour qu'y firent les légions victorieuses de César. Le sol, après tant de siècles qui nous séparent de cette époque, est encore jonché des vestiges irrécusables de cette invasion. Ici ce sont des débris d'armure qui témoignent de la lutte sanglante que soutinrent sans doute nos pères pour défendre leur territoire envahi : à Bertangles n'a-t-on pas trouvé en effet un poignard en fer, un bracelet en bronze et une chaînette de même métal. Ces objets ont été offerts par M. le marquis de Clermont-Tonnerre, qui les avait découverts au milieu de cinq squelettes d'hommes et deux de chevaux.

Plus loin nous trouvons de ces beaux vases en poterie rouge qui contrastent singulièrement par leur forme et le vernis brillant qui les recouvre avec les poteries grossières qui se fabriquaient dans les Gaules. C'est effectivement à l'époque romaine qu'il faut attribuer les deux coupes provenant des marais de Long, et avec lesquelles M.me la comtesse de Boubers a bien voulu payer son tribut à notre collection. L'une est ornée sur le bord de feuilles d'eau ; sur l'autre, cette inscription : OF. *(officina)* VITLI, nous indique de quelle fabrique elle est sortie.

Le beau vase en terre rouge que nous a offert M.

Piette, est d'un diamètre beaucoup plus large que ceux dont nous venons de parler. C'est une espèce de plateau par lui recueilli dans le camp de Vermand, avec d'autres antiquités romaines dont il a fait hommage à notre collection.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que ces poteries rouges fabriquées en Campanie ne servaient qu'aux personnes de distinction pour leurs usages domestiques. Martial nous apprend qu'on devait refuser des invitations à des tables somptueuses, lorsqu'on pouvait se faire servir de bonnes fèves à l'huile sur un plat de terre rouge (1). Nous aimons à croire que les goûts fort sobres de ce poète satirique n'étaient point partagés par la généralité des Romains.

Un membre du conseil général de l'Oise, M. Houbigant, qui, il y a deux ans, a contribué d'une manière si généreuse à la formation de notre musée, nous a donné cette année un nouveau gage de bienveillance en nous adressant un beau fragment de pavé en mosaïque qu'il avait fait découvrir lui-même à Nismes en 1810, dans l'intérieur des arènes.

Le dessin que l'on y remarque se compose d'enroulements, de losanges et de carrés de diverses couleurs, et le travail en est bien plus fini, bien plus net que celui de la mosaïque romaine découverte en 1836 dans le jardin des Ursulines d'Amiens, et dont le conseil municipal fit aussitôt l'acquisition sur la proposition de notre honorable président, M. Lemerchier, alors maire de la ville. Cette différence dans l'exécution s'explique

(1) Si spumet rubrâ conchis tibi pallida testâ
Lautorum cœnis sæpè negare potes.

très bien par la différence d'origine. Nismes, qui avait été fondée par une colonie romaine, était bien plus avancée dans les arts que Samarobriva, qui ne sortit de sa barbarie que long-temps après que César l'eut soumise par ses armes.

En faisant exécuter des travaux de terrassement dans sa maison, rue des Corroyers, M. Lefebvre-Pinchon découvrit une espèce de vase en bronze, avec un conduit de même métal, qui paraît s'y adapter, et qui ferait de ces deux objets une espèce de creuset.

Tout auprès se trouvait une petite figurine en bronze; c'est celle d'un esclave nubien. Il est accroupi et tenait sans doute de la main gauche un vase avec lequel il versait à boire dans les festins. Sa tête inclinée repose dans sa main droite qu'il appuie sur le genou plié. Ses cheveux sont bouclés, le visage est écrasé et les lèvres grosses. Ce sont là, comme le remarque Visconti (1) en décrivant la statue en marbre d'un esclave, les particularités qui distinguent la race éthiopienne.

C'est de la Nubie, en effet, que Rome tirait principalement ses esclaves; ils y étaient même si communs qu'on les achetait au plus vil prix. Un passage de Juvenal, cité par Visconti, nous apprend que si un pauvre était invité par une personne riche, on lui faisait verser à boire par un esclave africain, tandis que le maître était servi par un garçon d'une rare beauté, et qu'il avait acheté fort cher.

La figurine en bronze que nous devons à la bienveillance de M. le comte de Boubers, n'est pas non

(1) Voir le musée Pie-Clémentin, t. III, p. 168 et pl. 35.

plus sans intérêt. Elle représente un gladiateur dont le bras droit levé est armé de la massue. Au bras gauche pend un morceau d'étoffe ou de linge. D'après Montfaucon, qui a publié plusieurs monuments semblables, (1) ce linge servait aux gladiateurs étrusques pour essuyer la sueur ou le sang des cicatrices qu'ils recevaient en combattant.

La belle clef en bronze, trouvée près de Roye, et que nous a offerte notre estimable collègue, M. Buteux, et la clochette de même métal, connue par les antiquaires sous le nom de *tintinnabulum*, et recueillie par M. Chenssey, sur la place Périgord, dans la tranchée de l'égoût, complètent la série des antiquités romaines dont j'avais à vous entretenir.

Les objets du Moyen-Age et de la Renaissance qui me restent à mentionner sont nombreux, car plus nous nous rapprocherons de notre époque, moins les monuments deviendront naturellement rares.

Citons d'abord le candélabre en bronze, trouvé à Haravesnes, près d'Auxi-le-Château, et que M. Alexandre Bouthors a déposé dans notre collection. Sa tige pointue est fixée sur une rondelle que supportent trois pieds. Cette forme, qui paraît être une réminiscence du style romain, permet de l'attribuer au X.me siècle de notre ère.

Le musée en a recueilli un autre d'une forme vraiment originale; la tige est portée cette fois par un animal chimérique, de la forme d'un bœuf, et d'un travail assez grossier. Cet objet, tout en bronze, dont

(2) Voir L'Antiquité expliquée, t. III, 2.me partie, pl. CLVI, et t. III, supplément. page 178.

la hauteur ne dépasse pas 182 millimètres, a été trouvé dans les ruines de l'ancien prieuré de Conty ; sans doute il a servi au culte religieux pendant le XIV.e siècle ; peut-être même était-il du nombre de ces candélabres qui entouraient les reliquaires exposés à l'adoration des fidèles. Vous n'avez point oublié, Messieurs, qu'il faisait partie du legs que nous fit en mourant M. Léon Harnepon, surnuméraire à Conty. Ce zèlé archéologue avait formé avec soin et intelligence une collection assez intéressante d'objets antiques, trouvés pour la plupart dans la contrée qu'il habitait. A son lit de mort, il avait manifesté l'intention qu'elle fut placée dans le musée d'Amiens, et sa famille a exécuté ses dernières volontés avec un pieux empressement.

C'est ainsi que notre cabinet se trouve aujourd'hui en possession d'énormes entraves de fer, trouvées avec les débris d'un squelette humain, sur le bord de la chaussée Brunehaut, près St.-Ouen, d'un sceau en cire verte de Jean de Conty (XIII.e siècle) ; de vases de diverses formes appartenant pour la plupart à l'époque gallo-romaine, et d'un écusson en marbre blanc, trouvé dans les fondations d'une maison de la rue des Lombards, à Amiens.

La Société, en regrettant la perte prématurée de ce jeune archéologue, adresse à sa mémoire les justes hommages qu'elle lui doit. Sa libéralité est un bel exemple donné aux collecteurs d'antiquités. Ils doivent comprendre qu'après avoir joui de ces débris des temps reculés, qui tous sont des monuments historiques de notre province, ils n'en peuvent faire un meilleur usage, pour en prévenir la dispersion après leur mort,

que de les offrir à un musée public, où ils deviendront alors la propriété de tous.

Les treize églises qui existaient à Amiens en 1790, renfermaient un grand nombre de pierres tumulaires fort curieuses, que vainement on rechercherait aujourd'hui. Les unes ont été converties en dalles; les autres, à cause des emblêmes dont elles étaient revêtues, ont été brisées sous la Terreur, et celle que nous a offerte M. Rigollot aurait sans doute éprouvé le même sort, s'il ne l'avait recueillie de l'église St.-Remy, où elle était autrefois conservée.

L'inscription suivante, en patois picard, tracée en caractères gothiques, nous fait connaître le nom du personnage qui est représenté couché sous une arcade ogivale, et sur un lit de roses : *Chi : gist : Janest : qui : fu : fiex : sire : Andrieu : Lemonier : pries : pour : li :*

Cet Andrieu ou Adrien Lemonier était mayeur d'Amiens en 1289; déjà à cette époque cette famille avait été plusieurs fois en possession de l'autorité communale, et elle nous paraît même descendre d'un monétaire de cette ville, car dans la liste chronologique que Delamorlière a publiée des mayeurs (1), nous voyons sous l'année 1228 *Firminus monetarius*, qu'il traduit par Firmin Lemonier. Nous pensons que c'est en souvenir du pouvoir que le chef de cette famille avait autrefois exercé que, tout autour de cette tombe, on a gravé une bordure de fleurs de lis, coupées verticalement. A en juger par les proportions du dessin, Janest a dû mourir à un âge peu avancé; aussi les roses sur lesquelles il est représenté couché nous pa-

(1) Voir ses Antiquités d'Amiens, édition de 1642, page 284.

raissent-elles faire allusion à sa tendre jeunesse; la qualité de *sire* que porte l'inscription, lui a sans doute été donnée en considération du pouvoir dont son père était investi.

Est-il nécessaire maintenant, Messieurs, de vous rappeler ce témoignage de sympathie que nous avons reçu de M. le comte de Boubers. La tombe du noble chevalier qu'il compte parmi ses ayeux les plus distingués, fait aujourd'hui le plus bel ornement de notre collection. Sur la tranche droite est gravée l'inscription suivante : *Chi gist Robert de Bouberch chevalier sire de Chepy et de Gruisson qui trespassa l'an de grasse* M CCCC *et*..... Robert de Bouberch est représenté sur la tombe en rond de bosse, couché, revêtu de son armure complète de chevalier et les mains jointes dans l'attitude de la prière. Sa tête, qui repose sur un coussin, est ornée de cette couronne de perles que les anciens chevaliers recevaient dans les tournois pour l'adresse et le courage qu'ils y avaient déployés. C'est ce que Froissart appelle le prix de prouesse. Aux quatre angles de ce monument funéraire sont gravés les écussons d'Abbeville, de Luxembourg, de Bernieules et de Boubers. (1)

Comme objet d'art et comme monument historique, cette tombe est d'un haut intérêt pour notre pays; car elle nous rappelle les services signalés que lui rendit le noble chevalier en combattant auprès des Xaintraille, des Lahire, des La Trimouille pour chasser les Anglais de notre territoire.

(1) Voir la description que j'ai publiée de cette tombe dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tom v, pages 84 et suivantes.

Sans être retenu par des considérations de famille assurément bien légitimes, M. de Boubers s'est empressé de la faire transporter du parc de Long, où il la conservait depuis 1802, dans notre musée. C'est là un acte fort honorable de dévoûment dont nous ne saurions trop remercier notre estimable collègue. La Société lui renouvelle ses sentiments de reconnaissance la plus vive pour cette marque de généreuse sympathie.

Après avoir mentionné le beau casque à nasal, donné par M. Ledieu, le couronnement en pierre de la croix de Bernaville avec les empreintes de sceau données par M. Goze, le calice en plomb, trouvé avec sa patène, à Bacouel, et que nous devons à M. Le Serurier, je dois vous entretenir du bahut en chêne, deposé dans notre collection par M. Ludovic du Liège, de Condé-Folie. Sur le panneau de devant, nous lisons l'inscription suivante, qui nous en fait connaître l'usage : *Coffre Jehan Rohault, receveur du demaine Franchois Lennel receveur des aides et Adrien de Chaules maistre des ouvrages de la ville d'Amiens pour l'année comenchant au jour sainct Simon St. Judes an* MV°XXII.

Et en effet, dans le compte de l'échevinage d'Amiens, côté C. Y. 3, il est alloué en dépense audit receveur Jehan Rohault pour *ung coffre de bois servant à mettre les papiers et acquictz, de ces presentz comptes pour le serrure et clef* XXIIII.^{s} (1) Pour connaître la main d'œuvre en menuiserie à cette époque, il ne faudrait pas s'arrêter à cette somme, car un sou en 1522 en valait quatre de notre monnaie actuelle; en

(1) Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Lavernier.

sorte que ce bahût a véritablement coûté 4 fr. 40 c. Ce prix ne paraît pas en proportion avec le travail qu'a dû nécessiter l'inscription de 170 lettres, découpées sur le panneau lui-même.

On remarquait autrefois à St-Denis un *Ecce homo* en pierre, animé par le ciseau du célèbre Blasset. Est-ce celui que nous a offert M. Patte-Prousel, menuisier, comme provenant de cet ancien cimetière? La description qu'en donnent plusieurs auteurs s'accorde assez avec la statue que possède aujourd'hui notre musée. Le nu en est bien modelé, et le manteau qui recouvre le Christ est posé avec grâce sur ses épaules. Si cette statue est une œuvre de notre illustre compatriote, et nous en doutons, à cause de l'expression sévère et dure de la figure, qui s'harmonie peu avec cet air de bonté et de douceur toutes divines, type consacré des images du Christ, le don de M. Patte-Prousel n'en aurait que plus de prix pour nous.

La statue en bois que nous a offerte M. Peru-Lorel est une de celles qui décoraient l'ancienne église des Minimes d'Amiens. Elle représente une sainte, la tête voilée, et lisant dans le livre d'heures, ouvert sur ses genoux; l'air de béatitude dont les traits de la figure sont empreints, fait, de cette sculpture de bois, une œuvre, qui n'est pas sans mérite; le temps a détruit une partie de la dorure qui la recouvrait autrefois.

Quand on rétablit par la pensée l'intérieur de nos maisons au XVI.e siècle, on remarque combien le luxe que l'on y déployait alors diffère de celui de nos jours. Les appartements étaient tapissés de ce cuir basané que nous a offert M. Malot, et que réhaussent des ornements en or, composés d'oiseaux, de fruits et de

fleurs. On les meublait avec ces armoires en chêne à fronton coupé, chargées de sculptures et ornées de placages en marbre noir, telle que celle qui nous a été offerte par M. Galoppe. Le dessus des portes était rempli par des bas-reliefs en chêne également, où le talent du sculpteur se plaisait à reproduire des passages de la Bible. Nous en avons pour exemple celui que, sur la demande de M. le Maire, M. Matifas-Trouvain s'est empressé de déposer dans notre collection. Il représente David devant le grand-prêtre Achimelech. Lorsque le fils d'Isaïe fut assuré par Jonathas que Saül avait résolu de l'exterminer, il se vit obligé de s'enfuir dans la petite ville de Nobé; là, il demanda au grand-prêtre quelque chose à manger, quand ce ne serait que cinq pains. Achimelech lui répondit qu'il n'avait que des pains de proposition, qui étaient consacrés à Dieu, et que les Laïcs, par cela même, ne pouvaient manger; que cependant il les lui donnerait, si lui et ses gens n'avaient pas commis d'impureté depuis trois jours. David, l'ayant assuré qu'ils étaient restés purs de toute souillure, reçut les cinq pains (1). C'est cette circonstance de l'entrevue que l'artiste a choisi pour sujet de son bas-relief. La pureté du dessin et surtout la fidélité avec laquelle a été reproduit le texte de la Bible, font de cette composition une œuvre remarquable. David est en effet sans armes; quelques soldats, désarmés aussi, l'accompagnent, et ses bagages, qu'il avait dû laisser derrière lui, garnissent le fond du tableau.

Pour compléter la liste des dons faits au musée, il me reste à mentionner deux objets provenant de l'an-

(1) Voir dans la Bible, le livre des Rois, chap. xxi.

cien monument des Augustins d'Amiens. Le premier est une inscription offerte par M. Tattegrain et constatant la fondation d'une chapelle de cette communauté en 1693; le second, un écusson en marbre blanc, portant un aigle, des étoiles et la lettre N avec le chiffre du commerce d'Amiens. Cet écusson que nous devons à M. Lecointe, négociant, était autrefois scellé dans le mur de cet ancien couvent et rappelait la visite faite par le Premier Consul au mois de messidor an XI à la fabrique de draps qui y était établie.

Malgré mon désir d'être bref, je ne puis me borner à signaler les dons que la Société a reçus : je dois de plus, pour vous permettre d'apprécier l'accroissement qu'à pris notre collection pendant l'année qui vient de s'écouler, vous présenter le tableau des acquisitions qu'elle a faites.

Les grands travaux, qui s'exécutent dans cette ville, ne contribuent pas seulement à sa prospérité ; ils tournent souvent au profit de la science archéologique, tant est riche en antiquités de tous genres le sol que nous habitons. Amiens, resserré dans les étroites limites que lui assignaient autrefois ses remparts, les franchit aujourd'hui; un nouveau quartier s'ouvre maintenant derrière le bastion de Longueville et les terrassements qu'on y exécute ont fait découvrir cet hiver une urne cinéraire en verre d'une belle conservation et dont la Société a fait l'acquisition. Elle se trouvait placée dans un carré en maçonnerie, qui formait une espèce de crypte. Les ossements brûlés que renferme ce vase font remonter son origine jusqu'au II.e siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire avant l'époque où l'usage d'inhumer les corps remplaça celui de les brûler. Le grand nombre

d'urnes de cette nature qui déjà ont été découvertes au faubourg St-Fuscien, nous autorise à penser que c'était sur cette partie de la ville que s'élevait autrefois le bûcher funèbre, et en cela on s'était montré fidèle observateur de la loi romaine, qui défendait expressément l'inhumation au milieu des cités : *Hominem in urbe ne sepelito.* Auprès de cette urne, on a trouvé les fragments d'un grand vase en poterie rouge couvert de stries à l'extérieur et sur les bords duquel est inscrit le nom du potier, circonstance qui, pour se présenter assez fréquemment sur les monuments de la céramique romaine, n'en donne pas moins de prix à ceux sur lesquels on l'observe.

C'est également à des travaux de terrassements que nous devons la découverte d'antiquités romaines, qui a été faite il y a un an auprès du Séminaire. En baissant le sol le long du mur de cet établissement, on trouva renfermés dans des tombeaux avec des médailles de Trajan et de Marc-Aurèle, plusieurs vases en terre noire et grise, et trois patères en bronze de diverses formes. Bien que ces derniers ne nous soient point parvenus dans un parfait état de conservation, cependant nous devons nous féliciter de les avoir recueillis dans notre collection, qui n'en possédait point de semblables. Ces vases de métal ne servaient qu'aux personnes vivant dans une certaine aisance et ceci en explique la rareté.

Deux cuillères en argent ont été trouvées au mois de janvier de cette année à Athies, près de l'ancienne voie romaine. Plusieurs auteurs ont publié des ustensiles de cette nature, mais en leur donnant une attribution différente. Les uns pensent qu'ils servaient dans

de l'orfèvre, ou serait-il allé enrichir quelque collection particulière de Paris ou de Londres, si l'allocation municipale ne nous avait permis de le conserver au pays.

Je passe sous silence plusieurs autres objets d'une moindre importance, pour vous parler de suite du plateau en étain, de fabrique allemande, acheté par votre Commission. L'Abondance est représentée au milieu d'un médaillon avec les attributs que lui assigne la mythologie classique. Tout autour sont figurés les quatre éléments et sur le bord du plateau, les arts libéraux entourés d'arabesques. Des inscriptions placées dans un cartel au-dessous de chaque allégorie nous en expliquent le sujet. Derrière se trouve en relief le portrait de l'auteur avec son nom en exergue.

Outre l'inscription en marbre gravée en mémoire d'Adrien de Mareuil, décédé en 1636, prieur de St-Laurent-au-Bois et cellérier de la royale abbaye de Corbie, nous avons également fait l'acquisition d'un écusson en marbre blanc, surmonté de la mitre et de la crosse abbatiale et chargé d'un chevron qu'accompagnent deux étoiles en chef et un mouton en pointe. Cet écusson est celui d'Antoine Séguier, nommé en 1610 premier commendataire de l'abbaye Saint-Jean d'Amiens, et qui a fait construire à ses dépens l'église et les cloîtres. M. Goze, qui s'occupe avec succès de l'étude du blason, s'est empressé, aussitôt qu'il eut trouvé l'attribution de cet écu armorié, de faire connaître à la Commission du Musée, l'intention qu'avait le propriétaire de le vendre. Sans doute qu'il était placé au-dessus du tombeau de cet abbé que l'on remarquait autrefois dans le cloître de l'abbaye, aujourd'hui occupée par le Collége.

Tels sont, Messieurs, les objets que votre Commission a fait entrer dans le Musée communal d'antiquités par voie d'acquisition. S'ils vous paraissent plus nombreux et plus importants que ceux que nous avions pu jusqu'à présent acheter dans le cours d'une année, que votre reconnaissance se porte sur l'honorable magistrat qui veille avec tant de dévouement, de zèle et de sollicitude à la prospérité de cette ville. Fondateur du Musée d'histoire naturelle, M. le Maire ne pouvait rester indifférent envers une institution qui, entièrement vouée au culte du passé, tend à ajouter quelque chose au faisceau des connaissances humaines.

Son conseil municipal, en lui accordant l'allocation qu'il sollicitait pour nous, a prouvé de nouveau qu'après toutes les améliorations et les embellissements que lui doit cette riche et importante cité, son concours éclairé était assuré à tout établissement utile, et que de quelque côté que le bien s'annonçât, il était toujours prêt à l'encourager.

RAPPORT

A M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME,

SUR L'ÉTAT ACTUEL DU PORTAIL DE LA VIERGE DORÉE DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS A RESTAURER ET SUR LES RESTAURATIONS A FAIRE, EN RÉPONSE A SA LETTRE DU 29 AVRIL 1843,

Fait au nom de la Commission, composée de MM. l'abbé DUVAL, GARNIER, l'abbé JOURDAIN, REGNIOT, WOILLEZ.

MESSIEURS,

Aux termes de la lettre de M. le Préfet de la Somme, en date du 29 avril dernier, et en conséquence de votre délibération en séance du 3 courant, la commission nommée par M. le Président, et agréée par vous, avait à s'occuper d'un *rapport détaillé sur l'état actuel de la partie de la cathédrale qui est à restaurer, et sur les restaurations à faire. Ce rapport*, continue

M. le Préfet, *doit avoir pour objet de décrire les sculptures existantes et surtout d'indiquer le caractère des parties à remplacer, soit qu'il reste encore quelques débris de ces dernières, soit qu'il faille recourir à la tradition et à l'étude de l'histoire sacrée, pour recomposer des morceaux dont il ne reste rien.*

Avide de justifier, au moins par son zèle, la confiance dont vous l'avez honorée en la chargeant de préparer la réponse que vous vous proposez de faire à la demande de M. le Préfet, votre commission s'est transportée dès le lendemain de la séance sur le lieu des travaux à exécuter. Elle a examiné et étudié avec une scrupuleuse attention le *Portail de la Vierge dorée*, et, réunie immédiatement par M. Rigollot en son cabinet, elle a arrêté à l'unanimité les bases du rapport dont nous allons avoir l'honneur de faire la lecture.

La partie de la cathédrale qui est actuellement à restaurer, comprenant toute la façade méridionale de la croisée, depuis sa base jusqu'au sommet du galbe, le rapport aura pour objet :

1.° Le porche ou portail proprement dit.

2.° Les galeries, la rosace et le pignon dont se compose la partie supérieure.

PREMIÈRE PARTIE. — *Le Portail.*

Toute l'iconographie religieuse du moyen-âge n'est qu'un livre de doctrine et de morale : y voir autre chose que la théologie chrétienne se résumant par des faits de l'ancien et du nouveau testament, et par les savants commentaires des Pères, c'est se tromper ; nous en serons convaincus chaque jour de plus en plus, à mesure que nous apprendrons à lire ces belles pages.

Celle qui fixe aujourd'hui notre attention est la même, quoique d'un autre format, d'un autre style et en de moindres développements que les trois grands porches de la façade principale; elle est, ce que sont les verrières, les peintures sur nu de mur, les sculptures sur bois; elle est la Bible, l'Evangile, la vie des Saints, avec leurs dogmes mystérieux, leurs divins enseignements de vertus; elle est le catéchisme du catéchumène, attendant à la porte de l'église le terme de sa longue probation et le jour fortuné de son initiation aux saints mystères et aux sacrements.

Il est vrai qu'au portail de la Vierge dorée, comme aux autres portails, comme aux stalles, et partout où la peinture et le ciseau ont animé la pierre, le verre et le bois, nous rencontrons des sujets bizarres et grotesques, assez semblables à ce que nous appelons aujourd'hui caricatures; mais comme ils n'apparaissent dans la partie qui nous occupe qu'en qualité de simples accessoires, sous les consoles ou bases des statues en pied, ils ne peuvent évidemment être pris pour une dérogation réelle et serieuse au plan général de l'œuvre, quand bien même il serait constaté, ce qui n'est pas, que ces sujets sont le fruit d'une imagination capricieuse, et n'ont aucun rapport d'opposition et de contraste avec ceux qu'ils accompagnent. Aussi votre commission n'a-t-elle pas abordé la question de savoir si ces grotesques, peu nombreux, ont été traités là à dessein, comme peintures du vice et censures de mœurs, ou s'il n'y faut voir que des hors-d'œuvre et les fantaisies d'un artiste libre de son choix dans l'ornementation secondaire, ou bien même si l'un et l'autre motif n'ont pas alternativement guidé le ciseau; cettedissertation

serait mieux à sa place, s'il s'agissait d'une œuvre des XV.e et XVI.e siècles, de nos stalles, par exemple, où ces sujets abondent. Votre commission ne les a considérés ici que sous le rapport monographique, et n'aura que peu à vous en entretenir.

L'ensemble du porche et ses grandes divisions, où domine exclusivement et sans aucun doute[,] possible[], la pensée religieuse, devaient faire l'objet spécial de son étude. Elle a dû parcourir et examiner successivement :

1.° Le TRUMEAU, point central ou se lève d'ordinaire la statue en pied du personnage principal et comme titulaire de tout le portail.

2.° Les LATÉRAUX, garnis d'une série de statues colossales en pied, entre socle et dais, qui lui font cortège.

3.° Le TYMPAN, dans lequel se déroule sa légende merveilleuse et sacrée.

4.° Les VOUSSURES, qui offrent tantôt un complément de la même histoire, tantôt un autre ordre d'idées rentrant dans le système général d'ornementation ayant pour motif les plans généraux de l'ancien et du nouveau testament; quelque fois, ces deux ordres combinés ensemble par un choix de faits bibliques ayant un rapport de figure et de prophétie avec la vie du personnage dédicatoire.

I.

LE TRUMEAU. — *Vierge dorée.*

Disons d'abord que le titre du portail qui nous occupe a été changé sans doute avec la statue en pied qui y figurait autrefois.

La vierge que nous admirons aujourd'hui y a très-probablement remplacé St.-Honoré. — Faut-il blâmer? Oui, autant qu'il convient de blâmer un éditeur d'avoir supprimé le titre d'un ouvrage, l'eût-il remplacé par un plus beau, mais qui n'annoncerait plus ce que contient le livre.

Or la statue de la vierge, si remarquable qu'elle soit sous tous les rapports signalés avant nous, ne se rattache par aucun point au reste du portail, dont le tympan renferme la vie de St.-Honoré. L'ornement en bas-relief de la partie du trumeau qui lui sert de base a lui-même pour motif de petites figurines dont la principale est celle du St.-Evêque au milieu d'un cortège d'acolythes dans les niches de droite et de gauche. Son style même est différent de celui du reste de la statuaire, et plus nouveau d'un siècle au moins. — Mais il s'en faut bien que nous voulions l'ôter, ce serait une faute plus grave sans doute que celle de l'avoir mise. Son mérite artistique et son âge la protègent désormais contre toute pensée de la déplacer. Nous n'avons pas cherché à découvrir son origine. Son caractère indique qu'elle date d'une époque où la ferveur de la dévotion à la mère de Dieu se sentait encore du siècle déjà bien éloigné de St.-Bernard; mais cette ardeur de dévotion, si enthousiaste qu'on la suppose, explique-t-elle suffisamment la substitution de l'image de Marie à celle d'un saint patron bien vénéré lui-même des fidèles et bien cher à leur piété? Déjà au 13e siècle, l'un des trois grands porches de la grande façade avait été entièrement consacré à son histoire. Un autre portail, celui du nord, qui porte aujourd'hui le nom de St.-Firmin-le-Confesseur, offre sur son trumeau, à la base

de l'unique statue qui le décore, les principaux épisodes de sa vie : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance du Sauveur. Ces sujets de soubassement ne supposent-ils pas une image en pied de la S.te-Vierge, et même la dédicace primitive de tout ce portail à la mère de Dieu ? En ce cas, la statue d'évêque qu'on est accoutumé à appeler St.-Firmin-le-Confesseur ne serait-elle pas celle de St.-Honoré rapportée de l'autre portail pour faire place à la vierge dorée elle-même ? Autant de questions dans lesquelles votre commission a vu la matière d'une utile mais épineuse discussion. Quoiqu'il en soit, la statue de la vierge dorée n'est assurément pas plus contemporaine du portail St-Firmin-le-Confesseur que de celui auquel elle donne maintenant son nom ; et dans nos suppositions, elle aurait été tout au plus destinée à en remplacer une autre que le temps ou quelqu'accident aurait ruinée.

Nous savons seulement, d'après une compilation d'un chapelain de Notre-Dame, faite en 1760, que cinquante ans plus tôt, cette vierge était, au lieu où nous la voyons aujourd'hui, l'objet de la vénération des jeunes enfans de la ville qui venaient y prier chaque soir, et dont les offrandes recueillies liard à liard ont servi à la dorer, nous ne savons si ce fut pour la première fois. (1)

Elle est assez bien conservée. Une main seule est brisée, ainsi que les deux poignets de l'enfant Jésus.

Trois anges en tunique soutiennent au-dessus de sa tête un nimbe ouvragé en forme de coquille. Ils ont tous trois les ailes brisées.

(1) Dissertation sur le temps de la vie et de la mort de St.-Honoré, par Nerlande. Ms. de la bib. d'Amiens 1760.

II.

Les Latéraux. — *Anges et Saints.*

Le Sauveur, au portail qui lui est dédié, se lève au milieu de l'assemblée des apôtres : la mère de Dieu, sur le trumeau de sa porte, réunit autour d'elle les personnages qui ont été associés à l'acomplissement de ses mystérieux destins ou qui les ont figurés : autour de St.-Firmin-le-martyr, qui donne son nom au troisième portail, se pressent et rayonnent comme une vaste et brillante auréole, les saints évêques ses successeurs. Ainsi auprès de St.-Honoré, que nous croyons avoir siégé au pilier central de notre porche, il ne faut pas s'attendre à rencontrer d'autres hommes que ceux qui tiennent à son histoire par quelque point, tels que ses contemporains illustres auxquels une patrie commune, l'association au même ministère et leur sainteté consommée par la mort auraient mérité cet honneur.

Nous osons donc affirmer que ces personnages des latéraux ne sont rien moins que ce qu'on les a faits sans preuve aucune, c'est-à-dire, « les supérieurs séculiers » et réguliers des doyennés dont les habitants ont contri» bué par leurs offrandes à la construction de cette » partie de l'église (1). » Quand après avoir examiné, comme nous l'avons fait, toutes les statues colossales des trois grands porches de la façade de l'ouest, on vient à reconnaître qu'il n'en est pas une seule à laquelle on ne puisse donner son nom d'apôtre, de prophète, de patriarche ou de saint ; pas une seule dans

(1) Description de la cath. d'Amiens, par M. Gilbert, p. 77.

laquelle il soit permis de reconnaître l'image d'un personnage vivant et contemporain de l'œuvre, peut-on supposer qu'au même siècle, dans le même monument, les scrupuleux ordonnateurs du travail aient brusquement changé de système, et fait trôner de simples hommes en ces mêmes places qu'ils réservaient si justement aux élus de Dieu ? A côté des anges qui balançaient leurs encensoirs en l'honneur du St.-Patron, auraient-ils osé placer des mortels encore soumis aux dures épreuves et aux périlleux combats de cette vie, traitant ainsi d'égal à égal le ciel et la terre, ou plutôt faisant usurper à l'une, par une violente intrusion, le rang et l'honneur dus à l'autre ? Nous ne le comprenons pas de la part de ces maîtres savants et pieux qui s'appliquaient à développer avec une verve si féconde sur toutes les grandes façades d'église, les divins enseignements tout-à-fait purs et sans mélange d'éléments humains. Ne savons-nous pas d'ailleurs que, lorsque la reconnaissance des peuples voulut accorder une place aux donateurs dans le monument qu'ils avaient aidé à élever, il n'y a pas d'exemple qu'on leur ait attribué le poste que Dieu, ses anges et ses saints s'étaient toujours réservé ? Ils s'agenouillaient alors à l'écart, au début de l'œuvre, sous l'abri de leur patron, comme un auteur signe son livre au frontispice, ou un peintre son tableau à l'angle le plus obscur de sa toile. Nous nommerons donc saints et nous vénérerons comme tels, ces graves personnages encore peu connus que nous allons décrire, après avoir toutefois dit un mot des anges qui de chaque côté marchent à leur tête.

A droite du spectateur, 1.° UN ANGE en dalmatique,

tenant un encensoir dont la chaîne est brisée et dans lequel il paraît verser de l'encens à l'aide d'une navette.

Sous le socle, un individu en robe, la tête et le poignet brisés; dans la main gauche est un fragment semblable à une corde. Il était en rapport avec un second qui a entièrement disparu.

2.° Un saint abbé, crosse brisée en main, livre aussi brisé dans l'autre, en chasuble, étole, manipule.

Ici se confirme, selon nous, l'opinion que nous venons d'émettre sur la nature des personnages qui décorent cette partie du portail. St.-Riquier devait paraître parmi eux. Uni à St.-Honoré par les liens d'une même patrie, d'une même famille, d'une même noblesse et d'un même apostolat, c'est lui seul qu'on a voulu placer ici, ou bien il est absolument impossible d'expliquer la présence de cette grande figure d'abbé qui s'offre à nos regards. St.-Riquier, d'après le savant P. Malbrancq, descendait, au second degré, de la mère même de St.-Honoré. L'illustration de sa naissance, l'éclat de sa sainteté, la splendeur de la célèbre abbaye qu'il dota de son nom, l'avaient rendu célèbre dans le Ponthieu, et, à l'épiscopat près, il était l'égal de notre illustre pontife dans l'amour et la vénération des peuples de toute la Morinie.

Nous savons bien que rien n'est moins constant que cette noble naissance de nos deux saints et leur lien de parenté; mais le xiii.° siècle y croyait, et l'iconographie ne pouvait qu'être l'expression de la science historique du temps, cela suffit. (1)

Sous le socle, un individu tenant un singe à la

(1) D'après les indications du P. Malbrancq, la généalogie de

longueur d'une corde attachée à son cou. Dans l'autre main, un bâton auquel le singe applique ses deux pattes de devant comme pour s'aider à danser, à la manière de ces animaux de place publique. Le farceur porte de larges boutons aux coutures de ses manches. Dans un linge en forme de hotte, sur son dos, est un autre menu personnage capuchonné d'un bonnet pointu et mangeant une pomme ou *la boule du monde*, selon les représentations des fous de ce temps.

3.° Un personnage sans barbe, en robe, manteau à la romaine, posant l'index droit sur un livre fermé, qu'il tient de la main gauche.

Sous le socle, un diable cornu et à longues oreilles, mamelles de forme monstrueuse, mutilées en partie. A ses pieds des ailes, dans une de ses mains un reste d'objet méconnaissable tenu par un cordon attaché autour du cou.

4.° Un personnage à longue barbe, en manteau dont un pli est relevé dans sa main, où se trouve un reste de lambel brisé.

Sous le socle un personnage en robe, dans la posture très-naturelle d'un homme accablé sous un faix insupportable.

A gauche :

1.° Un ange en tunique et manteau, une main brisée dans laquelle était un encensoir, dans l'autre une navette en forme d'amande.

S.t-Honoré et de St.-Riquier devrait s'établir ainsi :

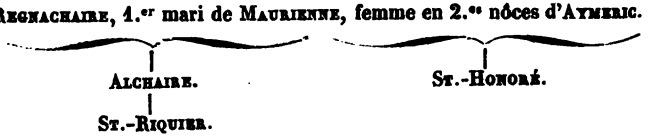

Sous le socle deux énormes oiseaux pris de bec. La tête de l'un et le bec de l'autre sont brisés.

2.° Le vénérable prêtre Lupicin, que nous verrons tout-à-l'heure jouer un rôle très-important dans la légende de St. Honoré, devait aussi apparaître dans cette majestueuse énumération des héros de cette histoire. Sa place est bien choisie en regard de St.-Riquier. Ses habits sacerdotaux complets et le calice qu'il tient en sa main le désignent assez. C'est ordinairement par la présence du calice qu'est signalée la dignité sacerdotale, témoin, entr'autres, la statue tombale de Jean de Cambryn, qu'on voit maintenant dressée debout contre le mur à droite du portail St.-Firmin-le-Confesseur, dans l'intérieur de l'église.

Sous le socle, un individu écrasé par la charge qu'il porte, et ouvrant la bouche comme pour pousser des cris.

3.° Un personnage ecclésiastique en aube, étole et manipule sous la chape, tient un livre ouvert, dans lequel sa main mutilée invitait à lire.

Sous le socle, deux individus dont l'un terrasse l'autre en l'étreignant sous ses mains.

4.° Personnage en robe, manteau, lambel.

Sous le socle, un individu paraissant se laver la figure, avec l'eau qu'il puise dans un plat tenu de l'autre main. Ses lèvres s'éboulent comme celles d'un homme qui vient de se jeter de l'eau à la face.

III.

Le Tympan. — *Légende de St-Honoré.*

Le tympan est partagé en cinq étages. Nous les comptons en commençant par le bas.

I.er ÉTAGE.

Il contient une suite de douze personnages disposés avec tant d'art et dans une pose si naturelle, qu'ils semblent tous s'agiter et parler entr'eux. Presque tous ont les mains et leur attribut caractéristique brisés. Sont-ce les apôtres ? Deux d'entre eux paraissent bien être Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean, parce qu'ils figurent l'un près de l'autre dans l'ordre de la concordance des évangiles, et qu'ils sont assez bien indiqués, l'un par son chapeau recoquillé et les débris de son bâton de pélerin, et l'autre par sa figure jeune et imberbe, au milieu de tous les autres dont la barbe et la chevelure sont fournies et conformes au signalement qu'en donne Durand de Mende, qui veut qu'on les représente « *Criniti.* » Mais ces données sont combattues par d'autres faits, savoir que le premier de toute la ligne, à droite du spectateur, porte un costume qui n'a aucune analogie avec celui de ses onze compagnons. Il est vêtu de la dalmatique des diacres et coiffé d'une calotte; il tenait un lambel, signe que nous n'avons remarqué nulle part ailleurs dans une main d'apôtre. Son attitude semble également différer de celle des autres, en ce qu'il est entièrement tourné vers eux tous, paraissant leur parler, soit qu'il les accueille, soit qu'il leur donne ou en reçoive mission. Autre raison de douter que ce soit là le collège apostolique : c'est que nous pourrons bien le retrouver encore au quatrième bandeau de la voussure, et qu'il n'est guère possible que le même motif ait été reproduit deux fois dans une même porte. Enfin le tympan étant toujours destiné à la légende dédicatoire et spéciale du portail, ou aux faits qui y ont un rapport immédiat, comme figure ou prophétie, nous

ne voyons pas pourquoi les apôtres se trouveraient là.

Sont-ce plutôt les douze jeunes romains envoyés de Rome vers les Gaules idolâtres, et auxquels, à cause de leur nombre et de leur mission, on aurait eu l'idée d'attribuer quelque chose des costumes et des insignes des apôtres ?

Votre commission, Messieurs, n'a pas trouvé dans les légendes les éléments nécessaires à la solution de cette question. S'il lui fallait toutefois ouvrir un avis, elle n'hésiterait pas à donner aux onze premiers personnages le nom et la qualité d'apôtres : le douzième serait St.-Honoré lui-même, jeune lévite venant de renoncer au siècle et recevant de ses pères dans la foi son symbole, sa mission et comme son drapeau. Au lieu de nous montrer la naissance temporelle du saint et de nous dire le noble sang qu'il tient de ses ancêtres, l'artiste du XIII.e siècle se serait plu à nous faire suivre la filiation spirituelle de son héros, engendré des apôtres comme ceux-ci de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ de Dieu; en sorte qu'on exprimerait parfaitement toute la pensée du groupe, en lui donnant pour titre le mot que St.-Luc dit de St-Mathias après son élection : « *Et annumeratus est cum undecim apostolis.* — Et il fut mis au nombre des onze apôtres. » (1)

2.e ÉTAGE.

Vocation du saint. — Découverte des reliques des saints Fuscien, Victorice et Gentien.

Nous appelons la *vocation* ou le *sacre* de St.-Honoré, la première des deux scènes de ce second étage.

(1) Act. Apost. I, 26.

L'épiscopat, qui est une charge et un honneur, ne se fait pas aussi aisément accepter de l'humilité des saints que le labeur obscur et pénible de l'apostolat : St.-Honoré, appelé à monter sur le siège d'Amiens après la mort du pieux pontife Béat, son guide et son maître, opposa donc au vœu du clergé et du peuple une vive résistance. Mais Dieu avait ses desseins, et sa résistance fut vaincue par un prodige. Ainsi qu'autrefois une colombe symbolique avait révélé à l'église le pape Fabien, une colonne de feu le pape St.-Grégoire-le-Grand, la voix d'un enfant l'illustre Ambroise, un rayon de lumière et une effusion d'huile sainte le grand St.-Remy, (1) ainsi la volonté de Dieu manifestée par une apparition miraculeuse, sur laquelle du reste notre sculpture est plus expresse que la légende, enleva tout prétexte de refus à l'humble prêtre. (2)

Il est assis dans l'angle à gauche du spectateur, tenant un livre en main, les regards tournés vers un nombreux cortège qui s'empresse autour de lui; au-dessus de sa tête, on voit une effusion d'huile sainte descendre du ciel et sacrer son front couronné d'une large tonsure : prodige dont la tradition a laissé plus de traces dans la légende écrite de l'archevêque de Reims que dans celle de l'évêque d'Amiens : ***Mox inspectante populo, radius cœlestis luminis in eum illapsus est, simulque illius caput unguento mirabili sensibiliter delibutum apparuit.*** (3)

(1) Brev. d'Am. 1683, 12 mars, 4 avril, 1 octob. — J. Molanus, de Histor. ss. imagin. Lib. III. c. 6.

(2) Dissert. sur le temps de la vie et de la mort de St.-Hon. — P. Giry, vie de St.-Honoré, 16 mai. — P. Croiset, id.

(3) Brev. d'Am. 1683, 1.er octob.

Son voisin, clerc aussi, se penche vers lui et lui porte les deux mains, l'une sur l'épaule et l'autre au bras, comme pour l'exciter et l'interroger. Derrière celui-ci, et tourné vers la même scène, est un abbé debout dont la crosse et les deux bras ont disparu. Les autres clercs à la suite regardent et montrent de la main l'évènement dont ils s'entretiennent. Celui qui est derrière l'abbé en crosse a la tête emportée.

Le reste de l'étage à droite du spectateur nous offre St.-Honoré recevant miraculeusement la nouvelle de la découverte des reliques des SS. Fuscien, Victorice et Gentien. La légende écrite et la légende sculptée commencent ici à être si claires et si parfaitement d'accord, qu'il pourra suffire à l'artiste d'ouvrir l'une pour restaurer l'autre aussi correctement que possible.

On lit dans un ancien bréviaire d'Amiens qui résume les auteurs précédents, qu'un prêtre nommé Lupicin fut averti en songe par un ange de se transporter vers un lieu couvert de bois où il trouverait dans une crypte les corps saints des trois martyrs, et qu'obéissant à la voix céleste, il remua lui-même la terre et découvrit les reliques. *Cum quâdam die Lupicinus probatæ vitæ præsbiter in agro Ambianensi expleto vigiliarum et nocturnæ orationis officio, corpus suum quieti et somno traderet, apparuit ei angelus, dicens : Lupicine, surge et vade ad locum quem tibi indicavero et cryptam invenies obtectam nemoribus, in quâ beatorum martyrum Gentiani, Fusciani et Victorici corpora à multis jam sæculis sunt condita. Quo nuntio exterritus pergensque ad memoratum locum et refossâ sarculo terrâ....corpora invenit.* Notre portail nous montre en effet Lupicin, dont la tête et

les bras n'existent plus, occupé dans un lieu couvert d'arbres, à déterrer à l'aide d'un instrument brisé, que le mot « *sarculum* » de la légende aidera à refaire, trois tombeaux dont l'un entr'ouvert laisse apercevoir un corps gisant à l'aspect duquel le pieux prêtre éclate en transports de joie et en cantiques de louanges miraculeusement portés par les airs jusqu'à la ville d'Amiens et aux oreilles de St.-Honoré qui célébrait alors les saints mystères. *Et refossâ sarculo terrâ prædictam cryptam et cœlesti voce monstrata corpora invenit. Quorum aspectu incredibili gaudio affectus et in divinas laudes assurgens, antiphonam in honorem martyrum tantâ animi alacritate et exultatione cœpit canere ut ejus vocis et jubilationis sonus ex quinto ab urbe milliario ad sanctissimum pontificem Honoratum jam tùm in urbe divina mysteria peragentem mirabiliter pervoniret.*

Tout est exprimé dans ce tableau : l'action du sacrifice que célébrait le saint évêque et le bruit même des antiennes sacrées qui attirent son attention et lui font détourner la tête vers le lieu d'où elles partent. Un autel est dressé couvert de courtines retombant jusqu'à la base, et garni vers les angles d'autres linges aux bords frangés. Sur la table d'autel, le calice dont il ne reste plus que le pied ; au sommet du rétable, ou gradin très-peu élevé, une petite croix à tige ronde, brisée ; à côté, « *in cornu epistolæ*, » l'évêque assis en son trône de pierre comme il existait autrefois dans le sanctuaire de la cathédrale, drapé au siège et surmonté d'un dais en forme d'édicule ; la mître en tête et couvert de sa chape, il a la main droite emportée ; d'un pupître sur lequel il l'appuyait sans doute, il ne reste d'autre vestige que le pied en forme de

croisillon. Pour rétablir ces détails, il importe de se souvenir que, suivant la légende, St.-Honoré est dans l'action de célébrer la messe, comme le prouve du reste la présence de l'autel, du calice et du trône, *in cornu epistolæ* : alors on comprendra qu'il lisait l'épître ou quelqu'autre partie de l'office qui se récite au trône, et l'on saura qu'en reconstruisant le pupître démoli, c'est un livre qu'il conviendra d'y mettre, et non un *codex* avec plume et écritoire comme on aurait pu le faire en supposant, ce qui n'aurait pas été absurde, que l'évêque était occupé à signer le procès-verbal de la reconnaissance des reliques, supposition que rien ne confirme.

La légende recueillie par le P. Malbrancq raconte que le St.-Evêque était dans sa maison lorsque le chant de Lupicin vint frapper ses oreilles : rien ne s'oppose absolument à ce qu'on préfère cette version ; mais alors il faudrait rattacher à la scène précédente la présence de l'autel, et prendre pour la figure du palais épiscopal le petit édicule que, dans l'autre opinion qui est la plus probable, nous avons nommé le trône. (1)

3.e ÉTAGE.

Apparition miraculeuse. — Guérison d'Aveugles.

L'histoire du saint évêque d'Amiens se continue dans ce troisième étage. Il y est fait mention de deux miracles, l'un arrivé durant sa vie et l'autre à son tombeau. Le premier est raconté par un manuscrit de Corbie, cité dans les annales du P. Lecointe, à l'année

(1) De Morinis, t. 1. p. 244.

687, par les Bollandistes, par Pierre *de Natalibus*, Vincent de Beauvais, le bréviaire de la Marthonie de 1607, celui de François Faure de 1683. On le chantait en ces termes dans une prose ancienne : (1)

Hic dùm missam celebravit
Manus Christi consecravit
Hostiam mirificè.

Quam aspexit manifestè,
Successore suo teste
Salvio pontifice.

On apprend par là que pendant que St. Honoré célébrait pontificalement les saints mystères, une main divine apparut au-dessus de l'autel et lui administra la communion, selon les uns, selon les autres, elle consacra l'hostie et le communia ensuite.

Quoiqu'il en soit de ces deux versions, le sculpteur doit placer la figure d'une hostie dans la main miraculeuse qui est mutilée, attendu que la rubrique veut que pour consacrer comme pour communier le ministre prenne le pain dans les mains, à l'exemple du sauveur : *Accipiens, benedixit, fregit, deditque.*

Le père Malbrancq ajoute au récit de ce miracle une circonstance dont on ferait peut-être bien de tenir compte dans la restauration ; c'est que la main de Jesus-Christ portait l'empreinte sanglante de la plaie du crucifiement. Voici le texte :.... *Contuitus est splendidissimam servatoris nostri manum eâ specie, quam olim in corpore redivivo apostolis exhibuit, trabalis clavi vestigiis*

(1) Miss. d'Am. de 1506, 1529, 1554. 16 mai.

cruentatam : neque hoc solùm, at simul ab eâdem orbiculatam hostiam ex arâ primoribus digitis tolli, sibique in manus porrigi conspexit. (1)

L'autel décoré comme celui de l'étage inférieur se présente ici de profil ; nous y remarquons le tabernacle qui, au lieu d'être placé au centre en face de l'officiant, est pris dans l'extrêmité du gradin sur le côté gauche de l'autel. Sa petite porte carrée est ornée aux gonds et à la serrure de ferrements allongés en arabesques : son leger heurtoir consiste en un simple anneau jouant dans un piton. La pierre d'autel qui ressort en saillie sur la table est munie du corporal sur lequel il ne reste que le pied du calice. Un autre débris que nous avons trouvé roulant derrière les groupes, nous a paru être le pied d'un chandelier ; nous avons reconnu en effet qu'il s'adapte à quelques vestiges encore conservés sur le gradin.

L'évêque debout devant l'autel avait les mains étendues comme au canon de la messe, avant qu'elles fussent emportées.

Derrière l'évêque et avant les autres ministres, un personnage debout, la tête de moins, tenait en main un objet dont on ne trouve de trace que dans un vestige adhérent à la muraille, et dans un débris ayant la forme d'un bâton qui lui demeure à la main.

Le diacre vient ensuite en dalmatique, et après lui le sous-diacre en tunique, tenant dans ses deux mains élevées le voile destiné à porter révérentieusement la patène et à la montrer au peuple ; enfin l'enfant de chœur en paillot qu'on voit derrière, la tient contre sa

(1) De Morinis. t. 1. p. 244.

poitrine, selon l'ordre d'une cérémonie encore usitée de nos jours aux messes pontificales.

Le second miracle représenté dans cet étage est la guérison des aveugles au tombeau de St. Honoré.

Nous voyons un autel surmonté d'une statuette sans tête, assise; ce sont la figure et le tombeau du St. évêque. Mais on ne saurait trop ce qu'y venaient faire les individus sans tête ni membres, dont l'un s'inclinant vers l'autel levait la nappe comme pour la porter à ses lèvres; la légende nous apprend cependant qu'il ne s'agissait pas pour l'individu, dont il ne reste que le tronc, de la baiser, mais bien de l'approcher de ses yeux dans l'espérance de recouvrer miraculeusement la vue. Le continuateur de Bollandus en parle ainsi :

Mulier quædam à nativitate cæca, in Ambianensi ecclesiâ nocturnam agens vigiliam beati Honorati preces et vota fundebat : et dùm faustum exequeretur obsequium, audivit vocem hominis se B. Honoratum dicentis; monebat autem mulierem ut oculos panno detergeret. Manè autem facto ad altare se duci præcipiens, quod persuasum illi fuerat adimplevit, et confestim visu recepto, magnificè grates Domino exhibuit.

Voici les rimes de la vieille prose.

Ejus ope ecce natæ
Sunt palpebræ reseratæ
Altaris velamine.

Elles supposent que l'aveugle dont nous avons parlé n'était pas la seule qui eût confiance en la protection du saint. En effet aux pieds d'un autre individu aussi

mutilé et portant une coule talaire aux manches fendues, ou découvre la queue et une patte de petit chien, son ami et son guide fidèle. Bien entendu que la corde qui le tenait en laisse a disparu avec la main de l'aveugle. Nous demandons aussi qu'on restitue à ces malheureux leurs précieux bâtons qui se font deviner à certains vestiges à demi-effacés. Le lévite qui semble là le gardien de la chasse et chargé d'accueillir et de guider les pélérins est parfaitement conservé. De l'autre côté du saint dépôt deux personnages dont l'un n'a plus de tête et aucun n'a de mains, viennent également pour vénérer et invoquer. Ce sont des hommes de qualité en costume civil dont les restes peuvent aider à récomposer le tout.

4.e ÉTAGE.

Procession des Reliques.

La chasse vénérée est portée au milieu d'une procession qui se déploie dans toute la longueur, clergé en avant et fidèles et nobles hommes à la suite. De jeunes clercs en aube ceinte, *præcincti*, ouvraient la marche, portant sans doute croix et torches. Du premier il ne reste que les deux pieds et le bas de la robe; les autres ont perdu les bras et la tête; un seul a sauvé le bout de sa torche qu'il retient entre ses bras sans poignets.

A la suite trois autres clercs dont deux sans tête et tous en aube et étole portaient différents objets assez difficiles à déterminer. L'un de ces objets a entièrement disparu avec les bras du clerc; dans les mains d'un autre on croit voir un tableau et dans celles d'un

troisième un reliquaire ayant peut-être la forme d'un bras au milieu duquel un petit trou carré-long comme pour laisser apercevoir la parcelle de relique. On sait d'ailleurs qu'on portait autrefois en procession toutes ces sortes de petits meubles de piété, et que les reliquaires anciens prenaient souvent la forme de tête, de bras, de cornets, d'étuis aussi bien que de coffres, de pinacles et d'édicules.

Arrive la chasse, simple coffre oblong orné seulement sur la face et sur le toit de *quatri-folium* en relief surrelieffés d'un losange au centre et cantonnés dans des carrés creux : aux pignons des ornements en arcades trilobées aussi en creux. Deux clercs en chape au large fermoir en forme d'amande la portent sur leurs épaules au moyen d'un brancard.

Nous ne savons si cette chasse a été sculptée sur le modèle de celle qui existait au trésor de la cathédrale et dont un certain chapelain nommé Baron vante la richesse dans quelques vers assez curieux par leur naïveté, qu'il composa durant la peste de 1668.

Permettez-moi de les citer :

« Et vous saint partout Honoré
» Dont les os réduits en poussière
» Dans un cercueil d'argent doré
» Se dérobent à notre paupiére,
» Resterez-vous sans sentiment
» Dans cet auguste monument,
» Sans nous prêter votre assistance
» En cette urgente occasion
» Où Dieu punit notre insolence.
» Par le fléau de contagion ? » (1)

Sous la chasse trois estropiés à béquilles et poignées

(1) On trouvera peut-être plus curieuse la strophe par laquelle

de fer, tous fort endommagés, levaient la tête et les bras en signe de leur confiance; on voit encore au coffre les restes de la main de l'un d'eux qui le touchait.

Tout ce cortège, aussi glorieux pour le saint patron que triste aux yeux de l'humanité, est décrit dans la prose déjà citée :

Paralysi, dissoluti,
Cœci, claudi, surdi, muti
Sunt saluti restituti
Suo medicamine.

Après la chasse, sept personnages, dont plusieurs rappellent par leur mise les modes des gens de distinction de ce temps-là.

Les deux premiers se tiennent par la main : l'un aux manches larges et fendues porte avec beaucoup de grâce à la main gauche un de ses gants : sa droite

le même auteur invoque les saints martyrs Fuscien, Victorice et Gentien, que le peuple s'est accoutumé à appeler les *saints engelés*, parce que c'est dans l'hiver que fut consommé leur martyre, et que se célèbre leur fête.

Divins martyrs toujours gelés,
A la voix de notre prière
Qui jamais ne fûtes gelés,
Même étant réduits en poussière,
Montrez que nous avons raison
De vous présenter oraison
En cette occasion publique,
Où nous sommes tous menacés
D'aller d'une façon tragique
Dans le pays des trépassés.

est gantée. Pas de tête. Un autre repose négligemment sa main gauche sous le surcot. A ses côtés un noble personnage à la chevelure abondante et soigneusement ramassée en ballon derrière la nuque. Une large mentonnière retient sa toque, et de ses doigts il arrête assez coquettement sur sa poitrine la fine courroie d'un gracieux manteau qu'on croirait avoir servi de modèle à ceux de la cour de François I.er et de Henri IV.

La procession est terminée par deux femmes, dont l'une en manteau, voile et guimpe, et l'autre, sans tête, donnait la main à un enfant aussi sans tête.

5.e ÉTAGE.

Le Crucifix miraculeux.

Le tableau qui forme le cinquième étage au sommet du tympan se lie à celui que nous venons de décrire. C'est l'histoire du crucifix miraculeux s'inclinant devant le corps saint de l'évêque au passage de la procession. *Dùm ab ecclesiâ vicinâ*, disent les Bollandistes, *in honorem sanctorum apostolorum Petri et Pauli fundatâ, in sedem propriam quodam die solemni referretur; prefatæ ecclesiæ imago Jesum crucifixum exprimens, se toto corpore inclinavit in partem quâ corpus sanctissimum ferebatur.*

L'ancienne prose s'exprime ainsi :

Olim consueto more
Ferebatur cum honore
In quâdam ecclesiâ.

In quâ pendens forma christi
Crucifixum monstrans, ipsi
Præbuit obsequia.

Nam quâ parte ferebatur
Illùc statim vertebatur
Crucifixi species.

Quod devotè retulerunt
Omnes qui hanc conspexerunt
Se vertentem pluries.

Le bréviaire de 1683 fait aussi mention de ce miracle comme d'un fait appuyé sur la tradition constante de l'église d'Amiens. *Ejus corpus cùm in ecclesiam propriam relatum esset, imaginis christi à cruce pendentis inclinatione honoratum fuisse constanti traditione accepimus.*

Du christ primitif en pierre il ne reste que les mains aux bras de la croix aussi en pierre et travaillée en forme d'arbre non dégrossi.

Un autre christ en bois, ajusté là après la chûte du premier, contraste par son style incorrect et par sa taille hors de proportion parmi tous les autres beaux ouvrages de sculpture.

A l'intersection de la croix, qui est à quatre membres, s'appuie le nimbe crucifère fleurdelysé, orné au centre d'un quadrilobe avec camée. C'est l'avis de la commission qu'on rétablisse le christ en pierre, d'après l'image du crucifix miraculeux lui-même heureusement conservé à la cathédrale, et qu'on n'oublie pas surtout de lui donner l'attitude qui conviendra le mieux pour exprimer le prodige, en tenant compte toutefois des indications fournies par l'état des mains qui restent.

Les images de la Ste.-Vierge et de St. Jean qui accompagnaient à St.-Firmin-le-Confesseur le christ miraculeux, ne lui ont pas fait défaut au portail. A droite

se tient debout la mère de Dieu, les mains brisées, les regards fixés sur son fils; un manteau et un voile composent son costume. St. Jean à gauche appuie sur une de ses mains sa tête courbée sous le poids de sa tristesse; l'autre main tient le livre où il raconte l'amour et les douleurs de son maître.

Dans les angles, des anges, l'un en chape, l'autre en manteau et le genou en terre balançaient leurs encensoirs aujourd'hui brisés.

Ici se termine l'analyse de la dédicace spéciale du portail auquel nous voyons bien maintenant que devait se rattacher primitivement le nom de St. Honoré.

Nous allons parcourir dans la voussure le système général d'ornementation qui lui est commun avec presque tous les autres, comme entrée de temple chrétien. L'intérêt s'accroîtra de toute la grandeur et la majesté des sujets, éléments nécessaires de cette sublime composition.

IV.

VOUSSURES. — *Les deux Testaments.*

Elle comprend quatre cordons ou bandeaux qui suivent la courbe de l'arc-ogive et qui contiennent: le premier 12 sujets, le second 14, le troisième 16, et le dernier, le plus éloigné du tympan et près de la bordure extérieure, 18.

Les sujets forment trois séries. La première un chœur d'anges, l'autre l'ancien testament, la troisième le nouveau.

1.er BANDEAU. — *Chœur d'Anges.*

Il est peu de portails où les anges n'occupent une

place importante, soit comme ordre hiérarchique dans ceux qui sont une représentation du ciel, soit comme gardiens de la maison de Dieu, lorsqu'ils posent en sentinelle au plus près de l'entrée, soit comme cortège céleste autour du patron dont les actes sont décrits au tympan et autour des autres saints de l'une ou l'autre loi, dont l'assemblée remplit les sacrés arceaux.

Les douze qui garnissent ici le premier bandeau semblent avoir cette dernière destination. Ils portent alternativement dans leurs mains des encensoirs ou des couronnes, et se tournent les uns vers le centre, les autres vers les bandeaux de la circonférence, décernant également leurs hommages aux patriarches, aux prophètes, aux saints apôtres et à St. Honoré. Leur vêtement se compose communément d'une ample tunique sous un manteau rejeté en arrière.

Les encensoirs et les couronnes sont brisés dans les mains de presque tous. Un grand nombre a subi des mutilations bien plus graves encore, telles que la chûte des bras, de la tête et des ailes.

2.me BANDEAU. — *Personnages historiques et figuratifs.*

Le Christ que nous avons vu au point culminant du tympan dominant toutes les scènes de l'histoire de St. Honoré comme fin et principe, doit encore être considéré comme le centre vers lequel convergent tous les faits qui remplissent la vaste coquille de la voussure.

Nous avons d'abord tous les âges du monde se réunissant autour de l'objet de leur attente, et montrant dans les illustres personnages qui se sont succédé de siècle en siècle, la suite des grandes figures du Mes-

sie, son sacerdoce éternel, son sacrifice, ses abaissements, sa gloire, ses prérogatives, ses vertus.

1.er Adam, dont on a fait jusqu'à présent Noé (1), représente ici le premier âge du monde. Il est aussi la première figure de J.-C., premier né de la création, comme celui-ci sera le premier né de la rédemption, *primogenitus ex multis fratribus*, communiquant à tous les hommes le germe de la mort spirituelle en même temps qu'il leur transmettra la vie corporelle, comme celui-ci leur communiquera la régénération et la vie de l'esprit sur les ruines de la vie des sens. (2). L'un appelé *primus Adam de terrâ terrenus*, l'autre second Adam *de cœlo celestis*. Résumant dans sa prévarication toutes les prévarications de sa postérité, germe fécond du mal et du péché qui doit s'enfanter et se reproduire dans ses descendants jusqu'à la consommation des temps, comme J.-C. résumera dans sa personne ce même péché et sera lui-même *fait péché*, suivant l'énergique expression de St. Paul, (3) afin de le détruire et de l'anéantir en l'attachant avec lui sur la croix.

Adam, le premier de ce cordon de voussure, et bêchant péniblement, nous montre aussi le triste châtiment du péché (4), tandis qu'à l'autre extrémité, et

(1) Description de la cathédrale, par M. Gilbert, pag. 77.

(2) Christus resurrexit à mortuis primitiæ dormientium ; quoniam quidem per hominem mors et per hominem resurrectio mortuorum. Et sicut in Adam omnes moriuntur ità et in Christo omnes vivificabuntur. I. Cor. 15.

(3) Eum qui non noverat peccatum pro nobis peccatum fecit II.e Cor. V. 21.

(4) Quia comedisti de ligno ex quo præceperam tibi ne come-

en regard, St. Jean, le dernier de toute cette noble lignée, portant un agneau sur un écu, nous indiquera celui qui remet les péchés du monde, et délivrera du châtiment.

Notre premier père paraît ici vêtu seulement d'une tunique de peau, à manches courtes, serrée à la ceinture, la tête nue, chevelure longue, barbe naissante. Il n'y a de légèrement mutilé que l'un de ses pieds nus qu'il appuie sur sa lourde bêche à demi enfoncée dans le sol aride et dépourvu à dessein de tout signe de végétation suivant le *maledicta terra in opere tuo* de la Genèse. On a toujours admiré la savante manière dont on a fait poser et dont on a drapé ce personnage. (Gen. 111. 17.).

2.° Noé, qui a vécu de l'an 1056 à l'an 2006 depuis la création du monde, nous représente ici le second âge du monde, dont il est en effet le chef et le principal personnage.

Il est dans l'action de construire l'arche. On sait que tous les interprêtes voient en sa personne J.-C. construisant son église, cette arche sainte et catholique hors de laquelle il n'y a point de salut. (1).

Le patriarche est vêtu d'une tunique courte, ceinte d'une lanière de cuir, fermée par une boucle. Il est chaussé de brodequins, dont la partie supérieure paraît composée de deux pièces de cuir, se croisant l'une

deres, maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ. (Gen. 111. 17.)

(1) St. August. lib. XV. de civit. Dei. cap. 26. — St. Greg. hom. XVI. in Ezech. — Voy. Cornel. a lapide in genes. VI. 16.

sur l'autre pour s'appliquer autour de la jambe à l'aide de cordons. Une jambe dans l'arche et l'autre en dehors, il s'appuie sur une tarière au moyen de laquelle il perfore une pièce de bois, destinée à s'ajuster à la nef encore imparfaite. Sur le côté, un bloc servant d'*établi*, dans lequel s'engage un instrument nommé *valet* en terme de menuiserie, pour saisir et contenir la pièce de bois qui est en œuvre.

Bien entendu que de tous ces détails un grand nombre a péri par l'injure du temps et les insultes des passants, et ne se fait deviner que par les vestiges adhérents aux parties correspondantes du groupe. La tarière et le valet seront à refaire ainsi que la tête et les deux avant-bras du personnage. (Gen. VI. 22.)

3.e MELCHISEDECH. — Le troisième âge du monde, est le plus rempli. Les figures du messie nous y apparaissent plus grandes, plus nombreuses et plus claires. Melchisedech, Abraham, Isaac et Jacob occupent successivement les quatre caissons suivans de ce bandeau.

Le sacerdoce et la royauté de J.-C. sont ici figurés par Melchisedech, que le texte sacré appelle *Roi de Salem et prêtre du Dieu Très-Haut*. C'est la commune interprétation des SS. Pères (1). Les paroles de David, chantant le Messie à venir, sont d'ailleurs assez formelles : *Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech* (ps. CIX. 5.) — St. Paul aux Hébreux, 7, développe la même pensée.

Nous voyons en effet qu'il revêt ici tous les habits

(1) Cités par Bellamim *de missâ* liv. 1, ch. 6.

sacrés du pontife chrétien offrant le sacrifice de la messe, l'aube et la dalmatique aux bords frangés, étole, chasuble et mitre. Ses mains élevées ne paraissent plus porter qu'un linge déployé. L'artiste ne manquera pas d'y rétablir d'une part le pain et de l'autre la coupe de vin dont le pied se révèle encore par quelques débris. Il n'aura qu'à lire au XIV.e ch, 18.e v. de la genèse : *Melchisedech rex Salem, proferens panem et vinum, erat enim Sacerdos Dei altissimi.*

(Gen. XIV. 18.)

4.me Abraham *immolant son fils.* — C'est le père de beaucoup de peuples, *pater multarum gentium*, sa postérité se multipliera comme les étoiles du ciel et comme les grains de sable de la mer. C'est la catholicité de la foi chrétienne, enfantant toutes les nations à J.-C. C'est le sacrifice de la croix fécondé par l'obéissance, et faisant sortir la vie de la mort. C'est la résurrection de J.-C., admirablement figurée dans Isaac, se relevant vivant de dessous le glaive et sortant du bûcher pour aller épouser Rebecca, image elle-même de l'Eglise du sein de laquelle naîtra le peuple de Dieu et les enfans du salut. C'est le sacrifice du calvaire, condition de tous ces biens et moyen nécessaire à la réalisation de toutes ces promesses. C'est l'agneau de Dieu substitué dans l'immolation à l'homme voué, mais soumis et pénitent (1).

Toutes ces grandes idées sont résumées par un trait d'une remarquable simplicité. Vous voyez un vieillard levant son glaive sur la tête d'un jeune enfant qui

(1) Cs. S. Ambros. Lib. de Abraham.

se tient debout et les mains liées pardevant, comme il convenait à l'image de la victime libre et volontaire, *oblatus est quia ipse voluit.* Un ange arrête la main qui va frapper; c'est au ciel que, sacrificateur, il avait obéi, c'est du ciel que, père, il reçoit le prix de son obéissance. Un bélier paraît sur le côté, destiné à remplacer le jeune Isaac.

Ce groupe a subi d'assez graves mutilations. L'absence des têtes, des bras et surtout du glaive rend le sujet difficile à deviner au premier abord. Le bélier a également les cornes brisées. (Gén. XXII.)

5.° Isaac *bénissant Jacob.* — Isaac ne parait plus ici comme victime. Il va figurer Jésus-Christ dispensateur des bénédictions éternelles et annoncer, non ce qu'il veut, mais ce que l'esprit de Dieu veut lui faire annoncer par la substitution de Jacob à Esaü dans le droit d'aînesse. D'après St.-Paul (1), c'est la réprobation des Juifs qui ne souhaiteront comme Esaü que la graisse de la terre et les biens visibles (2), et l'élection de l'Eglise qui devra abandonner comme Jacob tous les biens terrestres figurés par le plat de lentilles en échange du droit de primogéniture spirituelle, et qui ne demandera comme lui qu'une bénédiction.

La sculpture de notre portail nous montre Isaac vieux et aveugle, palpant son fils Jacob avant de le bénir. Il porte une longue barbe et un ample manteau. Sa main droite est tombée. De la gauche il interroge le

(1) Epist. ad Rom. IX.

(2) Cui Esaü : nùm unam, inquit benedictionem habes pater? Motus Isaac dixit ad eum : in pinguedine terræ et in rore cœli desuper erit benedictio tua. Gén. XXVII. 38, 39.

cou de son fils pour s'assurer s'il est velu. Le jeune Jacob est vêtu d'une très-simple robe au défaut de laquelle sa mère a ajusté les peaux dont les poils paraissent au cou et à la main gauche; la droite est brisée. Sur le plat qu'il présente à son père, on distingue une cuisse de chevreau. (Gen. XXXVII passim.)

6.e JACOB *bénissant Ephraïm et Manassé.* — L'enfant de la bénédiction a grandi. Jacob a pris rang parmi les patriarches. Il va transmettre les bénédictions et les promesses. Voyez, ses mains s'étendent sur les deux fils de Joseph appelés à devenir chefs de deux des douze tribus. Mais elles se croisent, et la droite reposant sur la tête d'Ephraïm le plus jeune, et la gauche sur celle de Manassé le premier né, nous montreront encore, dit Tertullien (1), le mystère de la substitution de l'église à la synagogue que nous voyons si souvent rappelé dans l'iconographie du moyen-âge. La croix qui consomme cette répudiation de l'épouse orgueilleuse et infidèle et l'alliance de l'épouse nouvelle et sans tache, est reproduite deux fois dans l'ordonnance du sujet que nous examinons; par le patriarche lui-même d'abord, de la même manière qu'on le voit aux stalles (2) et partout ailleurs; mais aussi, ce que nous n'avions jusqu'à présent remarqué nulle part, elle est figurée une seconde fois par le geste des deux jeunes enfans, qui portent leur main droite sur la poitrine l'un de l'autre. L'intention dans ce fait accessoire est probablement mystique comme elle l'est

(1) Lib. de Baptismo. — Cf. S. J. Damasc. Lib. IV. c. 12. — Rupert et tous les commentaires.

(2) Sur la 85.e miséricorde.

assurément dans le principal. Ephraïm, le plus jeune, porte une tunique courte et libre ; Manassé une tunique ceinte.

Les mutilations, dans cette niche, consistent dans la chûte de deux têtes et de deux mains.

7.e Job. — La substitution n'implique pas nécessairement la réprobation. Toutes les nations seront embrassées dans la charité et la miséridorde du Sauveur promis : *qui vult omnes homines salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire.* La cinquième génération d'Esaü vit encore, et Job ou Jobad, fils de Zaré, fils de Rahuel, fils d'Esaü, salue la rédemption comme son espérance et sa joie au milieu de ses rudes épreuves, *scio quod redemptor meus vivit.* Les pères de l'église nous disent qu'il a été choisi lui-même pour être une figure du Sauveur (1). Ses humiliations, ses douleurs, ses abattements et sa patience sont l'histoire anticipée de Jésus-Christ au Jardin des Oliviers, au prétoire et au Calvaire. Et comme nos artistes religieux il y a cinq ou six siècles ne faisaient rien sans raison, nous ne devons pas omettre de remarquer qu'ils ont représenté le juste éprouvé assis sur une montagne, image peut-être de celle de Golgotha. N'y a-t-il pas aussi quelqu'intention dans la place qu'il occupe avec sa niche au point le plus culminant de tout le bandeau ?

Il se trouve au reste à son rang dans la série, puisque nous avons dit d'après les commentateurs (2), qu'il était de la 5.e génération d'Esaü, de la 7e d'Abraham,

(1) Job non tantùm loquendo sed etiàm patiendo Christum prophetavit. — S. Greg. Mag. præf. in lib. Job. cap. VI.

(2) Voyez Dissertation sur le temps où Job a vécu, par Rondet.

qu'il naquit peu de temps avant Moïse, qui est le sujet du médaillon suivant, et que par conséquent il appartient encore au 3.e âge du monde.

Il est représenté assis sur la terre nue, les jambes à peine cachées sous un lambeau de robe, et couvert de pustules qu'il gratte avec un morceau de pot cassé.

8.e Moïse ouvre le 4.e âge du monde compris entre la sortie d'Egypte, en 2513, et la fondation du temple de Salomon, en 2992.

Ses rapports avec Jésus-Christ sont trop nombreux pour avoir le temps de les développer. Ils sont assez frappants pour qu'il suffise d'en indiquer quelques uns. Echappé seul au massacre de tous les enfants hébreux, sauvé miraculeusement des eaux, défenseur de ses frères opprimés par Pharaon; leur libérateur, leur législateur, leur prophète, leur chef; la nature des prodiges qu'il opère, la mer rouge traversée, la manne du désert, le serpent d'airain, — les auteurs anciens nous apprennent d'un commun accord que tout cela était pris au moyen-âge, comme par les anciens Pères, pour des figures palpables de Jesus-Christ échappant au glaive d'Hérode et trouvant asile sur la terre d'Egypte, délivrant son peuple par son sang, législateur nouveau, prophète divin des choses qui regardent la fin des temps, instituteur des sacrements, aliments célestes et mystérieux de l'âme.

Au reste Moïse avait posé de lui-même comme grande et parfaite image du Messie promis, lorsque préconisant sa venue il l'appelait un prophète comme lui : *prophetam sicut me.* (Deut. XVIII, 15.)

Le prodige du serpent d'airain donnant une vue plus

expresse du mystère de la croix par la vertu de laquelle l'humanité sera guérie de la morsure de l'ancien serpent, a été choisi par l'ordonnateur du portail pour trait caractéristique du sujet. On y distingue sur une colonne fort longue à chapiteau feuillagé, le type ordinaire des antiques représentations du serpent mystique. C'est une espèce de dragon à la tête informe, ayant deux courtes pattes près de l'encolure et se terminant par une queue épaisse à sa naissance et s'effilant brusquement.

Le prophète est debout près de la colonne. La tête et la main droite de laquelle il indique le serpent sont emportées; mais on achève de le reconnaître aux tables de la loi qu'il tient de sa main gauche en même temps qu'un pan relevé de son manteau. Les tables de la loi et le serpent d'airain complètent le type de Jésus-Christ sauveur et docteur.

Le portail de la Vierge, à la façade principale, offrira à l'artiste un modèle de tête de Moïse au front rayonnant : *facies cornuta*.

9.° Aaron. — Jésus-Christ, dit St.-Paul, est hier, aujourd'hui et toujours : ***Christus heri et hodiè, ipse et in sæcula.*** Il résume en sa personne tous les âges, toutes les lois et tous les ministères du testament passé. Il revêt la plénitude de tout sacerdoce. Nous l'avons vu sous la loi de nature dans la personne de Melchisedech, il faut nous le montrer dans la loi écrite. Voici Aaron. Rien, dans sa suprême sacrificature et dans toutes les parties du culte figuratif dont il est le ministre et le chef, qui ne regarde Jésus-Christ et dont les commentateurs sacrés n'aient trouvé la réalisation dans l'in-

stitution du culte chrétien, avec cette différence qu'il n'y aura plus de sang sur l'autel nouveau que celui de l'agneau divin, plus de feu que celui de l'amour de Dieu et de l'amour de l'homme, le premier purifiant et élevant le second.

Aaron se reconnaît ici à ses habits pontificaux, aube, dalmatique, chasuble, étole, manipule, amict; anachronismes sans doute volontaires et jugés nécessaires pour la révélation du sacerdoce chrétien dans sa personne. Le luxe de ces vêtemens cérémoniaux est relevé encore par l'épaulière ornée d'une pierre précieuse à la poitrine et bordée d'émaux et de franges.

La tête est tombée. Nous invitons encore l'artiste à l'aller étudier au grand portail.

Nous pensons enfin que la main droite aussi emportée, devra porter la verge fleurie, type obligé de presque toutes les représentations d'Aaron.

10.e DAVID *recevant l'onction royale des mains de Samuel.* — C'est le nom de Christ « *unctus* » donné à Jésus; c'est sa royauté posée là à côté de son sacerdoce; c'est sa gloire surabondante et divine telle que l'a chantée le psaume 44e dans son épithalame du mariage spirituel de Jésus-Christ et de l'Eglise : *Eructavit cor meum verbum bonum : dico ego opera mea* REGI.....SEDES TUA, *Deus, in sæculum sæculi :* VIRGA *directionis,* VIRGA *regni tui. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem; propterea* UNXIT *te*, DEUS, *deus tuus* OLEO *lætitiæ præ consortibus tuis.* St.-Paul en fait la même application dans son épître aux Hébreux. (1)

(1) Unxit te, Deus tuus, oleo exultationis præ participibus tuis. (*Hebr.* 1, 9.)

Le choix que l'Eglise a fait dans sa liturgie des psaumes de David pour les offices du vendredi et de la Passion, et la raison qu'en donnent tous les auteurs mystiques prouvent assez que David, dans sa pensée, a toujours été la figure de Jésus-Christ, comme roi et comme pénitent.

Nous le voyons ici encore enfant, en petite robe ceinte et tête nue. Il reçoit sur le front l'huile mystérieuse qu'y répand d'une corne penchée le prophète Samuël, noble vieillard à la barbe épaisse et se drapant dans un ample voile qui couvre et enveloppe à la fois la tête et le corps. (1 Reg. XVI. 13.)

Ce groupe est bien conservé.

11.e SALOMON *jugeant les deux mères.* — Nous arrivons au 5.e âge du monde venant aussi dans la personne de Salomon, son plus illustre député, saluer Jésus-Christ, celui que l'Eglise appellera la sagesse par excellence et essentielle. : *ô sapientia quæ ex ore altissimi prodisti, attingens à fine usque ad finem, fortiter suaviterque disponens omnia.....!* Le choix qu'on a fait de la circonstance du célèbre jugement qu'a rendu ce roi d'Israël, suppose assez l'intention de suivre l'application que fait l'Eglise des caractères de Salomon à la personne du fils de Dieu.

St.-Augustin fait de ces deux mères un point de pieuse allégorie. L'une, fausse et cruelle, représente l'hérésie, et surtout celle d'Arius divisant Jésus-Christ: *impia et crudelis hæresis clamat ut dividatur;* l'autre, véritable et animée de tendres sentiments, est, selon lui, la douce image de l'Eglise catholique demandant et fondant partout l'unité, *at vera mater clamat : date illi*

puerum et nolite dividere illum. (S. Aug- Serm. 200 de tempore.)

Il est sur son trône, couronne en tête, le glaive à la main. Il ne reste plus de ce glaive que la garde et la poignée. On trouvera en plusieurs autres endroits, et notamment au médaillon du prophète Michée, dans l'un et l'autre portail, des modèles de glaive. L'autre bras est tout-à-fait tombé. Les deux mères à genoux au pied du trône ont aussi les bras cassés. On ne peut dire si l'une d'elles, ou Salomon de sa main droite, tenait l'enfant cause du litige, et qui sera matière délicate à restauration. L'une des femmes n'a plus de tête. Elle est vêtue d'une simple robe sans ceinture. La tête de l'autre est enveloppée d'une guimpe qui recouvre aussi la gorge, le cou et les oreilles, et d'un linge en forme de bandeau passant sur le front et noué à la nuque.

Le trône du roi se distingue de tous les autres sièges par son élévation et par l'ornementation de ses doubles degrés. (III Reg. III. 16 et suiv.)

12.e Judith. — En plaçant Judith parmi les personnages du 5.e âge du monde, les auteurs du portail ont suivi l'opinion la plus commune qui veut qu'elle ait paru sur la scène sous le règne de Manassès, pendant la captivité de ce prince ou peu après son retour de Babylone en Judée.

Elle est considérée comme libératrice du peuple de Dieu, par l'héroïque courage qu'elle eut d'aller à travers tant de perils, et bravant tant de chances diverses, trancher de sa propre main la tête d'Holopherne qui serrait étroitement la ville de Bethulie et préparait

la mort à ses malheureux habitans (1). La mise de cette femme forte et sa physionomie ont été judicieusement composées par l'artiste de manière à faire comprendre l'artifice dont elle usa pour tromper le vigilant ennemi des Juifs. Sa main droite mutilée portait-elle encore le glaive ? Nous ne saurions le dire ; mais il paraît devoir être le trait complémentaire de la scène. Votre commission pense que M. Caudron fera bien de ne le pas omettre.

La tête qu'elle tient fièrement suspendue par les cheveux à la longueur de son bras est couronnée, et cependant la vulgate n'appelle Holopherne que *princeps militiæ*. La version grecque qui le nomme « ἀρχιστράτηγος » ajoute qu'il était le second après le roi, « δεύτερος ὢν μετ'αὐτον » tel que Joseph après Pharaon, Aman après Assuérus. Mais Tertullien, (lib. 1. contr. marc. c. 17.) lui donne le rang de roi : *Si communio nominum conditionibus præjudicat, quanti nequam servi regum nominibus insultant Alexandri, Darii et* HOLOPHERNIS. L'auteur d'un sermon qu'on trouve parmi les œuvres de S. Augustin l'appelle aussi du nom de *Roi* : *paratur convivium* REGI, *Judith interesse jubetur. — Lugentem civitatem una femina valuit vindicare, et tantus exercitus* REGEM *non potuit custodire.* (In append. s. 48).

13.e JUDAS MACHABÉE. — Nous appliquons le nom de ce chef du peuple de Dieu à une niche demeurée vide et sur le sol de laquelle il ne reste plus que deux pieds de guerrier chaussés de maille et munis d'éperons. Votre commission a pensé que cette place ne pouvait

(1) Judith et Esther in typo ecclesiæ et occiderunt adversarios et periturum Israël de periculo liberarunt. S. Hieron. in Sophon.

avoir été occupée que par ce personnage ou par Gédéon, autre guerrier qui paraît quelquefois aussi sous le ciseau des artistes du 13e au 16e siècle.

Or Gédéon ne saurait appartenir à cette niche, parce qu'il a vécu en 2719, au quatrième âge du monde déjà représenté, et que Judas Machabée est le héros du sixième âge qui manquera seul à notre portail, s'il ne se présente pas dans la personne de ce dernier.

Le juge Gédéon d'ailleurs ne s'est jamais montré à nous dans l'iconographie ancienne comme figurant personnellement Jésus-Christ, mais seulement comme personnage explicatif de la toison miraculeusement arrosée et séchée, dans la vie figurée de la Sainte-Vierge.

Judas Machabée, au contraire, est un type naturel et avoué de Jésus-Christ se livrant et mourant pour les siens.

Nous ne voyons pas non plus entre l'époque où l'on croit que se passa l'histoire de Judith, sous Manassès, et celle où commence l'histoire des Machabées, de personnage important, roi et guerrier, qui puisse figurer dans notre série sacrée au même titre que les autres. Ezéchias est un grand et vaillant roi, mais il vivait avant Manassès. Josias est aussi très-recommandable par sa bravoure, mais il est bien moins distingué comme guerrier que comme prince. Ces personnages ne sont pas d'ailleurs des types bien prononcés de Jésus-Christ.

Judas Machabée serait incontestablement bien placé entre *Judith* et *Jean-Baptiste*. Le texte du 2.e chap. en fait un guerrier avant tout. Et si notre habile sculpteur nous demande un modèle pour refaire cette intéressante statue, nous lui livrons ces trois premiers

versets du III ch. du I liv. des Mac. : *Surrexit Judas qui vocabatur Machabeus.... Et dilatavit gloriam populo suo, et induit se loricam sicut gigas, et succinxit se arma bellica in prœliis, et protegebat castra gladio suo. Similis factus est leoni in operibus suis, et sicut catulus leonis rugiens in venatione..*

» Cette peinture si vive, dit Sacy, est comme un racourci de tout ce que fit ce grand zélateur de la loi de Dieu. Mais il n'était lui-même qu'une image de ce qu'a fait celui qui est appelé ailleurs aussi bien que lui un *Lion*, c'est-à-dire Jésus-Christ. »

D. Calmet dit que, selon la tradition des Hébreux, Judas portait un lion sur son étendard.

14.° St.-Jean-Baptiste. — C'est à coup sûr le précurseur de Jésus-Christ qu'il faut reconnaître dans ce dernier personnage de ce 2.° bandeau. Le sixième âge du monde se termine par lui et il ouvre le septième, qui est l'âge de Jésus-Christ. Il clot la série des figures et montre du doigt la réalité : *Ecce agnus Dei.*

Sa tête a disparu ; mais sa tunique de peau, *de pilis camelorum*, et l'agneau sculpté en relief sur l'écu qu'il tient à la main, le désignent assez. Ç'a toujours été son signe caractéristique. (1)

Il fut une si fidèle image de son maître dans sa vie, dans sa prédication et dans les sacremens figuratifs qu'il administrait, que les Juifs s'envinrent lui demander positivement s'il était le Christ (St. Jean I.).

La tête à refaire est un type spécial que notre artiste expérimenté saura rendre pertinemment. Il nous suffit de signaler également à son attention la croix

(1) Cs. J. Molanus de histor. SS. Imag. et pict.

aux membres égaux sur laquelle repose l'agneau mystique.

Ne passons pas au troisième bandeau sans remarquer de nouveau le principe d'ensemble et d'unité que nous croyons avoir présidé à toute cette composition. La rédemption résumée dans le crucifix en est le premier centre et le foyer principal, c'est le soleil de justice autour duquel gravitent tous les autres astres dans le vaste orbite que nous venons de décrire. Mais au-dessous de ce point principal, St. Honoré est assurément placé comme terme secondaire du même ensemble. Pour le comprendre, il faut se rappeler ce qu'étaient aux yeux et au cœur des peuples les patrons locaux dans les siècles de ferveur. Les honneurs presque divins qu'on leur rendait, les temples qu'on bâtissait en leur nom, l'incroyable confiance qu'on avait en eux, témoignaient du sentiment de vénération, de reconnaissance et d'amour qu'avaient inspiré leurs œuvres. On les regardait comme des apôtres, comme des seconds messies apportant avec eux la liberté civile et l'émancipation des idées. Dans les proses, dans les légendes, on les célébrait comme des libérateurs. On empruntait aux livres sacrés tout ce qu'ils avaient dit de J.-C., pour l'appliquer au héros chrétien, protecteur et père de la cité. Point de doute que les pierres de notre portail de St. Honoré n'aient été vivifiées par cet esprit d'exaltation religieuse, que nous ne comprenons plus beaucoup aujourd'hui, et que sa mission dans la province n'ait été en même temps que la mission du sauveur par tout le monde, l'idée mère en vue de laquelle les compositeurs ont évoqué toutes les grandes figures que nous avons parcourues. Noé, Moyse, David, Judith et Machabée viennent le saluer du nom de libé-

rateur et de guide. Melchisedech, Abraham, Aaron disent la gloire de son pontificat; Salomon sa sagesse; Job sa patience; Jean-Baptiste l'humilité avec laquelle il décline l'honneur de l'épiscopat; Isaac et Jacob l'abondance des bénédictions par lesquelles le seigneur couronna son zèle et ses travaux. Les lois sages de discipline qu'il dicta à son clergé et à son peuple sont rappelées par la présence du prophète législateur du peuple hébreu. Il faudrait relire la légende de Saint Honoré pour justifier toutes ces assertions. Nous ne l'entreprenons pas. Nous avons d'ailleurs besoin de nous hâter. L'assemblée des prophètes nous attend au troisième bandeau.

3.me BANDEAU. — *Les Prophètes.*

Les quatre grands prophètes, *prophetæ majores*, en occupent le sommet à la jonction des deux parties de l'arc-ogive. Le reste du cordon à droite et à gauche est consacré aux douze petits, *prophetæ minores*, disposés suivant l'ordre du texte hébreu et de la Vulgate. Le premier, à l'extrémité inférieure du cordon à la gauche du spectateur, le dernier à l'extrémité inférieure à la droite du spectateur.

Commençons par les grands prophètes placés au sommet.

1.er ISAÏE. — Il tient le premier rang parmi les prophètes, non par son antiquité, mais par son mérite et l'importance de ses prophéties. Il vécut sous le règne du cruel et impie Manassé, et fut un de ceux qui le reprit avec plus de zèle et de vigueur. Ce fut aussi sur lui que l'orgueil de ce prince se vengea avec le plus de colère. Car, c'est une tradition ancienne chez les Juifs et appuyée sur le témoignage de St. Justin

martyr, de Tertullien, de St. Jérôme, de St. Augustin et de Théodoret, qu'Isaïe fut mis à mort par ordre de Manassé, qui, pour rendre plus atroce le supplice du St. prophète le fit scier par le milieu du corps avec une scie de bois (1). Aussi la plupart des interprètes entendent d'Isaïe ce que St. Paul dit en parlant des SS. de l'ancien testament : *Secti sunt*. Isaïe avait alors 130 ans.

Le saint vieillard est assis ; son manteau retombant sur ses jambes laisse voir le haut de son corps entièrement dépouillé. Un bras et un poignet sont cassés. Derrière et devant lui deux bourreaux, dont la tête et les bras sont cassés, en tunique courte, exécutent la sentence du roi d'Israël. L'instrument du supplice a aussi disparu. On remarque seulement à la partie supérieure de la tête du martyr une fente, indice de son genre de mort.

Nous avons vu, dans une bible du 13.me siècle de la bibliothèque d'Amiens, une curieuse miniature représentant le supplice d'Isaïe ; elle fournira au sculpteur d'utiles indications sur les parties à restaurer.

2.° Jérémie. — Tertullien, St. Jérôme, St. Epiphane, et beaucoup d'autres (2), pensent que Jérémie fut lapidé par les Juifs auxquels il reprochait leur idolâtrie, et qu'il menaçait des châtiments de Dieu, durant leur émigration en Egypte, du temps de Nabuchodonosor.

(1) IV. Reg. XXI. 10,16. — Just. M. pag. 349. — Tertull de patient. c. 14, scorpiac. c. 4. — Hier in Isaïam c. 57. — Aug. de civ. Dei XVIII. 18. c. 4. Théod. IV. 5. — Hebr. XI. 37. — Eccli. XLVIII. 25.

(2) Voyez Cornel. à lapide Comm. in Jerem.

Ce sentiment est admis par l'Église et par le martyrologe romain, qui dit expressément sous la rubrique du premier mai : *In Ægypto, S. Jeremiæ prophetæ qui à populo lapidibus obrutus apud Raphnas occubuit, ibique sepultus est.*

Notre portail nous le montre en effet terrassé et accablé de pierres sous les pieds de deux hommes, dont l'un en tient un amas dans le giron de son manteau, et lève le bras pour lui en décharger sur le corps, l'autre vient de l'atteindre à la tête. Les deux meurtriers sont vêtus de tuniques courtes, espèces de jacquettes dont nous avons remarqué que sont ordinairement habillés les bourreaux et gens de leur sorte. Tous deux ont la tête de moins.

3.° Ezéchiel. — Les prophéties d'Ezéchiel ont pour objet principal la captivité des Juifs à Babylone, en punition de leur idolâtrie, et le rétablissement de la ville et du temple. Il consacre plusieurs chapitres au développement de cette dernière prophétie, et décrit dans un grand détail la structure de ce superbe édifice qu'on a toujours regardé comme l'image de l'Eglise de la terre et comme la figure de la Jérusalem du ciel. Sa vision commence par ces mots au XLIII.e chapitre : *Et duxit me ad portam quæ respiciebat ad viam orientalem* . . . . et au XLIV.me par ceux-ci : *Et convertit me ad viam portæ sanctuarii exterioris quæ respiciebat ad orientem : et erat clausa* . . . .

Le sculpteur a choisi cette circonstance. Il a fait asseoir le prophète devant une *porte fermée*, dans l'attitude de l'exaltation prophétique. La tête et les mains sont tombées, on pourra les étudier au même pro-

phète reproduit aussi au grand portail. La porte, comme fait essentiel dans la vision, a reçu sous le ciseau de l'artiste toute l'importance qu'elle devait avoir. Il l'a bastionnée, flanquée de contre-forts, et surmontée de créneaux fénestrés en ogives multiples et rosaces. Ses vantaux sont cuirassés de serrurerie, fermés de riches verroux, et munis du heurtoir en forme de gros anneau.

4.e Daniel. — Daniel n'avait que dix ans lorsqu'il fut emmené captif à Babylone par Nabuchodonosor la 4.e année du règne de Joakim roi de Juda. Ce fut peu de temps après, à l'âge de douze ans, suivant les intérprêtes et en particulier, suivant Saint-Ignace, martyr, qu'il révéla l'innocence de Suzanne qu'on conduisait au supplice et convainquit d'imposture les deux vieillards qui n'ayant pu lui ravir sa chasteté, voulaient lui faire perdre la vie.

Cet épisode intéressant de la vie du prophète fait le sujet du caisson que nous décrivons. Le jeune enfant pose sur le premier plan tourné vers Suzanne dont on voit qu'il défend l'innocence au geste de ses mains, les deux premiers doigts de la droite étant allongés et appliqués dans la paume de la gauche.

Suzanne figure bien l'innocence opprimée par son attitude pleine de calme et de dignité. De sa main droite elle maintient sur sa poitrine la courroie de son noble manteau, de la gauche elle en relève un pan à la manière des femmes de condition du moyen-âge.

Dans le fond et de plus haute stature, paraissent deux hommes en manteau figurant sans doute les juges trompés auxquels ce jeune enfant semble dire : *revertimini ad judicium.* (Dan. XIII. 46 et suiv.)

Toutes les têtes de ce groupe sont tombées. On trouvera encore des renseignements au grand portail.

Nous arrivons aux *Petits Prophètes*. Il faut descendre, pour trouver le premier, jusqu'à l'extrémité inférieure de ce bandeau ; les autres s'offriront à leur rang en continuant de remonter de ce côté jusqu'aux grands prophètes et partant d'eux de l'autre côté pour descendre graduellement jusqu'à la tombée du bandeau.

1.er Osée. — Il est ici représenté donnant la main à une femme dont le manteau est déposé derrière elle.

Le même sujet paraît au grand porche de la cathédrale avec la même circonstance du manteau rejeté et du costume de la femme. On y remarque de plus quelques autres détails sur lesquels nous reviendrons.

L'explication de ce sujet est dans ce texte de la bible : *Principium loquendi Domino in Osee ; et dixit Dominus ad Osee : vade, sume tibi uxorem fornicationum, et fac tibi filios fornicationum : quia fornicans, fornicabitur terra à Domino.... Et dixit Dominus ad eum : adhùc vade, et dilige mulierem dilectam amico et adulteram : sicut dominus diligit filios Israel, et ipsi respiciunt ad deos alienos et diligunt vinacia uvarum. Et fodi eam mihi quindecim argenteis, et coro hordei, et dimidio coro hordei.* Ces détails de quinze pièces d'argent et d'une mesure et demie d'orge complètent ce sujet au grand portail. *Et dixi ad eam : dies multos expectabis me : non fornicaberis et non eris viro : sed ego expectabo te. Quia dies multos sedebunt filii Israël sine rege, et sine principe, et sine sacrificio, et sine altari, et sine ephod, et sine theraphim.*

Le texte s'explique lui-même et il est évident que

c'est là un de ces traits de l'etonnante énergie de la poésie biblique. La femme adultère et prostituée que le prophète dans sa vision achète à prix d'argent et avec laquelle il se voit contractant alliance, est Israël abandonnant le seigneur. *Sume tibi uxorem fornicationum quia fornicans fornicabitur terra à domino.* Ce sont les enfans d'Israël mettant leur confiance en des dieux étrangers. *Dilige mulierem adulteram sicut... ipsi respiciunt ad deos alienos.* Avec la vision de l'infidélité est donnée aussi la vision du retour et de la réconciliation, ainsi l'entendent les commentateurs de ces paroles : *dies multos sedebunt filii Israel sine rege etc... et post hæc revertentur...* (Osée I. et III.)

« Toute la tradition, dit la bible de Vence, a reconnu la reprobation des juifs incrédules et la prédiction de leur futur rappel dans les paroles d'Osée : *Les enfants d'Israël demeureront sans roi, etc....*

« Il est à remarquer, dit Saint-Jérôme, que cette femme adultère signifie l'état présent des juifs lesquels, sans Dieu, sans la connaissance des écritures, sans la grace du Saint-Esprit, sont aimés par le seigneur, « *mulierem dilectam amico et adulteram* » qui attend le salut de tous et ouvre la porte aux pénitens, tandis que néanmoins ce peuple aveugle et insensé aime les choses inutiles, et s'attache à des traditions humaines... « *ipsi respiciunt ad deos alienos, et diligunt vinacia uvarum.* » Depuis la passion de J. C. notre sauveur jusqu'à ce jour, il s'est passé déjà un peu moins de 400 ans, et personne ne sait combien il y a encore de temps jusqu'au jour du jugement... C'est donc là ce long-temps, cette longue suite de jours « *dies multos* » pendant lesquels, la malheureuse synagogue, semblable

a une femme adultère se nourrit d'orge, « *coro hordei et dimidio coro hordei* » et demeure dans l'état d'une femme affligée, parce qu'elle ne peut pas encore s'unir au christ qui est son époux : « *Dies multos expectabis et non eris viro..* »

Cette longueur était nécessaire pour expliquer la présence d'un si étrange morceau de sculpture dans le portail que nous analysons

Nous y voyons un vieillard à la longue barbe, coiffé d'une calotte pointue, cheveux ondoyants, les reins ceints et en manteau par-dessus sa tunique ; il donne la main à Gomer la femme de prostitution.

La mise recherchée de cette femme accuse sa profession. Elle n'a qu'une robe sans manteau, pas de voile. Les plis de sa robe sont agencés avec artifice sur son sein. Une pierre de luxe paraît à la gorge dans l'échancrure du vêtement. De sa main droite elle relève sa tunique pour laisser apercevoir sa chaussure ayant la forme de souliers unis aux pieds et de bas étoffés en manière de ganoes s'enroulant autour des jambes. Ses manches retroussées au-dessus du poignet sont fendues sous l'aisselle pour laisser au bras la facilité de se dégager au besoin.

Le fait du manteau de cette femme abandonné sur un meuble derrière elle est trop visiblement affecté à l'un et l'autre de nos portails pour que nous n'y voyions pas une intention. Etudiez l'histoire des costumes depuis le parvis extérieur de notre cathédrale jusqu'aux stalles du chœur, depuis la parabole des dix vierges à l'entrée jusqu'à l'histoire de l'ancien et du nouveau testament sur les boiseries, vous y trouverez toujours le manteau, signe de la dignité, de

l'honneur et de la prospérité ; dans son absence, la marque de la servitude, de la misère et de l'opprobre. Donc le dépouillement de Gomer si semblable à celui de la vierge folle la plus éloignée de Dieu dans le portail doit être pris pour le *sine ephod* de la prophétie d'Osée. Mais comme la vierge folle est rejetée pour jamais et qu'il lui a été dit : *necio vos*, le noble manteau tombe à terre, tout-à-l'heure abandonné et profané ; tandis qu'en le laissant ici soigneusement déposé sur un vestiaire on complète implicitement la prophétie en lui faisant dire comme au verset suivant, *post hæc revertentur filii Israel.*

La tête de la femme, sa main gauche et la droite du prophète sont brisées.

2.° Joel. — Assis, cheveux longs, barbe, calotte pointue, coiffure ordinaire au 13.° siècle. Ses bras dont les deux poings sont emportés font le geste d'un homme sonnant la trompette. Un vestige dans le mur et sur ses lèvres l'embouchure de cet instrument offrent avec le rang qu'occupe le personnage et le texte de sa prophétie une donnée suffisante. *Canite tubâ in Sion* est le début de sa prédiction et de sa description du jugement dernier. Il est au reste répété plusieurs fois dans le cours de la prophétie et l'église en fait l'application à l'annonce de la venue prochaine du fils de Dieu : l'antienne des premières vêpres du IV.e dimanche de l'avent commence ainsi : *canite tubâ in Sion, quia propè est dies domini, ecce veniet ad salvandum nos.* (Joël c. 11).

3.e Amos. — Le texte sacré et ce 3.° médaillon du portail nous le désignent comme un des pasteurs de

Thécuë. Il faudra lui rendre avec sa main droite emportée sa *houlette* que les enfants des rues ont sans doute brisée à coups de pierre. On en trouvera le modèle à l'angle intérieur de l'éperon de droite du porche de la vierge où il est encore représenté. M. Caudron refera sans doute aussi avec son habileté ordinaire une des brebis de son troupeau dont il ne reste presque rien. La ville devant laquelle il est tourné, assis sur un bloc de pierre, figure celle de Jérusalem et plusieurs autres sur lesquelles le seigneur lui dit qu'il enverra le feu du ciel : *Mittam ignem... et devorabit ædes...* (Amos. I, II, III et IV.) On voit en effet au-dessus de la ville fortifiée, et flanquée comme au temps de Philippe-Auguste et de Louis IX, une flamme descendre d'un nuage et s'attacher au faîte des édifices.

Amos voit aussi dans son extase le rétablissemtent de la maison de David. Les actes des apôtres y font allusion au chap. XV^e^ vers. 16^e^, et c'est une chose remarquable que cette affectation de l'époque religieuse dont nous étudions les œuvres à reproduire sans cesse cette idée grande et chrétienne de ruine et de résurrection, complétée par le dessein catholique de substitution des payens aux juifs dans les antiques révélations. On sent bien que les peuples au moyen-âge sortaient des terreurs de la mort et de l'agonie universelle dans les quels ils s'étaient tenus mornes et palpitants depuis quelques siècles, et qu'ils se rattachaient avides de vie et d'immortalité aux dogmes chrétiens et aux oracles antiques qu'ils comprenaient mieux.

4.^e^ Abdias. — Le III.^e^ livre des Rois nous apprend au ch. XVIII.^e^ vers. 13^e^ que c'est Abdias qui nourrit

cent prophètes cachés dans des cavernes, cinquante dans l'une et cinquante dans l'autre, par la crainte d'Achab adorateur de Baal et roi d'Israël.

Il est debout, la tête détruite; les bras aussi cassés s'allongeaient de droite et de gauche vers les prophètes qu'on voit sortir de deux petites cavernes et tendant leurs mains. Trois d'entre eux ont la tête emportée. On saura comment on doit restaurer ce sujet en le comparant à un médaillon du grand portail où il est reproduit.

5.° Jonas. — Ce sujet est trop clair pour nous arrêter. Il n'y a du reste de mutilé que les deux bras du prophète. Il ne diffère de celui du portail qu'en ce qu'il est ici entièrement nu et qu'au portail il sort tout habillé de la gueule du monstre.

« Le prophète Jonas, dit Saint-Augustin, annonce » Jésus-Christ non pas tant par des paroles sorties de » sa bouche, que par l'état qu'il éprouve dans sa per- » sonne ; mais de cette manière même, il l'annonce plus » clairement et plus manifestement que s'il eût pro- » clamé hautement la mort et la résurrection de ce » divin sauveur. »

6.° Michée. — Ce médaillon non plus que ceux du grand portail qui y correspondent ne rappelle nullement les anciennes fabriques d'armes de la ville d'Amiens comme on l'a dit souvent (1) ; il s'agit d'une vue plus large : c'est celle du prophète Michée prédisant la paix qui sera apportée à Jérusalem et puis au monde par

(1) Rivoire, Descript. de la cath. pag. 30. — M. Gilbert, Descript. de la cath pag. 48. — M. H. Dusevel, Notice histor. et descrip. sur la cath. (1839), pag. 18 et 19.

l'évangile, et à laquelle toutes les nations auront part. C'est l'application de ce verset 3.e du IV.e chaptre *Judicabit inter populos multos, et corripiet gentes fortes usquè in longinquùm : et concident gladios suos in vomeres et hastas suas in ligones : non sumet gens adversùs gentem gladium, et non discent ultrà belligerare.* Cette parole réalisée au temps de la naissance de Jésus-Christ où tout le monde était en paix faisait dire à Virgile, comme à Michée :

Aspera tunc positis mitescent sœcula bellis.

Notre prophète forgeron est debout auprès d'un énorme tronc d'arbre qui lui sert d'enclume sur lequel on voit un fer de lance qu'il mettait en pièces pour le convertir en soc de charrue, avant que ses deux bras ne fussent brisés. A côté de lui des faisceaux de lances, des épées et une houe, traduction littérale de *ligones*, outil d'agriculture, attestent le sens du sujet.

7.e Nahum. — Vieillard assis devant une montagne. On voit sortir d'un nuage des pieds qui se posent sur la montagne. Des ailes recouvrent le haut des jambes. C'est le texte si souvent appliqué aux messagers de la bonne nouvelle de l'évangile : *ecce super montes pedes evangelizantis, et annuntiantis pacem.* (Nah. 11. 15.)

Le prophète appuie sa tête sur la main gauche ; la main droite est brisée.

8e Habacuc. — C'est celui qu'un ange transporta en le saisissant par la chevelure jusqu'auprès de la fosse aux lions où Daniel avait été précipité, et qu'il nourrit selon l'ordre de Dieu des aliments préparés pour son propre dîner. (Dan. XIV. 32 et suiv.)

Cette action est exactement rendue. La robe du prophète suspendu en l'air s'applique contre ses membres comme si le souffle du vent le soutenait en même temps que la vertu de l'ange. Il a un bras et une main mutilés. On ne voit plus non plus la main droite de l'ange ni la poignée de cheveux qu'il saisissait. Le médaillon du grand portail qui représente le même sujet aidera à les rétablir.

9.e Sophonie. — Il est dit au commencement de sa vision : *Congregans congregabo omnia à facie terræ, dicit dominus, congregans hominem et pecus, congregans volatilia cœli et pisces maris.* (Soph. I. 2. 3.)

Toutes ces différentes parties de la création étaient rendues avant la complète mutilation qui défigure le groupe. On distingue cependant bien encore un homme assis, sans tête ni mains, c'est le prophète ; à ses côtés un autre individu plus petit, aussi sans tête, il représentait l'assemblée des humains convoquée par la voix de Dieu : *Congregans hominem.* Dans un courant d'eau se reconnait la moitié d'un poisson *et pisces maris*; sur le bord de l'eau un animal au pied fendu, également sans tête, *et pecus.* Et enfin sur le nu de mur au haut de la niche un vestige d'aile de l'oiseau qui rendait le *volatilia cœli* du texte.

Pour rétablir le prophète, on consultera avec fruit les médaillons du portail où il figure.

10.e Aggée. — Il reproche aux Juifs d'habiter des maisons superbement lambrissées, pendant que la maison du Seigneur est abandonnée. Ce discours est exprimé avec détail aux médaillons du grand portail, porche St.-Firmin. On montre seulement ici l'ordre qu'il donne aux

Juifs de reconstruire la maison de Dieu. : *Montez*, leur dit-il, *sur la montagne, apportez du bois, bâtissez ma maison. Elle me sera agréable, et j'y ferai éclater ma gloire, dit le Seigneur.* (Agg. I. 8.)

Nous avons en effet le prophète assis au pied d'une montagne que gravissent, par un escalier taillé dans le sol, des hommes chargés de fardeaux. Celui qui est au sommet se courbe pour abattre du bois dans la forêt qui couronne la montagne. Un autre qui monte, porte à sa ceinture une sorte de serpe fort semblable à celle de nos bûcherons. Le troisième, encore en bas, s'appuie sur un bâton.

Pas une tête n'est demeurée dans tout ce groupe.

11.e ZACHARIE. — Il est debout, prononçant cette parole de paix pour toutes les nations du monde à la venue de Jésus-Christ : « Fille de Sion, soyez comblée » de joie, fille de Jérusalem, poussez des cris d'allé» gresse : voici votre roi qui vient à vous ; ce roi juste » est votre Sauveur. Il est pauvre, et il est monté » sur une ânesse et sur le poulain de l'ânesse. » (Zach. IX. 9.)

La vision était en effet traduite devant lui par la sculpture. Les ruines sont assez reconnaissables encore pour faire deviner un âne, et sur lui le sauveur du monde avec la tunique simple et flottante qu'on lui donne toujours. Il sera bon cependant que l'artiste soit averti de lui refaire un nimbe crucifère, dont il ne reste presque rien.

Quant à la tête de Zacharie, il pourra, pour la rétablir, aller encore consulter le grand portail.

12.e MALACHIE. — C'est le dernier des petits pro-

phètes et celui qui termine en effet la série. Assis sur un siège uni, retenant de sa main gauche un pli de son manteau, il lève la tête vers un nuage duquel sort une main qui semble pousser devant elle un ange en tunique ondoyante.

Appliquons encore ici tout naturellement la prophétie : *Ecce mitto angelum meum qui præparabit viam ante faciem tuam* etc., etc. » Je vais vous *envoyer mon Ange* » qui préparera ma voie devant ma face ; et aussitôt, » le dominateur que vous cherchez, et l'ange de l'al- » liance si désiré de vous viendra dans son temple ; le » voici qui vient, dit le Seigneur des armées ! » (Mal. III. 1.)

Nous avons fini les prophètes. Vous voyez bien que ce sont eux qu'on a voulu faire, puisqu'ils sont là exactement dans leur ordre, puisqu'ils sont tous caractérisés par un trait saillant de leur vie ou de leur prophétie.

Vous connaissez aussi avec quelle vue d'ensemble et avec quel bonheur on a choisi parmi leurs oracles et parmi les circonstances de leur histoire, ceux qui rentraient le mieux dans le plan de tout ce poème à la gloire de la rédemption opérée par Jésus-Christ, et de l'évangile de paix annoncé par St.-Honoré son apôtre.

Partout c'est la ruine de l'idolâtrie, c'est la fin de la guerre, le terme de la barbarie, et le commencement du culte en esprit et en vérité, le règne de la paix, l'ère de la civilisation.

Ce sont nos pères malheureux n'ayant qu'une pensée, qu'une prière pour réclamer au nom de l'évangile la réalisation des promesses antiques, et pour célébrer la

gloire de ceux qui leur apportent quelque chose de tous ces biens.

4.° Bandeau. — *Nouveau testament.*

Voici donc le complément de l'œuvre : les anges se sont montrés au ciel avec les symboles de l'espérance et de la gloire future, les figures ont apparu comme les avant-coureurs et les hérauts de la vérité, les prophètes ont suivi et chanté son triomphe. Il est temps que la réalité se lève et que les héritiers des promesses antiques fassent aussi cortège à Jésus-Christ Sauveur; pour, de là, mener encore la pensée et la fixer sur l'autre héros de l'œuvre, St.-Honoré leur successeur et glorieux fils.

Or de même que le Ciel est représenté par les anges, et le premier état du monde par les figures et les prophètes, ainsi l'état nouveau institué par J.-C. a pour députés les premiers ouvriers du Rédempteur et ses premiers fidèles : les apôtres, les évangélistes, et les saintes femmes; et pour les résumer tous, ainsi que tous les futurs enfants de la famille, probablement l'Eglise personnifiée en une fière et modeste reine.

Commençons par elle; aussi bien occupe-t-elle la première place au sommet de la voussure.

1.° L'Eglise. — Noblement vêtue d'une longue robe dont l'ouverture est fixée au bas du cou par un riche fermoir, les épaules recouvertes d'un royal manteau et le front ceint d'un diadême, symbôle de sa royauté, elle est assise devant un pupitre à longue tige sur lequel elle feuillète un livre, comme pour marquer

qu'à elle seule fut donnée l'intelligence des saintes lettres.

Ce n'est pas une nouveauté pour vous, Messieurs, que l'apparition de l'épouse de Jésus-Christ au point culminant des épopées de pierre si richement écrites par nos pères. Ils aimaient à résumer souvent toute l'histoire sacrée dans ce seul personnage ; c'est ainsi, par exemple, qu'elle apparaît aux stalles dominant l'œuvre entière du haut d'une pyramide. Mais on la voit rarement sans rencontrer en face la Synagogue aveugle, déshéritée par sa faute de la souveraineté du monde. Aussi nous autorisons-nous de son absence ici pour ne désigner qu'avec hésitation la personnification de l'Eglise dans cette femme couronnée. Peut-être aurons-nous autant de raison tout-à-l'heure d'y voir la vierge Marie.

Quoiqu'il en soit, nous trouvons dans Georges Wicelius, qui écrivait dans l'intervalle de 1532 à 1572, une description du type de l'Eglise, sur lequel la statue que nous avons sous les yeux semblerait avoir été modelée. Cet auteur assure « avoir vu à Fulde, sur » une ancienne tapisserie, l'Eglise assise au milieu des » prophètes et des apôtres, comme une reine glorieuse » parée d'un vêtement d'or avec une agraffe ou fer- » moir en pierrerie, et tenant un dyptique où sont » écrits ces mots : *Ego dilecto meo, et dilectus meus* » *mihi.* »

En rapprochant cette broderie de notre sculpture, on a peine à trouver entre les deux reines quelque différence.

2.° St.-Pierre. — Après l'Eglise, celui auquel il a été

dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église*, c'est l'ordre. St.-Pierre fait face à l'Eglise, également assis, ses clefs d'une main, parce qu'il lui fut dit ces mots : *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux*, sa croix de l'autre, parce qu'il entendit aussi ces paroles si bien vérifiées : *Lorsque tu seras vieux, tu étendras tes mains, et un autre te ceindra et te conduira où tu ne voudras pas;* ses pieds nus, parce que le maître a dit encore : *Ne songez à posséder ni or, ni argent, ni le moindre pécule, ni* CHAUSSURES.

Disons de suite que tous les apôtres, dans cette série, ont à l'exemple de leur chef les pieds nus.

3.° Probablement ST.-PAUL, assis, un livre sur les genoux; la main droite brisée tenait un insigne, sans doute une épée dont la garde paraît seule entre les jambes, ainsi qu'un bout de courroie. Le livre et l'épée indiquent clairement le grand apôtre, selon l'adage :

Mucro furor Sauli, liber est conversio Pauli.

Cette conjecture est confirmée par un exemple du portail de St.-Firmin, où l'on voit un personnage tenant une épée de la manière à peu près que devait la tenir ici St.-Paul, c'est-à-dire qu'il l'empoigne du fourreau, la garde en bas, et qu'une courroie s'enroule dans toute la longueur.

4.° ST.-ANDRÉ. — Il tient sur ses genoux une croix dont deux bras sont rompus à l'extrémité, et un troisième l'est entièrement. Aux extrémités des membres de la croix, qui étaient d'égale longueur, pendent des

cordes ou liens. André montre sa croix avec gloire et semble encore dire sa belle prière : *O bona Crux! quæ decorem ex membris Domini suscepisti, diu desiderata, sollicitè amata, sine intermissione quæsita et aliquando cupienti animo præparata!* (1)

5.° St.-Jacques-le-Majeur. — Le bâton et le bourdon en main, à demi brisés, l'épaulière coquillagée le font bien facile à reconnaître. Les bras, la tête, une partie du buste emportés pourront être pris sur le St.-Jacques du grand portail.

6.° St.-Jean. — Il est frère de Jacques-le-Majeur, et le suit, comme toujours. Assis, le coude gauche appuyé sur son pupître, un lambel dans la main droite, et allant du pupître sur les genoux. L'aigle sortant d'un nuage lui souffle à l'oreille. Jeune, imberbe, chevelure bouclée.

7.° St.-Mathieu. — Assis, la main droite appuyée sur son bureau à tige carrée, base arrondie. Sur la tablette livre ouvert, écritoire ayant la forme d'une petite corne engagée dans le bois. L'ange qui sort d'un nuage lui pose une main sur l'épaule, l'autre vers la nuque.

Main gauche de l'apôtre brisée.

Les n.os 8, 9, 10, d'une part, et 12, 13 et 14 d'autre part sont les six autres apôtres dont l'individualité n'a pu être reconnue, leurs emblêmes étant brisés.

Le sculpteur n'aura rien de mieux à faire que d'aller

(1) Brev. d'Am. de 1683, 30 nov.

étudier, pour les restaurer, ceux du grand portail ou des verrières des galeries du chœur.

Les n.os 11, 15 et 16 sont des saintes femmes, également dépourvues d'insigne caractéristique. Leur présence parmi les apôtres et les évangélistes donne lieu de penser qu'on a pu vouloir figurer dans ce dernier bandeau l'Eglise chrétienne naissant au cénacle dans la personne des principaux personnages sur lesquels descendit le St.-Esprit. Dans ce cas, la femme couronnée que nous avons vue là haut si bien caractérisée comme personnification de l'église, serait plutôt la vierge Marie présidant l'assemblée sainte. Les autres saintes femmes y sont au nombre de trois comme dans les évangélistes, savoir : Marie Madeleine, Marie femme de Cléophas et mère de Jacques, et Marie Salomé, mère des fils de Zébédée. Elles y sont placées à leur rang immédiatement avant St.-Marc et St.-Luc qui, n'étant pas nommés parmi les douze, viennent cependant là comme témoins canoniques de la vérité qu'ils ont été chargés d'écrire, et comme membres comptés par l'église dans l'organisation de son corps. Nous basons cette hypothèse sur l'ordre dans lequel ces personnages sont nommés, soit dans les litanies où St.-Marc et St.-Luc viennent les derniers comme à notre portail, soit au canon de la messe qui associe le nom de plusieurs saintes femmes à ceux des apôtres, soit surtout au livre des actes des apôtres dont voici le texte : *In cœnaculum... ubi manebant Petrus et Joannes, Jacobus et Andreas, Philippus et Thomas, Barnabas et Mathæus, Jacobus Alphœi, et Simon Zelotes, et Judas Jacobi. Hi omnes erant perseverantes unanimiter, in oratione cum* MULIERIBUS, *et* MARIA *matre Jesu.* (Act. Apost. I. 13, 14.)

17.° St.-Marc clot la série du côté droit au bas de la voussure. Assis devant un pupître ; écritoire et livre comme à St.-Mathieu. Sa droite et son *calamus* sont emportés. Il détourne la tête pour écouter l'inspiration du lion symbolique qui paraît de toute la moitié du corps, sortant de la muraille, un peu au-dessus de la tête de l'évangéliste.

18.° St.-Luc devant son pupître comme les autres évangélistes, les poignets tombés ; le bœuf symbolique dans la muraille, derrière sa tête. Il ne reste plus que l'encolure de l'animal, assez difficile à distinguer.

L'étude que votre commission a faite du portail peut en être considérée comme une véritable analyse, puisqu'elle a été jusqu'à rechercher le mode de procéder des artistes sculpteurs. Il nous a paru que tout leur travail, à l'exception seulement des statues en pied, a été exécuté après celui de la maçonnerie et sur un champ de pierres nues auxquelles on avait laissé une épaisseur proportionnée à la réduction qu'elles devaient subir par l'équarrissage et le déchet. De sorte que les voussures, le tympan et un grand nombre de parties supérieures de la façade devaient avoir, en sortant des mains du maçon, l'aspect d'une construction massive et inerte, offrant partout des pleins monotones et des épaisseurs exagérées dans le sein desquels demeuraient cependant des trésors de statuaires prêts à s'animer et à sortir au contact du ciseau créateur. En effet, chacune des alvéoles qui se pressent en quatre rangées sous l'arc ogive ne forme avec le fait biblique qu'elle contient qu'un monolithe qui ne devait pas avoir moins d'un mètre cube avant d'avoir été dégrossi et tran-

formé ; c'est-à-dire que tous les détails même les plus déliés de chacun de ses sujets ont été pris dans la même pierre et en font encore partie intégrante. A peine avons-nous remarqué deux ou trois scellements nécessités sans doute par quelqu'accident ultérieur. Du reste, dans toute l'étendue du tympan et des arceaux, la pierre a été creusée, fouillée et comme pétrie jusqu'à une profondeur de 15 à 20 cent.

Nous avons compté dans cette première partie de la façade cent-quatre-vingt-trois personnages humains et quinze animaux, en tout *cent quatre-vingt-dix-huit* figures. Ce chiffre dépassera le nombre de *deux cents*, si l'on y comprend d'autres menus animaux jouant dans les feuillages des frises et des rinceaux.

Tel est, Messieurs, le portail St.-Honoré : hymne de louanges et de reconnaissance qui ne vous paraîtra sans doute qu'une dette légitime acquittée d'avance envers l'illustre patron, si vous vous souvenez, non plus seulement de ses vertus et de ses prodiges, mais de la puissance de ses reliques bénies à enflammer le zèle des peuples au profit de la grande *œuvre Notre-Dame*, et à provoquer de leur part ces élans de générosité, de désintéressement et de sacrifice par lesquels elle fut menée à fin. C'est en 1240, au moment où les ressources, absorbées par d'immenses travaux, ne permettent plus de continuer la magnifique entreprise d'Evrard et de Godefroi, que l'évêque Arnould fait porter en triomphe par tout le diocèse, la châsse de St.-Honoré, et appelle en son nom, avec un plein succès, de saintes et abondantes aumônes. Moins de cinquante ans plus tard, c'est encore St-Honoré qui

nous apparaît comme l'apôtre de notre cathédrale, et en sa considération, que le riche seigneur se dépouille pour l'Eglise d'une partie de ses trésors. Par une charte du mois de décembre 1285, dit M. Dusevel, le sire de Moreuil fit la donation suivante : « Je lais et donne pour Dieu en ausmone trois sextiers de blé à perpétuité *à la fièrte mons. Sct. Honore* pour mectre au pourfit de l'egle. Nre. Dame d'Amiens, cascun an que ledte fierte venra à Moreuil requerre aulmosne....» (1)

DEUXIÈME PARTIE.

Nous avons à parler dans cette seconde partie :

1.° De l'inscription en lettres gothiques qui couvre la plinthe de la galerie du premier étage, immédiatement au-dessus de la frise de feuilles entablées, à la hauteur des chapelles latérales et des bas-côtés.

2.° De la statuaire qui décore le vaste pourtour de la rosace.

3.° Enfin de treize personnages garnissant le galbe ou fronton dans l'intervalle des contreforts.

I.

Plinthe de la galerie. — *Inscription.*

L'existence de l'inscription ancienne dont nous allons les premiers révéler le texte, n'a pas échappé à bon nombre d'observateurs, malgré le silence absolu de tous nos historiens et de tous nos auteurs de des-

(1) Notice sur la cathéd. d'Amiens, page 11. — Voy. M. Gilbert. Description de la cath. d'Am. p. 10.

criptions de la cathédrale ; mais les plus curieux comme les plus clairvoyants d'entre eux se sont en vain péniblement exercés à la déchiffrer : l'élévation de plus de 25 mètres où elle est placée, et surtout les dégradations considérables qui en ont fait disparaître la plus grande partie et défiguré le reste, opposèrent toujours un insurmontable obstacle. Il y avait même lieu de craindre, tant la pierre est entamée au vif, que la facilité qu'on aurait d'approcher plus près au moyen d'échaffaudages ne servit à rien autre chose qu'à faire déclarer avec certitude, illisible et tout-à-fait perdu pour nous, le précieux témoignage destiné pourtant dans la pensée de nos pères à passer, comme le temple lui-même, aux âges à venir.

La commission a donc été plus heureuse qu'elle ne l'espérait, lorsqu'enfin mise en regard des restes de l'inscription si convoitée, elle a pu reconnaître, après une patiente étude et malgré d'importantes lacunes, UNE DATE, UN FAIT et UN NOM.

La date est celle de la construction de l'église, 1220 ;

Le fait, la pose de la première pierre ;

Le nom, celui de l'architecte, Robert de Lusarches. On lit :

EN L'AN q̃ LINCARNATIO͂ VALOIT MCC ET XX RO.....

.....

....RS : IFU : RIMIST : LE PREMIERE PIERE : IASIS....

..LECORS.....ROBERT....

Comme on peut s'en convaincre à la simple inspection du dessin qui a été pris sur les lieux avec la plus scrupuleuse exactitude par l'un des membres de de la commission, ces mots : EN L'AN Q̃ L'INCARNATIO͂

VALOIT, se lisent difficilement, mais pourtant sans qu'on puisse s'y méprendre ; la date ainsi que les autres mots ou lettres qui viennent après sont beaucoup mieux conservés et laissent encore moins de prise au doute ; quant aux lacunes que nous avons figurées par des points, il est impossible d'y retrouver une syllabe, pas même un vestige de lettre, la pierre étant rongée jusqu'à la profondeur de 4, 5, 6 centimètres et plus.

Les lettres conservées à divers intervalles occupent, à partir de la croix à moitié mutilée qui ouvre l'inscription, une longueur de 6 mètres. La première interruption, où le sens n'a pas été suppléé, est de 5 mètres ; la deuxième n'est que de 0.^{m}20 ; la troisième de 0.^{m}70, et la quatrième, jusqu'à l'extrémité de la ligne, de 0.^{m}90. La longueur totale de la bande est celle comprise entre les deux contreforts de la façade, c'est-à-dire 12.^{m}60. La largeur moyenne d'une lettre est de 6 à 7 cent., la hauteur de 0.^{m}17., et la profondeur en creux aux endroits où la pierre est intacte, de 4 à 5 cent. Les pierres juxta-posées qui forment la plinthe et portent l'inscription sont au nombre de huit.

Ces détails, dont plusieurs pourraient paraître minutieux, ont été vérifiés avec d'autant plus de soin qu'ils constituent une partie importante des éléments à l'aide desquels il est possible de rechercher les mots qu'on ne lit plus et d'arriver peut-être, avec de la persévérance, jusqu'à reconstruire l'inscription dans son entier.

Tel n'est pas cependant, Messieurs, le résultat obtenu par votre commission, malgré ses efforts et ses espérances. Entre les suppositions de tout genre qui ont dû s'offrir et provoquer son examen, il n'en est

guère qu'une seule qu'elle ose produire avec assurance : c'est que la lacune de 0 m. 90 cent. qui suit le nom de ROBERT pourrait fort bien être comblée par le surnom DE LUSARCHES, ordinairement attribué à l'illustre architecte. En faisant, en effet, le calcul de la place que tiendraient ces *onze lettres* avec les deux points qui les précèdraient et la figure de la croix qui les suivrait pour clore la légende, on trouve que cette place égale précisément en longueur celle qui est restée vide jusqu'à l'extrémité de la frise et qu'il s'agit de remplir. Cette conjecture emprunte encore une nouvelle probabilité du texte de l'inscription de 1288 qui ornait autrefois la pierre centrale du labyrinthe de notre cathédrale, où l'on voit aussi paraître le nom de l'architecte ROBERT, complété par le surnom de LUSARCHES qui le qualifie.

Il est également assez vraisemblable que les noms du roi régnant et de l'évêque fondateur de l'église qui figurent dans cette même inscription du labyrinthe n'ont pas dû être privés de l'honneur d'une mention pareille dans celle de la galerie. Il faudrait alors, selon toute probabilité, placer l'un et l'autre nom immédiatement après le chiffre M. CC. et XX, et lire : EN L'AN QUE L'INCARNATIO̅ : VALOIT M. CC. et XX. *Roy de Franc̃e Phelippe le Sage* : *Everard evesque* : *l*ORS IFU : RIMIST : LE PREMIERE PIERE... etc, etc. On ne sera pas peu confirmé, ce nous semble, dans la conviction que cette hypothèse est la véritable si l'on fait attention que, non-seulement, le nombre de lettres nécessaires pour nommer le roi et l'évêque dans le style du temps, s'accorde parfaitement avec l'espace à remplir, mais encore que des vestiges assez reconnaissables demeurés à la suite

de la date, accusent positivement la présence d'un R et d'un O, les deux premières lettres du mot ROI.

Reste l'intervalle compris entre les mots IASIS... et LECORS, et celui entre LECORS et ROBERT; doit-on lire : *iasista*, *iasistoit*, ou bien *iasist* pour *établit*, ou plutôt *iasise* pour *ici assise* (la pierre)? Quel sens donner au mot CORS? celui de *corpus*, de *cor*, ou de *chorus*? ici toutes les suppositions nous paraissent si hasardeuses, si peu plausibles que nous préférons nous abstenir de les énoncer. Observons seulement qu'entre IASIS... et LECORS, il n'y a de place que pour deux lettres, trois au plus, et que le nom de ROBERT pourrait avoir été précédé de la qualification de MAISTRE. (1)

(1) La date précise de la mort de Robert de Lusarches est ignorée; on sait seulement qu'il ne survécut pas à l'évêque Evrard de Fouilloy, dont on rapporte la mort à l'année 1222. Les fondations de l'église cathédrale, commencées en 1220, comme le prouve notre inscription et celle du labyrinthe, ne furent achevées qu'en 1223, sous l'épiscopat de Godefroy et la direction de l'architecte Thomas de Cormont, successeur de Robert de Lusarches.

Il ne serait donc pas impossible que le premier architecte fut mort en 1220 et que son *cœur* ou son *corps* ait été déposé avec la première pierre au seuil de la cathédrale dont il avait magnifiquement tracé le plan. En ce cas, on serait autorisé à lire.... *ifu : rimist : le premiere piere : iasise : et le cors de maistre Robert de Lusarches.*

Puisque nous nous laissons aller à citer en note l'hypothèse qui précède, qu'on nous permette encore celle-ci : Ne pourrait-on pas lire : ..... *iasist.. le corps de léÿle Robert de Lusarches*, ce qui voudrait dire : *Robert de Lusarches établit, dressa le plan, le corps de l'église?* (a)

(a) V. Gloss. de la lang. rom. par Roquefort, et le suppl. V. *assistre* et *cors*

Pour donner son avis sur la conduite à tenir au sujet de l'inscription que nous venons de décrire, votre commission a dû considérer trois faits bien distincts : 1.° les lacunes considérables occasionnées dans le sens par la chûte de la moitié au moins des mots qui la composaient; 2.° les caractères laborieusement déchiffrés à cause de leur état de dégradation presque totale, et qui doivent nécessairement achever de disparaître au premier contact de la main réparatrice; 3.° les portions, malheureusement en très-petit nombre, qui sont encore très-lisibles, et en même temps assez intactes et assez saines pour faire espérer qu'elles pourront résister long-temps encore à l'action de l'air et de la pluie.

Dans un tel état de choses, il lui a semblé que la mesure la plus urgente dont on dût s'occuper, était de prendre au moyen du platre l'empreinte de l'inscription toute entière dans le double but de sauver les lettres et les mots qui ne sont plus qu'une poussière prête à s'envoler au premier souffle, et de conserver la mesure exacte des lacunes et interruption du sens qu'une étude approfondie et la découverte possible de quelque document analogue, pourrait aider à combler et à réparer.

Quant aux portions conservées, lisibles et solides, votre commission, mue par une pensée conservatrice à laquelle applaudiront sans doute tous les amis éclairés de l'archéologie, et convaincue que les monuments perdent toujours de leur intérêt et de leur valeur à être déplacés, émet expressément le vœu que ces pierres qui portent lisiblement le millésime M CC et XX, ces mots significatifs : *le premiere piere*, et le nom

historique *Robert*, soient conservées en leur lieu et place. Une inscription nouvelle devrait alors être gravée dans l'endroit le plus voisin de la frise ruinée, pour signaler à la postérité l'état dans lequel 1843 a trouvé l'inscription antique, et le zèle que votre société a mis à en sauver les restes si précieux et si intéressants pour l'histoire.

Il faudrait du reste que ces deux ou trois fragments de pierre fussent bien profondément altérés pour que l'architecte ne jugeât pas qu'ils pussent être conservés sans compromettre la solidité de la reconstruction, enclavés qu'ils seraient à espaces éloignés dans un bon nombre de pierres neuves et vives.

Or, ce n'est que dans le cas où le jugement des hommes compétents déclarerait ces pierres hors de service, que votre commission consentirait à les admettre à la retraite en leur donnant place au musée comme dans l'asile le plus sûr et le plus honorable pour elles.

Nous ne pouvons mieux clore cette importante dissertation sur un point difficile et obscur qu'en reproduisant ici, comme terme de comparaison et comme élément de solution du problème, l'inscription de la pierre centrale du labyrinthe de la nef, qui n'a pas été publiée jusqu'à présent avec une parfaite exactitude (1).

En lan de grace mil IIc
Et XX *fu leuvre de cheens*
Premierement encõmenchie.
Adont yert de cheste evesquie

(1) Nous ne connaissons que deux copies qui aient été faites sur l'original malheureusement jeté au creuset pendant la révo-

Everart evesques benis
Et le roy de France Loys
Q' fu fils Phelippe le Sage.
Chil q' maistre yert de louvrage
Maistre Robert estoit nõmes
Et de Lusarches surnõmes.
Maistre Thomas fu apres luy
De Cormõt et après cestuy
Son fils maistre Regnault qui meitre
Fit a chest point chy ceste lettre
Que lincarnacion valoit
XIII^c^ *ans* XII *en faloit.*

II et III.

Rosace et Galbe.

Il nous reste à parler de la rosace et du galbe. La première est renommée pour la beauté de ses flammes projetées en mille formes et en mille couleurs du centre à la circonférence. Ce qui est moins remarqué, à cause de la distance, c'est l'ornement extérieur qui forme la bordure et comme les cils de cet œil étincelant de l'édifice. Il consiste en une série nombreuse de per-

lution; l'une du chanoine Lamorlière, publiée dans les *Antiquités d'Amiens*; l'autre, qui date du XIV.^e^ siècle, conservée manuscrite aux archives du département de la Somme. (Ms., n.° 34, p. ccx.) Toutes deux nous ont paru fautives pour plusieurs raisons qu'il serait trop long d'expliquer, mais comme elles ne le sont pas sur les mêmes points, il était facile de les corriger l'une par l'autre. C'est ce que nous avons fait, en donnant, dans le doute, la préférence à la version la plus ancienne.

sonnages sculptés en relief, dont une partie gravit avec ardeur la rampe de l'orbite à droite, tandis que l'autre semble en descendre à gauche et se précipiter vers l'abîme. Au centre et à la tangente supérieure, siége un personnage distinct auprès duquel on croit reconnaître deux autres individus plus petits à genoux et suppliants.

Faut-il voir ici une roue de la fortune ou quelqu'autre symbole payen ? Nous ne le pensons pas, dans la conviction où nous sommes que la mythologie n'entre pour rien dans l'ornementation principale des églises du moyen-âge. Est-ce une variante de la scène terrible du jugement dernier, motif ordinaire de la sculpture des grands portails ? Nous sommes plus portés à le croire. Nous ne pouvons cependant pas encore l'affirmer avant de l'avoir vue d'assez près pour en saisir les détails, non plus que nous n'osons entreprendre d'expliquer maintenant les figures en pied qui remplissent au haut du galbe les intervalles des faux contreforts. Le sinistre accident du 10 juin (1) de cette année et l'enquête

(1) Pendant que sept ouvriers maçons et menuisiers terminaient les préparatifs nécessaires pour loger le sculpteur sous la coquille du portail par laquelle on devait commencer immédiatement le travail de restauration, une pièce de bois qui soutenait la partie de l'échafaudage où ces hommes se trouvaient se rompit tout-à-coup et tous furent précipités pêle-mêle, avec les débris, d'une hauteur de 25 à 30 mètres (voir n.° 17 du plan ci-joint). L'un d'eux nommé Bernard, contre-maître menuisier, expira sur le champ. Un second, nommé Vasseur, tailleur de pierres très-habile, mourut dans la nuit suivante. Les autres durent leur salut aux pièces de bois de la partie inférieure de l'échafaudage aux-

qui l'a suivi ont nécessairement interrompu les travaux de votre commission et l'ont condamnée à une inaction beaucoup plus prolongée qu'elle n'avait lieu de le penser d'abord. La construction de l'échaffaudage étant suspendue, il lui devint impossible de poursuivre ses explorations, à moins d'entraver par des délais indéfinis l'impression du VI.e volume des mémoires de la Société.

Quoiqu'il en soit de la nature des sujets dont nous ajournons l'explication, l'artiste ne devra pas perdre de vue la différence d'âge qui existe entre la sculpture de la voussure, qui date du XIII.e siècle, et celle du reste de la façade, dans laquelle il faut voir le caractère du XIVe.

Ici donc, Messieurs, votre commission, en s'en tenant aux termes précis de la demande de M. le Préfet, pouvait regarder sa tâche comme accomplie; si un certain nombre de questions importantes, dont quelques-unes ont été soulevées dans votre sein, n'avait appelé de sa part un sérieux examen.

Après avoir mûrement refléchi, votre commission a cru d'abord qu'il n'était pas sans quelque importance de déclarer qu'en donnant l'avis qui lui est demandé sur les restaurations du portail St.-Honoré, elle s'est constamment placée dans l'hypothèse que ces restaura-

quelles ils demeurèrent instinctivement accrochés ou qu'ils touchèrent seulement en les rencontrant, de manière à rompre la violence de leur chûte. Quelques jours après, le curé de la cathédrale fit chanter une messe de *requiem* pour ceux qui avaient succombé.

tions sont irrévocablement décidées, qu'en conséquence elle n'entend en aucune manière émettre d'opinion sur la question très-grave de l'opportunité des restaurations de la statuaire du moyen-âge au point où en est aujourd'hui la science de l'iconographie sacrée. Votre commission n'avait qu'un *fait* à examiner, elle n'a pas dû se prononcer sur un *principe*.

Toutefois, Messieurs, si votre commission n'avait à approuver ni à condamner les restaurations de la statuaire chrétienne, même bien faites, elle doit vous exprimer combien elle a été frappée du grave inconvénient qu'il y aurait à appliquer le principe qui approuve les restaurations, à des sculptures dont l'état primitif devrait demeurer incompris ou obscur.

Nous sommes unanimement d'avis, que dans ces circonstances, qui seront rares, il est vrai, pour ce portail, le travail de restauration n'ait pas lieu ou qu'il soit suspendu jusqu'à ce que de nouveaux progrès de la science archéologique puissent faire espérer et même assurer une bonne et intelligente réparation.

Votre commission espère ne pas s'être trompée dans les divers détails de son rapport, où elle procède par *affirmations positives*, et elle doit en ce cas accepter la responsabilité des conseils qu'elle donne; mais il n'en saurait être de même, on le conçoit, pour les questions où elle n'a pu offrir que des conjectures, des probabilités ou des doutes.

Une opération, à laquelle du reste nous avons tout lieu croire que l'administration s'opposerait d'elle-même sans autre conseil que celui de sa sagesse et de sa sollicitude éclairée pour nos monuments, ce serait le grattage des parties anciennes et conservées de la sta-

tuaire qu'on va restaurer. La commission repousse à l'unanimité et de toutes ses forces une opération aussi désastreuse, qui ferait perdre à la sculpture ancienne, sans aucun profit pour la nouvelle, son caractère, son mérite et son intérêt.

La question d'un dessin à faire de la sculpture comme travail complémentaire de la restauration n'a pas moins vivement préoccupé votre commission.

Si elle n'a pas jugé convenable, pour bien des motifs, d'émettre le vœu que l'artiste chargé des travaux soit obligé à présenter, au moyen d'un plan graphique, l'état du portail tel qu'il est avec l'indication des restaurations qu'il a le projet d'exécuter, elle a pensé, sous un autre point de vue, qu'en dehors du travail de restauration et du traité déjà passé entre l'administration et le sculpteur, un dessin destiné à compléter plus tard ce rapport et à demeurer dans les archives de la préfecture et dans les vôtres, serait d'une grande importance pour les raisons suivantes :

1.° Il importe à l'histoire de l'art dans notre pays de constater par un monument graphique l'état où le XIX.me siècle aura trouvé la sculpture de ce portail et celui où il l'aura laissée.

2.° Notre époque est également intéressée à laisser après elle la preuve de l'intelligence et du talent avec lesquels elle a su comprendre et rétablir l'œuvre antique de la foi chrétienne.

3.° Cette preuve facile à établir d'abord par la comparaison des parties neuves de la sculpture avec les parties anciennes, s'affaiblira nécessairement avec le temps et deviendra nulle enfin lorsque sa main aura

confondu le tout sous une même teinte. Rien alors ne constatera péremptoirement que le sens biblique et légendaire de la composition artistique n'a pas été changé par l'adjonction des parties nouvelles aux parties en ruine. On sera maître d'accuser notre rapport d'avoir été fait d'imagination et arbitrairement dans le but d'appuyer et d'accréditer des erreurs causées par notre ignorance.

4.° Ce rapport, si imparfait qu'il soit et qu'il doive être encore après que nous l'aurons complété, ne doit pas être fait dans une vue étroite d'intérêt de pays et d'amour-propre de localité; vous saurez gré à votre commission d'avoir été mue, en le dictant, par la noble ambition d'être utile à tous. C'est en communiquant a nos frères d'étude les données que nous recueillons, c'est en profitant des renseignements qu'ils nous font l'honnneur de nous adresser, que, les uns et les autres et chacun pour notre part, nous contribuerons efficacement à donner une sage et savante direction au mouvement réparateur qui, dans peu, aura rendu la vie et la splendeur première à nos cathédrales de France.

Toutes ces basiliques sont sœurs presque jumelles, leur physionomie se ressemble sans être la même. La connaissance des unes conduit à la connaissance des autres. Ce que nous avons compris de notre portail peut aider nos amis éloignés à expliquer ce qui nous est échappé. Envoyons-leur notre travail, mais ne leur envoyons pas une lettre morte. Donnons à notre texte un corps et une forme sans lesquels il n'atteint qu'imparfaitement son but. Ajoutons un dessin.

5.° Ce dessin aura enfin pour résultat de donner une espèce de satisfaction à l'opinion d'une classe d'antiquaires qui repousse toute restauration des monuments anciens par la crainte de leur voir perdre leur caractère natif. A ces défenseurs un peu exclusifs, peut-être, de la pure antiquité, nous serions heureux de pouvoir offrir un *fac simile* de ces ruines vénérables en même temps qu'un témoignage du talent et du tact exquis avec lesquels les artistes de notre temps et de notre pays auront su les réparer sans les violer.

Ces considérations, qui touchent à l'honneur de la société chargée de donner son avis sur le travail, en même temps qu'à celui de l'administration qui le commande, des architectes qui le dirigent et de l'artiste lui-même qui l'exécute, ont déterminé votre commission à émettre le vœu formel qu'un dessin ainsi entendu soit ordonné par M. le Préfet. Le gouvernement qui a fait si généreusement les fonds nécessaires pour la réparation de toute l'ornementation extérieure de la cathédrale ne reculerait pas sans doute devant une demande de supplément d'allocation relativement très-minime et qui lui paraîtrait un complément indispensable de l'œuvre à laquelle il s'intéresse avec tant de sollicitude.

SECONDE ÉTUDE

SUR LES TOMBEAUX DES ANCIENS,

PAR M. ERNEST BRETON,

MEMBRE-CORRESPONDANT, A PARIS,

Lue dans la Séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie, le 24 Juillet 1842.

MESSIEURS,

L'extrême indulgence avec laquelle vous avez daigné accueillir l'année dernière une première lecture que j'ai eu l'honneur de vous faire sur les tombeaux érigés par les divers peuples de l'antiquité, m'a fait espérer que la suite de ce travail pourrait trouver grâce devant vous, et ne vous paraîtrait pas entièrement dénuée d'intérêt. Après avoir décrit les tombes elles-mêmes, il nous reste à examiner un des faits certainement

les plus curieux que présente le domaine de l'antiquité; il nous reste à faire en quelque sorte l'inventaire du mobilier qui garnissait ces demeures funèbres.

Vous savez, Messieurs, combien est ancienne, combien a duré long-temps la coutume de déposer dans les tombeaux les objets, les meubles, les ustensiles les plus nécessaires à la vie. Son origine remonte au berceau de la civilisation orientale : témoin l'Egypte et ses tombeaux, témoin l'admirable chambre sépulchrale rapportée de Memphis par M. Passalacqua, ce monument si rare, si précieux que nous avons pu admirer à Paris, il y a quelques années. On voit à peu de distance des ruines de Persépolis un monument que l'on nomme le tombeau de Cyrus; cette dénomination est apocryphe, et le monument évidemment plus moderne. Le véritable tombeau de Cyrus a disparu; mais il nous en reste une description détaillée dans Arrien et Strabon. Dans l'intérieur, selon eux, on voyait le corps renfermé dans une caisse d'or, posée sur un lit à pieds d'albâtre, des tapis d'étoffe babylonienne, des tuniques, des stoles, longues robes traînantes, la candis, robe royale, les anaxirides, larges pantalons dont la mode ne s'introduisit que sous Cyrus; on y voyait aussi des joyaux de toute espèce, tels que colliers, pendants d'oreille, etc.; des armes telles que l'arc médique symbole de la royauté, et l'Ακινακης ce glaive recourbé particulier au Mèdes; une table enfin était couverte de toutes sortes de vases à boire en or et en argent.

Arrivons maintenant à la Grèce qui puisa à la source de l'Orient les premiers éléments de sa civilisation morale et religieuse. Là tous les objets nécessaires à la vie étaient déposés dans les tombeaux; aussi est-ce de ces

tombeaux que sont sortis presque toutes nos connaissances sur l'antiquité, et les richesses de tous nos musées. En première ligne se présentent ces beaux vases peints, improprement appellés *étrusques*, et qui, on ne saurait trop le répéter, sont des vases de manufacture grecque. Tous ces vases se rapportent à une intention funéraire; ils se plaçaient généralement des deux côtés du mort, principalement à la tête et aux pieds; quelquefois même on les posait sur la poitrine. Tous ceux qui ont visité l'admirable musée de Naples, ont pu prendre une idée exacte de cette disposition en examinant les modèles copiés fidélement au moment même de leur découverte sur des tombeaux de Pestum et de Nola. Souvent de plus grands vases étaient suspendus à la muraille, ou placés sur le pavé du tombeau. Lorsque les morts étaient pauvres, les vases étaient de poterie commune, et en plus petit nombre, mais l'usage subsistait toujours. Dans ces vases funéraires on n'a jamais trouvé d'ossements humains, mais bien des restes de parfums, de liquides et de comestibles.

Après les vases, italo-grecs, se présentent des objets de toutes sortes, d'abord de petits vases d'albâtre appellés *alabastra* par les Grecs et les Romains, et que nous nommons *balsamaires*. Le mot Αλαβαστρον ne signifie autre chose que *vase sans anse* et c'est cependant à cause de ces vases que nous avons donné le nom d'albâtre à la matière qui les composait. Chez les Egyptiens, on déposait dans les tombeaux des vases analogues, également d'albâtre, et que nous appellons *canopes*, parce que généralement ils sont surmontés d'une tête de chien; rarement, mais quelquefois pourtant ils se terminent par une tête d'homme.

Viennent ensuite les *ampullæ*, vases destinés à renfermer l'huile dont les athlètes s'oignaient le corps. Lorsqu'on trouve les vases de cette espèce, on peut être certain que le tombeau est celui d'un jeune homme.

Parmi les ustensiles d'ivoire, on trouve une multitude d'objets destinés aux usages de la vie, tels que des dés à jouer, avec les cornets et la table, la *tabula lusoria*, des peignes, des aiguilles de tête absolument semblables à nos honchets, des *tessères*, billets d'admission dans les théâtres, des jouets, et jusqu'à de petites marionnettes, une quantité de débris d'ornements en ivoire ayant décoré divers meubles, enfin, des fragments de bas-reliefs. On y trouve souvent des tubes, la plupart en os, assez courts et percés de trous ; on n'est pas encore d'accord sur leur usage, les uns y voient des tronçons de flûtes, d'autres des amulettes ou des dévidoires. Un grand nombre de ces tubes se voient au musée de Naples; on en trouve dans tous les cabinets. Enfin, on voit encore des tablettes d'ivoire enduites de cire, sur lesquelles on écrivait avec le style, et qui conservent quelques traces de caractères malheureusement illisibles.

Les objets d'argile sont innombrables dans les tombeaux ; ce sont en général des statuettes, des têtes, des masques, et de petits animaux. Parmi les objets de ce genre, les plus curieux sont des figurines de femme tenant à la main un petit porc ; elles sont du plus ancien style grec ; ce sont des prêtresses tenant la victime la plus chère aux deux grandes divinités de la Sicile, Cerès et Proserpine ; aussi dans ce pays les trouve-t-on en grande quantité. A Centorbo et à Pa-

lazzolo on a trouvé des figures de femmes dans un costume riche, et colorié des plus brillantes couleurs.

En Grèce on a rencontré des figures d'animaux étrangers aux pays, tels que des singes, parfois aussi des hommes monstrueux.

Les masques étaient coloriés, et de deux sortes; l'un était celui d'une femme jeune, belle, et vêtue, de Proserpine; l'autre était celui d'une divinité voilée, avec un croissant sur la tête, c'était Diane.

Le plus beau masque de ce genre est au cabinet des antiques de Paris; il a les cheveux dorés, les boucles d'oreille et les ailes sur la tête bleues, les chairs roses. On faisait aussi des bas-reliefs en argile simplement séchée et dorée. Tels étaient ceux qui décoraient un tombeau trouvé à *Armento* dans la Basilicate. C'était une suite comprenant plus de 5 à 600 figures, représentant des néréïdes, des combats de centaures, de Lapithes et d'Amazones. Ces curieux bas-reliefs ont été disséminés, et quelques morceaux sont parvenus dans notre cabinet des antiques de Paris.

Les lampes étaient assez rares dans les tombeaux grecs, tandis qu'on en a trouvé une quantité tellement innombrable dans les tombeaux romains, que le seul musée de Naples en possède plus de 10,000, quoique le gouvernement ait fait briser environ 3,000 des plus grossières, pour s'en débarrasser, tout en évitant de les laisser passer à l'étranger. Ces lampes sont presque les seuls objets antiques qu'on puisse en Italie, acheter avec confiance; elles sont si communes qu'on ne se donne pas la peine de les contrefaire, et qu'elles sont presque sans valeur.

Dans certains tombeaux, ces lampes brûlaient sans

cesse, entretenues par un esclave. Vers le milieu du siècle dernier, on découvrit dans un tombeau de l'île de Nisida, près Naples, une lampe véritablement merveilleuse. C'était un vase de verre, hermétiquement fermé, rempli d'un gaz lumineux qui éclairait encore après dix-sept siècles. Par malheur, on voulut l'ouvrir, le gaz s'échappa, et le phénomène disparut.

Les objets en verre sont au nombre de ceux que l'on trouve en plus grande quantité dans les tombeaux grecs, ils sont bien plus rares dans les tombeaux romains. Ce sont en général des urnes cinéraires, ou de ces petits vases à parfums improprement appellés *lacrymatoires*, et si communs dans les cabinets. On conserve au musée de Naples une grande urne contenant des ossements, et une matière encore liquide aujourd'hui, malgré un laps de près de dix-huit cents ans. On trouve aussi une multitude de petits objets en verre coloré, ayant servi de parures, tels que des anneaux, des colliers, des bracelets et de petites figures; souvent ils imitent les pierres précieuses. On découvre aussi dans les tombeaux une immense quantité de pierres gravées; on les trouve habituellement décorant les squelettes même. Souvent aussi l'intérieur du tombeau est orné de camées, surtout en Italie, à Tarente et à Pestum, en Sicile à Centorbi.

Le sol de la Grèce en est pour ainsi dire parsemé surtout sous la forme égyptienne de scarabées. Quelques-unes de ces pierres paraissent avoir subi l'action du feu, ayant été brûlées avec le mort.

Le bronze domine parmi les objets de métal; le fer est rare, le plomb n'est employé qu'aux usages les plus grossiers. Parmi les bronzes, les plus remarquables

sont les armes, telles que celles trouvées dans un tombeau de Pestum, et dans celui de Canosa. Ce dernier est un des plus curieux que nous ait légués l'antiquité; dans ce tombeau découvert en 1813, étaient des vases peints qui sont encore les plus beaux qu'on connaisse. A gauche est une grande estrade taillée dans le tuf comme tout le monument, et sur laquelle était couché un squelette qui tomba en poussière aussitôt que l'air pénétra dans le tombeau. Ce cadavre était armé de pied en cap; il portait un casque, une cuirasse, une jambière, et une ceinture destinée à garantir le bas-ventre.

Dans le tombeau de Pestum découvert en 1812, s'étaient présentés les mêmes objets, et de plus des instruments destinés, soit aux sacrifices, soit aux usages familiers, tels qu'une grille, des chenets, une fourchette, des vases de bronze, des *bipennes*, haches des sacrifices, etc.

N'oublions pas encore les petits dieux pénates et les patères qu'on a long-temps considérées comme des instruments de sacrifice, et qui ne sont autre chose que des miroirs.

Parmi les objets que consacra la superstition antique, il n'en est pas de plus caractéristiques que les comestibles de toute espèce qu'on trouve en grande quantité dans les tombeaux. Dans les fouilles de Nola et de Cumes, on découvre très-fréquemment, dans des espèces de soupières de toutes grandeurs, des os de poulet et des arêtes de poisson. Dans les tombeaux de Pompeï, étaient du vin, de l'eau, des œufs et des os de volaille. Dans un tombeau de Cumes, on a trouvé une immense quantité d'huîtres. Au même lieu, dans un

autre sépulchre, et dans une petite cavité pratiquée sous la tête même du mort, étaient deux œufs; sur une corniche étaient rangés vingt-cinq vases d'eau et de vin. Enfin à Athènes, dans un tombeau qui passait pour celui d'Antiope, M. Fauvel, consul de France, avait trouvé parmi les débris des ossements et du bûcher, des restes de comestibles.

Les objets d'or et d'argent, déjà très-rares par eux-mêmes, le deviennent encore plus par les vols que commettent trop souvent les ouvriers qui les découvrent. Dans l'antiquité même, combien n'a-t-on pas d'exemples de violation des monuments que l'on supposait renfermer des objets précieux. C'est ainsi que Darius fit ouvrir la sépulture de la reine Nitocris, Alexandre celle de Cyrus. On peut encore attribuer la rareté des objets d'or et d'argent à la violation des tombeaux à l'époque de la transition du paganisme au christianisme. Souvent même, dans des temps plus modernes, des tombeaux antiques ont été ouverts, pour n'en emporter seulement que les objets d'or et d'argent. Témoin un tombeau étrusque découvert presque intact à Corneto, où l'on trouva, au milieu des plus beaux vases antiques, un vase du XVI^e^ siècle fabriqué à Arezzo. Le cabinet des antiques de Paris possède quelques objets d'or découverts dans un tombeau de Canosa.

Si, quittant le sol de l'Italie et de la Grèce, nous rentrons dans notre patrie, vous savez, Messieurs, que presque tous les objets qui nous sont restés de nos ancêtres, sont sortis de leurs tumulus, ou du pied de leurs Men-hir pour passer dans nos musées. Armes, vases, trophées de chasse, tout nous est venu de cette source féconde.

Long-temps encore cet usage s'est perpétué au moyen-âge, et vous avez pu voir combien d'objets curieux, anéantis malheureusement au moment même de leur découverte, avaient revu le jour à l'époque funeste de la violation des tombeaux de Saint-Denis.

Je m'arrête, Messieurs; en poussant plus loin cet examen, je fatiguerais sans doute votre attention dont je crains bien d'avoir déjà abusé. Il faudrait des volumes entiers pour épuiser un pareil sujet, encore n'y parviendrait-on jamais; car chaque année le sol fécond de l'Italie nous livre de nouvelles révélations; chaque année de nouvelles découvertes viennent accroître le nombre déjà si grand de celles qui les ont précédées. Par malheur chacune d'elles, en venant rectifier nos connaissances, renverse trop souvent celles que nous croyons acquises, pour nous lancer de nouveau dans le vaste champ des conjectures, où nous ne paraissons destinés à errer encore que trop long-temps, malgré les savants efforts des Winkelmann, des Visconti, des Letronne, des Raoul Rochette, et de tant d'autres habiles interprêtes de l'antiquité, malgré le zèle et le dévouement éclairés de tant de sociétés archéologiques, parmi lesquelles la vôtre tient un rang si honorable, et qui donnent aux amis de la science de si brillantes espérances que déjà elles ont réalisé en partie.

NOTICE

SUR QUELQUES CIRCONSTANCES DE LA VIE DE SAINT-GEOFFROY, ET SUR L'ÉPOQUE DE SA MORT,

PAR M. GUERARD, MEMBRE RÉSIDANT.

Pendant une longue série de siècles, l'histoire des peuples et l'histoire de l'église ont été tellement confondues l'une avec l'autre, qu'elles ne forment aujourd'hui pour nous qu'un seul et même tout.

La puissance dont les évêques ont été investis par les empereurs, l'autorité qui leur a été déléguée par nos rois, ont ajouté à leur caractère religieux, celui d'homme public, d'homme politique. Sous ce double rapport, leur vie appartient à l'histoire. Soit qu'admis dans les conseils des rois, ils gouvernent l'état, ou le

représentent au dehors, soit qu'à la tête de nos armées, ils versent leur sang pour la patrie, jamais on n'oublie que leur premier devoir a été, de tout temps, comme il est encore, d'instruire les peuples par leurs leçons et par leurs exemples.

Princes de nos cités et ministres du Dieu qu'on y adore, c'est à ce double titre que l'impartiale histoire enregistre dans ses annales, et les éloges qui leur sont dus et les jugements sévères que la postérité prononce.

C'est avec orgueil que les habitants de la ville d'Amiens peuvent montrer le catalogue de leurs évêques. Tous ou presque tous du moins, ont su ne point oublier la sainteté de leur ministère au milieu des grandeurs du monde. L'église a conservé le souvenir des vertus des Firmin, des Salve, des Honoré, des Geoffroy, en les mettant au nombre des saints, et en nous les proposant pour modèles, elle nous apprend qu'ils ont été les dignes successeurs de l'apôtre de cette contrée.

La haute position civile des évêques, les services qu'ils ont rendus, les fondations qu'ils ont faites, les infortunes qu'ils ont soulagées, ont fait un devoir aux historiens de cette cité d'insérer dans leur travail, une vie des prélats de ce diocèse, tous l'ont compris et s'en sont acquitté. Il y a même plus, nous avons des histoires spéciales dans lesquelles on ne s'est occupé que des évêques. Cependant il faut l'avouer, malgré les recherches et les efforts des auteurs, cette partie de notre histoire est encore bien incomplete. Dans quelle obscurité ne se trouve-t-on pas plongé jusqu'au XII^e^ siècle. Jusquà cette époque il est un grand nombre de nos évêques, dont le nom seul nous est parvenu. On ne connaît ni leur origine, ni l'époque de leur instal-

lation. Non-seulement, les événements dont ils ont été les témoins, ceux auxquels ils ont pris une part plus ou moins active, sont ignorés, mais encore la date de leur mort est souvent un problème.

Les divisions intestines, les guerres étrangères, traînant à leur suite l'incendie et le pillage, ont détruit une partie des titres de notre histoire nationale. Les annales du chapitre ne remontent pas plus haut que le XII^e^ siècle, les archives de l'Hotel-de-Ville antérieures à cette époque, n'existent plus pour nous; avec les communautés, ont péri ces dépôts de la science du passé. Nous nous regardons sans doute comme fort heureux d'avoir pu sauver du vandalisme de la fin du dernier siècle, le peu que nous possédons aujourd'hui, mais aussi combien ne devons nous pas regretter la perte de tous les titres, de tous les documents précieux que de pieux cenobites avaient su soustraire à la fureur des partis, et au pillage de nos cités; surtout, quand nous jettons un coup-d'œil sur les matériaux immenses qui leur ont échappé et que le temps avait déjà détruit avant eux.

Ce que nous déplorons aujourd'hui, Geoffroy le déplorait de son temps : et c'est ce qui l'avait engagé à prier l'évêque de Noyon son ami, l'auteur de la chronique de Cambrai, d'écrire l'histoire de notre diocèse.

Heureux donc, lorsqu'après tant d'événements divers, on peut, au milieu des débris du passé, retrouver quelques-uns de ces actes qui portent en eux-mêmes l'authenticité des faits qu'ils contiennent, et jettent un nouveau jour sur l'histoire des siècles reculés.

Il y a quelques années, en examinant des titres tirés des archives de la maison de Noailles et relatifs à la

commune de Poix, je découvris deux chartes, l'une de 1118, l'autre de 1121, toutes deux souscrites et émanées d'un des hommes les plus célèbres de l'épiscopat. Je veux parler ici de St.-Geoffroy, trente-huitième évêque d'Amiens. Ce nom est depuis long-temps populaire parmi nous, l'église l'a mis au nombre des saints du diocèse, et l'histoire l'a proclamé le fondateur de la commune.

Ces deux pièces durent d'autant plus éveiller mon attention, que tous les historiens d'Amiens ont placé la mort de Geoffroy en 1115. Lamorlière est le seul qui l'ait fixée en 1118, et qui ait signalé la première des pièces dont je parle.

Peu amateur de discussions littéraires, ne consultant que l'intérêt de la science, dans le but d'éclaircir l'obscurité que faisaient naître ces pièces, et de détruire la contradiction qui pourrait résulter de leur comparaison avec l'opinion des auteurs, je crus devoir communiquer alors ces documents à l'historien moderne de cette ville. Sa réponse ne se fit point attendre, sans même en avoir pris connaissance, il décida que ces deux pièces étaient fausses. Quelqu'imposante que soit pour certaines personnes l'autorité de M. Dusevel, je ne crus cependant pas devoir m'y soumettre, et pensant qu'une décision émise ainsi sans examen, sans contrôle, et pour ainsi dire *ab irato* était moins le langage d'une érudition profonde, que le résultat d'un amour propre blessé, d'une susceptibilité d'auteur, je ne crus pas devoir en rester là.

En marge des pièces dont je parle, se trouve la mention suivante, signée des deux notaires Lemaire et Pollet à Beauvais. « Ladite expédition collationnée en

» l'original en parchemin pour ce représenté par le re-
» vérend père Nicolas Chambert prieur de l'abbaye de
» St.-Quentin de Beauvais, qui a dit l'avoir tiré des
» archives de ladite abbaye et à l'instant rendu audit
» sieur prieur. »

D'après cette note, il n'était pas possible de croire que ces deux originaux ne se trouveraient pas dans les archives du département de l'Oise, si la faux du temps les avait épargnés. J'eus donc recours, en cette circonstance, à l'obligeance de M. Graves, notre digne et savant collégue, de Beauvais; c'est à ses recherches et à sa bienveillance que je dois une copie textuelle des deux chartes dont j'ai parlé.

La première est l'acte de fondation de l'église St.-Denis de Poix, prieuré fondé par Gauthier Tyrel, elle porte la confirmation des biens qui lui sont donnés par ce seigneur.

La deuxième est la confirmation des biens abandonnés à l'église de Poix, par Werzon de Galicuth, en réparation du dommage qu'il avait causé, lorsqu'à la tête des habitants du pays de Bray, il incendia la ville et l'église de Poix.

Ces deux chartes sont ainsi conçues :

Ego Godefridus nomine non merito Ambianensis episcopus, universis sancte et catholice matris ecclesie filiis, in filiorum dei sortem et adoptionem annumeratis cum universis quos pastoralui nostro pietas divina commisit ecclesiis cura nos vigilentissime pacem querere, quietem providere, oporteat. Nos enim cotidie rogare que ad pacem sunt Jerusalem sermo propheticus exhortatur. Ad hoc potissimum nostra se accinxit devotio ut sanctorum possessiones a quorum libet illicita pervasione seu calumnia emancipate, in perpetuo habeantur : sic que amatoribus christi liberius

servitute subdeutur. Ne ergo ecclesia que in honore beati Dyonisii martyris apud piceium castrum habetur a nobis inadjuta remaneret. Ad preces dilectissimi Gualteri Tirelli et ad petitionem canonicorum sub regula sancti Augustini, inibi deo militantium, quidquid ipse Gualterus eidem ecclesie in dotem in dedicationem ipsius annuentibus uxore sua Adelicia et Hugone filio ejus contulit. Villam scilicet que dicitur moncellis cum appendiciis suis et servis et ancillis. In villa que dicitur speiis altare cum tertia parte decime et uno hospite apud vertonem unum hospitem et unam salinam duorum modiorum salis et dimidium. Decimam quoque mediam plaïcium in quadragesima cum aquata unius navis. In anglia duos marcas argenti de decima lovingaam. In prefato castro, hospites quos ecclesia habebat et adquirere posset. Quietos et liberos ab omni vicecomitia que ad eum pertinebat servos quoque Waltuum filium Hildaldi cum fratribus suis et uxoribus eorum : decimam quoque piscium et salis in theloneo cum decima molendinorum et furnorum panem que suum absque mercede coquendum et modium unum frumenti propter advocaturam de damnescurt uno quoque anno in molendino persolvendum. Forum autem tali pacto atque conventione constitutum et ecclesie donatum est ut custodes thelonei ex voluntate et assensu canonicorum et domini castelli ponerentur. Si autem canonici custodem proprium habere voluerint, habeant : sed ità quod custodes omnes utrisque dominis fidelitatem juramento facerint et neuter dominorum in foro aliquid sine altero acerodere contra voluntatem vendentis aut recommandare et auferre posset. Nundinasque duabus diebus in vigilia sancti Dyonisii et in festivitate constituerunt quos sine participatione alterutrius canonicis concesserunt. Preterea si quis de feodo Domini aliquid ecclesie donare vellet libere, sine requisitione domini donaret et ecclesia similiter reciperet et possideret. De cetero Fulco archidiaconus in eadem ecclesia tertiam partem quam jure hereditario possidebat eidem ecclesie libere concessit, et personatus quinque altarium et tertiam partem totius decime grosse

et minute et totius beneficii quod altaria pertinet. Similiter libere concessit per manum nostram : hec omnia jure patrimonii habebat. Altaria illa sunt hec scilicet. De Rambervillario et de sancto Romano, et de Grenbercurt, et de Damnescurt, et de Glencurt cum hospitibus et terre que ad altaria pertinent. Omnia hec denominata concedo et in presenti privilegio confirmo sigilli nostri impressione. Quod si quis dissolverit anathema sit. Hujus rei testes sunt, ego Godefridus episcopus, Fulco archidiaconus, Radulphus abbas sancti quintini, Ghrouldus prior, Adam Bartholomeus Guarnerus, Theobaldus presbiteri. Laici, Radulphus puer de areniis Drogo de toili, Girardus de Carz, Yvo de Conflens, Viardus filius Hormeri, Hugo de Airi, Ganfridus filius Wiardi, Alandus prefectus, Gonfridus Gualterius Duplex, Arnulfus Strabo, Walterius Venitor, Radulphus ejus filius, petrus filius Gualteri Duplicis, Balduinus Prepositus, Hugo Normannus, Ricardus Miles. Actum est in presentia nostra anno verbi incarnati millesimo centesimo octavo decimo, decimo kalendas novembris sigillatum tribus sigillis.

Ego Godefridus dei gratia Ambianensis episcopus, universis fidelibus et filiis matris ecclesie, donationem cujusdam eleemosine apud pulteias a domino Gualtero Tyrello factum ecclesie piceii in honorem domini et Beati Dyonisii martyris litteris meis confirmatam significo, et impressione sigilli mei testimonium perhibeo, sed ut liquidius hoc appareat causa donationis resolvenda, diebus vero nostris ingruente cujusdam dissentionis malitia, accedit quod Braherii conductu Wesronis de Galicules piceium oppidum ecclesiam perfectam incendio vastaverunt; unde dominus Gualterus Tyrellus vir bone memorie vehementer condoluit, et magis de ecclesia quam de dominio reliquo, quia eam quam plurimis beneficiis charitatis fervore dotaverat. Unde wesronem illum exosum habuit nec ille reintegrationem amoris domini Gualteri attingere potuit quoad usque damnum ecclesie restauraret. Hoc vero sub fidei

sacramento et inde fidejussores electos domino Gualtero Tyrello dedit. Sed tandem cum omni modo restaurationi ecclesie illius sufficere non potuisset, per amicorum preces impetravit, ut pro dimidia parte medietatis de pulteriis quidquid in ea habebat, et in terra et in nemore illi concordaretur. Dedit itaque illam dimidiam partem medietatis ecclesie beati Dyonisii piccii, ita quod, Radulphus de porta cujus feodo hoc descendebat, domino Gualtero Tyrello illud feodum in presentia nostra dedit. Weero vero illam dimidiam partem medietatis concedentibus filiis et filiabus domino Gualtero reddidit. Gualterus autem per manum nostram altari Beati Dyonisii illam obtulit defensor et protector ut quisquis elemosinam istam perturbare venerit anathema sit, et ut ratum hoc habeatur sigillo nostro et sigilli domini Gualteri confirmatum. Hoc factum presente Radulfo abbate sancti Quintini et canonicis Girouldo priore, Adam, Bartholomeo, Garnero, Theobaldo, Presbiteris. Laici isti affuerunt, Radulfus puer de arenis, Drogo de Turly, Gerardus de Carz, Yvo de Conflens, Wiardus filius Humeri, Hugo de Oiri, Gaufridus filius Wiardi, Atulphus prefectus, Gonfridus Gualterius Duplex, Arnulfus Strabo, Gualterius venitor, Radulfus ejus filius, petrus filius Gualteri Duplicis, Balduinus prepositus, Hugo normannus, Ricardus miles. Actum est hoc in presentia nostra anno verbi incarnati millesimo centesimo vigesimo uno, septimo idus octobris. Ipso die festum sancti Dyonisii apud piceium celebrabatur. Sigillatum.

Ces deux chartes, dont les originaux sont déposés aux archives de l'Oise, portent avec elles le cachet du temps; et on peut dire avec vérité, que les auteurs qui ont parlé de l'église de Poix, en admettant l'année 1118 comme celle de sa fondation, en ont reconnu l'authenticité.

Il n'en est pas de même de l'année à laquelle on fixe la mort de St.-Geoffroy. Tous les auteurs sont

d'accord sur le mois, le jour, l'heure, mais quant à l'année ils diffèrent totalement de sentiment; les uns la placent en 1115, les autres en 1118, et jusqu'alors il n'a été question d'aucune autre époque.

La date de 1115 a été adoptée par le plus grand nombre d'auteurs, mais quelque grave et imposante que soit l'autorité de Fleury, de Longueval, des auteurs du Gallia Christiana, des rédacteurs de l'ancien bréviaire et d'un grand nombre de légendaires, je pense que cette date est fautive; j'espère pouvoir le démontrer. Je crois de même que la seconde opinion, celle qui fixe la mort de notre évêque en 1118, n'est pas plus fondée, quoique soutenue par Lamorlière, Godescart, André Duval et les rédacteurs du nouveau bréviaire.

Une chose a le droit d'étonner, c'est de voir les partisans de l'une et l'autre opinion, quoiqu'entièrement opposés, se fonder sur *Surius*.

Laurent Surius, écrivain ascétique du XVI.e siècle, a donné, comme tout le monde sait, en 1570, une compilation des actes des saints; la première dans laquelle on aperçoive les traces d'une saine critique. Cet auteur a fait entrer dans cet ouvrage la vie de St.-Geoffroy rédigée par Nicolas, moine de Soissons, son contemporain.

Au chapitre 27 du 3.e livre on trouve ce qui suit:

« Excessit e vivis pius ambianensium pastor Godefridus, sexto idus novembris, horâ die nonâ, anno » sacerdotii sui undecimo, ætatis quinquagesimo, » regnante Ludovico, Philippi francorum regis filio, » anno regni ejus decimo octavo, incarnati autem » verbi millesimo centesimo decimo octavo. »

Cette version contient trois dates bien distinctes:

La 1.re celle à dater de Jésus-Christ, 1118
La 2.e l'année de l'épiscopat (la 11.e), 1115
La 3.e l'année du règne de Louis-le-Gros, (la 18.e), 1121

Cette dernière date peut s'interpréter de deux manières différentes, la première à compter du jour où Louis-le-Gros fut associé à la couronne par son père, la 2.e à compter de l'année où ce prince régna seul après la mort de Philippe. Dans le 1.er cas on se trouve porté à 1121. Dans le 2.e à 1126.

Je penche pour la première, c'est-à-dire pour l'année 1103, époque ou Louis fut associé à la couronne par son père, où il fut sacré, et où il prit en effet les rênes de l'état. Je la trouve, en effet, plus conforme à la vérité, et plus en harmonie avec la manière dont les historiens ont supputé les années du règne de ce prince.

Les auteurs qui se sont cru fondés à placer la mort de Geoffroy en 1118, se sont attachés à la date positive énoncée par Surius. Lamorliere pour préférer cette date a cru trouver dans la charte de 1118, que je présente, un argument sans réplique; cette pièce n'était point inconnue à cet auteur. A l'article de Geoffroy, dans l'Histoire des Evêques, il fait mention de la fondation de l'église de Poix en cette année, et dans son Catalogue des anciennes familles *article Poix*, il la cite encore, et en transcrit même le commencement. Louvet dans son Histoire de Beauvais, tom. 2. *Article Poix* la donne en entier.

Tous les auteurs qui, venant ensuite, ont adopté la date de 1118, s'appuient sur Surius et Lamorliere; or il est évident que la charte de fondation de l'église de

Poix est entrée pour quelque chose dans l'opinion de ceux qui ont adopté la date positive de l'année indiquée par le contemporain de Geoffroy.

Ceux qui au contraire, ainsi que les auteurs du Gallia Christiana, Longueval et autres prétendent que la véritable année de son décès doit être 1115, se fondent sur le nombre des années de son épiscopat, et sont forcés de ne faire aucune mention de la charte de 1118, et par suite de ne parler de la fondation de l'église de Poix, à aucune époque.

On lit dans l'Histoire de l'Eglise Gallicane, liv. 23:

« Il expira l'an 1115 dans la 11.e année de son épis» copat, » et dans une note jointe à ce passage, il est dit :

« On lit dans la vie de St.-Geoffroy, édition de Surius » que ce saint évêque est mort la 11.e année de son » épiscopat, l'an 1118, ce qui ne peut se concilier; » car il est certain que Godefroy fut ordonné évêque » en 1104. Par conséquent, s'il est mort la 11.e année » de son épiscopat, il faut placer son décès en 1115. » D'ailleurs dès l'an 1116, Engelram était évêque » d'Amiens. »

Cette dernière phrase indique suffisamment que les actes de l'épiscopat d'Enguerrand en 1116 ont déterminé cet auteur à préférer l'année de l'épiscopat à celle indiquée d'une manière positive. Car, sans cela, on pourrait répondre par l'argument *à contrario*, que comme il est plus naturel de prendre la date la plus certaine et celle qui laisse le moins d'ambiguité, de préférence à toute autre; l'erreur a pu aussi facilement se glisser dans la supputation des années de l'épiscopat, que dans la désignation positive d'une

époque : il y a donc lieu de penser que s'il y a eu une erreur, elle aura été commise plutôt dans le calcul des années du ministère de Geoffroy que dans une indication fixe telle que le porte le chiffre de 1118.

Mais ce titre qui est donné à Enguerrand en 1116, et qu'il prend dans ces actes, mérite d'être apprécié ; car j'espère démontrer qu'il n'est point incompatible avec l'existence de son prédécesseur. Pour y parvenir il faut se reporter aux grands événements de cette époque, et je crois qu'à l'aide de l'histoire, et des renseignements que je puiserai, tant dans la vie de Geoffroy que dans les historiens contemporains, tels que Guibert de Nogent, Suger et autres, il sera facile de se convaincre, que les chartes signées par Enguerrand ne peuvent avoir empêché Geoffroy d'avoir signé celles de 1118 et 1121 ; que dès-lors c'est à tort que sa mort a été placée soit en 1115, soit en 1118 et qu'elle ne peut l'être qu'en 1121.

Mais avant d'arriver à l'examen et à l'appréciation de ces titres, je crois qu'il n'est pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails sur la conduite de Geoffroy pendant son épiscopat. La connaissance de sa vie doit jetter une vive lumière sur la décision de la question que je me propose de traiter. Mon intention n'est pas de la retracer ici dans son entier ; il est cependant des circonstances que je dois révéler, et au sujet des quelles je serai forcé d'entrer dans quelques développements ; la plupart sont peu connues, et j'ai pensé qu'en les mettant au jour, c'était payer un nouveau tribut de reconnaissance au fondateur de la liberté de nos pères.

La fin du XI.e siècle et le commencement du dou-

zième sont sans contredit l'époque à laquelle se sont passés les événements les plus importants de notre histoire.

A la voix d'un solitaire, l'Europe entière se lève, s'avance vers l'Orient, et délivrant la ville sainte des mains des infidèles, y fonde un nouvel empire.

Non content de l'autorité que lui ont concédé nos rois, le clergé jaloux des droits qu'ils se sont réservés, cherche à les leur ravir encore : la question des investitures s'agite, et bientôt à côté des trônes, s'élève une puissance temporelle inconnue jusqu'à ce jour, qui doit donner à son chef une triple couronne.

Au milieu de ces événements divers, un cri part du nord de la France. A la voix de la liberté, les peuples se réveillent, les habitants des villes sortent de leur léthargie, le pouvoir féodal est frappé dans sa base, et c'est en versant leur sang qu'ils parviennent à la conquérir.

La ville d'Amiens ne fut pas la dernière à comprendre ses droits, a répondre à ce noble élan. Déjà elle voyait à ses côtés, Cambrai, Noyon, Beauvais, jouir du bienfait de l'établissement des communes. Bientôt son union fit sa force, et après une lutte longue et sanglante, elle sut s'affranchir des liens dans lesquels ses comtes l'avaient tenue jusqu'alors asservie. Plus heureuse que la commune de Laon, la ville d'Amiens voyait alors, assis sur le siége épiscopal, un de ces hommes dont la Providence est avare, et qu'elle n'envoie qu'à des époques éloignées, pour être les régénérateurs des peuples. Geoffroy dont le génie avait devancé son siècle, devait être par ses vertus dignes des premiers âges du christianisme, la censure la plus forte

des mœurs de son temps. Abbé du monastère de Nogent, doué d'un esprit élevé, d'une érudition profonde, d'une sainteté exemplaire, son nom ne devait point rester enseveli dans l'intérieur d'un cloître. Dans les premières années du XII.e siècle, l'église d'Amiens l'avait choisi pour évêque (1), ses qualités éminentes avaient fait ratifier avec une grande joie son élection par les pères du concile de Troyes (2). Tous en avaient rendu grâce à Dieu, et félicité notre église d'avoir un si digne pasteur. Seul, le nouvel élu, n'avait point voulu d'abord consentir, mais à la voix des évêques, sa volonté céde, il ne sait plus qu'obeir. On eut dit que Geoffroy prévoyait les chagrins amers dont son âme devait être un jour abreuvée, la lutte pénible

(1) Indictum est toti diocesi jejunium, misericordiæ operibus et precibus atque litaniis divina pulsata clementia. Tandem electus est Godefridus Novigenti monasterii abbas, qui jam bonus erat christi odor in omni loco, et sanctitatis suæ fama etiam illas partes compleverat. Missa quoque legatio est ad Philippum regem Gallorum, qui ubi comperit Godefridum electum, ingentes deo gratias egit. Erat enim regi illi pro sanctitatis suæ reverentia charissimus et valdè familiaris. Statuerat que rex opportunitate oblatà, eum ad episcopi munus provehere, jussit igitur more regio, ejus promotionem accelerari.

(*Surius*, tom. 6. vita Godefridi, lib. 1.er chap. 29.)

(2) *Id. lib.* 1.er *chap.* 30, 31. Servus dei regressus est Novigentum, expectaturus illic consecrationis suæ ministrum Rhemorum archiepiscopum Manassem.

Postquam Manasses Rhemorum archiepiscopus domum rediit, proceres Ambiani Novigentum veniunt, Godefridum peramanter Rhemos perducunt. Magnus eò totius regionis episcoporum fit concursus, in quibus erant etiam Lambertus atrebatensis, et Johannes morinensis, antistites sapientia et eruditione insignes....

qu'il aurait à soutenir contre le clergé à la tête duquel on le plaçait, enfin tous les malheurs dont son diocèse devait être accablé. En acceptant les honneurs de l'épiscopat, il ne pouvait s'en dissimuler les charges; il savait que la vie de son prédécesseur n'avait été qu'un tissu d'intrigues. En effet, la corruption avait présidé à son élection, et ce n'était qu'à l'argent puisé dans les coffres de l'abbaye de St.-Riquier dont il était chef, que Gervin avait dû le siége épiscopal sur lequel il s'était assis. Ami du luxe et de la dépense, accusé de simonie au concile de Rheims en 1094, le chef de l'église, en lui permettant de se purger par serment d'une telle accusation, avait cru devoir le priver d'une abbaye qu'il avait conservée contre les lois de la discipline: et la sentence portait qu'il devait même être privé de toute dignité parce qu'il avait mal acquis son évêché. Le trésor du chapitre n'avait point été à l'abri de ses dilapidations. L'anneau de St.-Honoré qui y était conservé avec respect, en avait été retiré, il l'avait vendu pour subvenir à ses folles dépenses; c'est à son successeur qu'il est dû de l'avoir racheté en Italie (1), et de l'avoir réintégré dans le dépôt sacré dont il ne devait jamais sortir. Enfin, après tant de scandales, mandé au concile de Poitiers, Gervin fut forcé de se démettre de son évêché, et d'aller s'enfermer à l'abbaye de Marmoutiers pour y faire pénitence le reste de ses jours.

Tel était l'homme auquel Geoffroy était appelé à succéder. A ce portrait, il n'est plus permis de s'étonner des craintes qu'il éprouvait lors de son élection. Les abus qu'il se voyait obligé de réformer étaient nom-

(1) Vita Godef. lib. 2, cap. 24.

leurs, depuis long-temps ils avaient pris racine dans les cœurs. Il devait naturellement craindre de ne pas pouvoir les détruire aussi vite qu'il le voudrait, et voilà ce qui affligeait son âme, sans que pourtant son courage en fut abattu.

L'humilité qu'il montra à son entrée dans Amiens (1), la charité dont il répandait journellement les trésors (2) devaient, sans aucun doute, lui attirer la vénération et le respect de son clergé. Il n'en fut cependant point ainsi, les vices de son prédécesseur avaient porté leurs fruits. Peu accoutumés à l'exercice des vertus, ceux

(1) Postquam vir dei Rhemis consecratus est, Ambianos proficiscitur. Adventanti urbs tota obviam ruit, exceptura pastorem suum. Ubi ad Beati Aceoli martyris ædem, quæ extra urbis muros est, accessit, a jumento desiliens, per asperrimam viam, utrumque latus ejus stipantibus Lamberto et Johanne episcopis, quos supra diximus, usque ad Beati Firmini martyris ecclesiam, nudis pedibus, cunctis cernentibus, ingressus est, ab imo pectore suspiria trahens : ubi ad populum sibi commissum egregiam concionem habuit, cui multi litterati viri, non panci etiam, qui postea episcopi et abbates, et ecclesiarum rectores effecti sunt : ii quo uno ore testabantur, nunquam se ex quoquam, tam divina, tam que sublimia et recondita percepisse : veritate que compellente, aiebant eum revera esse sancti spiritus organum.

(*Ibid. vita Godefridi*, *liv.* 2. *cap.* 2.)

(2) Quotidiè ad mensam suam terdecim pauperes habuit, quos, abluta sua manu pedibus eorum, cibo potu que largiter refectos, eis que officiosè admodum inserviebat. Domus ejus non episcopi sed Christi aula videbatur. Orphanorum et miserorum magna illi cura erat, eripiebat inopem de manu fortiorum ejus, egenum et pauperem a diripentibus eum, et inter filios numerari posset, ea causâ dente canino à quibusdam rodebatur, quos ille obturata aure præteribat. Thesaurisans in cœlo.....

(Ibid. vita Godef. lib. 2, cap. 3.)

de son ordre furent les premiers à critiquer sa conduite, à la taxer de bizarrerie, à la tourner en ridicule.

Sans cesse animé de cette charité évangélique qui lui faisait oublier ses propres besoins pour soulager la misère des pauvres, Geoffroy ne pouvait rester insensible aux malheurs de son peuple. Il voit les maux dont il est accablé, et veut y porter remède. Le premier il veut accorder la liberté, il fait plus ; placé à la tête de la cité, il encourage les habitants à secouer le joug des maîtres qui les oppriment : Il entame des négociations avec le comte, le chatelain, le vidame. Après bien des sollicitations, il parvient à faire consentir ce dernier à l'abandon de ses droits, moyennant une forte rançon pour une partie, et une garantie pour l'autre. Ce vidame était Guermond de Pecquigny dont il eut tant à souffrir : et aux pieds duquel, Geoffroy quoique son seigneur, avait été se jetter pour obtenir la liberté du chatelain qu'il avait pris et retenait dans les fers, au mépris de la foi jurée (1). Dans cet état de choses, les habitants avaient encore deux ennemis à combattre, Enguerrand de Boves, et Adam le chatelain de la tour. Une guerre sanglante est déclarée, Geoffroy pour la terminer écrit au roi, et obtient à prix d'argent des secours contre les oppresseurs de son peuple.

Le clergé qui voyait dans l'établissement des communes la perte de ses priviléges et de son influence, s'était partout montré fort opposé à leur établissement ; celui d'Amiens ne resta point en arrière dans cette cir-

(1) Surius, vita Godefridi, lib. 2, cap. 31. lib. 3, cap. 2, et subs.

constance, de suite il se déclara contre son évêque, et ce fut un grief de plus qu'il éleva contre lui. La fermeté avec laquelle Geoffroy s'était prononcé, pour la réforme des mœurs, avait déjà soulevé contre lui une partie du clergé. Réformateur zélé il continuait malgré les plaintes et les murmures ce qu'il avait commencé.

Dans le nombre effrayant des abus auxquels il voulait remédier, il existait deux vices dominants, la dépravation des mœurs et l'amour des richesses étaient portés à leur comble. En vain essaya-t-il de les combattre, en vain soutint-il avec force les ordonnances qu'il rendit à ce sujet, il emporta en mourant le chagrin de n'avoir point réussi.

A cette époque où la discipline était pour ainsi dire anéantie, les devoirs les plus saints étaient foulés aux pieds. A son arrivée, Geoffroy avait trouvé la plus grande partie des clercs mariés, ou vivants en concubinage. De telles habitudes s'alliaient peu avec la pureté de ses mœurs. Son premier soin fut donc d'empêcher ce scandale. Pour y parvenir, il ferma l'entrée du chœur à ceux qui persisteraient dans de semblables désordres. Avant lui on n'était point accoutumé à une telle sévérité de principes, aussi la vengeance ne tarda pas à le poursuivre (1). La concubine d'un clerc

(1) Sanctitatis et pudicitiæ custos adeò præclarus et studiosus ubique extitit, ut infames clericos, vel impuro matrimonio copulatos, non solum à suo consortio sed etiam a chori ingressu constanter arceret. Eam ob rem multis conviciis ab illis proscindebatur, multis appetebatur insidiis; quos ille forti animo contemnebat. Beatum se fore palàm affirmans, sibi propter justitiam malè accipi mereretur.

.....Feminam quamdam, cujusdam clerici concu

résolut de l'empoisonner ; pour y réussir, elle lui envoya du vin de liqueur dans lequel elle avait mêlé de l'hellebore. Ce crime ne put rester caché. Geoffroy qui avait reçu ce présent avec reconnaissance, s'aperçut bientôt de la mauvaise action que cette femme avait voulu commettre : ayant trempé un morceau de pain dans cette liqueur et l'ayant donné à son petit chien, la mort de cet animal fit voir à tous les assistants que ce vin était empoisonné.

Ce qui se passa dans l'affaire des moines de St.-Valery (1) prouve qu'il n'avait point seulement à lutter contre le clergé séculier, mais que le régulier lui était aussi totalement opposé.

La soif de l'or était comme je le disais tout-à-l'heure une des passions dominantes du clergé. Aussi notre historien en racontant la conduite de celui d'Amiens dans cette affaire s'écrie-t-il :

> ..... Quid non mortalia pectora cogis
> Auri sacra fames ?

En effet, Geoffroy faisait la visite de son diocèse. Arrivé à St.-Valery, il se présente au monastère, veut remplir une des fonctions de l'épiscopat ; il veut à la demande des prêtres qui l'accompagnent consacrer des calices et des linges. Mais bientôt les moines se présentent ayant Lambert leur abbé à leur tête ; tous s'emportent contre lui (2), et disent que jamais évêque

binam, magno furore inflammatam, eò impulit, ut virum dei è medio tollere cogitaret.

(Ibid. — Vita Godef. lib. 2, cap. 8)

(1) *Ibid.* lib. 2, cap. 9, et subs.

(2) Tunc illi magno clamore perciti, et vix manus cohibentes.... (cap. 9.)

n'a fait chez eux de consécration. En vain Geoffroy cherche-t-il à les calmer, en vain sa voix pleine de douceur (1) leur rappelle-t-elle qu'un évêque peut consacrer partout où il se trouve ; rien ne peut retenir leur colère. Les moines l'accablent d'injures, ils oublient et ce qu'ils doivent au caractère sacré dont il est revêtu, et ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, à un tel point, que peu s'en faut qu'ils ne portent la main sur lui.

Le cœur navré de douleur, Geoffroy se retire (2).

Rentré dans sa ville épiscopale, il assemble son clergé, il expose ce qui s'est passé et demande le rappel des moines à la discipline de l'église (3). Mandé à Amiens, l'abbé arrive apportant avec lui de quoi séduire ses juges. Il s'empresse de distribuer l'argent qu'il a destiné à cet acte d'iniquité. A la vue de cet or, le clergé ne fait pas difficulté de vendre sa conscience, il cède, et bientôt a la lâcheté de se déclarer contre son évêque.

Geoffroy n'avait pas voulu être juge dans sa propre cause, il croit donc devoir porter l'affaire devant l'archevêque de Reims. Là, de nouveaux scandales se renouvellent (4). On ne se contente point de distribuer l'or

(1) Cernens vir beatus immodicè illos commoveri, blandis verbis ait ad eos lenire, eos volens. (*Ibid.*)

(2) Cedens ad tempus invidiæ, abiit indè, lugens domum orationis mutatam in speluncam latronum. Eâ enim tempestate domus illa vitiis scatere videbatur.

(3) Monachos sancti Walarici jactare immunitatem suam, et quod non sint subjecti ecclesiæ Ambianensi, seque cum ignominiis ab illis repulsum. (Ibid. lib. 2, chap. 10.)

(4) Porrò monachi commentitia fingunt privilegia, eaque, cujus

à plaines mains, on fait plus ; on fabrique de faux titres. Geoffroy est de nouveau accablé d'injures, on allait prononcer contre lui, lorsque d'un ton calme et tranquille il demande à voir les pièces qui lui sont opposées. La fraude est tellement grossière, qu'à la seule inspection, il en démontre la fausseté, et passant tout-à-coup le pan de sa robe sur ces productions de mensonge, en efface l'écriture, dont la fraîcheur et la date récente couvrent à l'instant ses adversaires de confusion (1).

Peu satisfait de voir leur stratagème découvert, et d'avoir succombé devant le tribunal du métropolitain, les moines ne se regardent pas comme battus : ils en appellent au pontife suprême ; et jugeant de la bonté de leur cause par les riches présents qu'ils peuvent faire, ils partent pour Rome. Là du moins, ils espèrent remporter la victoire. Les présents qu'ils font aux officiers du chef de l'église (2), leur en donnent la garantie, et sur les pro-

dam romani pontificis nomine falso inscribunt, atque deindè frequentes ad Rhemensem urbem accedunt, ubi tunc celeberrimus proceruin gallie conventus habebatur.

Leguntur litteræ, mox que insultatur episcopo ab illis qui muneribus depravati erant. *Cessa*, aiunt, *præsul sanctissime, innoxios persequi monachos, qui olim etiam inimicos solebas diligere : nec te impellat gradus sublimior, nisi fortassis etiam in te quadrat illud, honores mutant mores.* Multaque alia in eum indigna jactantibus illis, vir beatus inter eos et animo et vultu columbino stabat immotus. (Ibid. lib. 2, cap 11.)

(1) Accurrunt omnes, diligenter inspicinnt : rem esse, ut ait Godefridus, comperiunt. Qui paulò antè canino ore eum lacerarant, rei evidentia convicti, miraptur eius prudentiam..... Monachi pudefacti, ad Romanum pontificem provocant. (Ibid. lib. 2, cap. 11.)

(2) Monachi vero Romam veniunt, munera largiuntur, redeunt

messes qui leur sont faites, ils reviennent bientôt à St.-Valery publier leur triomphe. Geoffroy arrive après leur départ : inutilement les avocats romains le pressent et l'entourent, il n'a rien à distribuer, confiant dans son droit, espérant en la justice de son Dieu, il commence par aller visiter le tombeau des apôtres, et se présente ensuite devant le chef de l'église. Là, tout est contre lui. On l'accuse d'avoir voulu accabler les moines de vexations, sa cause est trouvée mauvaise. Pascal prévenu d'avance ne l'écoute qu'avec défiance et défaveur. C'est alors que s'apercevant que les moyens odieux employés contre lui vont l'emporter sur la vérité, qu'une injustice va être consacrée, Geoffroy prend la parole et s'adressant au pontife lui-même, il s'écrie avec indignation :

« O vous pasteur de l'église catholique, que Jésus-Christ » a établi son représentant sur la terre pour discerner » la lumière des ténèbres, la vérité de l'erreur. C'est » à vous qu'il appartient comme chef, de réprimer non- » seulement les actions mais encore les projets cri- » minels de ses membres. Qu'y aurait-il donc désormais » de sacré, ou trouvera-t-on la justice, si l'iniquité » triomphe au tribunal du vicaire de Jésus-Christ. S'il » en était ainsi j'aimerais mieux abdiquer l'épiscopat, » que de voir pendant l'exercice de mes fonctions, » l'église d'Amiens perdre ses droits » (1).

ad sua lœti et alacres, omnibus pro voto impetratis a romano pontifice. (Ibid. lib. 2, cap. 14.)

(1) Videns ergo vir dei se humano patrocinio destitutum, labentia cuncta forti et excelso animo contemnens, exclamat. « O pastor » orthodoxæ matris ecclesiæ, eâ causâ Christus te voluit suo loco » illi præesse ut lucem à tenebris, verum a falso discerneres :

Ces paroles prononcées, il quitte l'assemblée et part pour Bari visiter le tombeau de St.-Nicolas.

Pascal n'était point accoutumé à voir agir avec autant d'indépendance, ni à entendre parler avec autant d'énergie. Surpris, étonné, il s'informe du nom et de l'état de celui qui s'est permis de lui rappeler ainsi ses devoirs. Bientôt il apprend la réputation de sainteté dont jouit l'évêque d'Amiens, il ordonne que s'il revient à Rome, il lui soit amené. De retour de Bari, Geoffroy est conduit chez le pontife : ses prières ont eté exaucées, le jour de la justice arrive enfin. Pascal s'excuse de l'avoir si mal reçu (1), il admire sa sagesse et son savoir, et sur ses observations, ne balance point à confirmer les droits de l'évêché d'Amiens sur l'abbaye de St.-Valery.

En racontant ces faits que je trouve dans la vie de Geoffroy, par Nicolas moine de Soissons son contemporain, mon intention a été d'établir, d'une manière certaine, la position respective du clergé avec son évêque, et de l'évêque avec son clergé, dès les premières années de son installation ; afin que plus tard, lorsque j'arriverai à l'abdication de Geoffroy, et que je signalerai les circonstances qui l'ont accompagnée et suivie, il ne reste aucun doute sur l'intérêt du clergé à l'accepter

» ut enim a capite membra reguntur, et ad illius nutum membrorum vitia corriguntur, sic etiam a te Christianorum omnium non facta duntaxat, sed etiam malæ voluntates comprimendæ sunt. Sed quis nunc cerno, justum, quandoque crimen iniqui occulto judicio Christi perpeti ; malim privatus vivere quam admittere, ut Ecclesia Ambianensis, me præsule, jus amittat suum. » His dictis..... (Vita Godef. lib. 2, cap. 15.)

(1) Lib. 2, cap. 20, 21.

et à lui nommer promptement un successeur. Ce qui, à mon avis, doit être d'un grand poids, pour apprécier convenablement les deux pièces dont j'espère démontrer l'authenticité.

Après avoir raconté ce qui s'est passé entre notre évêque et les religieux de St.-Valery, je ne dois point cacher, que ces faits ont été contestés par des hommes d'une autorité bien imposante. Dachery dans son spicilège, Mabillon dans les annales de son ordre, Quatremaire (1) dans un ouvrage spécial, se sont efforcés de démontrer qu'en 1106 ou 1107 le concile de Rheims dont il est parlé n'avait pas eu lieu, et ils ont conclu de là que les faits étaient controuvés.

Mais Longueval fait observer, avec beaucoup de raison, que l'auteur de ce récit, est un moine contemporain, habitant Soissons. Ce qu'il raconte, dit-il, a été public; et il n'est pas permis de supposer que ce religieux ait voulu calomnier ses confrères sur un fait qu'il dit s'être passé dans la province qu'il habitait, et en plein concile. Sur l'époque à laquelle a eu lieu ce concile de Rheims, on doit dire d'abord que Nicolas raconte des faits mais sans leur assigner aucune date. La fixation de l'époque du concile ne lui appartient donc pas. Ainsi, que ceux qui ont écrit soit l'histoire des conciles, soit l'histoire de l'église, se soient trompés ou non, cela ne peut empêcher de croire au récit plein de bonhomie et de naïveté de ce moine qui, comme il le dit, ne raconte que ce qu'il a vu, ce qu'il tient de témoins oculaires, et qui vé-

(1) Concilii Remensis, quod in causâ Godefridi, Ambianensis episcopi, celebratum fertur, falsitas demonstrata; *Paris* 1663, *in*-8. C'est une défense des droits de l'abbaye de St.-Valery.

ritablement porte un cachet de vérité auquel on ne peut refuser d'ajouter foi.

Ici la date seule est en question, mais les faits restent. Les savants critiques en combattant les dates de 1106 ou 1107, et en prétendant qu'il n'y a pas eu de concile en cette année, semblent plutôt s'attacher à combattre l'accusation de falsification de pièces que toute autre chose. Leur but a été évidemment de détruire des faits aussi honteux pour l'ordre auquel ils appartenaient. Ce qui me fait croire qu'ils n'ont contesté la date de ce concile, et qu'ils n'ont cherché à les annuler que par esprit de corps, et dans l'intérêt général de l'ordre, c'est que entre autres circonstances, dom Marlot dans son histoire de l'église de Rheims cite une assemblée tenue en cette ville, à laquelle assistait Geoffroy, et où il confirma une donation faite par Manassès à l'abbaye de St.-Remy de Rheims. Cet auteur ajoute qu'il ne parle pas de l'affaire de St.-Valery, parce que beaucoup d'auteurs placent en 1109 le concile dans lequel on examina la conduite de ces religieux (1).

On ne peut nier que Geoffroy ait été à Rheims à cette époque, les auteurs du Gallia Christiana sont de cet avis et ne font point difficulté de le reconnaître : ainsi, que ces faits se soient passés en 1106 ou en 1109, toujours est-il qu'ils ont eu lieu, et que l'ambiguité

(1) Quod tunc Remis egerat sanctus Godefridus Ambianensis, et an hùc advenerat de monachis sancti Walarici, conquesturus sub finem celebris conventus, quem retulit Nicolaus suessionensis non satis constat, cum ferè omnes auctores celeberrimum hunc procerum galliæ conventum remittunt ad annum 1109. (Hist. Eccl. Rem. tome 1.er)

dont on a voulu les entourer dans un intérêt particulier, ne les empêche pas de subsister et d'être tenus pour vrais. D'ailleurs, un concile n'était point nécessaire en cette circonstance, la réunion des évêques et des autres personnes citées par dom Marlot suffisait et pouvait composer un tribunal compétant pour juger cette affaire sous la présidence de l'archevêque.

De retour dans son diocèse, Geoffroy ne le trouva pas plus tranquille. Le clergé n'était pas mieux disposé pour lui, les calomnies répandues par les moines de St.-Valery avaient porté leurs fruits. Obligés de se soumettre à la volonté du chef de l'église, ils n'en conservaient pas moins des sentiments d'hostilité contre leur évêque ; les troubles et les désordres dont la ville était agitée y contribuaient encore. Loin de se calmer, les puissances féodales étaient armées les unes contre les autres, et toutes réunissaient leurs forces contre les habitants de la cité. L'incendie, le pillage, désolaient nos contrées ; Geoffroy seul tenait tête à l'orage, et savait soutenir le courage de son peuple. Souvent, aux pieds des autels, il implorait pour lui la miséricorde divine. Mais soit que par sa charité, il cherchât à gagner les cœurs, soit que par son humilité il s'efforçât de fléchir l'orgueil et la vanité des grands, toujours, modèle de toutes les vertus, ses actions n'avaient d'autre but que la gloire de Dieu et le bonheur de ceux qu'il regardait comme ses enfans.

Au milieu des malheurs dont il était journellement témoin, son courage l'abandonna plus d'une fois. Dans cet état d'abattement auquel, malgré lui, son âme était livrée, il se comparait à un pilote qui a perdu son gouvernail et dont le vaisseau abandonné à la fureur des

flots, est sur le point d'être briaé contre les rochers. Mais bientôt sa ferveur faisait renaître ses forces, il se rappelait que dans l'adversité, et dans les épreuves les plus dures, c'est aux pieds de la croix qu'on trouve une consolation véritable; il priait, et aussitôt il sentait ranimer son courage (1).

On était arrivé à cette époque, où le diocèse entier était livré à toutes les horreurs de la guerre. Les bourgeois combattaient toujours pour leur affranchissement. D'un côté, Enguerrand de Boves reconcilié avec son fils, d'accord avec le châtelain qui avait été forcé de se retirer dans la tour avec ses troupes, faisaient tous deux une guerre d'extermination aux habitants de la ville. D'un autre, l'évêque soutenant les bourgeois, faisait tous ses efforts pour obtenir l'établissement de la commune : c'est alors que l'impitoyable Thomas mettait les biens de l'église au pillage, incendiait les métairies, et répandait partout la terreur (2). Chaque jour apportait la nouvelle des nouveaux actes de ses cruautés, et chaque jour le clergé faisait entendre de nouvelles plaintes contre son évêque. Accablé par le chagrin de voir ainsi son diocèse à feu et à sang, Geoffroy désespéra un jour de pouvoir obtenir la liberté de ce peuple, pour qui il avait déjà tant fait. Continuellement poursuivi par les clameurs du clergé, il cède enfin, et renonce à l'épiscopat. Il prend le parti de se retirer à la Chartreuse :

(1) Video everti templa, gregem mihi commissum pessimè accipi, diœcesim meam fame, ferro, flammisque vastari; est tamen fateor in his rebus duris unicum in Christo perfugium ut in petrâ herinaciis. (Lib. 2, cap. 34.)

(2) Guibert. novig. de vitâ suâ, lib. 3, cap. 12.

Dans ce désert du moins, il pourra terminer ses jours entre les douceurs de la contemplation et les rigueurs de la pénitence : il engage donc son clergé à se choisir un nouvel évêque, en même temps qu'il renvoie à l'archevêque de Rheims son anneau et ses sandales, *annulum et sandalia*, en y joignant une lettre explicative de la détermination qu'il avait cru devoir prendre (1).

Son remplacement ne se fit pas long-temps attendre. Le clergé se trouvait heureux d'être débarrassé d'un chef dont les vertus étaient sa propre condamnation, et qui toujours, censeur importun, l'empêchait de se livrer aux passions dont il s'était fait une habitude. Le pillage de ses biens lui fournissait encore un nouveau grief, et il accusait Geoffroy d'avoir été le provocateur des troubles qu'il ne pouvait apaiser. Heureux de pouvoir trouver un chef qui partageât ses sympathies, ses suffrages se portèrent sur un des archidiacres. Enguerrand de Boves avait un fils qui avait ce titre dans le chapitre d'Amiens. Ce fut sur lui qu'on jetta les yeux, et bientôt l'élection le désigna comme le successeur de Geoffroy.

Un concile se tenait alors à Beauvais ; Conon légat du Saint-Siége devait y présider, assisté des archevêques de Rheims, de Bourges, de Sens et de leurs suffragants. Dans ce concile, assemblé le 6 décembre 1114, pour prononcer une excommunication contre l'empereur Henri, des plaintes ayant été faites contre Thomas de Marle, à l'occasion des ravages qu'il avait commis dans les diocèses de Laon, Rheims et Amiens, sans épargner les églises, les monastères et les pauvres, une condamnation fut également prononcée contre lui, malgré

(1) *Ibid.* loco citato. — Vita Godefridi, lib. 3, cap. 10.

son absence. C'est à cette assemblée, que les députés du clergé d'Amiens s'adressèrent pour obtenir la confirmation de l'évêque qu'ils avaient élu. Pour mieux cacher leur conduite, ils commencèrent par faire entendre leurs plaintes sur ce que Geoffroy les avait abandonnés. Mais malheureusement on apportait, au même instant, la lettre de ce saint évêque, qui loin d'accuser ceux qui l'avaient forcé à se retirer, s'imputait au contraire tous les torts. On y lisait, que son indignité l'obligeait de renoncer à l'épiscopat, qu'à la vérité, il avait fait tous ses efforts pour bien enseigner son peuple, mais qu'il l'avait scandalisé par sa conduite et qu'enfin il l'avait engagé à choisir un autre évêque.

A la lecture de cette lettre, tous les pères du concile, à qui les vertus de Geoffroy étaient bien connues, ne peuvent retenir leurs larmes. Tous sont touchés d'un si grand acte d'humilité. C'est alors que l'archevêque de Rheims prenant la parole et s'adressant aux députés d'Amiens :

« De quel front, dit-il, osez vous bien nous faire » une telle proposition, vous qui par vos désordres et » votre méchanceté, avez chassé de votre ville un pré- » lat doué de toutes les vertus, pouvez-vous vous flat- » ter d'en trouver jamais un semblable ; l'avez vous » jamais vu s'écarter des lois de la pudeur la plus sé- » vère, l'avez vous jamais vu vendre les bénéfices ou » chercher d'autres gains sordides? » (1)

(1) Quâ fronte, inquit, hæc apud nos proponere ausi estis; qui virum pudicum, orthodoxum, virtutibus cunctis ornatum, vestra improbitate a suâ sede expulistis ? Quem illi parem, nedùm sanctiorem, unquàm habituri estis sacerdotem ? O vos miseros, qui tanto pastore, vel ad momentum caruistis. Nùm vos illum turpis

A ces paroles aussi vraies qu'énergiques, à cet éloge de Geoffroy, les députés d'Amiens ne trouvent rien à répondre ; ils sont même forcés de reconnaître, que non-seulement, il n'a jamais donné lieu à aucun soupçon de cette nature, mais encore, qu'il n'a cessé d'édifier le peuple par son exemple.

« Allez donc, reprend l'archevêque, allez chercher ce » saint homme en quelque lieu qu'il soit, ramenez le avec » vous, car je prends Jésus-Christ à témoin que tant que » Geoffroy aura un soufle de vie, vous n'aurez jamais » d'autre évêque. »

On n'eût pas le temps, pendant la durée de cette assemblée, d'examiner les motifs de l'abdication de Geoffroy ; un nouveau concile devait se réunir à Soissons après l'épiphanie, on remit à statuer à cette époque. C'est alors que comparant la conduite du clergé d'Amiens avec l'humilité de son évêque, d'une voix unanime on ordonna que Geoffroy serait rétabli sur son siége.

Aussitôt des ordres sont donnés, deux hommes jouissant alors d'une grande réputation, Henri, abbé du Mont-St.-Quentin, et Hubert, moine de Clugny, sont mandés de la part du roi (1), et reçoivent l'injonction

lucra sectantem, libidine vacantem, ecclesiastica beneficia venundantem, unquam deprehendistis ? Illis respondentibus, ab his illum planè immunem esse. Subjecit archiepiscopus, ite ergo et tam peritum ovilis dominici custodem perquirite, et inventum vobis eum reducite. Testor enim Dominum Jesum donec ullus erit in Godefrido vitalis spiritus, nullum alium vos habituros episcopum. (Vita Godefridi, lib. 3, cap. 9. — Guibert, novig. de vitâ suâ, lib. 3, cap. 12.)

(1) Jubente Ludovico Francorum rege. (Vita Godef., lib. 3, cap. 10.

de se rendre de suite à la Chartreuse, d'en faire sortir Geoffroy et de le ramener à Amiens (1).

Qui pourrait dire la douleur dont fut pénétré ce nouveau cénobite, à la lecture de l'ordre qui lui fut signifié de reprendre les rênes de son diocèse. En vain cherche-t-il par ses larmes à intéresser les Chartreux en sa faveur; en vain les conjure-t-il de ne point le laisser enlever de ce séjour; la volonté des religieux est impuissante: les évêques assemblés ont prononcé, il faut obéir. Geoffroy quitte en gémissant sa nouvelle demeure, il part, mais, avant d'arriver à Amiens, il croit devoir s'arrêter à Rheims. Un concile y était encore assemblé sous la présidence de Conon, toujours au sujet des investitures. Raoul le Verd présente notre saint personnage aux évêques réunis. Exténué par les austérités, à peine a-t-il la force de se soutenir: chacun en le voyant est surpris de l'état de faiblesse auquel ses macérations l'ont réduit. Cependant le légat lui fait de vifs reproches d'avoir ainsi quitté son évêché et lui ordonne de s'y rendre de suite. Geoffroy entend prononcer cette sentence avec les sentimens d'humilité dont il a tant de fois donné des preuves, il sait que de nouveaux chagrins l'attendent, qu'importe, il obéit. Le peuple le reçoit avec acclamation, mais il n'en est pas de même du clergé. Et Guibert de Nogent qui partageait ses ressentiments contre celui qui l'avait précédé dans le gouvernement de son abbaye, nous l'indique suffisamment quand il

(1) Tum quoque docent sacros vetare canones, ne quis episcopo viventi subrogetur, nisi vel infirmitate cogente id ipse petat, vel ob crimen deponendus sit. (Eod. loco.)

nous dit : *Clerus autem, et populus eum non sine mœrore recepit, qui eo absente, super altero eligendo, non sine ipsius aspernatione sategit. Ipse enim turbam moverat quam sedare non poterat.* Au reste, cet auteur ne manque jamais de se montrer acerbe et injuste envers Geoffroy : quoique partageant des idées entièrement opposées, il aurait dû être plus juste et ne point laisser autant percer l'esprit de parti qui l'animait ; il aurait ainsi mérité plus de confiance, et les jugements qu'il a prononcés en auraient eu plus de poids.

Les chagrins et les tribulations qu'avait prévus Geoffroy, l'opposition à laquelle il s'attendait, ne furent pas long-temps à se manifester. Si l'on en croit son biographe, il resta à la Chartreuse depuis le jour de St-Nicolas, 6 décembre, jusqu'au jour des Cendres suivant, ce qui fait environ deux mois. Le premier acte de son ministère souleva contre lui le clergé, et réveilla cet esprit d'hostilité qui n'avait point cessé d'exister. Ce fut à l'occasion de l'usage, où on était alors, de manger de la viande pendant le carême. Geoffroy toujours le même, toujours réformateur zélé de la discipline, s'éleva le premier dimanche de carême, contre cette coutume entièrement contraire aux lois de l'église : il défendit en conséquence à ceux qui ne se conformeraient point à ses réglements, de remplir le devoir pascal avant la seconde fête de pâques. Sa volonté fut loin d'être exécutée, le clergé fit entendre ses murmures, et au lieu de servir d'auxiliaire à son évêque en cette circonstance, non-seulement il méprisa ses ordonnances, mais encore il voulut les braver. C'est à cette occasion que l'auteur de sa vie nous signale un fait qui s'est passé dans l'église St.-Remy, et qu'il nous montre la main de

Dieu s'appesantissant sur un clerc qui, au mépris des ordres ci-dessus, s'était habillé en femme pour approcher de la sainte table, avant le temps prescrit. A peine le sacrilége était il commis, dit-il, que le coupable fut saisi des douleurs d'entrailles les plus cruelles, et mourut aussitôt après avoir rendu l'hostie sainte, en confessant son crime.

Les murmures, les plaintes réitérées du clergé ne ralentirent point son zèle, il sut ne point oublier ses devoirs, et rester fidèle à la mission qui lui était confiée. Le moment était arrivé, où de nouvelles forces allaient venir au secours de son peuple. Le roi de France s'avançait avec une armée formidable; amenant avec lui l'attirail nécessaire pour faire le siége de cette tour qui tenait le peuple asservi à la puissance des comtes, et que tout le monde s'accordait à regarder comme imprenable. Geoffroy le saisit avec empressement, et dans un discours prononcé par lui le dimanche des Rameaux, sa voix ranime le courage des habitants. Il les engage à verser leur sang pour la conquête de la liberté; il fait plus, il promet des récompenses éternelles à ceux qui périront en combattant pour la défense de cette sainte cause. Guibert de Nogent en retraçant ces faits, nous montre l'impression que ressentit le clergé, en entendant les paroles énergiques prononcées par le défenseur de la commune, et par ces expressions, *sermone habito non dei sed catilinario irritare intendit*, il démontre bien qu'il partageait les sympathies de cet ordre, et son animadversion pour son évêque.

A la virulence et à l'énergie des paroles de Geoffroy, le courage se ranime, l'espoir renaît dans les âmes,

l'enthousiasme les entraîne ; et lorsque le lendemain Louis-le-Gros fait avancer les machines, hommes et femmes, tous brûlent à l'envie de mourir en combattant. Pendant que le peuple verse son sang pour la liberté, Geoffroy toujours présent ne l'abandonne pas, par son éloquence entraînante il avait réveillé dans son cœur l'amour de la patrie, par ses prières il appelle le ciel à son secours. Plein de confiance en sa bonté, il va sur le tombeau de St.-Firmin prier pour la prospérité de ses armes. Là prosterné, il implore la miséricorde Divine, et demande à l'apôtre de la contrée d'intercéder aussi pour la délivrance et le succès des habitants.

Louis-le-Gros était venu en personne commander les opérations de ce siége, il encourageait son armée par sa présence et sa bravoure, mais blessé, il fut forcé de se retirer et laissa ses troupes continuer ce qu'il avait si bien commencé. Malgré les efforts réunis des soldats et des bourgeois, les assiégés ne purent être obligés de se rendre, la tour ne put être prise d'assaut et conserva sa réputation d'imprenable. Ce ne fut qu'après deux années de combat que les assiégeants parvinrent à s'en rendre maîtres. Pendant cet espace de temps Geoffroy eut encore la douleur de voir la ville d'Amiens devenir la proie des flammes. Accablés de tous les maux qu'entraîne avec elle une semblable lutte, les habitants soutenus par l'espérance, supportaient avec courage les malheurs de la guerre. Mais il était réservé à celui qui avait armé leurs bras, de voir abattre et démolir ce dernier rempart de la puissance féodale. Enfin, après deux années de siége le chatelain fut obligé de se rendre, les efforts de Geoffroy furent couronnés de succès,

et Louis le Gros de concert avec lui en ordonna la démolition.

Ces faits bien établis, reste à fixer la date de l'époque à laquelle ils ont été accomplis. Parmi les auteurs contemporains on n'en trouve pas un qui la fixe d'une manière certaine. Guibert de Nogent, Surius lui-même font bien connaître les circonstances, les détails des événements qui se sont passés, mais sans indiquer l'année pendant laquelle ils ont eu lieu. Il faut donc avoir recours, pour y parvenir, à une de celles adoptées par quelques-uns des actes contemporains.

Dans cette incertitude et cette ambiguité, il en est une qui je crois peut être prise pour base. Les compilateurs des conciles et les historiens ecclésiastiques admettent généralement, que le concile de Beauvais, dont j'ai parlé plus haut, doit être fixé au 6 décembre 1114. Or, en partant de ce point, et se rappelant qu'alors l'année commençait à Pâques, c'est-à-dire du 22 mars au 25 avril, il résulte du sermon prononcé par Geoffroy en revenant de la Chartreuse, le premier dimanche de carême, que son retour a eu lieu vers la fin de 1114. Il en résulte aussi que le siége du Castillon ayant commencé le lendemain du dimanche des Rameaux, on peut en fixer la date dans les derniers jours de cette année; et en admettant avec tous les auteurs que ce siége ait duré deux ans, la destruction du Castillon doit être inévitablement fixée au commencement de l'année 1117. Un fait important à constater ici, c'est la reconnaissance de l'existence de Geoffroy et de sa présence à la reddition de la tour. On va même plus loin on admet que quelques temps après ce dernier événement, Louis-le-Gros et Geoffroy

s'entendirent ensemble pour faire démolir cette tour; et le père Daire dit dans son Histoire de la ville d'Amiens :

La paroisse de St.-Firmin en Castillon est ainsi nommée parce qu'elle occupe une partie de l'emplacement du vieux château, et s'appuyant sur les registres de l'hôtel-de-ville, il ajoute : *Enguerrand de Boves fit bâtir l'église vers le commencement du* XII.e *siècle, sous l'épiscopat de Geoffroy*. M. Dusevel répète la même chose en son Histoire d'Amiens.

Ces faits reconnus et admis tant par les historiens anciens que nouveaux, je suis conduit à penser, que Geoffroy, présidant à la démolition du Castillon, existait encore en 1117 : Et que faisant élever une église à la place de l'ancien château, en l'endroit, où selon la tradition, était la prison dans laquelle St.-Firmin avait été décapité, Geoffroy a dû nécessairement exister aussi en 1118, je dirais même en 1119 : il serait impossible d'admettre que ce château si redoutable put avoir été démoli en moins d'une année, si l'on en juge par ce qu'en disent les auteurs contemporains (1), et si l'on peut ajouter foi au dessin qu'on en a donné. Encore faudrait-il admettre qu'on a commencé de suite à en opérer la démolition, et qu'à peine ce travail terminé on a sans aucun retard jeté les fondations de l'église, ce qui n'est pas probable. On ne peut penser qu'on ait agi aussi promptement, et sans qu'il existât un délai raisonnable et nécessaire entre la démolition et la construction de la nouvelle église.

(1) Guib. novig. de vitâ suâ, lib. 3, cap. 12. — Suger. vita Ludov. gross. — Historiens de France, tome 12.

Je demande comment il est possible de concilier ce que dit le père Daire en parlant de la démolition du château, avec l'époque à laquelle il fixe la mort de Geoffroy. En admettant avec lui que Louis le Gros, en présence de l'évêque Geoffroy qui l'accompagnait, s'en rendit maître par famine l'an 1117; que le roi et l'évêque convinrent en même temps qu'il fallait raser cette forteresse, d'où de nouveaux ennemis pouvaient faire des courses par la suite et ravager le pays: en admettant, en outre, que l'église St.-Firmin en Castillon ait été bâtie sous ce même évêque, comment dis-je, est-il possible de concilier ce passage avec ce qu'il dit de Geoffroy, dans la biographie des évêques. Car ici ne se souvenant plus sans doute de ce qu'il a dit dans son premier volume, il raconte que Geoffroy est mort en 1115. Il y a donc une contradiction évidente et une erreur, soit d'un côté soit d'un autre.

Les historiens qui depuis cet auteur ont écrit soit les annales de la ville d'Amiens, soit seulement l'histoire de ses évêques, sont tous tombés dans la même erreur, parce que sans examen et sans contrôle, ils ont copié purement et simplement ce qu'avait dit leur devancier. Ce que j'ai dit du premier doit donc s'appliquer à ceux qui l'ont suivi.

Mais d'où vient l'erreur du père Daire. Je pense que lorsqu'il a eu à traiter la question historique de la démolition du château d'Amiens, il a suivi avec raison les historiens contemporains et est resté dans le vrai; mais lorsqu'il a eu à parler des évêques il a suivi le Gallia Christiana, et s'est alors trouvé en opposition avec lui même.

En effet, les auteurs du Gallia Christiana, et avec eux Fleury, Longueval, les anciens rédacteurs du Bréviaire d'Amiens, et tous les légendaires qui les ont copiés, placent la mort de Geoffroy en 1115. Un motif particulier leur a fait adopter cette date; c'est qu'ils ont trouvé une charte de 1116 signée d'Enguerrand, et datée de la première année de son épiscopat, portant confirmation de la donation faite par Geoffroy de l'église de Chuigne à l'abbaye du Mont-St.-Quentin. Jugeant alors ce qui s'est passé à cette époque par l'usage, et le cours ordinaire des choses, ils ont pensé, comme dit Longueval, que l'année où il était monté sur le siége épiscopal, étant 1104, et Surius disant qu'il avait exercé ces fonctions pendant onze ans, sa mort devait être fixée en 1115, cette date leur a donc paru plus exacte que celle de l'année indiquée d'une manière positive sous le chiffre de 1118.

Ainsi, on n'a point eu égard, ni à ce que dit l'auteur de sa vie, ni à tout ce qui s'est passé dans ces années de troubles. Mais aujourd'hui que les détails de la vie de ce saint évêque sont bien connus, que sa position vis-à-vis du clergé est bien établie, peut-on encore tirer la même conséquence de la charte de 1116? Non sans doute.

Forcé de quitter son siége et de se retirer à la Chartreuse pour se soustraire à la haine de ses ennemis, Geoffroy, en partant, n'avait certainement conservé aucun esprit de retour. Il voulait, ainsi qu'on a pu s'en convaincre, y passer le reste de sa vie. Les regrets qu'il exprima, les larmes qu'il répandit en apprenant l'ordre qui lui était donné de retourner dans son diocèse, en sont une preuve certaine. En consen-

tant à s'ensevelir dans ce désert, il était déclaré mort aux yeux du monde, sa succession était ouverte, dès lors les dernières volontés qu'il avait du exprimer avant son départ, devaient recevoir une pleine et entière exécution. Tel était l'usage à cette époque. Et on ne peut ici perdre de vue les conséquences forcées qu'on tirait de cette coutume. Celui qui entrait en religion était tellement regardé comme mort, qu'il devait avant d'opérer ce changement d'état, payer les droits et les frais de son enterrement. Cet abus était notoire dans le diocèse d'Amiens. Les bulles d'Honorius rendues au XIII.e siècle pour le faire cesser, et que je trouve dans les archives de l'abbaye du Gard, dans celles du Paraclet et autres, ne laissent aucun doute à cet égard (1).

Les dispositions testamentaires de Geoffroy ont donc été faites avant son départ. A son successeur seul appartenait le droit de les confirmer. Il n'y a point de doute qu'Enguerrand ne l'eut fait plus tôt, si le concile de Beauvais ne se fût pas opposé à valider son élection.

Enguerrand était archidiacre d'Amiens, lorsque le choix du clergé l'appela, après la retraite de Geoffroy, sur le siége épiscopal. Ce choix était rationnel ; fortement opposé à la commune, inféodé à son plus redoutable ennemi, le fils d'Enguerrand de Boves devait obtenir les suffrages. L'opposition formidable qui s'était manifestée au retour de Geoffroy, prouvait bien la contrariété qu'éprouvaient les clercs, de n'avoir pu obtenir

(1) Significastis quidem nobis quod in vestris partibus consuetudo detestabilis inolevit (*Archiv. de l'abb. du Gard.*)

son remplacement. A cette époque donc où la nomination des évêques dépendait du choix des parties intéressées, une puissance rivale s'était élevée à côté de celle de l'évêque d'Amiens : fondée sur la volonté seule du clergé, elle voulait en usurper les honneurs et les droits. Les grands événemens de 1115 ont dû mettre nécessairement les religieux du Mont-St.-Quentin dans l'impossibilité de demander la confirmation du dernier témoignage de reconnaissance qu'avait voulu leur laisser celui dont ils avaient dirigé la jeunesse.

La présence du roi de France, venant en personne mettre le siége devant le Castillon, en commander les opérations et faire cause commune avec les bourgeois, a dû empêcher Enguerrand de se servir d'un titre qu'il ne devait qu'à la révolte. Ce ne fut donc qu'après le départ de Louis, lorsque, blessé en dirigeant l'assaut, ce prince fut obligé de se retirer, que ce chef de parti pour venir au secours de la puissance affaiblie de son père, pût relever la tête. Au milieu du trouble et du désordre, le clergé voulut faire acte de son autorité ; Geoffroy combattant pour la commune n'était plus pour lui qu'un ennemi, sa voix méconnue était impuissante contre les atteintes portées à ses droits ; il n'y avait plus alors rien de sacré, rien qui pût retenir dans le devoir les esprits agités par les passions ; tel fut le moment que le fils du comte choisit pour fonder sa puissance. Usurpateur du titre, il s'empara des fonctions de l'évêque, et de cette ère d'anarchie data la première année de son épiscopat.

A compter de cette époque, le clergé ne reconnut plus pour chef qu'Enguerrand, mais d'un autre côté le roi de France ne reconnaissait que Geoffroy, le peuple

ne pouvait voir en lui que son évêque et son libérateur. Ce n'est point à Enguerrand que s'adresse Louis le Gros quand il s'agit de faire démolir la tour ; ce n'est point avec lui qu'il en confère, mais c'est avec Geoffroy, dont il demande les avis, dont il aime à prendre les conseils, et cependant cela se passe en 1117.

Il n'y a donc rien d'étonnant dans la charte de 1116. Enguerrand confirme la donation faite par Geoffroy, parce que Geoffroy ne pouvait le faire lui-même, et que le clergé, ne le reconnaissant plus, ne devait rationnellement s'adresser qu'à celui à qui il avait confié les fonctions de l'épiscopat. Il n'y a donc plus de contradiction dans l'existence de cette charte et dans les sentiments des auteurs contemporains. Ainsi expliqués tous ces faits se coordonnent parfaitement entr'eux. Geoffroy vivait donc encore à cette époque, et la signature d'Enguerrand mise au bas de cette pièce comme au bas de toutes celles qu'on pourrait invoquer dans le même temps, ne doivent être regardées que comme des actes de son usurpation.

Maintenant, si j'examine cette charte de 1116, j'y trouve une nouvelle preuve de l'existence de Geoffroy et de l'usurpation d'Enguerrand. Si je compare les expressions dont on s'est servi dans cet acte avec les termes employés dans d'autres de même nature, la vérité de ce que j'avance ressort de l'acte même sur lequel se fondent les partisans de l'opinion contraire (1).

(1) Ingelranus dei gratiâ Ambianensis episcopus fratribus atque filiis presentibus et futuris bonæ pacis atque interminabile præmium jucunditatis. *Prædecessor noster Godefridus multiplici genere*

Le cartulaire de l'abbaye de Lihons en fournit un point de comparaison. J'y trouve en effet à la date de 1124, un acte parfaitement identique à celui de 1116. C'est une charte par laquelle Enguerrand confirme à l'abbaye de Lihons la donation des églises de Chuignolles et de Proyart, faite aussi par Geoffroy (1).

adornatus, *et ut creditur multis virtutum insigniis*, et carus et acceptus fratribus cœnobii montis sancti Quintini peronæ adjacentis altare de ciconiis attribuit quatenùs hoc prædictum conventum locum beneficiis et aiæ suæ provideret etc.

Defuncto itaque prædecessore prædicto Godefrido, *atque ut creditur justorum societati aggregato.* Prædicti cœnobii fratres nos adierunt *precibus que domini Radulfi archiepiscopi remensis ecclesiæ* atque suis impetraverunt, ut prædictum altare eis privilegio perpetualiter confirmaremus, *tantis ergo intercessoribus* quod postulabant etc. (*Arch. du dép.*)

Les mots *ut creditur*, toutes les fois qu'il s'agit des vertus de Geoffroy, sont dignes de remarque, de même que les mots *precibus* et *tantis intercessoribus*, en parlant de l'archevêque de Rheims.

Le nécrologe de l'abbaye du mont St.-Quentin signale la mort de Geoffroy, mais la date du mois est seulement indiquée, l'année n'y est point ajoutée.

Cette charte est signée par Ingelran, le doyen et quelques officiers de l'église d'Amiens.

(1) Les donations faites par Geoffroy étaient nombreuses. Les églises de Chuignolles et de Proyart avaient été attribuées à l'abbaye de Lihons. Cette donation avait été faite *sub personatu.* Milon de Péronne que la charte désigne comme *custos ecclesiæ lehunensis*, avait été choisi pour recueillir ce bénéfice. Pendant la vie de Geoffroy, et avec son consentement, Milon s'était dessaisi du personat de l'église de Chuignolles; mais ce ne fut qu'en 1124 et après la mort du donateur, qu'il se démit de celui de Proyart.

Par *personnat* on entendait un bénéfice qui donnait quelques prérogatives ou prééminence dans une église ou chapitre, mais

En 1124, il est constant que Geoffroy n'existait plus: aussi Enguerrand en parlant de lui, dit-il : *a tempore Godefridi prædecessoris nostri sanctæ memoriæ.* Dans l'acte de 1116 au contraire il ne dit que ces mots : *prædecessor noster.*

Or, l'omission des mots *sanctæ memoriæ* dans la charte de 1116, nous apprend évidemment que Geoffroy vivait encore à cette époque, de même que leur addition dans la charte de 1124, nous donne, ainsi que cette locution l'indique, la preuve de sa mort.

Il est vrai que dans le corps de la charte de 1116. On lit: *defuncto prædecessore prædicto Godefrido,* mais ce mot *defuncto*, qui semble indiquer la mort de Geoffroy, ne doit pas être pris dans le sens qu'on lui donne ordinairement. C'est ici qu'il est nécessaire de se reporter à ce que je disais il n'y a qu'un instant, en parlant de l'usage établi alors, et qui faisait regarder comme morts ceux qui entraient en religion : il faut se rappeler les conséquences forcées qu'on en tirait et en outre, qu'il s'agit ici de l'exécution du testament de Geoffroy. Alors le mot *defuncto*, n'a plus rien d'é-

sans juridiction. Ce n'était point une dignité. Quelques uns donnaient ce nom à des archidiacres ou à des archiprêtres, d'autres à de simples curés ou à des curés primitifs. (*Dict. de Trévoux.*)

Quando episcopi altaria monasteriis vel capitulis concedebant *sub personatu,* licebat eis personam constituere, clericum scilicet qui altaris titulo et proventibus sibi reservatis, illud per vicarium deservire curabat. — Quando vero altaria *absque personatu* dabant monasteriis vel capitulis ipsis licebat vicarios in ipsis altaribus delegare qui ea deservirent, personatus proventibus ad ipsa monasteria vel capitula spectantibus, et sic altaria a personatu libera dabantur. (*Ducange.*)

quivoque, puisqu'on sait que ce saint évêque, en se se retirant à la Chartreuse, a dû selon la coutume du temps où il vivait, être regardé comme mort, quoiqu'il ne le fût pas réellement.

Si Geoffroy, ainsi qu'on le prétend, était mort en 1115, on n'aurait point été obligé d'employer une formule inusitée. La charte de 1116 porterait seulement que la confirmation du legs est faite sur la demande des donataires. Telle est la mention contenue dans tous les actes de cette nature, telle est aussi celle dont Enguerrand lui-même s'est servi dans l'acte de 1124.

Mais Geoffroy vivait encore : dès-lors on a dû suivre une autre marche. On a fait intervenir l'archevêque de Rheims et on a eu soin de mentionner dans l'acte que c'était à sa requête, et à celle des religieux que la confirmation était consentie.

Les actes de cette espèce appartenaient aux évêques. Les religieux n'ignoraient pas que pendant la vie de Geoffroy, Enguerrand, qui n'avait que la qualité d'archidiacre, n'avait point le droit de faire celui dont il s'agit. Voulant profiter du bénéfice du legs, ils devaient s'adresser à l'archevêque de Rheims, c'était une nécessité ; en cas d'empêchement de Geoffroy, lui seul avait droit de désigner celui qui devait le suppléer en cette circonstance. Ce prélat était celui qui, dans le concile de Beauvais, avait, lors de l'abdication de Geoffroy, adressé les paroles sévères que j'ai citées plus haut, aux députés du clergé d'Amiens. Une autorisation fut donnée en effet à Enguerrand, en lui confiant cette mission extraordinaire, son titre n'a point été changé par l'archevêque de Rheims, mais Enguerrand en a profité, et s'en est servi pour fonder sa

puissance. Or, de cette intervention, et de sa nécessité, je tire la preuve évidente de l'existence de Geoffroy, et de l'usurpation d'Enguerrand.

La charte de 1118, n'a donc plus rien maintenant qui puisse la faire soupçonner de contrefaçon. Emanée de Geoffroy, elle coïncide avec les sentiments des auteurs contemporains et je dirais même avec ceux des auteurs modernes. Quoique non signalée par les auteurs ecclésiastiques et omise par les historiens dont j'ai parlé, elle n'en subsiste pas moins; elle vient corroborer l'opinion de ceux qui soutiennent que Geoffroy n'a pas pu mourir en 1115. Elle a même servi de base à ceux qui fixent sa mort en 1118, parce qu'ils ont trouvé en elle, la vérité de ce qu'avait avancé Surius. Lamorlière, dans ses Antiquités d'Amiens, en fait mention en plusieurs endroits, Louvet dans son Histoire de Beauvais la rapporte en entier, elle n'était donc point inconnue. André Duval, Godescart, les rédacteurs du Nouveau Bréviaire, tout en se fondant sur Lamorlière et Surius y ont eu égard. Pourquoi donc les historiens ecclésiastiques n'en ont-ils pas fait mention? Il est une chose qui a droit d'étonner. La fondation de l'église de Poix devrait au moins être fixée à une époque quelconque. Le château qui dominait cette ville avait une certaine importance alors; la ville même, est citée plusieurs fois dans l'histoire des siècles reculés; elle aussi a joui d'une charte de commune, que lui a accordée la famille de Gauthier Tirel, le fondateur du prieuré: et cependant si l'on n'admet pas la charte de 1118, on ne trouvera nulle part l'acte de sa fondation. Tous ceux qui ont placé la mort de Geoffroy en 1115 n'en font pas mention, soit avant,

soit après, et cependant il semblerait naturel d'en montrer une d'Enguerrand, ou de tout autre évêque, soit en 1118, soit à une époque plus reculée.

Je ne pense pas que le motif de son omission ait pu être, pour ceux qui l'ont passé sous silence, la pensée que cette pièce fut fausse. Son état, joint à la connaissance qu'en ont donnée les deux auteurs dont j'ai parlé, ne permettent pas de la suspecter. Mais je crois au contraire, que l'embarras dans lequel les auteurs ecclésiastiques se sont trouvés, en ne s'occupant point des événements politiques qui se sont passés en 1115-1116, et années suivantes, et placés en face de la charte d'Enguerrand qui porte la première année de son épiscopat, a pu seul les déterminer à n'en point parler. La note de Longueval l'indiquerait assez; et comme je le disais en parlant de la contestation entre Geoffroy et l'abbaye de St.-Valery, si l'intérêt particulier d'un ordre peut quelque fois vouloir l'emporter sur l'intérêt général de l'histoire, n'est-il pas permis de supposer, que dans l'intérêt du clergé, on aura évité de signaler des actes aussi peu honorables pour ce corps que ceux que nous avons été obligés de rapporter. Cela est d'autant plus croyable, que d'un côté on a élevé des doutes sur le concile de Rheims en en contestant la date, et que d'un autre, tous les légendaires ont évité de rapporter les actes odieux du clergé contre son évêque, à cause du scandale, qui sans doute, peut en résulter. Longueval est le seul qui en signale une partie, mais cet auteur ne parle point de ce qui s'est passé dans les années de troubles. Les historiens contemporains sont donc les seuls qui nous en fournissent les détails, et qui, dans leur style simple et naïf racontent les faits

tels qu'ils ont eu lieu. C'est donc là, la source où nous devons puiser, pour connaître l'histoire du passé. Dans ces récits, nous reconnaîtrons la faiblesse et la misère de l'humanité : en faisant la part des temps et des passions qui agitent le cœur de l'homme, nous y puiserons un grand enseignement. La corruption des mœurs du clergé, son amour des richesses deviendront pour nous la preuve la plus évidente de la divinité du christianisme, parce qu'il sera vrai de dire, que malgré les fautes et les erreurs de ses ministres, la religion placée au-dessus des intérêts terrestres, subsiste depuis dix-huit siècles, et que ce qui pouvait le plus vite hâter sa chûte, si son institution avait eu quelque chose d'humain, a contribué au contraire à vérifier la parole de son divin fondateur. (1)

Après avoir démontré d'une manière positive l'erreur dans laquelle sont tombés ceux qui ont placé la mort de Geoffroy en 1115, tant par le témoignage des historiens contemporains que par celui des écrivains modernes, je n'aurais rempli que la moitié de ma tâche, si je n'examinais maintenant le sentiment de ceux qui la fixent en 1118. L'authenticité de la charte de cette dernière année n'est donc plus suspecte ; émanée de Geoffroy, la preuve en est acquise ; elle a un caractère de vérité auquel on ne peut porter atteinte ; voyons s'il en est de même de celle de 1121. Car, si je parviens à établir que cette dernière est de même que celle de 1118, l'œuvre de notre évêque, il res-

(1) Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam .(Math. c. 16. v. 18.)

tera démontré que l'opinion des uns est toute aussi fautive que celle des autres.

A mes yeux, la charte de 1121, porte un cachet de vérité qui ne peut-être détruit.

Cette pièce n'est plus, comme la première, un acte fondamental pour l'église de Poix; il ne s'agit pas, comme dans la précédente, de donations relatives à sa fondation, mais on y trouve la réparation d'un dommage causé par des gens de guerre. L'église de Poix était achevée, les dons que lui avait faits Gauthier Tyrel, avaient été ratifiés, les chanoines établis dans le prieuré en étaient en possession, lorsque les habitants du pays de Bray sous la conduite d'un nommé Werson de Galecult vinrent, par suite des hostilités contre la France, mettre le feu à la ville et à l'église. La France était, à cette époque, en guerre avec Henri roi d'Angleterre, Louis-le-Gros voulait rétablir Guillaume Cliton dans la jouissance du duché de Normandie. Vers l'année 1116, ce prince avait senti la faute qu'il avait faite de laisser les Anglais prendre pied en France, il cherchait un motif pour rompre avec eux. Le rétablissement de Guillaume Cliton, dit *Courte-Cuisse*, fils de Robert, que son frère Henri retenait prisonnier depuis la bataille de Tinchebray, lui en fournit un qu'il saisit avec d'autant plus d'empressement, qu'il était plus propre à lui faire honneur. Il engagea donc Guillaume à se faire un parti en Normandie, lui promit de former une ligue en sa faveur, et de lui accorder sa protection, s'il réussissait dans cette entreprise. Le jeune Guillaume vint à bout du projet qu'il avait conçu. Un grand nombre de seigneurs normands regardoient Henri comme un usurpateur, ils ne ba-

lancèrent donc point à prendre le parti du fils de leur ancien chef : Guillaume de Gournay, Etienne comte d'Aumale, Henri comte d'Eu, etc. prirent aussitôt les armes et proclamèrent ce jeune prince duc de Normandie. La ligue formée, la guerre commença. Les Normands auraient dû réussir à secouer le joug du roi d'Angleterre, dont les forces étaient peu nombreuses, mais bientôt ce dernier secouru par Alain duc de Bretagne et Thibaut comte de Champagne se vit à la tête d'une armée nombreuse et aguerrie. Le comte d'Eu et le seigneur de Gournay devinrent ses prisonniers, et furent obligés de lui remettre toutes leurs forteresses. Le pays de Bray appartint désormais à l'Angleterre ; après la bataille de Brenneville, où les armes de Henri avaient été victorieuses, un traité de paix avait été signé, il ne pouvait être d'une longue durée ; Henri était retourné en Angleterre tout glorieux de la paix qu'il venait de conclure avec la France, mais l'événement malheureux auquel il échappa, ce naufrage du bâtiment qui le portait, dans lequel périrent en 1119 une partie de sa famille, et un grand nombre de membres des meilleures maisons d'Angleterre, ranima les espérances de Guillaume. Tous les Normands se prononçaient pour lui, la noblesse s'obligea par serment à le rétablir dans l'héritage de ses pères. Henri repassa de suite la mer avec de nouvelles troupes, à la suite d'un combat près de Bourgtheronde il devint maître des chefs des conjurés et les traita avec sa férocité ordinaire.

Tous ces avantages ne rassuraient pas Henri, il voyait Louis accorder une protection puissante au parti de Guillaume, et craignait qu'elle ne le ranimât. Ne se sentant

pas assez fort pour résister à tant d'ennemis, il prit le parti de faire faire sans cesse des incursions sur les domaines du roi de France, et plus tard il forma contre lui une ligue avec l'empereur. Toutes ces courses hostiles avaient déjà eu lieu depuis le commencement de la guerre, elles se renouvelèrent pendant les années 1120 1121. Le pays de Bray était occupé par les Anglais, à qui le seigneur de Gournay et le comte d'Eu avaient été obligés de remettre leurs forteresses : Hugues de Neufchâtel était prisonnier, dès lors rien d'étonnant de voir les habitants de ce pays venir sous la conduite de leur chef faire un acte d'hostilité contre la France, et dans une de leurs incursions dont nous parlent les historiens, incendier la ville et l'église de Poix, qui n'en est qu'à peu de distance, et placée pour ainsi dire sur la frontière. Il ne faut point se le dissimuler, l'Angleterre avait un intérêt véritable à s'emparer de cette ville. Poix, à cette époque, avait deux chateaux dont la position eut été avantageuse pour les ennemis de la France. Dès lors cette tentative et cet incendie n'ont rien de contradictoire avec l'histoire du temps. (1)

La donation, la réparation du dommage causé par Werson de Galeoult avec ses troupes, n'a rien de surprenant. L'inimitié qui devait résulter du fait contraire entre lui et Gauthier Tyrel, ne sont donc point autant d'actes isolés auxquels on ne doive point ajouter foi. Au contraire, ces événements réunis à ceux que nous transmettent Suger, Orderic Vital et autres contemporains, se lient, se coordonnent parfaitement entre eux,

(1) Collection des hist. de France, tome 12. Suger in vitâ Ludovici grossi. Orderic Vital, lib. 12. — Malmesbur, lib. 5.

c'est un document de plus que la ville de Poix a intérêt de constater, et qui, confirmé par les circonstances connues, en acquiert un plus haut degré d'intérêt, en assurant aussi à l'acte qui le contient un caractère de vérité et d'authenticité qu'on ne peut lui refuser.

Ainsi cette charte est conforme à l'histoire. Les faits qu'elle signale sont en harmonie parfaite avec les événements de l'époque. Voyons si elle s'accorde de même avec les actes de la vie de Geoffroy.

Ceux qui pensent avec Lamorlière que notre saint évêque a terminé sa carrière en 1118, se fondent aussi sur les actes de l'épiscopat d'Enguerrand et sur le texte formel de Surius.

La date de 1118 énoncée positivement dans Surius, ne peut être ici de quelque poids qu'autant qu'elle serait appuyée de pièces probantes par elles-mêmes; puisque ainsi qu'on l'a vu en commençant, il y a une différence entre les trois dates données par cet auteur.

J'examine donc les actes de l'épiscopat d'Enguerrand. Il y en a de deux espèces, les chartes qu'il a souscrites, et sa présence aux conciles de Beauvais et de Rheims en 1119 et 1120. Les chartes qu'il a signées ne prouvent point la mort de Geoffroy. Il en est de celles qui sont émanées de lui après 1118 comme de celles de 1116. Toutes, elles ont une origine commune, l'usurpation. Et de ce que cette usurpation a continué, ne résulte pas la mort de celui sur qui on a usurpé : ainsi toutes les chartes émanées d'Enguerrand ne peuvent prouver *seules* la non existence de Geoffroy. En effet toutes les pièces qu'on présente à l'appui de cette opinion sont datées d'Amiens. Enguerrand placé à la tête du pouvoir a donc pu seul les souscrire, puisque Geoffroy n'était

plus rien et qu'il est certain que le clergé qui l'avait chassé, n'aurait point voulu l'assister dans les fonctions dont il l'avait dépouillé. Quelle que soit la date des chartes d'Enguerrand, elles ne prouveront jamais autre chose que la destitution de Geoffroy ; fondées sur l'usurpation elles démontrent que cet état de choses s'est perpétué : mais, pour prouver la mort de Geoffroy, il faudrait qu'elles fussent accompagnées de titres plus positifs, et qui l'indiquassent d'une manière plus réelle.

Il n'en est pas de même de celles de Geoffroy en 1118 et 1121. Souscrites par des personnes étrangères au clergé d'Amiens, elles ont un cachet de vérité incontestable ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure.

La présence d'Enguerrand aux conciles de Beauvais et de Rheims, ne me paraît pas un argument plus fort, en faveur de ceux qui soutiennent que la mort de Geoffroy a eu lieu en 1118. La seule chose qu'elle puisse prouver, c'est la continuation de l'usurpation d'Enguerrand, et sa consolidation. Elu par le clergé, il avait le titre d'évêque ; trois années s'étaient déjà passées depuis qu'il avait pris les rênes du pouvoir, il ne pouvait abandonner ainsi l'épiscopat auquel la faction l'avait porté. Se présenter à un concile et y siéger comme évêque d'Amiens, était donc un acte qui pouvait lui être utile, et qu'il ne devait point négliger. Geoffroy d'ailleurs ne s'était pas plaint de ce qu'on avait fait à son égard. Toujours humble dans ses actions, sa conduite ne se démentait pas ; avant son départ pour la Chartreuse, il n'accusait que lui-même, ici il supporte tout à l'exemple de son divin maître. Comment aurait-il pu faire entendre ses plaintes quand à chaque instant, il était obligé de se mettre en garde contre

la vengeance, et les machinations odieuses de ses ennemis; quand sans cesse poursuivi par la haine de son clergé, a peine avait-il dans son diocèse, une pierre pour reposer sa tête.

Ecoutons ce que nous raconte le bon et naïf moine son contemporain, dans le chapitre qui précède le départ de Geoffroy pour Soissons, et nous comprendrons sa position pendant les dernières années de sa vie.

« *Rursùs autem adversus eum malevolorum et invidorum, convicia et maledicta, versutæ que machinationes* » *extitere, ita ut tutus ei in eâ regione nullus esset re-* » *lictus locus. rursùs ergò meditatur fugam, rursus la-* » *tebras inquirit, rursùs juvat adire montes carthusiæ.....* » *adeò enim multis erat angoribus confectus et abruptus.* » *ut vitæ quoque tæderet. Adeò suprà vires affligebatur,* » *et discruciabatur, ut crebrò rogarit dominum, ne* » *ipsum sineret, in eâ regione mori, quod prestitit do-* » *minus* ».

Un tel récit n'a pas besoin de commentaire. Il suffit de lire ce que nous raconte ici Nicolas, pour être convaincu que la présence d'Enguerrand aux conciles de Beauvais et de Rheims n'avait pour but que de faire consacrer les actes de son usurpation; elle ne peut donc point être considérée comme la preuve de la mort de Geoffroy, et n'a pas plus de force ici que les actes que j'ai combattus précédemment.

De la situation malheureuse dans laquelle se trouvait ce saint personnage, je tire une preuve nouvelle de l'authenticité des deux chartes que je signale. En effet, ni l'une ni l'autre ne sont datées d'Amiens, elles ne pouvaient y être rédigées. La position de Geoffroy y mettait un obstacle invincible. Où donc l'ont-elles été? La

nécessité, où il était de chercher tous les jours un refuge contre la perfidie et la vengeance de ceux qui le poursuivaient, me ferait penser qu'elles l'ont été soit à Beauvais soit à Poix ; mais au surplus, soit que refugié à cette époque à l'abbaye de St.-Quentin, soit que parcourant son diocèse, il ait obtenu de Gauthier Tyrel un asile dans son château ou dans le prieuré, ce qui me paraît le plus vraisemblable, et ce que pourrait faire croire le grand nombre des seigneurs laïcs qui y ont été témoins, toujours est-il qu'il y a une coïncidence parfaite entre ces deux pièces, signées et passées en un lieu autre que celui de la résidence ordinaire de l'évêque, et le récit des malheurs de Geoffroy pendant les dernières années de sa vie.

Je dis que ces deux pièces me semblent avoir été faites par Geoffroy en la ville de Poix; en effet, je me fonde sur le texte même de ces deux chartes où je crois en remarquer la mention, mais en outre sur le grand nombre des seigneurs laïcs.

Geoffroy n'a pour témoins ecclésiastiques que l'abbé, le prieur, et quelques chanoines de l'abbaye de St.-Quentin, tandis que le nombre des seigneurs laïcs s'élève jusqu'à 15. Or il me paraît vraisemblable de croire que Gauthier Tyrel, en fondant le prieuré de Poix, a voulu entourer cet acte de sa munificence d'une grande pompe, et qu'il a réuni à cet effet chez lui un grand nombre de seigneurs. Dans le second cas, la réunion des mêmes personnages me paraît avoir eu lieu le jour de la fête même de Poix, pour donner plus d'éclat à la réparation qu'il avait exigée de Werson de Galecult.

Ainsi, de même que la charte de 1118, celle de

1121 n'a rien qui puisse la rendre suspecte. Toutes deux trouvent la preuve de leur authenticité dans l'histoire du temps et dans les actes de la vie de Geoffroy. Il n'est donc plus permis de penser que la mort de notre saint évêque puisse être placée en 1115 ou en 1118. La charte de 1121, datée du 7 des ides d'octobre ou 9 de ce mois, ne contrarie pas le jour de la mort fixée au 6 des ides de novembre. Elle correspond parfaitement avec l'année du règne de Louis-le-Gros indiquée par Surius, et je crois qu'en présence de ce document authentique, la mort de Geoffroy doit être placée en cette année.

Ici se termine la tâche que je me suis imposée, et si, comme je le pense, j'ai démontré l'authenticité des deux chartes que j'ai signalées, et dont les originaux se trouvent dans les archives de l'Oise, l'époque de la mort de Geoffroy ne sera plus désormais un problème. Je m'estimerai heureux d'avoir pu contribuer à la rectification d'une erreur, dans laquelle on est resté plongé depuis si long-temps.

Il ne me reste plus qu'un vœu à former : héritiers des sentiments de nos pères, tout ce qui se rattache à la vie de Geoffroy mérite notre intérêt. Ses malheurs nous appartiennent comme sa gloire, et sa vie toute entière mérite d'être connue des populations modernes. (1)

(1) Gloria pontificum, cleri decus, ac monachorum.
Forma, gregis dux, exemplar morum Godefridus.
Hic jacet, astra petens, octava luce novembri.
Hoc epitaphium saxo monumenti ejus incisum est ubi etiam effigies, ejus sanè quam elegans cernitur. (Vita Godef. lib. 3, cap. 5.)

Il fut enterré en l'abbaye de St.-Crépin de Soissons.

Il ne m'appartenait pas de la retracer ici, et si je suis entré dans quelques détails, je ne l'ai fait qu'autant que cela a été nécessaire pour arriver au but que je m'étais proposé. A un autre plus digne appartient l'honneur de traiter un si noble sujet. A l'éditeur de l'histoire des comtes d'Amiens, est réservé de raconter les malheurs et les vertus de Geoffroy, de célébrer ses travaux et sa gloire. Espérons que bientôt les habitants d'Amiens, grâce à notre laborieux collègue, M. Hardouin, connaîtront la vie d'un évêque qui, par son dévouement au bonheur de son peuple et par les persécutions dont il a été l'objet, a mérité de joindre le titre glorieux de martyr de la liberté à celui de fondateur de la commune d'Amiens, que l'histoire lui a décerné à si juste titre.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE 1842,

PAR M. LE D.r RIGOLLOT.

Au nom de la Commission composée de MM. HARDOUIN, LE SERRURIER, RIGOLLOT, GARNIER.

Les nombreux édifices religieux qui couvrent le sol de l'ancienne Picardie, si divers par leur âge, par leurs dimensions, par leur structure, par les ornemens qui les décorent, méritaient bien sans doute qu'on en fît une étude spéciale, qu'on les comparât entr'eux et avec les monumens du même genre que possèdent les autres parties de la France. Il était intéressant de rechercher si, par suite des circonstances particulières qui présidèrent à leur érection, ils ne possédaient pas des caractères qui leur fussent propres et qui servissent à les distinguer; enfin si leur examen consciencieux pou-

vait conduire à éclairer quelques points encore obscurs de l'histoire de l'architecture du moyen-âge.

Tout devait le faire espérer.

Effectivement, en quel lieu de la France trouverait-on des monumens plus respectables par leur date que la Basse-œuvre de Beauvais ; des cathédrales d'un aspect plus imposant et plus sévère que celle de Laon, plus curieuses à étudier que celle de Noyon et la collégiale de St.-Quentin ; ayant des proportions plus grandioses que celle de Beauvais, malheureusement inachevée ; présentant un type plus parfait et plus correct dans son ensemble, de ce que l'art chrétien avait produit de mieux à son époque la plus brillante, que la cathédrale d'Amiens ; enfin des églises plus riches en ornements et décorées avec plus de profusion que celles de St.-Riquier et de Rue, construites lorsque le flambeau qui éclairait l'architecture catholique brillait encore d'un dernier éclat, au moment où il allait s'éteindre. Nous ne citons ici que les édifices les plus remarqables et les plus généralement connus. Mais combien ne s'en trouve-t-il pas dans nos campagnes, au sein des lieux les plus retirés, et conservés par cela même qu'ils avaient plus long-temps échappé aux regards des hommes, qui, par la singularité de leurs formes et de leurs proportions, sont dignes de toute l'attention des antiquaires, à qui elles apparaissent comme une sorte de révélation inattendue de l'état où se trouvait l'architecture il y a bien des siècles.

Convaincue de l'utilité d'un travail qui embrasserait d'un même point de vue tous ces monumens, qui les classerait par ordre chronologique, qui en ferait distinguer les particularités les plus remarquables, qui en

indiquerait les analogies, montrerait comment chacun des élémens dont ils se composent a pu se modifier, se transformer et opérer, sans innovation apparente, mais par un mouvement en quelque sorte continu, des changemens qui donnent aux productions de chaque siècle une physionomie toute spéciale, la Société des Antiquaires de Picardie a proposé pour sujet du prix à décerner en 1842, la question suivante :

» Quels sont les caractères architectoniques qui doivent » servir à faire distinguer les monuments religieux, » dans la Picardie, jusqu'au XVI.e siècle? »

En mettant cette question au concours, elle n'a pas demandé un recueil de monographies ou de descriptions isolées de toutes ces églises; elle a désiré qu'il résultât de leur examen une espèce d'histoire monumentale qui apprît à bien distinguer les diverses époques et mît à même d'y rattacher les édifices trop nombreux sur lesquels nous ne possédons aucun renseignement historique.

L'espoir de la société n'a pas été déçu. Un volumineux et savant mémoire lui a été adressé; c'est l'œuvre d'un homme passionné pour l'architecture, ayant soigneusement étudié, mesuré, dessiné jusque dans leurs moindres détails, presque tous nos monuments religieux, et qui, après un examen attentif, a classé chronologiquement, non seulement ces monuments eux-mêmes, mais les parties diverses dont ils sont formés, et qui le plus souvent appartiennent à des styles différents.

Il est en effet fort rare qu'un édifice un peu considérable ait été construit d'un seul jet et en se conformant au plan primitif; les générations, les siècles

se sont souvent écoulés avant qu'on y ait mis la dernière main.

Pour le but qu'avait en vue la Société des Antiquaires, cette distinction rigoureuse entre des parties d'époques diverses était absolument nécessaire.

Il fallait aussi que l'auteur, ne négligeant rien et comparant entr'eux jusques aux moindres ornements, se livrât à une étude minutieuse sans laquelle on ne peut arriver à aucun résultat positif, ni apprécier convenablement ces anciennes constructions; sans doute cette obligation d'entrer dans de nombreux détails prête moins à l'éloquence que des peintures vives et colorées, où la vérité du dessin se trouve souvent sacrifiée à l'état général. Mais elle est bien plus instructive que ces aperçus vagues et brillantés dont se contentent aujourd'hui tant d'écrivains. D'ailleurs, quelque soit le cercle restreint où paraissent se renfermer ces études sévères, il faut bien qu'elles rencontrent, qu'elles abordent les questions générales les plus intéressantes. Ainsi, par exemple, quelle influence l'architecture byzantine ou orientale a-t-elle eue sur les constructions de la Picardie, quand et comment peut-on la reconnaître?

Bien des recherches historiques seraient nécessaires pour répondre à cette question. Suivant l'auteur du mémoire, un simple ornement, plus ou moins bien habilement fouillé, en serait chez nous le seul indice. Une coïncidence, qui ne serait pas extraordinaire, ne pourrait-elle pas expliquer suffisamment cette ressemblance, quand tout le reste nous semble être un produit du sol et ne devoir rien aux importations étrangères.

Les investigations de l'auteur lui ont fait découvrir de très-bonne heure, chez nous, c'est-à-dire dans des constructions fort anciennes, l'emploi de l'arc ogival, considéré d'ailleurs comme le caractère principal et même exclusif des plus beaux monuments du XIII.e siècle.

Ce qui est propre à l'architecture chrétienne, du moins ce qui en a fait chez nous un art entièrement différent de ce que l'architecture avait été chez les anciens, c'est qu'elle méconnut ou plutôt ignora les règles positives et les proportions fixes qui avaient limité les œuvres des artistes grecs à de certaines formes dont il était absolument défendu de s'écarter.

L'arcade imaginée par les Romains était une innovation soumise cependant aux parties primordiales et dominantes de la construction antique. Sous les Chrétiens, cette arcade émancipée, affranchie, comme le dit M. Albert Lenoir, devint à elle seule l'élément le plus actif de l'architecture du moyen-âge; la colonne perdit son importance et l'on finit par ne plus rien laisser des parties essentielles, dont elle était composée. Il n'y eut plus, comme nous l'avons dit, ni règles ni mesures; et tout dans la forme, dans la proportion des édifices, fut abandonné à l'imagination capricieuse et à la hardiesse inventive des artistes du moyen-âge, qui, marchant sans entraves à la recherche du nouveau et même du surprenant, arrivent enfin à des prodiges de hardiesse et d'élégance. On sait que l'arcade, d'abord généralement en demi cercle, ou, comme on le dit, en plein ceintre, règne principalement dans nos plus vieux monuments; que ceux-ci, en général, de petites dimensions ayant des formes lourdes, des voûtes basses, à peines éclairées par d'étroites fenêtres,

différent beaucoup des édifices postérieurs qui reconnaissent l'arcade brisée ou en ogive, comme leur élément régénérateur.

Dans ces dernières constructions, des voûtes légères s'élancent jusqu'aux nues, des nefs spacieuses sont inondées des flots d'une éclatante lumière, que de grandes verrières ont diapré des plus brillantes couleurs. Ces monuments sont les chefs-d'œuvre de l'art chrétien, la gloire des architectes du moyen-âge et particulièrement de ceux de nos contrées; car ailleurs, au-delà de la Loire, par exemple, en Italie, en Orient, on ne rencontre rien de pareil.

L'admiration qu'a fait naître l'élévation prodigieuse et l'élégante légéreté de ces magnifiques églises les a fait regarder comme une sorte de personnification matérielle du Catholicisme à son époque la plus glorieuse.

L'immense mouvement des âmes au XIII.me siècle, a dit M. le comte Montalembert, ne pouvait avoir d'autres expressions que ces gigantesques cathédrales, qui paraissent vouloir porter jusqu'au ciel, au sommet de leurs tours et de leurs flèches, l'hommage universel de l'amour et de la foi victorieuse des chrétiens.

Leur ordonnance majestueuse, a-t-on répété, exprime au plus haut degré la mystérieuse et sublime poësie de notre religion, ainsi que les croyances et les idées de notre Société catholique. On a regardé la perfection de ce que l'on a appelé le *système de l'élancement* comme le symbole d'une foi sans bornes; et l'auteur du mémoire qui nous occupe a nommé *style mystique* le style qui caractérise ces monuments.

Tout cela est très-beau sans doute, mais l'imaginaination n'aurait-elle pas entraîné au-delà des bornes

du vrai les esprits généreux et enthousiastes à qui nous devons ces ingénieux rapprochements?

Par une coïncidence remarquable, ce fut sous le règne de St. Louis, le plus pieux de nos rois, que beaucoup de ces monuments s'achevèrent, que d'autres se construisirent; mais en résulte-t-il que ce genre d'architecture soit le seul qui fût pleinement approprié aux idées sublimes du Christianisme; qu'il y ait un rapport mystérieux entre l'ogive et ce que la religion a de plus saint. Le jour éclatant qui éclaire ces nefs audacieuses est-il plus favorable à la prière, aux pieuses méditations, que ces sanctuaires sombres et ces voûtes surbaissées, où se recueillaient les Chrétiens dans d'autres pays ou dans d'autres siècles? En d'autres termes, la religion était-elle plus fervente, plus active, au nord et à l'ouest de la France, que dans les contrées méridionales qui ne possédaient que des monuments d'une autre espèce? Y avait-il moins de foi au XI.e siècle, où fut prêchée la première croisade, où triompha Gaudefroy de Bouillon, à la tête de ses émules, que lorsque St. Louis, dont les voyages d'outre-mer avaient été si malheureux, périssait, non loin de Carthage, dans la dernière de ces entreprises.

Quoiqu'on en ait pu dire, il n'a pas suffi aux constructeurs du moyen-âge, pour élever leurs belles églises, de s'abandonner au sentiment de l'infini, et de ne prendre d'autre guide que leur foi vive et sincère; à moins que le miracle ne s'en mêle, il faut encore bien autre chose : nous voulons dire l'expérience de l'art, le calcul de la force des piliers, de la poussée des voûtes, de la résistance des contreforts, de l'utilité des arcs-boutants, que ces architectes multiplièrent

à l'excès et que peut-être ils inventèrent ; enfin tout ce qui est nécessaire à l'équilibre et à la solidité des différentes parties de ces édifices devait être l'objet de combinaisons et d'une science qui ne s'improvise pas. Mais aussi nos maîtres de l'œuvre qui, comme nous l'avons vu, n'étaient pas dirigés par des règles positives ni assujettis à des formes déterminées, ainsi que l'avaient été les anciens, purent s'abandonner aux élans de leur imagination, marcher de hardiesse en hardiesse, combinant de toute manière des arcs de toutes les formes, se livrer à des expériences périlleuses, et exécuter en architecture de véritables tours de force.

On a également expliqué par des causes morales, par l'affaiblissement de la foi ou du sentiment religieux, la décadence de l'art chrétien et le retour des architectes aux règles et à l'imitation de l'art grec, qui se fit remarquer, chez nous, à la fin du XV^e^ siècle. C'est là un thème qui se prête aussi aux considérations les plus élevées, et où la philosophie a beau jeu ; mais pourquoi y verrions-nous autre chose que ce besoin bien naturel qu'éprouvent les artistes de faire autrement, sinon mieux, que ceux qui les ont précédés ? Et, comme tout a ses bornes, comme on ne peut dépasser le possible, il faut bien, lorsqu'on a atteint le point culminant, se rapprocher forcément de la terre, et, faute de mieux, demander de nouvelles inspirations aux âges les plus reculés.

Les observations que nous venons de vous soumettre prouvent quel intérêt a fait éprouver à votre commission la lecture attentive du mémoire qui vous a été adressé ; elle a été unanime pour reconnaître qu'il

était digne du prix que vous avez proposé, et qu'en y faisant certains changements qui consistent plus en retranchements qu'en additions, il pourrait occuper une place très-distinguée dans le recueil de vos mémoires.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

SUR LES

MONUMENTS RELIGIEUX DE LA PICARDIE,

ET PARTICULIÈREMENT

SUR LES CARACTÈRES ARCHITECTONIQUES QUI DOIVENT SERVIR A FAIRE DISTINGUER CES MONUMENTS, DU V.e AU MILIEU DU XVI.e SIÈCLE,

Par M. Emm.el WOILLEZ.

MÉMOIRE COURONNÉ DANS LA SÉANCE DU 24 JUILLET 1842, EN RÉPONSE A LA QUESTION :

« *Quels sont les caractères architectoniques qui doivent* » *servir à faire distinguer les Monuments religieux dans* » *la Picardie, jusqu'au* XVI.e *siècle.* »

AVANT-PROPOS.

Parmi les causes qui exercent une influence directe sur l'architecture, on doit placer avant tout les événements politiques et les progrès de la civilisation ; il est donc essentiel, pour bien apprécier les changements ou les modifications qu'éprouva cet art, de remonter à l'origine des faits généraux ou particuliers qui se lient aux vicissitudes de son histoire.

Considérant sous ce point de vue la marche de l'architecture religieuse dans nos contrées, du v.e au milieu du xvi.e siècle, nous essaierons donc de tracer d'abord un tableau sommaire des événements qui ont agi le plus puissamment sur l'ordre social, dans le cours du moyen-âge ; nous étudierons ensuite les monuments, en recherchant les causes qui ont contribué au progrès ou à la décadence de l'art chrétien ; enfin

nous nous attacherons à faire connaître quels sont les caractères architectoniques qui distinguent ces monuments.

L'histoire de l'architecture religieuse en Picardie, à compter de l'établissement de la monarchie française, jusqu'au XI.e siècle; son développement dans le cours de ce dernier siécle et du XII.e; ses progrès, sa splendeur, son apogée, au XIII.e et au XIV.e; enfin, sa décadence dans le XV.e et le XIV.e siècle, doivent, selon nous, être rapportés à trois grandes divisions, renfermant les trois grandes époques de cette histoire. (1)

1.re DIVISION. — 1.re *époque*. (V.e — XIII.e *siècle*.)

A cette division, peuvent se rattacher: 1.° l'*ère romane* proprement dite, c'est-à-dire la période des temps antérieurs au XI.e siècle (*style roman primitif*, de *M. De Caumont*); 2.° *La transformation* et *la modification romanes*, produites par les progrès de l'art (*style roman secondaire* du même archéologue); 3.° L'apparition du style *gothique*, que nous appellerons *style mystique* (*style tertiaire ou de transition*); 4.° enfin l'*établissement du style mystique*, et la disparition complète du style roman (*style ogival primitif*.)

2.e DIVISION. — 2.e *époque*. (XIII.e *et* XIV.e *siècle*.)

Nous considérons cette division comme l'apogée et la virilité parfaite de l'architecture chrétienne, c'est-à-

(1) La classification des monuments est presque toujours d'accord avec la suite des changements de domination, et peut se présenter à peu près suivant le même ordre.

dire comme le régne du *style mystique pur*, (*style ogival secondaire.*)

3.e DIVISION. — 3.e *époque.* (*Fin du* XIV.e, XV.e *et première moitié du* XVI.e *siècle.*)

Cette époque de décadence sera envisagée: d'abord, sous le rapport des modifications qu'éprouva le *style mystique pur* par l'infiltration des éléments du style appelé *flamboyant* (*style ogival tertiaire*), ensuite sous celui de l'adoption du style classique *græco-romain* (*quatrième style ogival*, de *M. De Caumont.*)

L'étude de l'art chrétien du moyen-âge, dédaignée et totalement abandonnée en France dans le XVII.e et le XVIII.e siècle, n'a été l'objet d'investigations sérieuses que dans le cours du XIX.e siècle; mais le petit nombre des savants qui s'y livraient, était trop sous l'influence des réminiscences de l'art antique, pour en bien comprendre ou apprécier à sa juste valeur le caractère symbolique et sublime.

Le but vers lequel se sont dirigées les recherches historiques depuis peu d'années a, sous ce rapport, rendu de grands services, aussi commence-t-on à reconnaître qu'il y a dans cette étude, considérée sous son véritable point de vue, un enchaînement de faits de la plus haute importance et digne des plus sérieuses méditations.

Il convient avant tout, selon nous, pour bien saisir l'esprit des productions architectoniques de cette époque, pour en distinguer toutes les phases, de se rendre compte de l'état de la société où l'architecture religieuse a pris naissance, de rechercher comment elle y a grandi, comment elle s'y est élaborée; il convient en-

core de suivre les importations étrangères, les emprunts faits aux peuples de l'Orient, ainsi que la direction que les croyances religieuses et les idées mystiques ont dû imprimer à la marche de l'art.

D'après l'exposé qui précède, on peut renfermer l'histoire de cette architecture dans deux grandes périodes, l'une toute progressive (du XI.e au XV.e siècle), l'autre rétrograde (de ce dernier siècle au milieu du XVI.e). Dans la première ce sont, dès l'origine, les souvenirs de l'architecture romaine dégénérée qui prédominent, ensuite ils se modifient par l'alliance des éléments de l'art oriental; enfin ceux-ci, à leur tour, se laissent pénétrer par des éléments nouveaux; de ce dernier fait résulte la disparition du style roman et l'établissement du style surnommé *ogival* et improprement *gothique*. La seconde période ne présente que le tableau de la dégénération de l'art chrétien et sa complète décadence.

Le plan ainsi que les divisions adoptés dans ce mémoire, modifie la classification de M. De Caumont, mais nous avons été conduit à en agir ainsi, lorsque nous avons voulu formuler les divers styles de l'architecture du moyen-âge, en tenant compte non pas d'un seul des éléments constituant chacun de ces styles, mais bien de l'*ensemble de leurs caractères généraux ou partiels*: L'ogive, par exemple, considérée comme type essentiel du style dit ogival ou gothique, ne saurait rationnellement être admise, qu'en supposant qu'elle le caractérisât rigoureusement; (1) cependant nous la

(1) Ceux-là même, dit M. Mérimée (*Essai sur l'architecture religieuse du moyen-âge. Annuaire historique*, 1837), qui ont fait de l'ogive

retrouvons dans les édifices romans où le *plein cintre* domine et ce dernier, à son tour, se retrouve (XVI.e siècle) dans des monuments où l'ogive domine également.

C'est donc afin d'arriver à une classification en rapport avec la marche de l'art, à la fois méthodique et simple, dont la terminologie puisse exprimer les principaux caractères ou les révolutions, que nous nous sommes déterminé à adopter celle qui est développée dans ces *études archéologiques*.

la forme caractéristique du style gothique, ont été forcés d'admettre l'existence d'*ogives byzantines* fort anciennes....Singulière forme qui caractérise un style d'architecture et qui pourtant existe dans un autre style sans le caractériser!

Habent.... vetusta monumenta, quodammodo voces suas, quibus non tam gesta majorum, quam et originem ætatemque suam, absque ullâ litterarum notâ, benè advertentibus indicant.

Ciampini. Vet. monum. t. 1. Cap. 8.

1.re ÉPOQUE.

CHAPITRE PREMIER. — Temps antérieurs au XI.e siècle.

STYLE ROMAN PUR. (*Style roman primitif* de M. DE CAUMONT.)

Synonymie. — Romain. — Lombard. — Germain. — Saxon. — Bysantin. — Normand.

SOMMAIRE : Coup-d'œil sur les événements politiques et religieux dont la Picardie a été le théâtre, du V.e au XI.e siècle. — Marche de l'art architectural dans cette province. — Indication des édifices qui méritent d'être étudiés pour cette période. — Caractères architectoniques qui distinguent les monuments religieux de la Picardie.

Parmi les provinces de la France célèbres par de glorieux souvenirs, la *Picardie* peut à juste titre réclamer le premier rang; quelle contrée offre à l'historien ou à l'archéologue un champ plus vaste, plus varié, plus fertile, pour ses investigations ! Centre de l'antique *Bel-*

gium, berceau de la monarchie française, c'est aussi sur son sol que les premiers apôtres de la religion chrétienne scellèrent de leur sang la foi qui devait régénérer le monde. A partir du III et du IV^e^ siècle, on voit s'élever les évêchés d'Amiens, de Beauvais, de Vermand, de Senlis et plus tard ceux d'Arras, de Laon de Noyon ; au sixième siècle, apparaissent les monastères de St.-Lucien près de Beauvais (582), de St.-Martin-aux-Jumeaux à Amiens (593), de St.-Quentin en Vermandois (vers 500), de St.-Vincent-de-Laon (vers 580) etc.

L'influence qu'exerçait le clergé et sa position indépendante, ainsi que le pouvoir dont les évêques étaient revêtus, favorisèrent de bonne heure, dans nos contrées, l'établissement des ordres monastiques qui avaient pris naissance en Orient ; dès les premières années du VII^e^ siècle, la règle de St.-Benoît avait déjà acquis un grand développement, et plusieurs abbayes furent fondées dans le cours de ce dernier siècle en Picardie (1). L'administration de St.-Remi, archevêque de Reims, contribua surtout à la prospérité de ces établissements où se traitaient le plus souvent les affaires de l'état, et qu'à l'exemple de leurs rois, les Francs s'empressaient de doter richement.

(1) Monastères de *St.-Eloy* à Noyon, vers 600 ; de *St.-Valery*, 611 ; de *Centule*, en 625, fondé par St.-Riquier ; de *St.-Bertin* (626) ; en 626, s'élève l'abbaye de *St.-Josse-sur-Mer* ; en 645, celle de *Forest-Montier ;* en 650, de *Ste.-Austreberte* à Montreuil ; en 655, de *St.-Germer* de Flay ; vers 658, de *St.-Fursy*, à Péronne ; en 622, de *Corbie* que Ste.-Bathilde, reine de France, et son fils Clotaire prennent sous leur protection en 660, par une charte de fondation confirmée par Charlemagne.

Malheureusement le VIII[e] siècle fut marqué, pour la Picardie, par une suite de calamités de toute espèce; les Normands descendent sur les côtes du Ponthieu et du Boulonnais, s'emparent d'Amiens, brûlent l'abbaye de Corbie, ravagent celle de St.-Riquier et portent partout la désolation. En 891, ils établissent leur quartier d'hiver dans cette première ville, se répandent jusques sur les bords de l'Oise et se fixent enfin dans la Neustrie, qui prend alors le nom de *Normandie* (1).

C'est alors que fut détruite la primitive cathédrale d'Amiens, élevée vers l'an 613 par St.-Salve, sous l'invocation de St.-Firmin.

Il faut attribuer sans doute, à ces circonstances, le petit nombre de fondations pieuses du neuvième siècle en Picardie. Le siècle suivant offre un tableau qui n'est pas moins affligeant (2); la faiblesse des descendants de Charlemagne avait laissé tomber dans la plus complète barbarie les institutions que ce grand homme s'était plu à encourager et à protéger; aussi, en 925, le célèbre Rollon, duc de Normandie, vint-il s'emparer d'Amiens qu'il réduisit en cendres (3).

Au milieu de tant de désastres les constructions restaient suspendues, les populations consternées cherchaient au contraire un refuge dans les lieux les plus secrets, et, c'est de cette époque que datent, dit-on, le plus grand nombre des souterrains ou forts, si com-

(1) *Recueil des conciles*, t. 9. — *Chroniq. de St.-Denis.*

(2) *Dom Bouquet*, t. VIII, p. 84, 82, 83. Ann. Vedast.

(3) Voir les chroniques de *Flodoard.* — Vincent, *Speculum historiale*, lib. 25, cap. 47.

munis dans les bois de la Picardie (1). L'avénement de Hugues Capet au trône fut le terme de ces malheurs; la nécessité de se défendre amena la féodalité et, sous son égide, la religion se releva et reprit sa puissance.

Il est facile de concevoir combien en l'absence des sentiments qui enfantent les idées sublimes auxquelles les arts doivent leurs perfectionnements, l'architecture dut souffrir de la décadence où ils étaient descendus, après la destruction de l'empire romain. L'état social, en proie, dans nos contrées, à la tyrannie de conquérants sauvages qui ne connaissaient d'autre loi que la force, gémissait dans le plus affreux esclavage; il n'existait plus de progrès, les travaux publics étaient arrêtés, la société civile en butte à toutes sortes de désastres tombait en dissolution, en un mot *il n'y avait* dit M. Guizot, *ni peuple ni gouvernement.*

Dans un tel état de choses, les constructions religieuses des premiers temps du moyen âge se ressentirent de l'ignorance de ceux qui les élevaient; incapables de rien créer, ils se contentèrent d'imiter les monuments qui avaient survécu à l'empire romain, mais ces imitations portèrent l'empreinte du goût ou des ressources du temps. Les formes générales des modèles furent seules conservées, et, dans l'impossibilité où se trouvaient les ouvriers de sculpter des chapiteaux ou des bas-reliefs, l'ornementation ainsi que la statuaire furent négligées, ou pour mieux dire, abandonnées. Aux colonnes

(1) M. Bouthors, dans son savant mémoire sur les cryptes de Picardie (*Mém. de la Soc. d'archéologie de la Somme*, *t.* I.), combat cette opinion. Consulter, pour plus de détails, ce mémoire, page 383 et suiv.

romaines succédèrent de lourds pilliers quadrangulaires sans moulures, recevant sur des corniches grossièrement taillées, la retombée d'un arc semi-circulaire (1). De gros murs en blocage de la plus grande simplicité, recouverts quelque fois de petites pierres cubiques (2) (*Opus reticulatum*), remplacèrent les magnifiques murailles romaines si bien appareillées, dont les antiques monuments de la Provence offrent encore de si beaux vestiges ; enfin des fenêtres étroites, sans décorations, percées dans le haut des murs des édifices (3), tel fut l'aspect que présentèrent les églises élevées dans notre pays, du VI^e^ siècle au règne de Charlemagne (4).

Cet état de l'art, ne doit pas être attribué entièrement à la décadence du goût ou à l'incapacité des constructeurs ; la Picardie en proie à tous les fléaux de la guerre, était sans cesse dévastée et un découragement général s'était emparé des esprits. Ce n'était pas au sein de populations occupées à se défendre que l'on pouvait songer à élever des monuments importans ou dignes de leur destination ; on se hâtait d'arriver au but sans s'inquiéter de l'avenir ou de la durée.

Les conquêtes de Charlemagne, son séjour en Italie

(1) *Voir : Planche* I, *de ce mémoire*, n.^os^ 1 et 2.

(2) Description de l'église de la *Basse-œuvre*, à Beauvais. Tome 1.^er^ des Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Picardie, pl. 2.

(3) Voir : *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis, du* V.^e^ *à la fin du* XII.^e^ *siècle, par M. Eug. Woilles.* Clermont. In-f.° — Eglises d'*Abbecourt*, *Angy*, *Auviller*, *Bailleval*, etc., et généralement toutes les églises romanes des campagnes.

(4) Tels sont du moins les caractères que l'on rencontre en Picardie, dans les édifices ou plutôt les ruines dont l'antiquité remonte au-delà du XI.^e^ siècle.

et l'admiration qu'il avait éprouvée à la vue des débris de la grandeur romaine, lui firent encourager l'architecture dans ses états, et un changement favorable se manifesta en France dans l'art de bâtir. Noyon qui avait été témoin du sacre de cet empereur, vit s'élever une basilique dont il jeta, dit-on, les fondements en 790; l'abbaye de *Centule* (St.-Riquier), fut surtout l'objet de ses libéralités, lorsque vers l'an 800, Angilbert son gendre releva ce monastère (1). Malheureusement, il nous est impossible d'apprécier d'une manière exacte ces monuments, car il ne nous reste du premier que le souvenir et le second n'a été conservé, quant à son ensemble, que dans un ouvrage de Mabillon (*Acta sanctorum Ordinis sancti Benedicti*) d'après un dessin tiré d'un manuscrit de cette abbaye (2).

Ce monastère l'un des plus florissants de la France, qui avait été doté par Dagobert, fut entièrement réédifié par St.-Angilbert qui en fit la dédicace en 804 (3). Selon *Hariulphe*, Charlemagne lui adressa des ouvriers savants pour utiliser le bois, les pierres, le marbre, le *verre*, nécessaires à la construction de l'édifice, et Angilbert reçut de Rome les colonnes, les marbres les plus précieux, pour en achever les travaux; enfin, rien ne

(1) Consulter la description de l'église de St.-Riquier, par M. Gilbert. — Amiens, 1836.

(2) Vita S. Angilberti, Auct. Hariulfo. — Seculum quartum, pars prima, p. III.

(3) Voir l'ouvrage de Mabillon déjà cité, page 110 : on y trouve, page 112, une description de l'église, faite par Angilbert, qui abonde en détails fort curieux sur sa disposition, les richesses qu'elle possédait, ses reliques, etc.

fut épargné pour que cet édifice présentât *la plus grande magnificence* (1).

D'après le dessin dont nous venons de parler, deux grandes tours rondes s'élevaient pour défendre l'église, l'une du côté de l'Orient (dédiée à St.-Riquier), l'autre du côté de l'Occident, (dédiée à St.-Sauveur), liées entre-elles par un corps de bâtiment et une muraille garnie de crénaux. Le chœur de cette église renfermait un pavé en mosaïque, composé des marbres les plus variés, qui faisait encore au XV^e^ siècle l'admiration de ceux qui l'ont décrit à cette époque (2). La forme de la basilique était celle d'un carré long et son abside était tournée vers l'Orient. Ces tours surmontées d'un toit en cône tronqué, supportaient trois campanilles à jour, superposées, soutenues par des colonnes et des arcades légères à plein cintre; la dernière de ces campanilles était couronnée par un toit aigu en flèche. Des fenêtres *en plein cintre* éclairaient la nef *(plus élevée que le chœur)*, un double rang de baies de même forme, mais séparées par une série d'ouvertures rondes, laissait pénétrer le jour dans les bas côtés de cette nef. A côté de chaque tour s'élevait une tourelle qui renfermait l'escalier pour parvenir au sommet; on ne voyait sur les murailles *nulle trace de décoration* et leur surface offrait la plus grande simplicité.

(1) Elle était, dit-on, une des plus belles du temps.... *Fulgentissima ecclesia, omnibusque illius temporis ecclesiis præstantissima.*

(2) *Jean de la Chapelle*, qui l'avait vu alors, s'exprime ainsi: *pavimentum porphireticum rubei et viridis coloris, quale in toto terrarum orbe non est visum simile.* (Voir Gilbert, ouv. cit.)

Au sud de l'église que nous venons de décrire, St. Angilbert en fit bâtir une seconde qu'il consacra à la Ste.-Vierge et aux apôtres ; enfin, une troisième église ou plutôt une chapelle fut construite à l'Est et dédiée à St.-Benoît. Cette dernière se rattachait au corps principal de la grande basilique par les murailles d'un cloître décoré d'arcades demi-circulaires, dont le plan présentait la forme d'un *triangle*. (1)

On voit par cette description que les édifices religieux du IX.e siècle, étaient d'une grande simplicité à l'extérieur et que la forme en plein cintre y était uniquement employée pour les baies et les arcades. Afin de les mettre à l'abri des attaques à main armée, on y disposait des tours qui à l'occasion permettaient d'en défendre l'approche, en même temps qu'elles leur servaient d'ornement.

Les premiers temples chrétiens furent copiés sur les basiliques romaines (2) ; leur plan offrait la forme

(1) Cette forme, constamment en usage dans les œuvres de l'architecture religieuse, est de la plus haute antiquité. Les premiers chrétiens l'affectionnaient beaucoup, et on dit que le nombre *trois*, reproduit par Angilbert dans les églises, les autels, etc., qu'il fit construire, existait encore dans un grand nombre de détails de son monastère, de manière à faire supposer une signification symbolique.

(2) Dans certaines contrées, les premiers chrétiens établirent même leur culte dans les temples du paganisme, et on trouve à cet égard le passage suivant dans une lettre de St-Grégoire, évêque de Rome, à St.-Augustin qui cherchait à convertir les Anglais : « *Ut dùm gens ipsa eadem fana sua non videt destrui, de corde errorem deponat, et Deum verum cognoscens ac adorans, ad loca quæ consuerit familiarius occurat.* » (Ecclesiasticæ historiæ gentis anglorum, venerabilis Bedæ presbyteri, p. 49, v.°, edit. 1566.

d'un carré long, terminé en hémicyle auquel on ajouta de bonne heure une nef transversale de manière à donner à ce plan la disposition d'une croix. Le seul édifice chrétien que l'on puisse faire remonter au VI.e ou au VIII.e siècle, est la primitive cathédrale de Beauvais, connue sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Basse-Œuvre* (1).

La date de la construction de ce monument n'est pas connue ; on sait seulement qu'elle servait de cathédrale à la fin du X.e siécle (990), lorsque les évêques de Beauvais forcés d'abandonner le monastère de St.-Lucien où ils demeuraient et que les Normands avaient dévasté, vinrent habiter cette ville. (2)

Cette basilique est en partie ruinée, toute fois elle offre encore un sujet d'étude digne du plus grand intérêt ; ce qui reste, c'est-à-dire la plus grande partie de l'église forme en plan un parallélogramme divisé dans le sens de sa longueur en trois parties, constituant une nef centrale, avec bas côtés présentant chacun une largeur égale à la moitié de celle de la nef. (3)

(1) Cette église a été l'objet de deux dissertations très-développées, auxquelles nous renvoyons nos lecteurs. Voir : tome 1.er des mémoires *de la Société d'archéologie du département de la Somme*, et *l'Archéol. des monum. relig. du Beauvoisis*, *par M. Eug. Woillez.*

Ces dissertations sont accompagnées *du plan*, *des élévations*, *de la coupe* et *des détails* du monument.

(2) L'incertitude qui règne sur l'époque de cette construction a donné lieu à un grand nombre de conjectures et de probabilités. Consulter sur ce point les deux ouvrages précités.

(3) Pour les dimensions de l'église de la *Basse-œuvre*, voir *l'Archéolog. des monum. relig. de l'ancien Beauv.*

Comme les églises primitives, la *Basse-Œuvre* n'a jamais été voûtée. Des arcades en pierre, *sans corniches* ni bases, dépourvues de moulures et de toute espéce d'ornements, séparent les collatéraux de la nef, ils sont en plein cintre, carrés, et à angles coupés. Au-dessus règne un rang de fenêtres parallèles qui éclairent la partie supérieure de l'édifice. Les bas côtés sont aussi éclairés par des fenêtres ouvertes dans les murs latéraux, et recouverts par une simple charpente; l'on n'y retrouve pas les tribunes destinées aux femmes que l'on remarque ordinairement dans les basiliques chrétiennes.

Non-seulement les arcades, mais toutes les parties de l'intérieur de ce monument, ne présentent aucune ornementation; il faut en excepter toute fois celle des des archivoltes des fenêtres, formée par une série de briques placées entre les claveaux de manière à en dessiner le pourtour, suivant le système romain.

Le parement des murs latéraux, présente surtout une particularité fort remarquable, qui assigne au monument une haute antiquité; il est formé de petites pierres cubiques ou *pastoureaux* de dix centimètres de côté; *la disposition générale de ces* pastoureaux est par assises bien horizontales, de telle sorte qu'ils ne sont pas superposés angle à angle, les joints verticaux de chaque assise tombant sur le plein des pastoureaux de l'assise inférieure, ce qui forme une espèce d'*opus reticulatum*. (1)

La façade est postérieure au reste de l'édifice, elle aura sans doute été élevée dans le x.e siècle; du moins on retrouve les ornements caractéristiques du *style roman*

(1) Consulter les planches des deux ouvrages précités.

dans les corniches et l'archivolte qui la décorent. Cinq ouvertures en plein cintre donnent accès dans l'intérieur; trois de ces ouvertures, une grande et deux petites, occupent le centre de cette façade (1); elles sont séparées des deux ouvertures latérales par des piliers quadrangulaires renforcés de contreforts en pierre de taille, terminés par un larmier. Une corniche à denticules (billettes) surmonte ces ouvertures, elle règne horizontalement sur toute la largeur de la façade, au niveau de l'imposte d'une fenêtre centrale, et entoure l'archivolte de cette fenêtre. (2)

Deux autres corniches occupent encore toute la façade; elles forment la base du fronton qui la surmonte; ce dernier est triangulaire, et on remarque sur la surface une croix *ancrée* en relief (3) dont chaque branche transversale est accompagnée d'une ouverture ronde (*oculus*), destinée sans doute à faire pénétrer la lumière dans les combles de l'église (4).

(1) Exceptionnellement à ce que l'on rencontre dans les églises romanes, elles correspondent toutes trois à la nef principale.

(2) On distingue au-dessus de cette archivolte trois figures nues qui ont beaucoup occupé les antiquaires. (Voir la dissertation que j'ai publiée dans la description de la Basse-œuvre, tome 1. des mém. de la Soc. d'archéologie de la Somme.)

(3) Cette croix se trouve reproduite avec la même forme, dans les frontons des églises de Bresles, Tillé, Bonnières (Oise). (Voir: *Arch. des mon. religieux de l'anc. Beauvoisis.*)

(4) On ne rencontre plus ces ouvertures dans les édifices postérieurs au XII.e siècle, que découpées en trèfles, quatre feuilles; elles ont sans doute donné naissance à ces fenêtres circulaires de grande dimension appelées *roses*, dont les architectes des XIII.e et XIV.e siècle ont tiré un si grand parti pour la décoration des édifices religieux.

Si l'on en croit la tradition, l'église de St.-Germain-sur-Bresle (arrondissement d'Amiens), aurait été bâtie vers la fin du v.e siècle; mais rien ne justifie une antiquité aussi reculée. On a cru pouvoir inférer de la construction de ses murs en cailloux avec des chaînes de brique, que cet édifice pouvait remonter au IX.e ou au X.e siècle; cette disposition, selon nous, n'est pas une preuve assez positive. L'église de St.-Germain n'offre d'ailleurs rien qui soit digne d'être étudié.

A l'exception de quelques cryptes (1) dont l'origine parait remonter aux deux siècles que nous venons de citer, on ne trouve plus en Picardie que quelques parties de monuments qu'on puisse signaler comme appartenant à la période *romane primitive*. Au nombre des édifices caractéristiques de cette période, nous citerons les églises de Rhuis, Tracy-le-Val, Morienval (2), Berneuil (arrondissement de Compiègne), St.-Etienne à Beauvais (3) (les bas côtés de la nef); en partie, les églises de Nointel, de Cambronne, de Bury, de Laigneville, de Trie-la-Ville, d'Allone (4) (département de l'Oise), d'Airaines (Somme). Nous désignerons aussi comme intermédiaires entre la première moitié du X.e siècle et le siècle suivant, une grande partie des églises de Lucheux (5),

(1) A Corbie, Soissons, St.-Quentin, St.-Omer. (*Description des fouilles faites à l'abbaye de St.-Bertin, en 1831, par M. Wallet.* — Douai, in-f.° avec planches.)

(2) Bâtie selon Carlier (Histoire des Valois), en 992.

(3 Fin du X.e siècle (997).

(4) Ces monuments offrent un grand nombre de détails très-curieux à examiner. (*Arch. des monum. relig. de l'anc. Beauvoisis*).

(5) Voir: pl. I de ce mémoire, n.os 12, 13 et 14.

de Nesle, de Namps-au-Val, de Mareuil, dans ce dernier département.

Nous parlerons ailleurs des particularités de ces édifices, lorsqu'il s'agira d'étudier les styles qui distinguent l'architecture religieuse du moyen-âge.

La plupart des églises de Picardie sont *hybrides*, c'est-à-dire que leur ensemble, formé de parties appartenant à des styles différents, ne présente le plus souvent qu'un aspect sans homogénité. Au milieu des guerres, des invasions nombreuses, des calamités de toute espèce qui ont désolé tant de fois cette province, les reconstructions, les réparations ont dû être fréquentes, surtout dans les campagnes; il était rare que celui qui faisait commencer une église la fît achever. Il convient donc, pour arriver à une juste appréciation des caractères distinctifs de l'ensemble ou des détails des monuments, d'étudier séparément ces caractères, en groupant ceux qui sont contemporains ou supposés tels, lorsque leur analogie peut être positivement établie.

Mais avant de nous livrer à l'examen détaillé de ces caractères, il est essentiel de faire connaître la marche que nous suivrons dans l'énumération de leurs traits généraux ou particuliers. Nous nous proposons donc de considérer pour chacune des trois époques du moyen-âge dont nous avons tracé l'analyse (1) :

1.° *Les caractères généraux de l'ensemble des églises, leur forme et leur distribution* (chœurs, nefs, chapelles, façades, etc.)

2.° *L'appareil des constructions.*

3.° *Les contreforts et les arcs-boutants.*

(1) *Avant-propos* de ce mémoire.

4.° *Les piliers et les colonnes.*

5.° *Les portes et les arcades.*

6.° *Les fenêtres.*

7.° *Les voûtes.*

8.° *Les couronnements des édifices* (corniches, balustrades.)

9.° *Les tours et les clochers.*

10.° *La décoration* des édifices (moulures, arabesques, etc.)

Le goût du temps, les usages établis, les idées dominantes constituent dans chaque siècle le *caractère* et l'état de l'art (1). L'étude de ce caractère ou plutôt des caractères qui distinguent l'architecture religieuse pendant le moyen-âge, est une des parties les plus curieuses de la science archéologique, considérée sous le point de vue philosophique; analyser ces caractères, signaler leurs rapports avec l'esprit de l'époque qui les a vus naître, qui les a produits, expliquer leur langage symbolique, leurs modifications, leur importance quant à la poésie, aux mystères de la religion qui les a inspirés, telle est la tâche que nous nous sommes imposée.

Toutefois nous sommes loin de penser que notre travail ne soit pas susceptible de modifications, ou qu'il ne renferme pas un grand nombre de lacunes et d'erreurs, aussi ne le considérons-nous que comme un *essai*; heureux si nous sommes parvenus à porter une faible lumière dans l'étude des monuments d'une contrée qui nous est chère à bien des titres.

L'appréciation des caractères généraux ou partiels

(1) *Seroux d'Agincourt*, Histoire de l'Art. t. I. p. 121.

pour formuler la marche de l'art doit, selon nous, se fonder sur deux points principaux ; savoir : 1.° *Sur la fusion incessante des éléments si divers, si multipliés, au moment des transformations ou des modifications des différents styles.* 2.° *Sur l'état du style parvenu à son point culminant, sans mélange du style qui l'a précédé ou qui doit le suivre.*

M. le docteur Eug. Woillez, mon frère, a proposé à cet égard une classification tout-à-fait nouvelle (1), à laquelle nous avons emprunté, en partie, la division adoptée dans ce mémoire. Il considère dans la période du XI.e au XVI.e siècle, le *style chrétien* en masse, comme présentant : 1.° *Un progrès ascendant.* 2.° *Un état passager de perfection accomplie.* 3.° *Une décadence graduelle, complète* (à cela près cependant que l'habileté artistique de l'ouvrier continue à se développer de plus en plus). *Ces phases diverses*, dit-il, *peuvent être caractérisées par une seule expression qui les embrasse toutes*, par le mot *transformation*. Transformation immense dans laquelle on peut signaler sans doute quelques *points d'arrêt*, mais qui ne sont que *temporaires* : époques de convention passagères, mais qu'il faut se garder de considérer seulement comme étant isolées, en négligeant les époques qui les précèdent et qui les suivent.

Selon M. Eug. Woillez, les points d'arrêt les mieux caractérisés sont : *Le style roman du* XI.e *siècle ; le gothique du milieu du* XIII.e siècle ; le style dit *flamboyant*.

Caractères généraux de l'ensemble des édifices, forme

(1) Pour plus de développements, consulter le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, N. 4*, p. 122 et suiv. 1842.

et distribution. Il est bien difficile de faire connaître d'une manière exacte la physionomie des églises élevées en Picardie du V.e au XI.e siècle; il est présumable qu'elles étaient construites en grande partie en bois (1), très-simples et de peu d'étendue; quant à leur forme et leur distribution, elles présentaient, comme nous l'avons dit, à l'instar des basiliques romaines, trois nefs, et se terminaient à l'est en hémicycle (2). Cependant, à en juger par la description que nous a laissée Angilbert, de l'église de *Centule* (801), on déploya de bonne heure dans nos contrées une grande magnificence pour les édifices religieux. Malheureusement, le petit nombre de vestiges antérieurs au XI.e siècle nous forcera à ne faire connaître que sommairement les caractères qui nous ont paru appartenir soit au X.e, soit aux premières années du XI.e siècle, c'est-à-dire au style *roman pur.*

La difficulté de déterminer avec exactitude ces caractères, faute de dates certaines, nous ont donc engagé à considérer avec M. Graves (*Notice archéologique sur*

(1) « Jusqu'au IX.e siècle et même pendant le X.e, dit M. de » Caumont, beaucoup d'églises étaient construites en bois, le bas » en était maçonné jusqu'à une certaine hauteur pour empêcher » l'humidité. » *Cours d'Antiq. monum. moyen-âge.*

(2) *Pl.* IX, *n.* 1 *de ce mémoire.* — Dans les basiliques romaines, cet hémicycle renfermait le tribunal; dans les temples chrétiens il prit le nom d'*abside* ou *chevet*, et son enceinte forma le *chœur.* Pendant les offices divins, le peuple (les hommes d'un côté et les femmes de l'autre) se plaçait dans les nefs latérales, et, au-dessus de ces nefs, dans des galeries, se trouvaient les personnes de distinction et les vierges consacrées à Dieu. (*L'abbé Fleury. mœurs des chrétiens.* — *d'Agincourt*, Hist. de l'art. tome I. p. 30.)

le dép. de l'Oise. 1839. p. 147. Beauvais), comme édifices romans purs, ceux dont l'ornementation est d'un dessin barbare, ou offre des monstres, des moulures non symétriques, dont les ciselures sont grossières, et qui ont des colonnes lourdes, disgracieuses, etc. (1) Cette classification nous a paru d'autant plus rationelle qu'elle résulte positivement de la différence qu'on remarque entre le style du x.e siècle et celui de la seconde moitié du siècle suivant.

Dans les églises romanes primitives, le *chœur* forme ordinairement le tiers de la longueur de l'édifice; à l'intérieur il est d'une grande simplicité, mais à l'extérieur on y trouve une décoration soignée, l'abside qui se termine circulairement est le plus souvent construit avec régularité, en pierre de grand ou de moyen appareil.

Ces églises présentent toujours une *nef* large, éclairée par des fenêtres étroites percées dans le haut des murs qui la séparent de ses collatéraux; ces derniers, au contraire, sont étroits et obscurs (2). Dans les campagnes, on ne trouve ordinairement qu'une nef unique sans bas-côtés et sans transsepts, terminée par une abside circulaire. En général, le chœur est plus bas que la nef, et c'est la seule partie à l'intérieur dont l'ensemble offre des traces d'ornementation.

Le plus souvent les chapelles sont au nombre de trois seulement; la principale occupe l'abside et les deux autres s'élèvent aux extrémités des bas-côtés de

(1) Planches n et m de ce mémoire.

(1) Eglises de Morienval; St.-Etienne à Beauvais, Rhuis, etc. (Oise).

la nef principale ou des transsepts. Ce n'est qu'à partir du XI.e siècle qu'on les trouve disposées autour du chœur (1).

Les *façades* romanes sont simples, sévères : en général trois parties les divisent dans leur hauteur ; l'inférieure (entrée principale) est occupée par une porte centrale avec contreforts, qui donne accès dans la nef ; celle du milieu est percée d'une large baie destinée à donner du jour à l'intérieur de l'église ; enfin la partie supérieure comprend le fronton. Ce fronton présente constamment la forme symbolique d'un triangle (la trinité), où l'on voit soit une croix (2), soit une ouverture ronde à jour. Chacune de ces parties est séparée par des corniches composées de tores cylindriques, de figures grimaçantes avec arcatures en plein cintre, ou de bandeaux ornés d'incrustations ondulées, en lozanges, etc. (3). Les *façades* des parties latérales des églises sont simplement renforcées de distance en distance par des contreforts peu saillants ; une corniche règne dans toute leur largeur, et au-dessous on aperçoit un rang de fenêtres étroites, petites, sans ornements ; quelque fois existe inférieurement une série de baies d'une plus grande dimension, lorsque les édifices sont pourvus de bas-côtés (4).

On trouve encore des façades où ne se fait remarquer aucune trace d'ornementation, et dont les

(1) Eglise de St.-Germer (Oise).

(2) Idem de la Basse-œuvre, de Bresle, de Tillé (Oise)

(3) Idem idem à Rhuis, Morienval, etc. (Id.)

(4) Egl. de la Basse-œuvre, Berneuil (Id.) (Voir archéolog. des mon. relig. de l'anc. Beauvoisis.)

murailles toutes nues, sont simplement percées de fenêtres en plein cintre sans moulures.

Appareil. La grande variété que l'on remarque dans les divers systèmes de construction pendant le moyen-âge, ne permet pas d'établir une classification exacte et chronologique, pour apprécier l'ancienneté des monuments par leur appareil (1). Sur plusieurs points de la Picardie, où la pierre à bâtir était rare, on n'employa que le grès, soit seul, soit disposé en échiquier avec le silex, ou mêlé à d'autres matériaux; ou bien ce dernier seul, avec des briques placées horizontalement, soit enfin la brique avec des chaînes de pierre calcaire ou des moëllons; dans la partie méridionale de cette province, sur les bords de l'Oise, où des carrières considérables offraient tous les matériaux nécessaires, on ne fit aucun usage de la brique.

L'appareil le plus ancien des églises picardes est celui de la *Basse-Œuvre* à Beauvais; cet appareil dont nous avons parlé plus haut (*voy. descrip. de cet édifice*), forme le revêtement de murs en blocage (2). Les églises

(1) « De tous les caractères qui servent à déterminer la date » d'un édifice, *l'appareil* est le plus incertain; il varie de pro- » vince à province. En France, il y a des localités où l'on em- » ploie maintenant pour bâtir des procédés qui ailleurs ont » cessé d'être en usage depuis des siècles; on trouve dans la » Bresse, l'Isle-de-France, etc., des constructions élevées de nos » jours, offrant l'appareil à *arête de poisson*, composé de gros » cailloux roulés. (*Mérimée.* Voy. dans l'Ouest de la France, p. 43.)

(2) Voir aussi *Arch. des mon. rel. de l'anc. Beauvoisis.* Eglise de Bresle, de la Basse-œuvre, et *Mém. de la Soc. archéologique du dép. de la Somme*, t. I. pl. 2.

rurales auxquelles on peut assigner une antiquité reculée, offrent toutes un appareil formé de moëllons taillés en cubes et noyés dans du mortier, avec assez de régularité (1). Quelque fois, mais rarement, on y rencontre des assises disposées *en arête de poisson*; (2) toute fois, c'est plutôt comme accident que comme caractère, qu'il convient de signaler cette modification à l'ensemble de l'appareil *Le moyen appareil* est ordinairement employé dans les façades où les absides des églises romanes, mais il compose rarement tout entier le massif des murs latéraux.

Contreforts et *arcs-boutans*. Simplement liés aux murailles pour les maintenir, les contreforts furent d'abord très-larges et peu saillants, et ceux qu'on trouve aux plus anciennes constructions paraissent plutôt appliqués sur le nu du mur, que faire corps avec lui (3). On les plaçait soit aux façades principales, soit aux angles des édifices où ils s'élevaient sans interruptions jusqu'à la toiture, quelque fois ils ne consolidaient les murs qu'à peu de hauteur.

Dans les églises romanes primitives, ce sont de simples ressauts qui se terminent par une retraite en larmier le long des murs latéraux; on les trouve encore consolidant les façades à droite et à gauche de la porte principale d'entrée. Quelques absides présentent des

(1) Egl. de Therdone, Troissereux, Montmille, Laversines (Oise), etc.

(2) *Opus spicatum*. N.-D. de Thil. — *Voir encore : Arch. des mon. relig.* Egl. d'Ansacq, Cinqueux, etc. (Oise).

(3) Egl. d'Allone, Ansacq, Rhuis, etc. (même dép.)

contreforts de forme ronde terminés en cône et ressemblants à un fût engagé dans la maçonnerie. (1)

Les arcs-boutants sont inconnus à l'extérieur des églises du style roman pur, on ne les rencontre employés par fois qu'à l'intérieur, dans les collatéraux des nefs, pour maintenir les piliers principaux.

La grande largeur donnée aux constructions romanes de la période dont nous nous occupons, nécessita de bonne heure l'emploi des contreforts; dans les églises où cette disposition se remarque plus particulièrement, ils présentent un aspect robuste, aucun ornement n'est sculpté sur leurs moulures, leur plan affecte la forme d'un paralellogramme, qui se produit de la base au sommet en retraite et à plusieurs étages. Parfois (mais très-rarement) ils sont carrés à leur partie inférieure et cylindriques dans la moitié supérieure. (2)

Piliers et colonnes. Les piliers rectangulaires paraissent avoir été employés de préférence aux colonnes cylindriques dans les premiers temps du moyen-âge; du moins les édifices de Picardie auxquels on peut assigner une origine aussi reculée, présentent assez généralement ce moyen, pour soutenir les murs intérieurs des nefs. (3) Ces piliers ont des angles aigus, ou coupés, avec ou sans corniche. (4) Ordinairement

(1) *Voir* pl. III de ce mémoire, n.os 32 et 33.

(2) Chœur de l'église de Morienval, pl. III de ce mémoire. fig. 34.

(3) Pl. I de ce mémoire, n.os 1, 2 et 3. — *Nef de l'église de Tracy-le-Val*, pérystile de celle de Morienval, egl. de Tillé (Oise).

(4) Egl. de la *Basse-œuvre*.

ils sont de forme carrée, prismatiques, sans colonnes engagées (1). Cependant l'église de Morienval (Oise), offre cette dernière disposition sur les faces des piliers qui reçoivent la retombée des arceaux des bas côtés de la nef principale ; la face qui regarde cette nef, restant nue. (2)

Les colonnes des plus anciennes églises reposent sur le sol ; leur base est formée d'un socle carré, surmonté d'un gros tore ; leur fût cylindrique, court, trapu, a ordinairement quatre modules de hauteur. Les chapiteaux n'affectent pas d'autres formes caractéristiques que celles d'un cube ou d'un cylindre ; ils sont courts, écrasés, décorés de plantes et d'animaux grossièrement sculptés ; des rubans figurant des cercles entrelacés, des chevrons, entourent leur corbeille. (3)

En général les colonnes romanes sont massives, d'une forme lourde, tantôt isolées ou accouplées, tantôt engagées dans le massif de la maçonnerie, et démontrent dans leur ensemble l'absence de tout sentiment artistique et gracieux. (4) Elles sont, en un mot, le type d'un art dans l'enfance que la nécessité inspire seule, et résument parfaitement l'esprit social du siècle peu civilisé qui en dirigeait l'exécution.

Portes et arcades. Les portes des églises primitives du moyen-âge étaient de la plus grande simplicité, peu profondes, couronnées d'un cintre semi-circulaire, avec ou sans moulures, qui reposait sur des piédroits

(1) Égl. de la Basse-œuvre. Tracy-le-Val. St-Remy-l'Abbaye (Oise.)

(2) V. pl. I de ce mémoire, n.os 2 et 3.

(3) V. pl. II, n.os 1 à 8 de ce mémoire.

(4) V. pl. I, n.o 16 idem.

ou des pilastres appliqués sur le nu du mur. L'archivolte descendait quelque fois sur des colonnes simples de chaque côté de l'entrée ; (1) plus tard, leur nombre s'éleva jusqu'à trois, quand on multiplia les voussures des portails (voir : *Transformation romane.*)

Dans les églises du x.e siècle, les cintres étaient ornés de moulures nombreuses ou d'ornements disposés symétriquement sur le bandeau de l'arc jusqu'aux impostes, quelque fois encore l'archivolte était marquée par une suite d'assises alternatives de pierres et de briques. (2)

La forme la plus générale des arcades était le plein cintre, quelquefois surhaussé (3) et surbaissé dans les galeries qui surmontent les bas côtés de la nef principale ; (4) mais on ne rencontre pas en Picardie le plein cintre rentrant à sa naissance *en fer à cheval*, disposition assez commune dans le midi et au centre de la France.

Le tympan des portes romanes est souvent ciselé, et le fond occupé par des compartiments alternativement en creux ou en relief, formant un échiquier. A partir du xi.e on y remarque des sculptures soignées, ou des

(1) V. pl. ii de ce mémoire, n.° 10.

(2) Cette décoration, qu'on rencontre dans l'ouest de la France, est inconnue en Picardie; on ne la retrouve que dans les fenêtres de l'église de la Basse-œuvre. (Consulter les pl. des ouvrages qui parlent de ce monument).

(3) Egl. de St.-Etienne à Beauvais. (*Arch. des mon. relig. de l'anc. Beauv.*)

(4) Idem — idem — galeries et tribunes de la nef et du chœur de St.-Germer (Oise).

décorations composées d'arabesques; par fois ce fond offre l'appareil de l'*opus reticulatum*, ou bien un simple cailloutis de petites pierres noyées dans du mortier. (1)

Les baies sont carrées, surmontées d'un linteau au-dessus duquel s'élève un arceau semi-circulaire, afin de diminuer le poids du mur sur le centre de ces ouvertures. (2)

Les arcades, à l'intérieur, n'ont pas de moulures dans le bandeau de l'archivolte, ni d'ornements formés par des *pierres séparées par des briques*, mais les claveaux sont dessinés d'une manière plus ou moins régulière par de simples pierres symétriques. (3)

Fenêtres. La seule énumération des principaux caractères qui distinguent les fenêtres des églises du moyen-âge, suffirait pour donner une idée exacte de la marche de l'art, depuis son origine jusqu'à sa décadence. En effet, à partir des baies en plein cintre, simples et sans décorations, des édifices romans primitifs, jusqu'aux riches et grandioses ouvertures ornées de magnifiques verrières du XV.e et du XVI.e siècle, on peut suivre toutes les phases de l'architecture religieuse.

La plupart des fenêtres des églises romanes les plus anciennes, sont établies dans la partie supérieure des

(1) Egl. d'Allone, de Remy près de Clermont (Oise), de Larue-St.-Pierre, même dép.; de St.-Lazare, etc, (*Arch. des mon. rel. etc.*)

(2) Pl. II de ce mém., n.° 10.

(3) Cette disposition persista pendant le cours de la *transformation romane*, surtout dans les églises rurales. Canly, Abbecourt, Berneuil, Auviller, etc. Pl. II de ce mémoire, n.os 8 et 12.

murs à peu de distance du toit. Vues de l'extérieur, elles présentent des baies percées à angle droit inférieurement dans la muraille, et terminées supérieurement en plein cintre; mais à l'intérieur elles sont très-évasées pour laisser pénétrer plus de lumière dans l'édifice (1).

La surface de la muraille où ces fenêtres sont pratiquées est unie sans ornements et nous trouvons un curieux spécimen de leur décoration dans celles des murs latéraux de la *basse-œuvre;* elles sont à plein cintre, liées entre-elles par *un cordon de briques non saillantes*, qui court horizontalement de l'une à l'autre au niveau des impostes, et dessine la courbe de l'archivolte dont les clavaux sont séparés par des briques (2).

En général les fenêtres romanes sont petites, espacées, dépourvues d'ornements, toujours en plein cintre (3), deux fois (et quelque fois davantage) plus hautes que larges, rarement garnies de colonnes (dans les façades principales et l'abside exceptés); leur cintre à l'intérieur des édifices est privé de moulures et à l'extérieur il est figuré par des pierres symétriques ou divisé par une moulure à dents de scie, ou bien encore formé

(1) Cette dernière disposition est constante dans les églises des campagnes, élevées du x.e au xii.e siècle, pour les fenêtres des collatéraux de la nef principale ou celles qui éclairent cette nef dans sa partie supérieure. Voy. pl. ii de ce mémoire, n.o 13.

(2) L'élévation et le peu d'ouverture de ces fenêtres, qui permettaient seulement de voir le ciel; l'obscurité mystérieuse qui en résultait, devaient nécessairement porter les esprits à la vénération et au recueillement. Egl. d'Ansacq, Abbecourt, etc. (Oise.)

(3) Egl. d'Airaines, etc. (Somme.)

d'un gros tore simple, qui descend jusqu'à la hauteur des impostes (1).

Voûtes. Les premières églises, comme nous l'avons dit plus haut, n'étaient pas voûtées, un simple plancher en dérobait la charpente à la vue. Les exemples des plus anciennes voûtes en Picardie se trouvent dans les cryptes que l'on suppose antérieures au XI^e^ siècle; mais ces voûtes diffèrent peu de celles qui sont contemporaines de la première moitié de ce siècle, par leur forme ou leur disposition. Elles étaient en moëllons taillés grossièrement, noyés dans du mortier et établies sans symétrie, quelque fois cintrées en berceau (2) (ce qui est très-rare). Dans les absides elles sont en calotte (3) (cul de four) et à l'intérieur des nefs, *d'arêtes*, avec nervures formées par des tores ou boudins épais, se pénétrant les uns les autres à leur point d'intersection où ils se croisent diagonalement en forme de croix grecque (4).

Les voûtes romanes de la Picardie sont surbaissées, et les tores qui les consolident, descendent ordinairement sur des colonnes à chapitaux de forme cubique, placées dans les angles des murs ou des massifs des piliers (5).

Les plus anciens édifices ne présentent que des voû-

(1) Egl. de Cambronne, de St.-Wast de Lougmont, à l'abside, etc. (Oise.) Pl. XI de ce mémoire, n.^os^ 4-5-7-8-9 et 12.

(2) Bas côté (nord) de la nef de l'égl. de Morienval.

(3) Egl. de St.-Etienne (arrond.^t^ de Compiègne), de Lucheux (Somme) et généralement toutes les voûtes romanes des chapelles ou des chœurs. Pl. XI de ce mémoire; n.° 2.

(4) Egl. de St.-Etienne à Beauv. Pl. XI de ce mémoire, n.° 6.

(5) Egl. de St.-Germer, Morienval, etc.

tes à nervures cylindriques, sans ornements, mais à partir du XI^e siècle, on sculpta à l'intrados la saillie formée par la réunion de ces nervures; on y figura des rosaces, des animaux symboliques, des plantes, des personnages.

Entablements, couronnements des édifices : Un des traits les plus caractéristiques de l'architecture, dite *gothique*, c'est la suppression de l'entablement, qui se fait remarquer dans les édifices mêmes les plus anciens qu'elle a produits. On ne retrouve de cette partie des monuments antiques, que la corniche avec ses modillons, simplement appliqués sur le nu des murs plutôt comme ornement que par utilité. Les formes des corniches subirent beaucoup de modifications et l'on peut dire que leur décoration présente une variété innombrable de sujets.

Les corniches du X^e siècle ont communément des modillons saillants, garnis de têtes grimaçantes, d'animaux, de bâtons disposés en croix (1) etc. Ces modillons se rattachent à une série de petites arcades semi-circulaires, garnies plus tard (XI.^e siècle) de contre-corbeaux. Quelque fois les corniches forment de larges bandeaux où sont sculptées des moulures ondulées ou tracées des ciselures triangulaires ou disposées en lozanges (2).

On trouve encore dans les églises romanes des cor-

(1) Egl. de Bitry (Oise.) — Morienval et généralement tous les édifices romans des X.^e et XI.^e siècles. — Pl. III de ce mémoire, n.^os 10 et 22.

(2) Piliers des égl. de Saint-Leger-aux-Bois, de Rhuis, Morienval, de la basse-œuvre, etc. (Oise), et pl. I de ce mémoire. n.^os 1 et 2. et pl. III; n.^os 23 à 30.

niches composées d'une suite de moulures carrées disposées en damier (1) ou taillées en cubes appelés *billettes*, ou encore une série d'arcatures semi-circulaires, sans contre-arcatures ni forte saillie, reposant sur le nu du mur à son amortissement (2).

En général on reconnaîtra les corniches romanes primitives : 1.° Par le style barbare de leurs ornements ; 2.° par l'absence de toute *décoration végétale* ; 3.° par leurs modillons saillants à masques difformes, mélangés de têtes d'animaux et quelque fois d'obscénités grossièrement exécutées.

Tours et clochers. Le dessin de l'église élevée au IX^e^ siècle par Angilbert à Centule (3), nous montre deux tours *rondes* surmontées d'un toit en cône tronqué à son sommet. C'est le *seul* exemple de l'emploi de ces espèces de monuments sous le rapport religieux, que nous connaissions en Picardie, antérieurement à la fin du X^e^ siècle ; mais, nous citerons comme caractérisant la forme et la disposition des tours les plus rapprochés de ce dernier siècle, celle : 1.° De la petite église de Rhuis (4) sur les bords de l'Oise ; 2.° de l'église de Morinval (5), d'Allone, d'Auviller, de Catenoy, etc. (Département de l'Oise) (6).

Les tours romanes sont *carrées* à un ou plusieurs

(1) Pl. II, de ce mémoire, n.^os^ 5 et 7.

(2) Voir *Mon. relig. de l'anc. Beauv.*

(3) *Acta sanctorum ordinis Sti. Benedicti* (Mabillon.)

(4) Pl. II de ce mémoire, n.° 3.

(5) *Planch. du voyage pittoresque dans l'anc. France de MM. Taylor, Charles Nodier, etc.* (Picardie.)

(6) *Arch. des mon. relig. de l'anc. Beauv.*

étages, avec un toit en *selle* ou *batière*, recouvert en tuiles ou en pierre ; les angles de ces tours sont aigus ; on en trouve cependant où ces angles sont à pans coupés, sur lesquels s'appuient des colonnettes (1). Lorsque ces tours présentent deux étages, le premier est carré et le second octogone (2) ; de ce dernier étage s'élève une pyramide dont les faces sont revêtues d'imbrications imitant des écailles de poisson.

On rencontre encore des tours qui ont jusqu'à trois étages (3), percés chacun de deux fenêtres *géminées* (4). Les tours romanes occupent communément le centre des églises, aux points d'intersection des transepts et de la nef principale, on voit cependant des exceptions à cette règle. Ces tours sont alors sur la façade principale, leur base forme un pérystile qui rappelle le *narthex* des basiliques (5).

Décoration des édifices, ornements, etc. : L'étude de l'ornementation est un moyen pour apprécier, avec assez d'exactitude, l'âge des monuments ; toutefois il convient d'observer avant tout si les parties décorées ou les ornements sont contemporains des édifices, soit par le style, soit par les caractères. Il arrivait souvent, au moyen-âge, que des portions considérables, des églises étaient sculptées sur place un ou deux siè-

(1) Église de Frocourt (Oise).

(2) Eglise de Lierville, Bouconvillers, Cambronne (même département.) (Arch. des mon. relig. de l'anc. Beauv.)

(3) A Morienval.

(4) C'est-à-dire réunies deux à deux.

(5) A Morienval.

cles après leur établissement, et c'est surtout aux corniches, aux moulures et aux chapitaux que cette observation peut s'appliquer. Un grand nombre de ceux-ci, restés jusqu'à nos jours à peine ébauchés, prouvent que les travaux de sculpture étaient exécutés en dernier lieu; il est donc essentiel de tenir compte, dans l'appréciation des *caractères*, de ces disparates hétérogènes, lorsqu'on les rencontre.

Les ornements des moulures des chapitaux ou des corniches (modillons) du style roman pur (1), participent au caractère sévère, lourd, de ce style; on y reconnaît tous les défauts d'une main-d'œuvre grossière et de l'inexpérience qui imite ou exécute sans goût comme sans instinct. Ce ne sont que des têtes bizarres quelquefois des reproductions obscènes (2), des plantes, des animaux, tristes reflets d'une société livrée aux idées les plus extravagantes et opprimée par l'esclavage! Rien ne dépeint mieux l'état de dégradation où étaient descendues les populations au IX.e et au X.e siècle, que les sculptures qui avoisinent cette dernière époque (3). Rien ne prouve mieux aussi le peu d'habileté des ouvriers

(1) Pl. III de ce mémoire, n.os 3 et 5.

(2) Eglise de Cambronne, de Berneuil, de Rhuis (Oise.)

(3) Les savants ont beaucoup écrit sur ces représentations de monstres, d'animaux de toute espèce, et sur leur origine; les uns n'y voient que les symbôles d'une immense et ténébreuse mythologie, fruits de l'imagination déréglée des sculpteurs, d'autres la représentation des masques si fréquents dans le moyen-âge, (Langlois, mémoire de la Société libre d'émulation de Rouen.) « Selon cet archéologue, ces figures hideuses, qui ont tant oc» cupé les antiquaires, ont une origine toute simple et toute na-

que la manière dont certains détails des sculptures des corniches sont exécutés ; ainsi, souvent ils sont fouillés dans la masse de la pierre, au lieu d'être saillants, et n'offrent que des hachures en losange, des ondulations, des cercles, etc.

Les ornements le plus souvent employés dans la décoration des églises du style roman pur, sont :

1.° *Les billettes*, qui entourent les entrées des fenêtres et des portes ou garnissent les moulures des corniches (1).

Les hachures, disposées sur les tailloirs des chapiteaux ou la face des corniches des pilastres (2).

3.° *Les chevrons*, qui garnissent les archivoltes des portes (3).

» turelle, ce ne sont pas des allusions au paganisme ou des » restes du culte payen, glissé dans le Christianisme des premiers » siècles ; mais ce sont des vestiges très-positifs des coutumes » impatronisées dans le culte même de nos pères. »

Selon nous, il ne faut voir dans ces productions bizarres que des images symboliques, représentant des vices, des punitions, des allusions fréquentes aux tourments de l'enfer, des avertissements sévères à des populations ignorantes, aux yeux desquelles il fallait sans cesse rappeler les peines éternelles. De là ces représentations de monstres dévorant des hommes, de serpents s'attachant à certaines parties de leur corps, de personnages dans des postures lubriques, que des animaux tourmentent.

(1) Eglise de Morienval, de la *Basse-œuvre*, pl. 1.re de ce mémoire, n.° 4.

(2) Eglise de Rhuis, de la *Basse-œuvre*, pl. 1.re de ce mémoire, n.° 2.

(3) Pl. 1.re de ce mémoire, n.° 5.

4.° *Les incrustations en briques*, souvenir des mosaïques antiques (1).

5.° Enfin les imitations plus ou moins grossières de plantes symboliques, d'animaux ou de sujets sacrés, se rencontrent assez ordinairement à l'extérieur des églises (2).

L'intérieur de celles-ci n'offre que peu d'ornements, les chapiteaux ou les arcades sont les seules parties décorées; on ne rencontre pas en Picardie de traces de colorage sur les murs, dans les édifices antérieurs au XII.° siècle, ni de ces incrustations en pierres de couleur, que l'on trouve dans les églises *romano-byzantines* du centre de la France. Les églises picardes, sous ce rapport, ressemblent plutôt à celles de Normandie.

La difficulté de donner plus de développement à la *décoration* des églises romanes primitives, faute de documents précis, nous oblige à terminer ici ce que nous avons à dire sur le style roman pur. Nous allons actuellement suivre l'architecture religieuse dans l'une de ses phases les plus curieuses; après avoir vu l'art dans toute sa barbarie, nous allons assister à sa *transformation*, c'est-à-dire à ce que M. De Caumont appelle la période de l'architecture *romane secondaire* (de 1000 à 1090 environ.) — Nous ferons connaître d'abord sous quels auspices s'est opérée cette *transformation*, ses causes, son principe; et nous étudierons ensuite quels sont les caractères distinctifs de ses œuvres.

(1) Très-rares en Picardie; cette sorte d'ornementation n'existe bien caractérisée que dans l'église de la Basse-œuvre.

(2) C'est ordinairement aux chapitaux ou sur les corniches plutôt que sur des bas-reliefs que l'on trouve ces sculptures; on rencontre très peu de ces derniers dans les églises du XI.° et du XII.° siècle.

Chapitre Second. — Du XI.e au XIII.e siècle. — Progrès de l'art chrétien. — Transformation romane.

Synonymie.— Normand. — Sarrazin. — *Anglais primitif* (de 1189 à 1307.) *Early-english.*

Sommaire : Evénements historiques de la Picardie, du XI.e au XIII.e siècle. — Marche de l'art. — Edifices remarquables. — Caractères architectoniques de cette période. — Considérations sur les changements que le temps ou les influences politiques et religieuses ont fait subir à ces caractères.

Nous avons laissé la Picardie en proie aux malheureuses conséquences des invasions des peuples du Nord, et plongée dans une fatale apathie ; une circonstance remarquable favorisa ensuite le réveil de l'architecture dans les premières années du XI.e siècle. On sait l'idée bizarre, généralement répandue, que le monde devait finir l'an 1000 ; le découragement qu'avait jeté dans les âmes cette catastrophe qu'on croyait prédite par un passage de l'apocalypse (1), rendit les peuples indifférents pour tout ce qui pouvait tenir aux

(1) Apocalypse, c. XX, p. 7.

besoins matériels ; ils négligèrent donc d'élever des édifices et ne songèrent plus qu'à leur salut. Cette disposition des esprits devint pour l'église une source de richesses qui furent employées dans la première moitié du XI.e siècle, à bâtir un grand nombre d'églises et de monastères.

Alors commença une ère nouvelle pour la Picardie ; la foi chrétienne s'éveillant avec un enthousiasme difficile à décrire, après l'anxiété où l'avait plongée la croyance de la fin des temps, imprima à l'architecture une impulsion extraordinaire. Mais ce qu'il importe de constater, c'est la part active que prenait le clergé dans les constructions ; les abbayes étaient devenues des écoles où la peinture, la sculpture et les arts accessoires venaient s'exercer. Là on réunissait à la puissance qui crée, les richesses, les moyens d'action ou d'exécution ; le clergé dirigeait tout, il inspirait tout, il était partout ; ainsi, grands événements, grands hommes, grandes pensées, gloire, tout lui est subordonné, tout concourt à seconder *son omnipotence, qui*, dès ce moment, selon l'expression d'un publiciste, *domine les siècles de la hauteur de ses basiliques et de ses portails !* (1)

Cette disposition des esprits, fut merveilleusement secondée par une circonstance dont les résultats ame-

(1) C'est dans le cours du XI.e siècle que furent construits successivement les monastères *de Breteuil*, rebâti en 1030 par Drogon, évêque de Beauvais ; de *St.-Symphorien*, 1035, de cette même ville ; de *St.-Quentin-lès-Beauvais*, 1067 (*Sigebert*, ann. 1067) ; de St.-Nicolas de *Ribemont* (diocèse de Laon) ; de *Vermand*, en 1091 ; de *Marke* (diocèse de Boulogne), de l'ordre des Bénédictins ; enfin dans le diocèse d'Amiens, en 1095, de *Berthaucourt*, etc.

nèrent plus tard une révolution dans l'ordre social, nous voulons parler des croisades. La première fut, comme on sait, prêchée par Pierre l'Hermite dans la Picardie, et c'est en 1096 que les premiers Croisés partirent d'Abbeville pour la Terre-Sainte. (1) A compter de cette époque, les communications avec l'Orient s'établissent de presque tous les points de cette province et concourent, surtout dans les premières années du XII.e siècle, en affaiblissant le pouvoir féodal, à consolider le pouvoir royal. Le sort des peuples s'améliora, et alors surgit l'établissement des *communes*, espèces de républiques qui, indépendantes des seigneurs, ne relevaient que du souverain. Les villes de Laon, Amiens, St.-Quentin, Beauvais, Noyon, jouirent de ce privilége et donnèrent l'exemple au reste de la France.

Une révolution s'opéra aussi dans l'architecture religieuse; ce fut, alors que l'ogive vint se greffer sur le tronc de l'art roman; nous expliquerons plus loin comment ce dernier se trouva totalement abandonné dans le cours du XII.e siècle, et par qu'elles transformations successives l'art chrétien atteignit sa perfection dans le siècle suivant.

Le tableau que présente le XII.e siècle, sous le rapport religieux, n'est ni moins curieux ni moins digne d'intérêt que celui du siècle précédent; en effet, c'est à partir du règne de Louis VII (1137), que les monastères surgissent comme miraculeusement; les prédications de St.-Bernard avaient réveillé l'ardeur des croisades et

(1) Dès 1063, nous voyons *Helinaud*, 41.e évêque de Laon, aller en Palestine.

cette fois le roi lui-même partit pour la Terre-Sainte. (1) On conçoit qu'elle impression cette action dût faire sur l'esprit des peuples, dont l'enthousiasme religieux allait toujours croissant. La Picardie répondit encore à l'appel fait par la voie de l'église, et l'histoire à conservé les noms des seigneurs picards qui vers la fin du XII^e^ siècle (1189) s'élancèrent vers l'Orient pour entreprendre de nouvelles croisades. Ce sont, sous Philippe-Auguste, les comtes de Boulogne (Renauld), de Ponthieu (Jean), de Soissons (Ive), de Clermont (Raoul), le sire de Coucy, etc. De retour dans leur patrie les pélérins y firent fleurir l'architecture, les reliques dont ils enrichirent les églises, les souvenirs de la Palestine, tout concourut à faire suivre à l'art une voie nouvelle, ou

(1) A compter de 1107, s'établissent en Picardie, savoir :

En 1107, le monastère de St.-Just (de *Beauvais*).
— 1108 — de *Ham*.
— 1117 — de *Guines*.
— 1120 — de *Dommartin*.
— 1121 — de *Prémontré*.
— 1124, les monastères de *Cuissy*, de *St-Martin* de Laon, de *St.-Jean-lès-Amiens*.
En 1128, le monastère de *Clairmarais*.
— 1129 — d'*Ourscamp*.
— 1130 — de *St.-Eloy*.
— 1131 — de *St.-Pierre-lès-Selincourt*.
— 1135 — de *Longvilliers*.
— 1137 — de St.-Michel *de Doullens*.
— — — du *Gard*.
— 1138 — de *Valoires*.
— 1140 — de *Clairfay*.
— 1141 — de *Cercamp*.
— 1145 — de *St.-Acheul*.

plutôt à lui faire subir une métamorphose complète et à multiplier les édifices.

Aussi, c'est à partir de la fin du XII.e siècle, que nos contrées offrent, sous le rapport de l'art religieux, le contraste le plus frappant avec les siècles qui l'avaient précédé ; nous voyons concourir à l'édification d'un grand nombre d'édifices ou d'abbayes, des reines de France, des personnages de la plus haute distinction, dont les travaux sont dirigés par les artistes les plus habiles. (1)

Nous développerons, dans ce mémoire, le brillant renouvellement de l'art à cette époque si curieuse où la société civile et la société religieuse n'avaient qu'un but, le triomphe de la foi, et nous feront connaître qu'elles causes concoururent plus spécialement à ce renouvellement.

I.re Période : du XI.e au XII.e siècle.— *Modifications du style roman pur.*

Avant de rechercher les causes qui modifièrent le style roman pur, avant de développer celles qui amenèrent sa *transformation*, il est nécessaire de bien établir l'origine de ce style et de celui qui est appelé *byzantin*.

Lorsque sous le règne de Constantin les chrétiens élevèrent leurs premiers temples, ce fut à l'art antique dégénéré qu'ils empruntèrent des modèles, mais

(1) Le XII.e siècle est la période la plus brillante de l'histoire de la Picardie ; on y élève des monuments dignes de figurer à côté des plus remarquables de la même époque en France.

cet art subit des changements selon les contrées où il se répandit. L'Occident adopta servilement les détails, l'ordonnance de l'architecture romaine, tandis que l'Orient en recevant l'élément romain, lui imprima une physionomie spéciale qui l'altéra en grande partie.

Ainsi l'art, en puisant à une source commune, présenta d'abord deux produits différents qui se développèrent séparément, sans mélange pendant plusieurs siècles ; cependant les relations commerciales, les communications des peuples de l'Europe et de l'Asie changèrent cet état de choses ; il y eut infiltration d'éléments nouveaux. L'Occident emprunta à l'Orient sa riche décoration végétale, ses dômes, ses coupoles, ses moulures fantastiques profondement accentuées et fouillées, dès-lors surgit dans l'Italie, l'Espagne, le midi de la France, une architecture qui, à la sévérité de l'art romain, à ses formes lourdes et robustes, associa les productions du goût asiatique ; c'est de cette association que date la *transformation romane* ou ce qu'on appelle le *style roman fleuri*.

Le XI.e siècle trouva dès son apparition tous les élémens qui pouvaient hâter les progrès de l'architecture ; (1) du nord au midi de l'Europe, les rois, les princes

(1) Selon M. Mérimée (*Essai sur l'architecture religieuse du moyen-âge*) les éléments qui concoururent à former l'architecture du XI.e siècle, sont :

1.° *Les souvenirs de l'architecture romaine.*

2.° *L'imitation de l'architecture néo-grecque et orientale*, importées par des étrangers ou par des artistes nationaux qui les avaient étudiées dans leurs voyages.

3.° *Les idées mystiques et les convenances de certaines corporations*

favorisaient l'élan général. *On voyait de toutes parts*, selon le témoignage de Guillaume de Malmesbury, *dans toutes les villes, dans les bourgs, dans les villages sortir de terre des monastères et des églises... On eut dit*, s'écrie à son tour Radulfe Glaber, *que l'univers avait dépouillé ses antiques vêtemens pour se couvrir d'églises neuves comme d'une blanche robe...* (1)

C'est de cette époque, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que datent en Picardie un grand nombre de fondations pieuses. Cette résurrection ou plutôt cette révolution ne fût pas seulement amenée par l'enthousiasme religieux, cette dernière s'opéra conjointement, avec le changement que subissait alors la société toute entière. (2) « *L'architecture surtout*, dit M. De Caumont, *prit un caractère qu'elle n'avait point eu aupa-*

religieuses, causes auxquelles il attribue les plans extraordinaires de quelques églises, leur orientation, l'allongement des chœurs, la disposition des chapelles rayonnant autour du chevet, le choix des sujets dans les bas-reliefs, et les animaux symboliques qui y figurent en si grand nombre.

4.° *Les besoins du climat et les mœurs nationales*,

5.° Enfin *le goût national*.

(1) « Erat enim ut si mundus ipse excutiendo semet, rejectâ » vetustate, passim candidam ecclesiarum vestem indueret. »

Je ne sais pas de temps, dit encore Mézeray, où l'on ait plus bâti d'églises et d'abbayes qu'en ce temps-là. Il n'y avait pas de seigneur qui ne se piquât de cette gloire. *On renversait même toutes les vieilles églises pour en construire de nouvelles.*

(2) » C'est à partir de la fin du x.e siècle (*Guizot, Cours* » *d'histoire moderne*, tome 3.) que l'être social qui porte le nom » de France, est pour ainsi dire formé. Il existe; on peut assister » à son développement propre et extérieur. Ce développement » mérite, pour la première fois, le nom de civilisation française. »

ravant, et dans toutes les parties de la France on vit s'élever des églises remarquables par leur nouveau style et leurs belles proportions. »

Les artistes du moyen-âge en appliquant dans leurs constructions les lois mises en pratique avant eux, les mirent en rapport avec les grandes idées du christianisme. De là jaillirent des combinaisons nouvelles inspirées par une foi et une imagination sans bornes; les sentimens d'une société dont l'âme s'élevait toute entière vers Dieu, dont toutes les pensées n'avaient qu'un but, celui de le glorifier dans ses œuvres, devaient nécessairement imprimer à l'architecture un caractère spécial. Voilà ce qui distingue l'art chrétien de l'art du moyen-âge, les anciens puisaient leurs inspirations à d'autres sources et le polythéisme sacrifiait trop aux sens pour rentrer dans le même ordre de pensées spiritualistes.

Cette distinction établie entre l'art antique et l'art chrétien, examinons quel fut l'effet de l'adoption de l'ornementation byzantine sur le style roman primitif.

On sait qu'à partir du XI.e siècle, les communications avec l'Orient établissent le goût oriental, non plus accidentellement, par localités, mais universellement; toutefois il subit des modifications selon les contrées où il est accueilli, « ainsi les Normands n'en prennent » que certains caractères, dit M. Vitet, et rejettent » les autres; il en est de même dans nos provinces » du midi, dans celles du centre, dans les pays ar- » rosés par le Rhin, partout quelques modifications de » détails, et comme un cachet particulier pour chaque » localité. »

En Picardie, c'est dans la décoration des édifices que

l'influence byzantine se fait surtout remarquer ; ainsi, par exemple, au XI.e siècle l'exécution soignée de la sculpture des frises et des chapitaux, où apparaissent des plantes empruntées aux climats de l'Asie, le soin minutieux apporté dans l'exactitude des détails, tandis que l'ensemble des édifices conserve son aspect robuste ; le caractère remarquable de fini, de fouillé, qui distingue les ornements ; les incrustations des colonnes et surtout des moulures des portes, tout porte le sceau du goût oriental. Ainsi, *richesse d'ornementation*, *détails variés*, *empruntés à l'Orient*, *et introduits dans les édifices*, *au* XI.e *siècle* ; tels sont les élémens qui modifièrent d'abord le style roman pur ou le transformèrent.

Les édifices religieux qui méritent d'être visités pour suivre les phases de la révolution que l'art éprouva dans le cours du siècle précité, sont très-nombreux dans la Picardie, surtout sur les bords de l'Oise ; avant d'entrer dans le développement des caractères qui les distinguent, nous allons faire connaître sommairement ceux qui, selon nous, sont dignes de l'attention des archéologues.

Nous citerons en première ligne l'ancienne église abbatiale de *St.-Germer* (Oise), construite en 1030, et située sur les frontières de la Normandie (1) ; ce monument qui mériterait seul une monographie étendue, présente beaucoup de particularités sur l'appa-

(1) Consulter sur cette église : 1.° *La notice statistique sur le canton du Coudray-St.-Germer*, par M. Graves ; 2.° le tome V.e des Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie ; 3.° l'Archéolog. des mon. relig. de l'anc. Beauvoisis.

rition *de l'ogive*, ainsi que sur l'ornementation au moment du déclin du style roman pur.

L'emploi de l'*arc-aigu* dans les parties principales de cette église, avant la première moitié du XI.e siècle, est un fait important; mais cette forme appliquée *seulement* aux arcades inférieures du monument, c'est-à-dire à celles qui sont destinées à en supporter le poids, tandis que les supérieures sont à plein cintre, viendrait à l'appui de l'opinion émise par plusieurs archéologues que l'ogive ne doit être considérée originairement que comme une innovation, nne *nécessité*, pour résister à la pression de la masse des édifices. A l'appui de cette opinion, M. Mérimée (1) fait observer judicieusement « que l'ogive ne paraît d'abord qu'à l'intérieur des édi- » fices où son *usage* est restreint aux arcades et aux » voûtes. Long-temps affectée à certaines parties inté- » rieurs de la construction, ce n'est que *fort tard* » qu'elle se montra dans l'amortissement des portes et » surtout des fenêtres, de même que dans la déco- » ration proprement dite.

» En raison de son utilité, comme offrant plus de » garantie, de résistance que les cintres (2), on dut

(1) *Essai sur l'architecture religieuse du moyen-âge, particulièrement en France.*

(2) Un exemple fort remarquable de l'ogive employée comme moyen de résistance, se trouve à la façade de N.-D. du Puy (Haute-Loire), laquelle offre tous les caractères du style bysantin du IX.e siècle; là l'ogive n'est utilisée qu'à la *porte principale d'entrée et à la fenêtre qui la surmonte, en raison sans doute de la charge qu'elles ont à soutenir*, tandis que les arcs du fronton et des arcatives appliquées aux différents étages sont généralement en plein cintre. (*Mérimée. Voyage d'Auvergne*).

» préférer, dit-il, l'ogive pour les arcs d'une grande
» portée. En résumé l'ogive fût long-temps une espèce
» de *pis-aller*, *une forme nécessaire* qu'on choisit de
» préférence, qu'on dut même être forcé de choisir,
» lorsqu'il s'agit avant tout de donner à l'architecture
» de l'élévation et de la légèreté. »

L'introduction de l'ogive en Picardie, son origine, son application aux églises des XII.e, XIII.e, XIV.e et XV.e siècle seront développées plus au long dans ce mémoire ; revenons à l'eglise de St.-Germer.

Cet édifice curieux sous tant de rapports, est en forme de croix latine terminée à l'est par une abside semi-circulaire, entourée de quatre chapelles ; celle du rond-point a été détruite au XIII.e siècle pour servir de passage à une petite église, bijou ravissant, dont la disposition et les détails rappellent la Sainte-Chapelle de Paris. (1)

L'église de St.-Germer est en moyen appareil, construite en craie provenant des carrières des environs ; elle se compose d'une nef avec bas côtés divisés longitudinalement en trois parties par deux rangs d'arcades *ogivales* reposant sur des piliers accouplés dont les chapitaux sont très-remarquables ; ces arcades sont surmontées de galeries à arcatures en *plein cintre surbaissé*, avec colonnettes, au-dessus desquelles règne une série de petites fenêtres *carrées ;* vient ensuite une galerie étroite, puis une corniche à *consoles* (2) ; enfin,

(1) Voir sur cette partie de l'église, la description de M. Graves et celle de M. l'abbé Corblet ; (Notice statis. sur le canton du Coudray St.-Germer ; et Descrip. de l'église de St.-Germer, Mém. de la Soc. des Ant. de Picardie, tome v.)

(2) Cette circonstance d'une *corniche à l'intérieur d'une église*,

des fenêtres en plein cintre, entourées de nervures en *ogives*, couronnent le tout.

Le chœur est très-court (1), mais présente une disposition fort remarquable : il se compose, dans sa partie inférieure, de sept arcades en ogives surhaussées, dont les archivoltes sont découpées en zig-zags (*ogives romanes de M. De Caumont*) ; trois colonnettes accouplées et *annelées* s'élèvent du tailloir des chapiteaux qui reçoivent les retombées de ces arcades, et l'arcature semi-circulaire de sept autres arcades d'une galerie (triforium) qui surmonte l'enceinte du chœur. Le reste de la décoration est semblable à celle de la nef, mais les nervures de la voûte du sanctuaire sont formées de boudins chargés de rubans, d'ornements et d'arabesques, disposition unique, et qui peut passer pour une exception en Picardie.

Les chapelles des bas côtés de cette partie de l'église sont voûtées et éclairées chacune par trois fenêtres romanes ; des archivoltes en plein cintre, *très-surbaissées*, les entourent jusqu'à la hauteur des impostes où des colonnes accouplées, à chapiteaux variés, en reçoivent la retombée et celles des nervures des voûtes de ces chapelles. (2)

dans la période romane, est fort curieuse ; c'est un des *rares* exemples que nous ayons rencontrés en Picardie.

(1) Il forme un peu plus du cinquième de la longueur totale de l'édifice.

(2) On remarque dans une de ces chapelles un *autel roman en pierre*, espèce de monument qui est maintenant excessivement rare. C'est le seul que nous puissions signaler en Picardie. MM. Taylor et Nodier (Voyage. — *Ancienne France*) en ont donné un dessin.

L'extérieur de cet édifice n'est pas moins digne d'étude, nous citerons surtout comme très-remarquable, sous ce rapport, la corniche qui décore l'amortissement des murs latéraux de la nef et de l'abside. (1)

Un des édifices religieux de la Picardie qui caractérise parfaitement le roman modifié, est l'église de *Nesle*, bâtie en 1021, par Hardouin de Croy, évêque de Noyon. Malgré les incendies qui en ont altéré en partie la forme primitive, cette église est encore un sujet intéressant d'étude.

Le portail (2), d'une grande simplicité, sans ornements, décoré seulement d'un cordon à dentelures qui en occupe toute la largueur, est consolidé par deux contreforts qui s'élèvent à droite et à gauche de l'entrée principale, jusqu'au niveau de la partie supérieure des bas-côtés. La partie la plus curieuse de ce portail est une porte qui donne accès dans le bas-côté gauche; elle est accompagnée de deux pilastres peu saillants, à base carrée, ornés sur leurs faces d'un ornement en feuillage, et garnis de consoles à leur sommet. Un arc semi-circulaire formé par trois tores réunis, entouré de lozanges disposés symétriquement sur l'archivolte, et couronnés d'une large moulure plate taillée en échiquier, surmonte cette porte. Le tympan n'offre qu'une surface unie sans aucune ciselure (3).

(1) Pour *le plan* et *les détails* de cet édifice, consulter les planches de *l'Archéologie des mon. relig. de l'anc. Beauv.*, ou celles des voyages de MM. Taylor et Charles Nodier (Picardie).

(2) Voir les planch. des voyag. pittor. de MM. Taylor et Nodier (Picardie).

(3) Pl. IV de ce mémoire, n.° 5.

On remarque aussi plusieurs cintres semi-circulaires garnis de zig-zags multiples ou de bâtons rompus, reposant sur un cordon de billettes disposé en damier (1). Les chapitaux de cet édifice méritent une attention spéciale pour la forme de leur galbe ou leurs décorations; ils sont en grande partie *historiés*, et l'on y a représenté des évêques, des figures bizarres, des animaux et des plantes (2). Les futs qui les supportent présentent de même des particularités; les uns sont cylindriques, courts, unis ou à faces angulaires (3); d'autres, ornés de cannelures disposées aussi en zigzags dans leur longueur (4). Cette variété de la forme primitive du fût des colonnes est déjà le premier symptôme de l'imitation du style byzantin, dit *roman fleuri*.

Le chœur est plus élevé que le reste de l'église, et il renferme une crypte fort curieuse (5) dont nous parlerons ailleurs. On remarque encore à l'intérieur l'ancienne salle du chapitre et les arcades de la nef principale.

L'église de *Berthaucourt*, arrondissement de Doullens (Somme) n'est pas moins intéressante que la précédente. Construite en 1092 par St-Gauthier, abbé de Pontoise, elle offre dans sa façade (6) tous les caractères des édifices de la *transformation romane*, principalement

(1) Pl. IV de ce mémoire, n.° 6.
(2) Id. id. n.° 1.
(3) Id. id. n°. 4.
(4) Id. id. n.° 2.
(5) Id. id. n.° 9.
(6) MM. Taylor et Nodier, *Voyag. pitt. précité*, ont donné une vue très-exacte de cette façade, dessinée par M. Duthoit, d'Amiens.

dans les arceaux de sa porte principale et les chapitaux de sa nef. Les corniches, le portail, ainsi que les fenêtres de cette façade (1) retracent aussi par leurs formes ou leurs ornements, cette époque si curieuse de l'art chrétien (2).

Les sculptures qui décorent l'église de *Mareuil* (arrondissement d'Abbeville), ne sont pas moins dignes d'intérêt, et ce monument, signalé pour la première fois par M. Garnier, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie, est peut-être l'un des plus curieux édifices romans du département de la Somme.

Nous ne terminerons pas cette revue rapide des principales églises du XI.e siècle sans mentionner comme unique, sous beaucoup de rapports, celle de St.-Leu d'Esserent, arrondissement de Senlis (Oise). Sa construction date de 1080, et elle n'a été probablement terminée que dans la deuxième moitié du XII.e ou la première moitié du XIII.e siècle. Aussi la signalerons-nous comme l'une des plus remarquables de la Picardie, et comme œuvre typique, sous le rapport des vicissitudes que l'architecture religieuse a éprouvées du XI au XIII.e siècle (3).

Nous entrerons dans de plus grands détails sur les églises qui précèdent, lorsque nous retracerons les caractères distinctifs de l'art chrétien, et que nous

(1) Planches de ce mémoire, IV, n°. 16, et V, n.° 1.

(2) Consulter la *Description de cette église*, par M. Garnier, *Mémoire sur les monuments religieux et historiques* du département de la Somme (1839).

(3) Consulter, pour plus de détails, *L'Archéologie des mon. relig. de l'anc. Beauvoisis.*

analyserons chacune des parties principales de ces monuments sous le point de vue archéologique.

Les édifices qui retracent les caractères de la transformation romane sont très-nombreux sur les bords de l'Oise, et voici ceux qui méritent une étude spéciale : (Arrondissement de Compiègne). Eglises de *Cuise*, *Thourotte*, *Pierrefond* (1060) ; *Coudun*, *Chelles*, *St.-Leger-aux-Bois* (1085) ; *Bitry*, *Tracy-le-Val*. (Arrondissement de Senlis). Eglises de *St.-Wast-de-Longmont*, de *Villers St.-Paul*, *Nogent-les-Vierges* (la nef), *Mello*, *Gillocourt*, *Rully*, *St.-Christophe-en-Hallatte*, *Villeneuve-sur-Verberoie*, la cathédrale de Senlis, (le portail et parties les inférieures de l'édifice). (Arrondissement de Clermont) Eglises de *Canly*, *Bulles* (1074), *Mogneville*, *Bury*, *Catenoy*, *Labruyère*, *Nointel*, *Cambronne*, *Breuil-Sec*, et dans l'arrondissement de Beauvais, celles de *Lavilletertre*, *Mouchy-Châtel*, *Allone*, *Sommereux*, *Trie-Château*, *St.-Lazare* (Maladrerie).

Nous avons fait connaître les circonstances qui concoururent à ramener l'architecture religieuse dans une meilleure voie, nous avons développé les causes qui favorisèrent son retour vers un ordre d'idées ou d'exécution moins barbares, enfin nous avons montré la société toute entière répudiant les traditions, les coutumes, les usages qui l'avaient asservie pendant cinq siècles, se constituer sur de nouvelles bases et se régénérer ; étudions actuellement les monuments qui furent élevés sous l'influence ou l'inspiration de ce nouvel état de choses.

Caractères généraux. Les *caractères* de la période de la *transformation romane* sont d'autant plus difficiles à énumérer, que cette période ne fut qu'un long en-

fantement de l'architecture chrétienne dont le style *mystique pur* est la plus parfaite réalisation. Dans l'exposé des faits qui ont le plus contribué à cette transformation, nous en avons tracé l'origine et le développement; nous essaierons actuellement d'indiquer les traits principaux de la physionomie que présente cette époque si intéressante.

Ce qui frappe d'abord dans les édifices de la première moitié du XI.e siècle c'est un aspect lourd et sévère, dont quelques ornemens travaillés avec soin et d'une grande richesse de détails, vient encore faire ressortir l'apparence solide; on voit déjà deux principes, deux élémens qui doivent lutter ensemble. Mais bientôt paraît l'*ogive*, les lourds piliers romans cèdent leur place aux colonnes accouplées, enfin les *voûtes* remplacent les rustiques toitures. Alors les temples s'élèvent, se dressent, se développent, pour recevoir dans leur sein les populations qui s'y pressent; on conçoit qu'au milieu d'une telle situation, l'art ne pouvait rester en arrière. Il progressait donc, mais lié aux croyances de la société religieuse dont il empruntait les idées, dont il réalisait les doctrines, et voilà pourquoi dans la période qui nous occupe dans le même pays, à des distances très-rapprochées, il affectait des formes si diverses qu'on ne saurait en suivre les traces qu'en les saisissant une à une, pied à pied, et en tenant compte d'une foule de détails qui souvent échappent à l'analyse (1). Dans la Picardie, la transformation ro-

(1) La grande variété ou l'imperfection des formes architectoniques que l'on remarque dans les monuments du XI au XIII.e siècle, tient sans doute à la prodigieuse diversité des idées de la société

mane offre un curieux spectacle ; limitrophe de la Normandie d'une part, elle y puise une partie de l'ornementation de ses édifices ; de l'autre ses relations avec les bords du Rhin y infiltrent dans le plan et la disposition des édifices des caractères d'origine allemande (1), tandis que ses relations avec l'Orient, dès les premières croisades, font germer de bonne heure dans son sein les riches semences de l'art de Byzance.

Forme et distribution. Un des premiers symptômes de la *modification* qu'éprouva le style roman pur, fût le grand développement donné au plan et à l'ordonnance générale des églises ; cette disposition amena dans la masse et les détails des constructions moins de largeur et plus de hauteur dans l'ensemble, et fit disparaître le caractère spécial du style précité. En général, les formes des églises romanes sont variables. Toutefois, nous allons essayer d'indiquer celles qui nous ont paru être le plus généralement en usage du XI.e au XII.e siècle.

Les églises élevées dans le cours de cette période sont en forme de croix et orientées d'occident en orient, de manière à ce que l'abside *reçoive la lumière* du soleil levant ; dans les campagnes, elles présentent souvent un carré long, sans transepts, terminé circulairement et accompagné de bas côtés. Trois divisions

dans cette période, et surtout à l'agitation qui y régnait. Il était bien difficile d'arriver alors, dit M. Guizot (*Cours d'histoire moderne*) à la simplicité, à la clarté qui constituent la beauté de toute composition, à *l'unité symbolique du travail.*

(1) *Transsepts circulaires* des églises de Soissons et de Noyon, *Plan en forme de croix de Lorraine* de l'église de St.-Quentin.

longitudinales forment la nef principale et ses bas côtés ; parfois cette nef n'a qu'un seul bas côté, particularité que l'on remarque surtout dans les églises des ordres mendiants.

La forme de la croix latine est généralement adoptée en Picardie, celle de la croix grecque y est inconnue ; on trouve cependant des édifices dont la longueur extraordinaire du chœur figure en plan une disposition qui rapproche beaucoup d'une croix de cette dernière espèce (1).

Chœur et abside. Il convient de signaler d'abord à l'égard des temples élevés sous l'inspiration des idées réformatrices de la période qui nous occupe, l'addition des chapelles dont on entoura le chœur, et celle des collatéraux qui permirent d'en suivre le pourtour ; c'est alors que parurent encore les galeries placées au-dessus des arcades du sanctuaire et qui forment ce qu'on appelle le *triforium*, dans les églises du moyen-âge. (2)

Dans certaines églises le chœur est plus bas que la nef (3) ; mais on ne saurait établir des règles fixes sur la situation de cette partie des édifices, su-

(1) Anciennes cathédrales de *Senlis* et de *Noyon*.

(2) *Mêmes édifices*, et églises de *St.-Germer*, *St.-Leu d'Esserent* (Oise).

Le nom de *triforium* est employé par les Anglais pour désigner la galerie intérieure qui a remplacé les tribunes des basiliques romaines au-dessus des arcades de la grande nef. De Caumont, (*Cours d'antiquités*, 4.e partie, page 253).

(3) Eglise de *Nampe-au-Val.* (Somme.)

bordonnés souvent à des eaccidents de terrain qui en modifiaient plus ou moins le niveau.

Les nombreux changements que l'on fit subir à la forme du chœur ne permettent pas d'assigner de règles pour en déterminer l'ancienneté, ainsi que les caractères ; voici seulement ce que l'observation peut jusqu'à certain point déterminer à cet égard :

Dans les églises des campagnes, on conserva la forme circulaire (1) ; quelques-unes cependant ont un chœur carré (2), particularité qui se fait remarquer également à la cathédrale de Laon. On trouve aussi des églises terminées par trois absides circulaires (3), d'autres en forme de T.

La disposition que l'on rencontre presque toujours en Normandie, à l'égard des bas côtés du chœur qui se prolongent au-delà des transsepts, mais qui s'arrêtent *là où commence la courbure de l'abside*, (de sorte qu'ils ne font pas le tour du chœur) (4), dans les églises du XI.e siècle, ne se retrouve pas en Picardie.

(1) Eglises de *St.-Germer*, de *Tracy-le-Val*.

(2) *Canly* (Oise), arrondissement de Compiègne, *Chavançon*, *Oudeuil*, *Senots*, *Boubiers*, *Roy-Boissy*, *Esches*, *Ivri-le-Temple*, *Monchy-le-Châtel* (Arrondissement de Beauvais). *Betz*, *Boullare*, *Etavigny*, *St.-Christophe-en-Halatte* (Arrondissement de Senlis).

(3) Eglise de *Chelles* (Oise).

(4) Voir l'*Atlas du cours de M. de Caumont, antiquités monumentales*, *pl.* XLIII, *fig.* 10. » Je ne connais guère, dit cet » archéologue, dans cette province (la Normandie) d'églises du » XI.e siècle dans lesquelles les bas-côtés tournent autour de » l'hémicycle du chœur. » *Cours précité*, page 122, 4.e partie.

Nefs et collatéraux. La largeur disproportionnée des nefs romanes primitives disparut avec le XI.e siècle ; l'accroissement du nombre des fidèles, l'élévation des voûtes et le système d'élancement qui prédominait de plus en plus dans les parties principales des temples, l'établissement des galeries et des collatéraux de la nef principale, concoururent puissamment à donner plus d'extension aux parties destinées à maintenir l'équilibre des masses supérieures.

Dans les églises rurales, les murs de la nef principale sont percés dans leur partie supérieure de fenêtres étroites, sans ornements, qui y laissent à peine pénétrer la lumière ; mais dans les églises construites avec soin, cette nef a des bas côtés garnis de baies ouvertes à trois mètres environ du sol, évasées à l'intérieur (1) ; extérieurement ces murs sont renforcés jusqu'à un mètre de hauteur, d'un soubassement en pierres de taille (quelque fois en grès), très-peu saillant, dont l'amortissement est à pan coupé ou formé par une moulure en forme de talon renversé. (2)

Les édifices du XI.e siècle (du moins ceux de premier ordre), ont des collatéraux et une nef principale pourvus de voûtes et d'arcades au-dessus des quelles s'ouvrent des *galeries-tribunes ;* nous citerons comme remarquables celles des églises de St.-Germer, de St.-

(1) Egl. de *St.-Germer*, de *St.-Etienne* à Beauvais, etc.

(2) Les murs des collatéraux à l'intérieur sont parfois tapissés d'arcatures en plein cintre (Eglise de *Namps-au-Val* (*Somme*) ou ogivales, soutenues par des colonnes qui reposent sur un banc continu, parallèle à l'axe de la nef. — *Villers-St.-Paul* (Oise).

Etienne à Beauvais, etc. qui présentent des particularités curieuses. (1)

Dans les basiliques primitives ces galeries étaient réservées, comme nous l'avons dit, aux veuves et aux religieuses, mais il ne paraît pas que cet usage ait été continué au XI.e siècle.

Les collatéraux des nefs principales qui appartiennent à la transformation romane, se prolongent ordinairement jusqu'aux croisillons des transsepts ; ils sont privés de chapelles et le nombre considérable de pierres tumulaires qui se rencontrent dans ces collatéraux, prouvent que cette partie des églises servait de lieu d'inhumation habituelle.

Les églises de Picardie n'ont pas, à l'entrée de la nef principale, ces vestibules intérieurs (Narthex) où se plaçaient dans l'église primitive les cathécumènes, et qu'on rencontre fréquemment dans les édifices du midi de la France ; par fois seulement l'épaisseur de la base du clocher situé dans l'axe du portail, laisse un espace qui sert de porche. (2)

Mais un exemple unique dans cette province, c'est la salle placée au-dessus de l'entrée de l'église abbatiale de St.-Leu d'Esserent (Oise.) (3) Elle forme avant-corps avec la nef, et présente une série de fenêtres romanes dont les archivoltes sont ornées de feuilles laciniées très-élégantes à l'extérieur ; à l'intérieur, ces

(1) Voir les planches de *l'Arch. des mon. relig. de l'anc. Beauvoisis.*

(2) Eglise de *Thourotte* (Oise).

(3) Voir dans *l'Archéologie des monuments religieux du Beauvoisis*, le plan et les détails de cette salle.

baies éclairent des travées *ogivales*, formées par des piliers accouplés, lesquels reçoivent les nervures d'une voûte méplate, à *tores cylindriques*, *encadrées par un double rang de zig-zags en saillie*, disposition extraordinaire et qui produit un effet des plus pittoresques. (1)

La nef de l'église de Bury (Oise), offre aussi dans la décoration de ses travées cette application de zig-zags, à double rang accolés, mais disposés en festons sur le bandeau des arcades. (2)

Telles sont les particularités que nous avons remarquées aux nefs du XI.e siècle; dans les campagnes, elles sont en général très-basses, sans galerie à l'intérieur, formant deux ou trois divisions parallèles à l'axe de l'église, quelquefois une seule, et sont surmontées de planchers en bois ou de voûtes en pierre à nervures croisées.

Chapelles. Le nombre des chapelles s'accrût beaucoup à partir du XI.e siècle, par suite de l'introduction des reliques des saints dans les églises. Ces reliques déposées près du chœur, donnèrent lieu à l'établissement des chapelles qui rayonnent autour du sanctuaire. Elles sont groupées ordinairement par trois ou par cinq, de forme circulaire, de sorte que leur ensemble figure une auréole symbolique à l'extrémité de la croix que décrivent la nef et les transsepts. (3)

Le plus souvent, les deux extrémités des croisillons de la nef transversale (transsepts) sont aussi garnis de chapelles, de même que les murs qui font face aux

(1-2) Arch. des Mon. relig. de l'anc. Beauv.

(3) Chœur de l'église de St.-Germer.

bas côtés de la nef principale, dans les édifices dont le chœur finit en hémycicle et sans collatéraux. (1)

Les chapelles occupent toujours, à très-peu d'exceptions près, le rond-point du sanctuaire ; et, il est très-rare, à moins qu'elles n'y aient été établies postérieurement à la période dont nous nous occupons, qu'on les trouve placées dans les bas côtés de la grande nef. (2)

C'est sous la chapelle principale du chœur, que se rencontre quelque fois la *crypte* ou *confession* des basiliques primitives ; nous en retrouvons des exemples dans les églises de Nesle (3), de Ham (Somme), de Pierrefonds (Oise.) Ces cryptes reproduisent assez ordinairement la disposition de l'abside qui les surmonte ; celle de Pierrefonds (1060), à la forme d'une croix grecque, elle est à voûtes méplates, sans nervures ; quatre colonnes seulement occupent les angles des massifs des points d'intersection de cette croix et en forment toute la décoration. (4)

L'ancienne cathédrale d'Arras, bâtie en 1030, possédait

(1) Eglises de *Thourotte*, de *Tracy-le-Val*, (Oise) et un grand nombre d'édifices religieux de peu d'importance.

(2) A Noyon (Eglise N.-D.), à Compiègne (Egl. St.-Jacques), on trouve des chapelles dans les collatéraux de la nef (XIII.e siècle), mais on reconnaît qu'elles y ont été établies dans le XV.e siècle.

(3) La crypte de Nesle s'étend sous le sanctuaire ; elle a des voûtes *sans nervures* et surbaissées, et contient trois chapelles où l'on célébrait autrefois la messe. Des piliers en marbre noir, dont les chapitaux sont ornés de figures symboliques d'animaux, etc., supportent cette voûte dont l'appareil est remarquable.

(4) *Planche de ce mémoire*, n.os 8, 9 et 10.

aussi une crypte qui « s'étendait sous le rond-point du » chœur, s'élargissait avec chacune des chapelles de » l'hémicycle et se composait d'un certain nombre d'en- » trecolonnements. Ces piliers présentaient une masse » carrée en grès, terminée par un large tailloir d'où » se dégageaient des tores à boudin, formant des arcs- » transversaux et parallèles, dont l'ogive émoussée se » rapprochait beaucoup du plein cintre... l'extrémité » droite de cette crypte s'élargissait en formant deux » salles, dans la première était une cheminée pour des » chaudières ; dans la seconde, on lavait les linges » sacrés. » (1)

Transsepts. Cette partie des églises qui correspond au *chaloidique* des basiliques romaines, n'a pas ordinairement dans les monuments de la transformation romane, de divisions longitudinales comme la nef principale ; les transsepts le plus souvent sont terminés *carrément*, et forment une nef qui coupe la précédente à angle droit ; et jusqu'au XII.e siècle, leur décoration, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, diffère peu de celle du reste de l'édifice.

La partie centrale des transsepts est occupée le plus communément par la tour de l'église. (2) Quelque fois les transsepts ne dépassent pas le revêtement extérieur des murs des collatéraux de la nef principale, mais nous n'avons pas rencontré en Picardie d'absides saillantes et demi-circulaires, ne s'élevant à l'extérieur

(1) *Notice* sur l'ancienne cath. d'Arras (1839).

(2) C'est une règle constante (à quelques exceptions près) dans les églises rurales de la période romane.

que jusqu'à la hauteur de la façade, comme dans l'ouest de la France, par exemple.

Les façades terminales des transsepts, sont communément percées de baies en nombre impair; la partie inférieure de ces façades, présente aussi des ouvertures (portes) qui donnent accès dans les églises (1).

Façades. L'examen des façades réclame une attention particulière, il convient donc de les étudier avec le plus grand soin; pour y parvenir, nous croyons utile de décrire :

1.° Leur système général de construction, leur décoration, leurs détails. — 2.° Les portails.

Nous ne possédons pas en Picardie d'édifices de *premier ordre, antérieurs au* XII.e *siècle* (2), qui présentent des façades que l'on puisse étudier pour leur décoration et leurs détails, et encore ne peut-on citer comme exemple bien caractérisé que la façade de l'entrée principale de l'ancienne cathédrale de Senlis.

Essayons donc de décrire l'ensemble ou les détails de celles des édifices religieux de second ordre. Les murs de l'entrée principale des édifices religieux au

(1) Croisillon méridional de l'église de St.-Germer (Oise).

Dans l'ancienne cathé (détruite dans les premières années du XIX.e siècle), le prolongement des transsepts était occupé aux deux extrémités par deux tours : la partie intermédiaire servait de salle capitulaire (*Notice précitée*).

(2) L'église de *Ham* présente, *dans sa façade principale*, des détails intéressants à examiner. La fondation est inconnue, on sait seulement que sous Baldéric, évêque de Noyon, et de Geoffroy, évêque d'Amiens, on y établit en 1108 des chanoines; toutefois il y a lieu de croire, d'après la forme de ses détails, qu'elle remonte au siècle précédent.

XI.e siècle, sont *construits* en moyen appareil, formé de pierres placées horizontalement dans le sens de leur plus grande largeur; mais la construction des murs latéraux diffère en ce qu'elle est formée d'appareils quelquefois en blocage, consolidés par des chaînes en pierres de taille ou des contreforts (1); ces murs ont à leur amortissement une corniche appliquée (2).

Le portail, où l'on trouve toujours un riche système de décoration, est quelquefois flanqué d'une ou de deux tours et précédé d'un porche (3).

Une porte d'une grande dimension, accompagnée d'une porte plus petite, en occupent la largeur; elles sont, le plus souvent, ornées de voussures en retraite, richement sculptées. (Voir ci-après, *portes et arcades.*)

Les fenêtres de ces façades sont simples, à une seule arcade, jamais composées, c'est-à-dire réunis deux à deux. Pour les *transsepts*, nous renvoyons à ce qui a été indiqué précédemment. (Voir *transsepts.*)

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails à l'égard des façades principales, on trouvera aux articles spéciaux sur les portes, les fenêtres etc., tout ce qui peut concerner leurs détails ou leur décoration. Toute-

(2) Dans les églises des campagnes, on remarque quelque fois sur ces murs, à quelques mètres du sol, une bande noire ou *litre* qu'on plaçait en signe de deuil à la mort des seigneurs qui y possèdaient des fiefs, et on peignait sur cette bande, de distance en distance, leurs armoiries. — Eglises de *Méru*, *Villers-St.-Paul* (Oise).

(3) Egl. de *St.-Germer*, *Villers-St.-Paul*, *Tracy-le-Val*, etc. (Oise), *Namps-au-Val* (Somme).

(4) Egl. de St. Leu d'Esserent.

fois, comme il est utile de distinguer les modifications que présentent les portails *dans les églises de peu d'importance*, et que souvent on y retrouve l'art dans toute sa naïveté, nous allons entrer dans quelques détails à ce sujet. Il nous est impossible d'analyser toutes ces modifications, car elles sont innombrables, mais il y a lieu d'espérer que l'application des caractères que nous allons analyser permettra de classer et de reconnaître ceux qui peuvent leur être assimilés synthétiquement.

Les églises rurales ont ordinairement des façades en grand ou en moyen appareil de pierres de taille, composées à leur partie inférieure de trois divisions qui correspondent aux divisions intérieures de la nef et de ses bas côtés. La division centrale est occupée par un portail, soit à plein ceintre, soit en ogive en tiers point avec zig-zags. *(Ogive romane de M. De Caumont)*; trois et quelquefois quatre colonnes en retraite, dont les bases reposent sur une plinthe à quelques centimètres du sol, et dont les chapitaux sont ornés de feuillages, d'animaux, de figures, etc., s'élèvent de chaque côté d'une baie rectangulaire (1). Quelquefois, à St.-Wast-de-Longmont (Oise), par exemple, ces colonnes sont remplacées par des arceaux prismatiques qui dessinent le portail dans tout son développement (2). Les tailloirs des chapitaux précités, reçoivent les retombées des archivoltes, en nombre égal à celui des colonnes, lesquelles sont disposées dans le plein de la muraille, par ressauts réguliers (3). Dans le plus grand nombre

(1) Egl. de St.-Leu d'Esserent (Pl. de *l'Arch. des mon. relig. de l'anc. Beauvoisis*).

(2) Pl. v. de ce mémoire, n.° 10.

(3) Idem n.° 15.

des églises, les portes sont richement ornées de tores à *chevrons* ou à *contrechevrons* (zig-zags), de frettes crénelées, de violettes, (voir : *décoration des édifices*) etc; une moulure soit ronde, soit taillée en biseau, inscrit toujours toute cette arcature. Le tympan offre habituellement des appareils à incrustation disposés soit en échiquier soit à compartiments (1).

Le portail est séparé à droite et à gauche des deux divisions latérales dont nous avons parlé, par un contre-fort large, peu saillant, et terminé par un larmier; enfin les parois des murs de ces divisions restent nues, et sont percées de fenêtres étroites, longues et peu ornées.

Une corniche ou une retraite sépare le portail de la partie centrale de la façade, c'est dans cette partie que se trouve souvent une très-large fenêtre à plein cintre, avec ou sans colonnettes, encadrée à son amortissement par une moulure jusqu'à la hauteur des impostes (2). Enfin le mur de la façade se termine par un fronton aigu, dont les pentes sont garnies d'une moulure profilée en biseau; la forme de ce fronton

(1) Les façades qui présentent en tout ou en partie les caractères que nous venons d'énumérer, sont celles :

1.° Des églises de *Mareuil*, d'*Airaines*, de *Nesle*, de *Berthaucourt* etc. (département de la Somme).

2.° De *Nointel*, *Coudun*, *Saint-Léger-aux-bois*, *Villers-St.-Paul*, de *Trumilly*, *Cuise*, *Tracy-le-Val*, *Bulles*, *St.-Leu d'Esserent*, etc. (département de l'Oise).

Consulter, pour plus de détails, les planches de l'*Arch. des mon. relig. de l'ancien Beauvoisis*, et la pl. IV de ce mémoire, n.os 8, 12, 13, et 16.

(2) Egl. d'*Allone*, d'*Avrechy*, *Caufry*, *St.-Leu d'Esserent* (Oise).

Ou en blocage formé de silex et de petites pierres, noyées dans du mortier ;

Ou en grès et silex disposés en échiquier, ou formant des compartiments de couleurs diverses, en bandes horizontales ;

Ou enfin en briques mêlées de moëllons, de grès ou de silex (1).

Du reste, il est très-difficile de décrire tous les appareils de la période romane dans nos contrées, car ils ont varié de localité à localité, selon la nature des matériaux, la facilité de leur extraction ou des moyens de transport, leur rareté, etc. Ceux que nous venons de signaler se rencontrent le plus communément.

Contreforts et arcs-boutants. — A partir du XI.e siècle, l'élévation donnée aux églises et l'établissement des voûtes, nécessitèrent de distance en distance le renforcement des murailles *à l'extérieur*, leur grande portée fut neutralisée par l'effet des contreforts dont on varia les formes ou la disposition, et qu'on décora avec soin. Ils deviennent alors saillants, formant un plan, un carré long, et s'élevant en retraite, avec des lamiers qui se multiplient à mesure que les contreforts s'approchent de l'amortissement de la muraille qu'ils consolident (2).

Aux édifices où l'ornementation se fait remarquer, les contreforts restent rarement nuds; ils sont parfois décorés de colonnes ayant pour chapitaux des têtes grimaçantes qui semblent dévorer les fûts (3), parfois

(1) Se trouvent plus particulièrement dans la partie du nord du département de l'Oise, qui avoisine celui de la Somme.

(2) Pl. IV de ce mémoire, n.° 21.

(3) Eglise de St.-Etienne à *Beauvais*.

aussi leur face principale est ornée de pignons triangulaires (1). Cette espèce de contreforts se rencontre dans la partie inférieure des églises, tandis que les murs supérieurs ne présentent que de simples colonnettes engagées (2) ou des ressauts sans épaisseur.

Mais lorsque les voûtes réclamèrent des appuis pour se maintenir sur la nef principale, le besoin de les contrebuter à de grandes hauteurs fit naître les *arcs-boutans* qui s'élancèrent du massif des contreforts inférieurs pour aller s'appuyer au couronnement des édifices à la hauteur des corniches. Toutefois cette disposition, qui caractérise *à l'extérieur* les parties principales de l'ensemble de la nef au XIII.e siècle, ne se rencontre pas dans les édifices élevés au XI.e siècle, du moins en général. Dans le siècle suivant, l'amortissement de la face des contreforts, ordinairement en talus, est orné d'imbrications imitant des *écailles de poisson* (3).

Piliers et colonnes. — L'élévation des églises et surtout l'établissement des voûtes d'arête, ayant nécessité au XI.e siècle des supports plus nombreux pour résister à la pression des parties supérieures sur les inférieures, on engagea dans l'épaisseur des piliers des futs cylindriques disposés en faisceaux sur les quatre faces et particulièrement sur les faces parallèles à l'axe

(1) Eglise de *Chelles* (arrondissement de Compiègne). — Pl. IV de ce mém. n.° 22.

(2) Église de St.-Etienne, à *Beauvais*.

(3) Porche de l'église de N.-D. de Noyon, et façade de celle de St.-Etienne à Beauvais.

est communément triangulaire, en petit appareil, et la surface ornée d'une croix en saillie ou d'une petite fenêtre ronde *(oculus)* (1).

Les tours qui accompagnent les façades principales sont situées soit à la droite soit à la gauche de ces façades, quelquefois au milieu (voir : *tours et clochers*), quelquefois encore elles occupent la place du fronton ou pignon qui couronne le mur de face, et porte alors le nom de *clocher arcade*, parce qu'il est composé d'une simple arcade à jour, sous laquelle la cloche est suspendue (2).

Nous n'avons pas rencontré dans les églises des campagnes à l'entrée des portails, *de porches* de grande dimension, ni ceux qui furent construits pour servir de défense, disposés en créneaux ou machicoulis, appelés *porches*

(1) Nous signalerons comme un des exemples les plus intéressants du style du XI.e siècle, le portail de l'église de *Mareuil* (Pl. IV, de ce mémoire, n.° 20). « On y trouve, au-dessus de » la porte d'entrée, le tableau grossièrement sculpté du Christ, » entouré des attributs des quatre évangélistes, le bœuf, le lion, » l'ange et l'aigle : seulement, il est à remarquer que la figure » qui occupe le centre est assise, au lieu d'être debout, comme » dans les monuments de la même époque existant dans la Nor» mandie. L'archivolte est ornée de moulures en zig-zag. Au» dessus du portail, on remarque un cordon formant corniche. » Les modillons sont séparés par des arcs plein cintre sous les« quels sont sculptées des têtes humaines.....

» Deux petites fenêtres élancées, grâcieuses par leurs formes, » sont surmontées d'archivoltes formées en cordon de billettes, » disposées en damier. » — *Mém. sur les mon. relig. et historiques du département de la Somme*; par M. Garnier.

(2) Eglise de la *Rue St.-Pierre*, arrondissement de Clermont (Oise).

militaires ; ceux qui sont le plus communément en usage, sont de simples *auvents* destinés à mettre les fidèles à l'abri des injures du temps (1).

Appareil de constructions. — Dès le XI.e siècle, l'art de bâtir fit de grands progrès ; en effet, on remarque que les constructions importantes élevées dans la première moitié de ce siècle ne présentent plus les appareils reticulés ou composés de pierres de petite dimension ; *(opus reticulatum, opus spicatum etc.)* on y rencontre au contraire le *grand* ou le *moyen appareil* (2), formé par des pierres de taille entières et disposées dans le sens de leur longueur, par assises horizontales.

Quant aux églises rurales, il est difficile d'assigner des caractères distinctifs à leur appareil, pour établir l'époque de leur construction. Voici ceux que nous avons généralement remarqués dans celles qui nous ont paru appartenir à la période du XI.e au XIII.e siècle.

Les murs sont appareillés :

Où en moëllons équarris, rangés par assises, avec pierres de taille à la base des murs, autour des fenêtres et aux angles des monuments (3) ;

Ou en moëllons noyés dans du mortier (4) ;

Ou en pierres de taille par assises inégales, dont les joints ont jusqu'à trois centimètres d'épaisseur (5) ;

(1) Egl. d'*Ansacq*, *St.-Wast de Longmont*, *Coudun*, etc. (Oise).

(2) Eglise de *Namps-au-Val* (Somme).

(3) Idem d'*Abbecourt* (Oise).

(4) Idem de Bresles.

(5) Le plus grand nombre des édifices du sud de la Picardie, qui avoisinent l'Oise.

zarres d'animaux, représentations qui, dans l'origine, ont eu un langage dont il nous est impossible aujourd'hui de connaître les mots. Ainsi, l'église de Bury (Oise) qui renferme la suite la plus curieuse de chapiteaux symboliques que nous ayons rencontrée, offre une foule de sujets que nous recommandons aux recherches des antiquaires ; ce sont des têtes humaines surmontant un corps d'oiseau les aîles étendues, monté sur un chien, ou entre deux oiseaux à bec recourbé, des coqs suspendus par la queue, etc. (1)

La forme des corbeilles des chapiteaux voisins du x.e siècle, affecte des profils sévèrement accentués, en général elle est *cylindrique*, avec ou sans tailloir, (dans ce dernier cas le tailloir est remplacé par une moulure très-épaisse), parfois *cubique*, *en forme de cône*, de *pyramide renversée*, etc. Mais à partir de la deuxième moitié du xi.e siècle, c'est la forme du chapiteau corinthien qui prédomine, ou plutôt le galbe s'allonge et produit cette variété de motifs de toute espéce, puisés dans le règne végétal ; cette exubérance de décoration, de fruits, de fleurs est l'un des caractères les plus saillants de cette époque.

Quelques archéologues ont cru pouvoir assigner à cette adoption d'une décoration toute végétale, dans les églises du xi.e siècle, une origine mystique, fondée sur la décision de plusieurs conciles romains qui,

(1) Toutes les églises des premiers temps du xi.e siècle présentent dans la décoration de leurs chapiteaux des figures symboliques, et nous signalerons comme types ceux qu'a publiés M. Rigollot dans sa *Notice sur l'église de St.-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens. Mém. de l'Académie de cette ville*, 1835. planche 2.e)

dès le x.e siècle, avaient proscrit et défendu la représentation des monstres et des images grotesques à l'intérieur des temples. Quoiqu'il en soit, il est probable que ce langage figuré, sans nul doute, des dogmes religieux, devenant inutile du moment que les esprits s'éclairaient, que la barbarie s'effaçait, qu'enfin les prédications, les enseignements se répandaient journellement parmi les peuples, il est probable, disons-nous, qu'on aura cru utile d'abolir ces tristes vestiges des temps primitifs du moyen-âge. (1)

Il convient donc de voir dans ces reproductions de formes monstrueusement fantastiques, autre chose que l'état de l'art, mais la personnification des vices, exécutée avec la naïveté de l'époque; l'art « était » l'auxiliaire et non le but; il avait son but le plus » noble et le plus élevé, l'expression d'une croyance

(1) On trouve dans St.-Bernard (*Apologia de vitâ et moribus religiosorum*, page 539, t. 1.er, ed. 1690) un passage fort curieux où il blâme le luxe déployé au XII.e siècle dans les églises, et où il s'élève surtout avec force contre les sculptures qui les décoraient à l'extérieur : « *In claustris coram legentibus fra-* » *tribus quid facit illa ridicula monstruositas, mira quædam de-* » *formis formositas, ac formosa deformitas? Quid ibi immundæ* » *simiæ? Quid feri leones? Quid monstruosi centauri? Quid* » *semi-homines? Quid venatores tubicinantes? Videas sub uno* » *capite multa corpora et rursus in uno corpore capita multa. Cer-* » *nitur hinc in quadrupede cauda serpentis, illinc in pisce caput* » *quadrupedis. Ibi bestia præfert equum capram trahens retro di-* » *midiam; hic cornutum animal equum gestat posterius, etc....* » *Proh Deus! Si non pudet ineptiarum cur vel non piget ex-* » *pensarum.* » — St.-Bernardi abbatis apologia ad Guillelmum St.-Theodorici abbatem.

» (1), *il y a de la foi* dans les démons hideux, ces » représentations obscènes, dans les anges, dans les » figures gracieuses ou grimaçantes qui décorent les » édifices sacrés. »

Les bases des colonnes, des églises construites sous l'influence de la transformation romane, ne reposèrent plus, comme au temps du style roman pur, immédiatement sur le sol; elles s'élevèrent sur un socle polygone ou carré, entourées d'une plinthe. (2)

Celles de la nef de l'église St.-Etienne à Beauvais (3), forment un massif figurant en plan une croix dont les angles rentrans sont garnis de colonnettes et chaque face présente une colonne aux trois quarts engagée dans le massif du pilier central.

En général les piédestaux sont cruciformes de plan, sans moulure à leur couronnement qui se termine à celle du fût de la colonne ou plutôt des colonnes.

A compter du XI.e siècle et dans le cours du siècle suivant, les bases des colonnes sont garnies de pattes ou de feuilles enroulant un ornement en forme de boule aux quatre angles du socle (4); en Picardie, les socles ou les piédestaux des colonnes, n'offraient sur leurs faces aucune sculpture, soit d'hommes, soit d'animaux; en général ils s'élèvent verticalement à un mètre du sol et se terminent par une retraite en larmier. Par

(1) *Achille Allier.* — *L'art dans l'industrie* (1835).

(2) Eglises de *St.-Germer*, de *St.-Leu d'Esserent*, etc. (Oise) et généralement tous les édifices du XI.e au XIII.e siècle — *Pl.* VI *de ce mém.*, n.° 2.

(3) *Planch.* VI *de ce mém.*, *n.°* 5.

(4) Abside de l'église de *Canly* (Oise).

exception, cependant, nous citerons les piédestaux qui supportent les colonnes de la porte principale de l'église de Trie-Chateau (Oise) dont les faces sont couvertes d'imbrications et de détails aussi riches que variés. (1)

Portes et Arcades. Considérées isolément les portes ou les arcades peuvent marquer seules la naissance, les progrès, la décadence de l'art. Toutefois leur présence dans les édifices ne doit pas toujours servir à en déterminer l'ancienneté, sans avoir préalablement bien reconnu leur homogénité avec les parties qui les environnent ou avec l'ensemble des constructions, il convient à cet égard d'agir avec beaucoup de circonspection.

Les portes dans les églises de quelque importance, sont au nombre de trois à la façade principale, quelquefois mais rarement au nombre de cinq (2); elles donnent accès dans les trois nefs (la nef principale et ses bas côtés). La porte centrale, toujours plus élevée que les autres, était surmontée d'un tympan où l'on sculptait soit des signes symboliques, soit un bas relief (3); on disposait aussi sur le fond de ce tympan un petit appareil d'ornements placés diagonalement en échiquier ou de toute autre manière (4), qui reposait sur le linteau de la porte lequel formait un angle

(1) *Planche* VI *de ce mém.*, n.° 11.

(2) Façade de l'église de la Basse-œuvre, à Beauvais.

(3) Eglise de Mareuil (Somme). Pl. IV.e de ce mém., n.° 20.

(4) Façades des églises de la Maladrerie, à *Beauvais*, d'*Allone*, de *Coudun* (Oise). *Arch. des mon. relig. de l'anc. Beauv.*

droit ou un angle curviligne avec les piédroits (1). Ces caractères sont ceux des portes des églises de la première moitié du XI^e^ siècle.

C'est particulièrement dans la décoration de cette partie des édifices que l'on multiplia, dès les premiers temps de la transformation romane, les ornements de toute espèce (2); aussi, lorsque sous l'influence de cette transformation, les sculptures plus délicatement travaillées reproduisirent toute la richesse de l'ornementation orientale, les archivoltes devinrent plus nombreuses, on y prodigua toutes sortes d'arabesques, de figures et de plantes symboliques; les futs, les piédestaux même des colonnes en furent couverts; les voussures s'ornèrent de statues, se couvrirent de zig-zags, de torsades, de violettes etc. et l'on multiplia les colonnes sur les parois des porches.

Les Arcades présentent au XI^e^ siècle une suite de modifications dont il convient surtout d'étudier les phases. Celles qui sont placées dans les nefs affectent la forme ogivale, cependant dans la première moitié du siècle précité, on trouve encore des archivoltes avec pleins cintres surhaussés ou surbaissés, mais ils sont à l'extérieur surchargés d'ornements, tels que *frettes, zig-zags*, etc. A l'intérieur on les retrouve avec une arcature découpée, formée par les pointes saillantes d'une

(1) Les portes romanes sont souvent rectangulaires, et parfois surmontées d'un linteau terminé en triangle (Namps-au-Val. Somme).

(2) Parmi les églises romanes, remarquables par l'ornementation de leurs portes, nous distinguerons celles de: *Neele*, *Bertheaucourt* (Somme); *St.-Leu-d'Esserent*, *Bulles*, *Villers-St.-Paul*, *Nointel*, *Catenoy*, *Coudun* (Oise).

suite de moulures disposées diagonalement à angles aigus (1).

On remarque souvent dans les édifices qui appartiennent à la *transformation romane*, un mélange d'arcades à pleins cintre et en ogives, et c'est là un des caractères les plus saillants de cette période. On voit aussi dans les mêmes édifices ces *arcades simulées* qui décorent le nu des murs dans les transsepts, les chapelles etc. (2) dont les siècles suivans tirèrent un si grand parti comme ornements à *l'extérieur* des églises. Les formes des arcades dans la Picardie se rapprochent beaucoup de celles de la Normandie; toutefois le grand arc qui sépare le chœur de la nef, lequel, dans cette dernière province, est presque toujours *plus orné* que les autres, n'offre pas dans nos contrées cette singularité (3).

Les arcades qui nous ont paru mériter une mention particulière soit pour leurs formes spéciales, soit par leurs exceptions, sont celles des églises de *St.-Etienne à Beauvais* (premiers tems du XI^e^ siècle), de *St.-Germer* (nef et chœur 1030), *de Lavilletertre*, de *Pailly*, *de Bury* (Oise).

(1) Nef de l'église de *Bury*, et chœur de celle de *St-Germer* (Oise). *Arch. des mon. relig. de l'anc. Beauvoisis.*

(2) Ancienne cathédrale d'Arras.

(3) « Il portait dans les premières églises, dit M. de Caumont, le nom d'*arc triomphal*, parce que la grande arcade qui était au milieu des transsepts, entre le clocher et la nef, ressemblait à un arc de triomphe, et qu'on y représentait quelquefois en mosaïques, la mort et la résurrection de Jésus-Christ. C'est delà que vient encore aujourd'hui l'usage de suspendre des crucifix dans cette partie de nos églises. » (*Cours d'antiquités*, 4.^e^ partie, pages 77 et 143). »

Nous distinguerons dans la période du XI^e^ siècle :

1.° *Les Arcades geminées*, c'est-à-dire réunies deux à deux et inscrites dans une arcade principale ; (soit en plein cintre, soit en ogive) ; on les rencontre particulièrement dans les baies des clochers ou les galeries à l'intérieur des églises. Elles y sont soutenues par une colonne centrale au-dessus de laquelle s'ouvre un œil de bœuf à quatre lobes ou circulaire (1).

2.° *Les Arcades entrelacées*, qui forment une suite d'intersections de cercles, si fréquentes en Normandie, et pour ainsi dire inconnues dans la Picardie (2).

3.° *Les Arcades surbaissées* (formées d'un arc moindre que le demi-cercle) que nous retrouvons dans les galeries des nefs (3).

4.° Enfin les *semi-circulaires* ou à *plein cintre*.

Fenêtres. L'examen des caractères distinctifs des fenêtres, est un des moyens les plus sûrs pour arriver à l'appréciation de l'antiquité des monuments, mais toutefois lorsqu'il est bien constant qu'il y a homogénéité dans l'ensemble ou les détails de ces monuments sous le rapport du style.

Afin d'apporter plus de clarté dans cet examen, nous décrirons :

A. *Les simples baies*, dont le contour est dessiné par un encadrement formant cintre.

(1) C'est peut-être à cette disposition qu'il faut faire remonter l'origine des trèfles ou des *quatre feuilles*.

(2) L'église de *Fontenay-Torcy* en offre exceptionnellement un exemple dans son clocher (arrondissement de Beauvais).

(3) Egl. de St.-Etienne à *Beauvais*, de *St.-Germer*, etc. (*Voir arch. des mon. relig. de l'anc. Beauv.*)

B. *Celles qui sont accompagnées de colonnes* accouplées, ou appliquées sur les piédroits.

C. *Celles qui sont groupées deux à deux (geminées)* ou trois à trois.

A. *Les baies simples* sont de deux espèces : ou sans ornemens, petites, étroites, très-longues (hauteur 3 fois la largeur) ouvertes dans l'épaisseur des murs (1), ou décorées, soit de moulures soit d'ornements dessinant l'archivolte. Les premières se rencontrent dans presque toutes les églises de peu d'importance; les secondes dans celles de second ordre, elles sont à plein cintre (hauteur 2 fois 1/2 la largeur), peu évasées, surmontées d'une archivolte en pierre de taille formée de claveaux inégaux, qu'entoure une moulure profilée en forme de coin émoussé et décrivant une arcature semi-circulaire (2); souvent cette moulure court horizontalement d'une fenêtre à l'autre sur le nu des murs (3). Quelquefois elle se termine au niveau de l'imposte, dessinée par cette espèce d'ornemens qu'on nomme *têtes de clou* (4).

B. *Les fenêtres accompagnées de colonnes* sont fort anciennes, car à partir de la fin du x^e^ siècle, on les trouve en usage dans les absides, les tours ou les façades (5); communément dans les campagnes ce sont

(1) Eglises de *Lucheux* et de *Beauquesne* (Somme); *Breteuil*, etc. (Oise).

(2) Eglises de : *Abbecourt*, *Angy*, *Auvillers*, *Breteuil*, *Bury*, (Oise). *Pl.* v *de ce mém.*, n.° 2.

(3) Eglises d'*Allone*, *Angy*, *Avrechy* (Oise).

(4) Egl. d'*Angy*, *Bailleval*, *Cambronne* (Oise). *Pl.* v *de ce mém.*, n.° 6.

(5) Eglises de *Rhuis*, *Morienval* (Oise).

les seules parties de l'édifice dans lesquelles, même dans le cours de la *transformation romane*, on les retrouve encore, soit à l'intérieur soit à l'extérieur. Cependant ainsi que le fait observer judicieusement M. de Caumont. « La présence ou l'absence des co-» lonnes ne peut donner beaucoup de lumières sur » l'ancienneté relative des fenêtres (1) ».

Voici les caractères que nous avons particulièrement observés dans les fenêtres à colonnes du XI^e^ siècle :

1.° *Avec colonnes en retraite* et archivoltes formées de cordons de violettes ou de tores cylindriques (2).

2.° *Accompagnées à droite et à gauche de trois colonnettes* en retraite recevant les retombées d'une arcade divisée à sa partie centrale par un fut unique, supportant deux petits arcs semi-circulaires ou en ogive (3).

3.° *Avec colonnes latérales* surmontées d'une corniche recevant la retombée de l'archivolte, ordinairement décoré (4) et par fois très-simple et sans moulure.

4.° *Même disposition* et même nombre de colonnes, mais alors l'archivolte ou plutôt l'arcade repose sur le tailloir du chapiteau (5).

(1) *Cours d'antiquités*, 4.^e^ partie, p. 139.

(2) Eglise de *Chelles* à *l'abside* (Oise). *Pl.* v *de ce mémoire*, *n.*° 5.

(3) Clocher de *St.-Leu-d'Esserent* (Oise), au dernier étage. *Pl.* v *de ce mém.*, *n.*° 11.

(4) Fenêtres de la façade principale de l'église de *Trie-Château* (Oise); abside de celle de *Tracy-le-Val* (Id.); portail de celle de *Cambronne* (Id.); dans un des murs latéraux de l'église de *Canly* (Oise). — *Pl.* v *de ce mém.*, *n.*° 3.

(5) Portail de l'église de *Tracy-le-Val* (Oise).

C. *Les fenêtres groupées deux à deux* se rencontrent rarement dans les églises contemporaines de la première moitié du XI^e^ siècle (1); on les voit paraître d'abord dans le chœur, et les façades ou *géminées* ou trois à trois (2). On les voit encore figurer *en plus grand nombre*, mais exceptionnellement au-dessus des portails, et nous citerons, à l'appui de ce dernier fait, le fronton de l'église de Tracy-le-Val qui en présente six, sur deux rangs, savoir : deux à la partie supérieure de ce fronton et quatre au-dessous.

Roses. Bien qu'à partir du XI^e^ siècle, on trouve dans les façades des ouvertures circulaires d'assez grande dimension, entourées de moulures ornées de *billettes*, de têtes de clou etc, (3), auxquelles on doit faire remonter l'origine des fenêtres appelées *roses*, ce n'est qu'au XII^e^ siècle qu'elles concourent à la décoration des édifices et qu'elles y occupent une place importante.

Voûtes. La construction des voûtes fit de grands progrès à partir du XI^e^ siècle, et surtout dans la deuxième moitié de ce siècle. Les voûtes que l'on rencontre le plus communément en Picardie, sont celles d'arête, consolidées par des nervures formées, ou de tores simples, croisés diagonalement, ou de deux tores séparés par un filet aigü; au point d'intersection de ces nervures on remarque des rosaces, des figures mons-

(1) Excepté dans les clochers, où elles occupent de très-bonne heure les quatre faces, communément avec des colonnettes groupées surmontées d'archivoltes, de corniches, avec ornements variés.

(2) Eglises de *Fay-St.-Quentin*, *Morissel* (à l'abside), d'*Avrechy*, *Bury*, *Canly* (Oise).

(3) Egl. de *Coudun*, de *St.-Etienne*, de *Choisy* (Oise). *Pl.* v *de ce mém.*, *n.*° 12.

trueuses, des arabesques etc, (1). Les voûtes en arc de cloître se rencontrent dans les chapelles qui rayonnent autour du chœur et comme les précédentes sont renforcées par des nervures, mais qui viennent toutes aboutir au même point, au sommet de la calotte, de manière à converger de la circonférence au centre.

Les nervures de ces dernières voûtes sont le plus souvent formées de moulures sans ornements, et l'on doit citer comme uniques celles du chœur de l'église de S.-Germer, couvertes de rubans, de bâtons rompus, d'entrelacs sculptés en relief du plus merveilleux effet, disposition dont on ne retrouve d'analogue dans aucune autre église en Picardie (2).

En général, les voûtes romanes sont divisées par compartiments carrés, séparés chacun par des bandeaux dont les angles sont garnis de tores et consolidés par des nervures en croix qui viennent aboutir à chacun des angles d'un quadrilatère ; le point de réunion des arcs à l'intrados est presque toujours orné, ainsi que nous l'avons dit, de rosaces, de feuillages, de personnages ou de figures symboliques en haut-relief, fouillés avec soin.

On rencontre quelque fois des voûtes dont l'appareil est en pierre et en brique (3) avec nervures reposant sur des colonnes à chapiteaux historiés ; — on trouve aussi des voûtes d'arêtes *sans nervures* (4), quelque

(1) Eglise de St.-Germer (collatéraux). Pl. VI de ce mémoire, n.° 10.

(2) *Pl.* VI *de ce mém., n.°* 12.

(3) Eglise de *Lucheux* (Somme).

(4) Idem d'*Allone* (Oise).

fois renforcées d'arcs doubleaux, mais ces voûtes sont rares, on ne les voit, le plus souvent, que dans les collatéraux; l'intrados est à arc surbaissé, mais au XII.e siècle, elles acquirent plus d'élévation.

Ces collatéraux n'ont pas dans notre pays des voûtes qui soient de niveau avec les voûtes principales, afin de résister à l'écartement des grands murs; ces voûtes au contraire sont de niveau avec l'amortissement des arcades s'ouvrant dans les nefs et souvent surmontées de galeries. Les églises rurales ne sont pourvues en général de voûtes, que dans le chœur.

Couronnements des édifices. Les corniches déjà signalées à l'article du style roman pur, se retrouvent encore *extérieurement* (1), mais (à de très-rares exceptions près) (2) jamais *intérieurement;* il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'apprécier l'ancienneté relative des corniches, dans le cours de la transformation romane, car elles sont innombrables. Nous nous bornerons donc à en indiquer sommairement les caractères généraux:

1.° *Corniches à arcatures*, surmontées d'une ou deux moulures rondes, avec ou sans modillons, le plus souvent peu saillantes, présentant des contre-arcatures en plein cintre dont les retombées sont supportées par

(1) Elles sont appliquées à l'amortissement des murs latéraux, aux absides, et sur le nu des murailles des façades principales. (Eglises de *Bertheaucourt*, de *Namps-au-Val*, etc.)

(2) L'église de St.-Germer (Oise), du XI.e siècle, présente une de ces exceptions; c'est une corniche formée d'une suite de petites consoles saillantes, *sans personnages*, supportant un couronnement faisant saillie, à la partie supérieure des grands murs de l'édifice.

des têtes d'hommes à figures grimaçantes, grotesques, d'animaux ou d'objets divers ; (1)

2.° *Corniches à personnages symboliques.* On y trouve plus particulièrement la personnification des vices, tels que l'avarice sous la figure d'un homme qui a une bourse au cou, la gourmandise par une tête dont des serpents mordent la langue, etc. On y rencontre aussi des animaux à formes bizarres dont il est difficile d'expliquer le sens allégorique ; (2)

3.° *Corniches avec décoration végétale.* Ces corniches appartiennent plus particulièrement aux édifices de la deuxième moitié du XI.e siècle, c'est-à-dire à l'époque de l'adoption de l'ornementation Byzantine ; elles sont ordinairement formées de feuilles laciniées entablées, entourées de filets semi-circulaires ou d'enroulements fouillés avec soin ; (3)

4.° *Corniches avec architrave.* Très-rares et presque inconnues dans les édifices religieux en Picardie ; celles que nous avons recontrées présentent des moulures ondulées (4), des figures grimaçantes ou une suite de bas-reliefs.

5.° *Corniches formées d'intersections de cercles*, peu communes en Picardie. Ces cercles dessinent des arcatures entrelacées, ornées de violettes, dont les retom-

(1) En général toutes les églises romanes rapprochées du X.e siècle. *Pl.* III *de ce mém.*, *n.*° 13.

(2) Eglises de *Fay-St.-Quentin*, *Labruyère*, *Villers-St.-Paul* etc. (Oise). *Pl.* IV *de ce mém.*, *n.*os 11 *et* 23.

(3) Eglises de *Chelles*, *St.-Germer*, etc. (Oise). *Pl.* IV *de ce mém.*, *n.*° 24.

(4) Eglises de *Berneuil*, *Cuise* (Oise). *Pl.* III *de ce mémoire.*

bées reposent sur des consoles avec ou sans figures grimaçantes ; (1)

6.° *Corniches à modillons couverts d'imbrications*, très-rares et exceptionnelles.

7.° *Corniches avec modillons à consoles, avec arcs d'ogive, etc.* Cette espèce de corniches se rencontre à l'extérieur des églises de la fin du XI.° siècle. (2)

Tours et clochers. Les tours romanes qu'on rencontre en si grand nombre dans le sud de la Picardie, notamment sur les bords de l'Oise, sont rares dans le nord et le centre de cette province ; leurs caractères, leurs formes, leur élévation sont très divers, aussi les classerons-nous dans cinq divisions :

1.re *Division.* — *Tours à un seul étage.* Ces tours sont ordinairement construites en pierre de taille, leur plan est carré, quelque fois sans contreforts à la base ; elles sont divisées par plusieurs moulures horizontales, en forme de coin émoussé, la première à peu de distance du toit de l'église, la seconde servant de point d'appui à l'unique étage de la tour. Sur chaque face paraissent deux arcades (3) à jour, en plein cintre, sous-divisées par deux autres arcades en retraite, aussi en plein cintre, reposant sur des colonnes courtes avec chapiteaux historiés ; une corniche formée de corbeaux et de contre-corbeaux avec modillons, couronne ces tours, enfin un toit en pyramide, en selle ou *batière*, les surmonte. (4)

(1) *Pl.* IV *de ce mém.*, *n.*° 25.

(2) Egl. de Bertheaucourt (Somme), Auvillers (Oise). *Pl.* IV *de ce mém.*, *n.*° 26.

(3) Eglise d'*Aigueville* (Oise).

(4) Eglises de *Labruyère*, de *Chelles* (Oise) *Pl.* VII *de ce mém.*, *n.*° 1.

2.e *Division.* — *Les tours à plusieurs étages* sont fort remarquables sous le rapport de l'ornementation ; elles occupent la partie centrale des églises (1), deux ou trois fenêtres sont ouvertes sur chaque face de la tour, à chaque étage ; elles sont séparées les unes des autres dans le sens de leur superposition par des corniches ; enfin elles sont couronnées de pyramides hexagones ou pentagones, courtes, massives, ou d'un toit en batière. Voici maintenant les modifications que nous avons remarquées dans la décoration des fenêtres ou des corniches :

1.° *Fenêtres.* — Communément surmontées d'*arcades en plein cintre* ou en *ogive à tiers point ;* dans le premier cas, les arcs sont entourés d'un cordon de billettes, dans le second ils sont quelque fois découpés en zig-zags à l'intérieur, ou encadrés par des *étoiles*, des *têtes de clou*, des *pointes de diamant* ou des *dents de scie*, etc. Ces arcades en inscrivent deux secondaires (à plein cintre ou ogivales) soutenues par une ou plusieurs colonnes, au centre de la baie principale qui se trouve ainsi divisée en deux parties ;

2.° *Corniches.* Peu saillantes dans les divisions des étages mais offrant une disposition contraire au sommet des tours. — Formées 1.° de feuillages, de têtes de clous, d'ornements enroulés (torsades), de cordons de hachures ; 2.° de petites arcades entremêlées de contre-corbeaux à modillons variés, de moulures profilées en biseau, de damiers séparés par des têtes, des masques, etc., etc.

(1) On trouve cependant des tours à côté de l'église, à *Pont-point-St.-Gervais*, par exemple (arrondissement de Senlis).

Il nous serait facile de multiplier ces détails, mais nous aimons mieux indiquer ci-après les tours qui, par la variété de leurs formes, leurs dispositions ou leurs ornements réclament un examen particulier. Nous engageons donc à accorder un intérêt spécial à celles de : *Orrouy*, *Lagny-le-Sec*, *Ponpoint* (arrondissement de Senlis), *Délincourt*, *Loconville* (arrondissement de Beauvais), *Angicourt*, *Domfront*, *Breuil-Sec* (arrondissement de Clermont.)

Nous rapporterons encore à la 2.e division, les tours des églises de *Tracy-le-Val*, de *Nogent-les-Vierges*, de *Thourotte*, etc. (département de l'Oise.) (1) La première est fort remarquable ; placée à côté du chœur elle se compose d'abord d'un soubassement carré, surmonté d'une corniche avec modillons sculptés, liés par un tore demi-circulaire ; au-dessus de cette corniche s'ouvrent deux fenêtres accouplées, à arcades étroites reposant sur des colonnettes réunies en faisceau, et terminées non par des chapiteaux, mais par des figures monstrueuses qui semblent en dévorer le fût ; plusieurs sont brisées en zig-zag et soutiennent l'arcature de ces fenêtres.

La tour de Nogent-les-Vierges présente une disposition différente, elle est placée *sur la nef* de l'église, construite en pierre de taille, à quatre faces dont chaque angle est accompagné de contreforts peu saillants ; trois étages en divisent la hauteur, le premier

(1) *Pl.* VII *de ce mém.*, *n.os* 2 *et* 3. En général dans le sud de la Picardie, les clochers et les tours sont en pierres de taille, en moyen appareil ; mais dans le nord de cette province on en rencontre communément en briques.

(de bas en haut), est percé de deux baies avec arcades ornées de billettes supportées par des colonnettes dont les fûts sont couverts d'ornements ; le second, séparé du précédent par une corniche en torsades, a sa face occupée par trois arcades aussi en plein cintre, supportées par deux colonnes accouplées ; le troisième offre aussi trois arcades, mais au lieu d'être consolidés par des contreforts, les angles sont garnis de colonnettes, enfin, l'amortissement de la tour est orné d'une corniche à corbeaux et surmonté d'un toit à double égoût (batière.) (1)

Celle de Thourotte, de forme carrée, est renforcée de robustes contreforts à larmiers nombreux à chaque angle, et placée *à l'entrée de l'église où elle forme péristyle* et façade tout à la fois. Cette tour construite aussi en pierre de taille, a deux baies *ogivales* occupant la largeur de chacun de ses étages ; le premier, séparé de la porte d'entrée par une corniche, est percé de fenêtres ouvertes dans le plein de la muraille sans colonnettes, dont l'amortissement est entouré d'une archivolte à moulure taillée en biseau ; le second étage au contraire a des fenêtres séparées par une *colonne annelée* et les retombées de leurs arcades reposent sur trois colonnes placées en retraite, à voussures cylindriques. Une corniche en damier termine la tour. Les caractères que nous venons d'énumérer sont d'autant plus curieux qu'on y voit l'association de l'ornementation romane (corniches et moulures en biseau) et des formes ogivales du XII.e siècle ; l'observation fait

(1) Voir le dessin de cette tour dans *l'Arch. des mon. relig. de l'anc. Beauvoisis.*

reconnaître, qu'on général, dans l'architecture du moyen-âge, ce mélange est un signe non équivoque de décadence ou de modification. (1)

3.e *Division.* — Ce que nous avons dit à l'égard des tours à plusieurs étages avec ou sans pyramides, peut s'appliquer à celles qui sont surmontées d'aiguilles en pierre ou de pyramides très-allongées. Le plan offre d'abord un carré à la base, puis un octogone qui s'élève d'étage en étage et supporte la flèche. On y remarque des ornements exécutés avec soin, la fénestration y est riche et variée. Ces tours sont placées le plus souvent au centre de l'église, mais quelque fois a côté du portail et faisant corps avec la façade principale. (2) Les pyramides qui les surmontent, atteignent de dix à quinze mètres de hauteur à partir de leur base, elles sont appareillées avec beaucoup de soin en *pierre de taille*, par fois, ce qui est trés-rare, les arêtes de leurs faces ont pour ornement des violettes placées sur l'extrémité de leurs pétales, qui figurent des têtes de clou ou des pointes de diamant. (3) La base de ces pyramides est quelque fois un peu en encorbellement sur les parties inférieures, (4) et l'appareil dit en *écaille de poisson* ou *imbrication*, qui revêt leurs faces, forme des assises alternativement simples et ornées soit de *dents de*

(1) Pl. VII de ce mém., n.° 3.

(2) Eglise de *Bury* (Oise).

(3) Tour de l'église de Bitry (id.) *Pl.* VII *de ce mém.*, n°. 4.

(4) Tour de Cambronne (arrondissement de Clermont). Cette tour est l'une des plus curieuses de la Picardie, comme type des clochers en pyramide à aiguilles de la *transformation romane*. Voir *Arch. des mon. relig. de l'anc. Beauvoisis.*

scie, soit de petites arcatures à plein cintre ou ogivales, peu profondes. Les pans triangulaires des flèches sont percés d'ouvertures longues, étroites et souvent un tore s'élève à chaque angle de ces flèches, sur toute la hauteur. (1)

En général, les tours surmontées de pyramides, sont fort remarquables. (2)

Nous citerons comme modèle du genre la tour qui flanque la façade de l'église de St.-Leu d'Esserent (département de l'Oise); elle forme corps avec le péristile de cette façade jusqu'aux deux cinquièmes environ de sa hauteur totale (la tour), et présente trois étages percés chacun de deux fenêtres; le premier et le second (à partir du sol) ont des baies garnies de colonnes accouplées avec arcatures en plein cintre, et le dernier, deux fenêtres sous-divisées chacune en deux arcades reposant sur une colonnette centrale, tandis que les retombées des archivoltes (formées par trois tores concentriques) sont supportées par trois colonnettes en retraite; des fûts de colonnes en demi relief s'élèvent du centre et des extrémités des archivoltes jusqu'à l'amortissement de la tour garnie d'une corniche sculptée. A ce point commence la pyramide qui est octogone et revêtu à chacun des angles

(1) Eglises de *St.-Leu d'Esserent* (la tour de la façade principale), de *Lierville*, *Boubiers*.

(2) Tour de l'église de *Cambronne*.
Id. id. de *Bouconvillers*.
Id. id. de *Lierville*.
Id. id. de *Boubiers*.
(Département de l'Oise).

de la tour, qui est carrée, de petites pyramides couverte d'imbrications et de crochets sur leurs arêtes; enfin chaque angle de cette pyramide présente jusqu'à la moitié de sa hauteur, des *fûts annelés*, disposition toute exceptionnelle. (1)

Nous citerons encore les tours des églises de *St.-Wast-de-Longmont* et de *Mogneville* (même département.) (2)

La tour de *St.-Wast-de-Longmont* est d'une délicatesse de décoration vraiment remarquable, tous les fûts des colonnes des fenêtres sont *ciselés en spirale*, *losangés*, *chevronnés*; les corniches en damier, en torsades; les archivoltes, les chapiteaux sont aussi très-curieux, et reproduisent des motifs symboliques, ou des dispositions particulières; enfin c'est un des monuments qui méritent le plus l'examen des archéologues, comme type de l'adoption du style bysantin associé aux formes du style roman du XI.e siècle. (3)

4.e *Division.* A l'exception des *tours gumelles* romanes, placés à chaque extrémité de l'hémicycle de l'église de Morienval (Oise) celles qui sont contemporaines de la période romane, doivent être reportées au XII.e siècle. (Voir ci-après.)

5.e *Division.* Les *clochers arcades* de l'époque romane sont très-rares; disposés comme nous l'avons déjà dit, au-dessus du portail, à la place du fronton de la fa-

(1) Voir le dessin de cette tour dans l'*Archéologie des mon. relig. de l'anc. Beauvoisis*, par M. Eugène Woillez.

(2) Pour plus de détails, lire la description de cette tour dans la notice statistique de M. Graves, canton de Liancourt (1837).

(3) *Pl.* VII *de ce mém.*, *n.*° 7.

çade, pour recevoir les cloches, ils consistent simplement dans le prolongement de la tranche du mur de cette façade, percée de deux baies en plein cintre, dont l'amortissement est en toit aigü. (1)

Décoration des édifices. Cette décoration est ordinairement graduée ; elle frappe d'abord les yeux dans le portail par une grande variété de détails soigneusement exécutés, puis à peine couvre-t-elle de quelques moulures les murs lisses de la nef, où, à l'exception des chapiteaux des colonnes, on ne trouve nulle trace d'ornements ; mais c'est dans le chœur qu'elle prodigue ensuite toutes les ressources d'un luxe d'arabesques et de motifs végétaux de toute espèce, d'une richesse extraordinaire.

L'adoption de l'ornementation orientale fit faire de grands progrès à la sculpture décorative, dans le cours du XI.e siècle, et la *transformation romane* y puisa surtout les principaux éléments de son système rénovateur ; en effet, c'est d'abord par la profusion des détails, la variété des ornements dont elle couvre les parties importantes des édifices (2), qu'elle s'efforce de

(1) Eglises de la *Rue St.-Pierre* (Oise), et de *Béhéricourt* près de Noyon. *Pl.* VII *de ce mém.*, n.° 5.

(2) C'est ici le lieu de faire observer que la richesse et la simplicité de l'ornementation ne sauraient être considérées comme caractères *absolus* d'une époque ou d'un style en architecture; combien d'églises de village ont été construites pendant la période du *gothique fleuri*, par exemple, sans aucun des ornements caractéristiques de cette époque, qui exigeaient une grande dépense et des ouvriers habiles.

C'est donc plutôt *par la réunion de plusieurs caractères, que d'après un seul, qu'il convient de formuler le plus souvent son opinion sur l'âge des monuments.*

changer le caractère lourd et sévère du style roman pur. Cette ornementation se prêtait parfaitement à remplir ce but ; quant aux bas reliefs dont on cherchait à décorer les portes ou l'intérieur et l'extérieur des édifices, destinés le plus souvent à représenter soit les supplices réservés aux pécheurs, soit des sujets bibliques, soit encore de saints personnages, ils n'offrent qu'une imitation grossière de la nature, une exécution barbare et sans goût qui choque l'œil par l'absence de toute proportion et l'esprit par l'oubli de tout sentiment artistique.

Nous allons successivement faire connaître les ornements qui se rencontrent le plus souvent dans la décoration des édifices du XI.e siècle, en indiquant les parties de ces édifices auxquelles ils ont été appliqués.

1° *Moulures.* Sous cette dénomination nous mentionnerons les modifications éprouvées par les *tores* qui, d'abord simples, prirent à partir de la période dont nous nous occupons, des formes contournées auxquelles on a donné différents noms caractéristiques, savoir :

Moulures prismatiques. Ces moulures se rencontrent rarement en Picardie, et le petit nombre de monuments qui les reproduisent, appartient plutôt au style roman pur, qu'à celui de la transformation. Elles y sont appliquées à la décoration des portes dont elles dessinent l'archivolte. (1)

Billettes. Nous avons déjà signalé ces ornements comme employés dans les édifices antérieurs au XI.e siècle, ils forment une série de dés cylindriques, disposés, soit simples soit doubles, de manière à figurer

(1) Eglise de *Berneuil*, sur les bords de l'Aisne (Oise).

un damier. (1) On les trouve, comme les moulures prismatiques, appliqués à la décoration des fenêtres, des portes ou des corniches.

Quelque fois les *billettes* au lieu d'être cylindriques sont carrées: on peut signaler des exemples nombreux de ce genre d'ornements dans les édifices du XI.e siècle.

Prodiguées à l'extérieur des églises, dans les parties principales, *les billettes* ne se retrouvent pas à l'intérieur.

Chevrons ou *zig-zags*. Cette sorte de moulure porte les noms de *tore guivré*, lorsqu'elle forme trois tores accolés, *chevronné* lorsque le zig-zag est double (2), *contre-chevronné*, lorsque le tore figure deux rangs de zig-zags à angles opposés (*zig-zag contre-zigzagué de M. De Caumont.*) (3) Enfin le zig-zag est triple, qua-

(1) Eglises, de *Rhuis* (à la tour); de la *Basse-œuvre*, à Beauvais; d'*Auvillers* (au clocher); d'*Angy*, d'*Abbecourt* (façade principale), *Breuil-le-Sec* (porte d'entrée), *Bresle*, *etc.* (Oise), *Nesle* (Somme). Pl. II de ce mém.

(2) Voûtes du chœur de l'église de *Namps-au-Val* (nervures), portail de *St.-Leu d'Esserent*.

On dit que cette moulure, qu'on rencontre si communément dans le cours de la période romane, existe au palais de Dioclétien à Spalatro. Ce qu'il y a de certain, c'est que les zig-zags sont trés multipliés dans la décoration des édifices de l'Orient, même dans ceux du IX.e siècle (Voir l'ouvrage de *Coste* sur les mosquées de l'Egypte). Du reste, un fait incontestable, c'est que l'Asie est le berceau des peuples Européens, la source d'où est arrivé à l'antiquité la religion, la science, les institutions et les arts. (*Cicero pro L. Flacc. cap.* 26).

(3) *Pl.* VII *de ce mém.*, *n.os* 6, 8 et 9.

druple, quintuple, multiple, selon le nombre de cylindres dont se compose l'ensemble de l'ornement. (1)

Il n'existe pas d'édifice un peu important au XI^e^ siècle qui ne reproduise quelques-unes des dispositions que nous venons d'énumérer ; les chevrons occupent les bandeaux de l'arc des portes ou des arcades, et garnissent ordinairement le tympan de ces portes d'une manière très pittoresque. (2)

Les dents de scie se voient communément aussi dans les édifices romans, où ils forment les moulures des fenêtres et des corniches ; il est quelque fois facile de confondre ces ornements avec ceux nommés *pointes de diamant*, formés d'une suite de petits cubes pyramidaux, tellement prodigués dans les églises du XI.^e^ et du XII.^e^ siècle, qu'ils forment un des traits caractéristiques de ces monuments. (3)

Frètes. Les ornements désignés par M. De Caumont (4) sous les noms de *frète crénelée rectangulaire*, *frète trapézoïde*, *frète crenelée triangulaire*, sont très-rares en Picardie et le peu d'exemples que l'on rencontre de la première espèce seulement (5), doit faire considérer leur existence plutôt comme des exceptions,

(1) Eglises de *Bulles* (porte principale), de *Bary* (arcades intérieures), *St.-Germer* (à l'abside) (Oise).

(2) Eglise de *Namps-au Val* (Somme).

(3) Eglises d'*Angy*, de *Cambronne* (Oise). *Pl.* VII *de ce mémoire n.°* 10.

(4) Pl. XLIX de l'*Atlas du cours d'antiq. monum.*

(5) Pignon de la facade du transsept nord de l'église de St.-Etienne à Beauvais. — Portail de *Villers-St.-Paul.* — Eglise de *Lavilletertre.* — Abside de celle de *Tracy-le-Val* (département de l'Oise). *Pl.* VII *de ce mém., n.°* 11

que comme des caractéres de la période dont nous nous occupons.

Les moulures ou cordons saillants auxquels le même antiquaire donne les dénominations de : *chaînes en losange*, composées d'une série d'anneaux qui s'engagent les uns dans les autres, *de labyrinthes*, dont la disposition en méandres rappelle l'ornement antique portant le nom de *grecque*, sont inconnus dans nos contrées.

Câbles — *Torsades* etc. Ces ornemens (qui ne sont que des variétés des *tores* disposés en spirale), ornés de perles, de bandelettes, dont on voit beaucoup de reproductions dans les églises de Normandie, sont très-rares en Picardie (1).

En général, les églises de cette dernière province différent de celles de Normandie par la sobriété de leur décoration à l'extérieur; en effet, l'ornementation n'y est employée que dans les parties où elle est essentielle, telles que les portes principales, ou dans les corniches, l'entourage des fenêtres, enfin dans les absides. Nos contrées ne présentent pas de ces applications sur le nu des murailles, de compartiments, d'imbrications, de bossages, d'appareils nattés, ou de combinaisons d'arcades entrecroisées, tels qu'on en rencontre communément en Normandie. L'architecture décorative de la Picardie, est plus sévère, plus simple, plus grave et plus sobre de détails.

Nébules. — On ne peut citer que très-peu d'exemples de cette espèce de décoration dans notre pays;

(1) Portail de l'église de *Coudun*. — Id. de celle de *Bulles* (Oise). *Pl.* VII *de ce mém.*, *n.os* 12 et 13.

nous n'en avons rencontré qu'un ou deux, encore les monuments où elle a été employée sont-ils situés sur les frontières de la Picardie (1).

Dans ces monuments les *nébules* forment des draperies courantes au-dessous de la corniche (à l'extérieur), sur une plate bande imitant une frise.

Etoiles-Violettes. Les parties architectoniques où l'on rencontre le plus habituellement les *étoiles* et les *violettes*, sont les archivoltes des portes, les baies des clochers, les nervures des voûtes à l'intérieur des églises; elles sont encore appliquées sur les angles des pyramides de ces clochers (2), où les remplaceront plus tard les crosses et les expansions végétales au XIII^e^ siècle. *Les étoiles* et les *violettes*, ont ordinairement quatre branches ou quatre feuilles dont l'extrémité repose sur la surface qui les supporte de manière à y former de petites pyramides d'une grande délicatesse; elles sont ordinairement disposées sur un seul rang.

Fleurons détachés. Ce système de décoration ne se rencontre que dans les édifices de la fin du XI^e^ siècle ou des premières années du XII^e^; tantôt ce sont des feuilles très-délicatement travaillées qui garnissent les parties lisses des entrecolonnemens des portails, tantôt des fleurs, des roses par exemple, qui décorent le contour des arcatures ogivales (3).

(1) Corniche extérieure des églises de *Berneuil-sur-Aisne* et *Cuise* (Oise). *Pl.* VII *de ce mém.*, *n.*° 14.

(2) Pyramide de la tour de *Bitry*. — Porte d'entrée principale à *Bury* (même département). *Pl.* VII *de mém.*, *n.*° 15.

(3) Portail de l'église de St.-Etienne à Beauvais; — id. de celle de *Bulles*. *Pl.* VII *de ce mém.*, *n.*° 16.

Le plus souvent les motifs de ces ornements sont pris dans la flore indigène, mais on y remarque comme un trait caractéristique, l'absence de toute espèce de monstruosité, d'animaux etc. C'est le premier pas vers l'épuration des élémens romans.

Têtes de Clou. Les têtes de clou figurent ou des lozanges à angles aigus et obtus, ou de petits cubes pyramidaux semblables *aux pointes de diamant;* ces derniers sont ordinairement à vive arête, mais quelques fois évidés (1).

Les corniches des pilastres, les cordons des fenêtres, les archivoltes des portes sont le plus souvent décorés de têtes de clou ; ils font quelquefois fonction de modillons dans les corniches de l'amortissement des murs (2).

Lozanges. Les lozanges formés par des hachures ou ciselures dans l'épaisseur de la pierre, sont fort anciens, car avant de sculpter en relief, on commença par faire de simples entailles, pour imiter les dessins qu'on voulait reproduire, tels que des cercles, des lignes ondulées, des carrés etc. (3).

Ce sont ordinairement les plate-bandes des corniches qui reproduisent ces sortes de figures (4), et les églises où nous les avons rencontrés paraissent appartenir

(1) Piliers à l'intérieur de la nef de l'église de Traçy-le-Val, *à Rhuis.* — Portail de l'église d'*Ansacq* (Oise). *Pl.* VII *de ce mém.*, *n.*° 17.

(2) Eglises d'*Asvillers*, de *Bailleval* (même département), de *Nesle* (Somme). *Pl.* IV *de ce mém.*, *n.*° 5.

(3) Eglises de *Rhuis*, *Morienval*, *etc.* (Oise).

(4) Archivolte d'une des portes de l'église de *Nesle* (Somme).

aux premiers tems du style roman. Les édifices contemporains de la transformation romane, ne les reproduisent pas, toutefois les *imbrications* lozangées du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, peuvent être considérées comme une réminiscence, une suite de la disposition rhomboïdale des ornemens précités.

Damier. — Le tympan des portes reproduit assez fréquemment la disposition *des damiers* formés de petits carrés alternativement en relief, séparés d'une manière symétrique par des creux quadrangulaires (1); les corniches sont également formées de bandes en damier.

Les arceaux des portes sont encore décorés d'une autre espèce de *damier* composé également de carrés dont l'extrémité inférieure en biseau, ressemble à des *billettes;* ils forment deux ou trois rangs concentriques, d'un effet assez gracieux.

Têtes, Masques, etc. Ces sortes d'ornements aussi bizarres que ridicules, d'une physionomie repoussante, ignoble, sont prodigués à l'excès dans les églises de la première moitié du XI^e^ siècle; ils sont communément appliqués sur la face principale des modillons et au point d'intersection des nervures des voûtes formant culs de lampe.

Ces têtes sont saillantes, en demi-relief, ou en rondes bosses, mélangées de figures d'animaux, de personnages, dont les langues d'une longueur démesurée descendent jusqu'à la partie inférieure de la plate bande des corniches; presque toujours grimaçantes, elles présentent de longues oreilles, des cornes, etc. (2)

(1) Eglise d'Angy (à la corniche). *Pl.* VII *de ce mém.*, n.° 18.

(2) Eglises de *Bury*, de *Cambronne*, *etc.* (Oise). *Pl.* VII *de ce mém.*, n.^os^ 19 à 22.

Toutefois, bien que ces sculptures aient été employées fort tard dans les églises des campagnes, on les voit disparaître *à la fin du* XI^e^ *siècle*, pour céder leur place dans le bandeau des corniches aux enroulemens, aux entrelacs etc, et la décoration des édifices d'une certaine importance, ne les produit que comme les dernières traces d'un système abandonné dont on retrouve çà et là quelques souvenirs.

Examinons pour terminer cette dissertation sur les élémens qui concoururent à embellir l'architecture religieuse, quel était l'état de la statuaire au XI^e^ siècle.

Statues. On ne rencontre de statues en Picardie, que dans les églises du XII^e^ siècle, et encore y sont-elles rares ; aussi celles qui décorent le portail de l'église de Berthaucourt, qui datent du XI^e^ siècle, offrent-elles un grand intérêt (1).

En général, nous retrouvons dans la statuaire de la transformation romane, tous les caractères des types romans et byzantins ; des formes courtes, trapues, dépourvues de noblesse, de vie et sans proportions (2) ; une longueur démesurée du corps, des draperies à plis régulièrement disposés en lignes verticales, des figures allongées, aux yeux fortement ouverts, offrant la plus grande immobilité, enfin une exécution excessivement

(1) M. Rigollot (*Essai historique sur les arts du dessin en Picardie*).

(2) Statues qui reçoivent les nervures des voûtes de l'église de *Bury* (Voir le dessin de ces statues dans l'*Archéologie des monuments religieux du Beauvoisis*, par M. Eug. Woillez). Eglise de *Cambronne* (Oise).

minutieuse pour les ornemens, les broderies répandues en profusion sur les vêtemens.

Nous retrouvons ces formes typiques dans les dessins qui nous sont restés des statues qui décoraient les églises de St.-Nicolas à Amiens, de Corbie, et dans les figures de Berthaucourt.

Bas-reliefs. — La disparition des productions de la statuaire du XI^e^ siècle, doit nous faire attacher un grand prix aux fragments de bas-relief qui ont échappé au vandalisme, et surtout aux chapiteaux, les seuls vestiges où l'on retrouve des tracés de l'art ou plutôt du gout de cette époque reculée du moyen-âge.

Les chapiteaux conservés dans le Musée de la société des antiquaires de la Picardie et qui proviennent de Corbie, et de l'ancienne abbaye de St.-Martin-aux-Jumeaux à Amiens, enfin les figures des fonts-baptismaux d'Airaines, peuvent donner une idée exacte de la marche de la statuaire du XI^e^ siècle.

Peinture. — *Vitraux.* On rencontre dans quelques édifices élevés au XI^e^ siècle en France, des traces de colorage; mais nous n'en avons jusqu'à présent retrouvé aucune en Picardie, qu'on puisse faire remonter à cette époque. Quelques portails seuls, du XII^e^ siècle, laissent apercevoir des signes de colorage dans les filets qui séparent les tores (1), ou sur les fonds des bas-reliefs des tympans; mais aucune composition, aucun tableau n'est venu jusqu'à présent nous fixer sur l'état de cette partie de l'art dans le cours de la période de la transformation romane.

(1) Ce colorage consiste en teintes plates destinées à faire valoir les reliefs et quelquefois en rinceaux d'un dessin raide et anguleux.

Il en est de même des vitraux, les plus anciens ne remontent qu'aux premières années du XIII^e^ siècle (1), (du moins nous n'en avons pas vu, à part une ou deux exceptions, qui soient antérieurs selon nous à ce siècle).

L'ornementation *polychrome* dont les monuments du centre et du midi de la France présentent de si curieux *spécimen*, et qui remplace, dans les églises de l'Auvergne, par exemple, au moyen d'incrustations de pierres de couleur, les mosaïques anciennes, est inconnue en Picardie.

II.^e^ PÉRIODE : du XI.^e^ au XIII.^e^ siècle. — *Transformation du style roman modifié;* (1.^re^ moitié du XII.^e^ siècle.) — *Apparition du style mystique, ou Style roman tertiaire de* M. DE CAUMONT. (2.^e^ moitié du XII.^e^ siècle.) — *Progrès du style mystique.* — (*Style ogival primitif* du même archéologue).

Ce qui contribua spécialement à assurer le triomphe du système nouveau qui dans le XII.^e^ siècle détrôna l'art roman, fut l'adoption exclusive de la forme ogivale.

Les modifications apportées dans les constructions pendant le XI.^e^ siècle, et particulièrement l'élévation des monuments, imprimaient à l'architecture une marche rapide dans la voie des progrès ; à toutes les mons-

(1) La Picardie possède beaucoup de vitraux de cette époque; nous signalerons spécialement ceux des collatéraux du chœur de la cathédrale d'Amiens, des chapelles qui entourent l'abside de celle de Beauvais, de l'église de St.-Germer, à la chapelle de Notre-Dame.

truosités des premiers temps du moyen-âge, succédait une ornementation où le symbolisme avait pris pour expression les plantes indigènes ou exotiques; le génie chrétien s'était épuré, et il fallait que les temples fussent en rapport avec le nouvel ordre d'idées.

C'est à partir de la fin du XI.e siècle ou des premières années de la première moitié du XII.e siècle, qu'il convient, selon nous, de reporter la transformation du *style roman modifié*; transformation qui s'opéra par l'infiltration d'éléments nouveaux, et fit naître le *style mystique*. (1) C'est à cette nouvelle phase de l'architecture religieuse que beaucoup d'archéologues ont donné le nom de période de *transition*, comme point intermédiaire entre le style roman et le style dit ogival ou gothique. Cette transformation ne fût pas

(1) Ce style à son apparition *s'appropria* les éléments déjà en usage et les *perfectionna* en les mettant en œuvre, et, par opposition au principe du style roman qui avait été la solidité, son principe fut la légèreté; ainsi, les colonnes romanes trapues, lourdes, il les allonge et les rend sveltes, les emploie à produire l'effet de *l'élancement vers le haut, but de tous ses efforts.*

Le midi de la France conserva pendant long-temps le système roman dont il ne s'affranchit jamais entièrement; aussi n'y pourrait-on pas citer un seul édifice religieux comparable à nos monuments de premier ordre. Dans la révolution que l'art éprouva au XIII.e siècle, tandis que l'Europe entière adoptait avec enthousiasme les formes architectoniques nouvelles, le Midi n'en reçut que froidement les éléments; aussi les églises du Languedoc et de la Provence diffèrent-elles essentiellement des nôtres. On reconnaît dans quelques unes cependant les traits fondamentaux de l'architecture ogivale, mais exécutés avec une timidité, une imperfection qui prouve qu'ils ne sont que le résultat d'importations étrangères ou des copies plus ou moins fidèles de notre architecture septentrionale.

toute fois spontanée ; elle s'élabora pendant près d'un siècle, ne procéda que par tâtonnements, et fut amenée enfin par un grand nombre de circonstances qui concoururent plus ou moins au développement de l'art chrétien.

Parmi les causes essentielles qui y contribuèrent puissamment, il faut compter 1.° les communications fréquentes qui, dans la seconde moitié du XI.e siècle, existèrent entre l'Orient et l'Occident ; 2.° les souvenirs que les artistes où les pélérins rapportaient de leurs voyages lointains.

Un goût de réforme régnait d'ailleurs de tous côtés ; les *communes* s'établissaient, « *il y avait chez les artistes*, dit M. De Caumont, *surtout chez les architectes, besoin de perfectionner, besoin irrésistible d'innover;* la civilisation était en progrès, et les arts marchaient les premiers à la tête de l'impulsion générale.

C'est au milieu de cette brillante rénovation que l'on abandonna peu à peu, et enfin définitivement, les formes sévères du système roman, pour adopter les combinaisons ogivales dont la légèreté était plus en rapport avec le nouveau système d'architecture. Du reste que l'on étudie bien la marche de l'art, dans tous les temps, dans tous les lieux, elle est constamment en rapport avec celle des idées religieuses ; (1) en effet, dès l'origine du Christianisme, c'est

(1) C'est donc dans les temples qu'on trouvera à la fois le symbole dominant des croyances d'un peuple et le type de son architecture. « Il ne faut donc pas s'étonner si l'architecture des » peuples chrétiens ne ressemble pas à celle des peuples païens, » la religion chrétienne est pleine de mystères, et tout ce qui

d'abord, en creusant des grottes sous les basiliques, en laissant pénétrer à peine la lumière dans les temples, en imprimant partout l'idée de *descendre vivant dans le repos de la tombe*, que les premiers architectes donnent aux monuments qu'ils élèvent un caractère de tristesse, grave, sombre et empreint de la terreur qui agitait les esprits; le désordre social se reflétait pour ainsi dire dans les sculptures barbares qui garnissaient les chapiteaux d'animaux fantastiques, de monstres déchirant, dévorant des hommes. Mais lorsque la société sortie de cet état affreux, entra dans une voie nouvelle, les édifices durent de leur côté revêtir de nouvelles formes, c'est ce qui arriva dès l'apparition du XII.e siècle. Ajoutons que le clergé gouvernait alors la pensée humaine. « Car il n'y avait alors qu'une » science, dit M. Guizot, la théologie, qu'un ordre » spirituel, l'ordre théologique; les autres sciences, la » rhétorique, l'arithmétique, la musique même, tout » rentrait dans la théologie. » Le pouvoir spirituel se trouvait donc à la tête de tout, et imprimait aux sciences et aux arts, surtout à l'architecture, une di-

» emprunte son esprit, son caractère, doit nécessairement avoir » quelque chose de mystérieux et d'ineffable.

» De plus un culte qui a pour terme l'infini, qui a pour » dogme la chûte, la rédemption et le jugement dernier, créateur » d'une poésie dont les images dépassent le colossal et le gigan- » tesque, élèvent la pensée humaine au-delà de l'enthousiasme, » devait produire, en s'associant à l'esprit du Nord, un des plus » merveilleux enfantements du monde intellectuel, portant tous » les types de sa double origine. »

(*Schmit*, Poétique des églises gothiques.)

rection, un mouvement, dont les résultats devaient être immenses et les œuvres empreintes d'un caractère spécial et hiératique.

L'opinion la plus commune fait remonter à la fin du XI.e siècle (1090), l'apparition de l'*ogive* dans les édifices religieux, et sa substitution au plein cintre, à la fin du XII.e (1160), ou aux premières années du XIII.e siècle. M. De Caumont adopte la même division à l'égard des monuments de la Normandie, mais quelques églises de Picardie prouvent que l'arc en tiers point était employé dans notre pays antérieurement à cette époque.

L'église de St.-Germer, bâtie dans la première moitié du XI.e siécle (1036) et *celle de Morienval,* (Oise) ancienne abbatiale, commencée vers 920 et dont la construction suivant Carlier, dura cent ans (1), sont les deux *seuls* monuments à dates certaines que l'on puisse citer à l'appui de l'opinion contraire à celle de M. De Caumont; doit-on les considérer comme des exceptions, ou les admettre comme preuves de l'antériorité de l'apparition de l'ogive, ou plutôt de son adoption, avant la deuxième moitié du XI.e siècle?... La solution de cette question, pour rester dans le vrai, a peut-être besoin que de nouvelles preuves viennent lui donner un caractère incontestable, du moins telle est notre opinion. L'examen attentif que nous avons fait de toutes les églises romanes de la Picardie, où l'on trouve à la fois le plein cintre et l'ogive employés simultanément, nous a donné la conviction que l'*arc*

(1) Nous recommandons particulièrement cette église comme œuvre à part et trop peu connue.

en tiers point est positivement antérieur à la première moitié du XII.e *siècle*, et nous pourrions citer à cet égard un grand nombre de preuves à l'appui de cette opinion. (1) Il reste donc, en résumé, cette certitude que c'est dans le cours du XI.e siècle que l'ogive a été employée *à l'intérieur* des églises picardes ; mais ainsi que nous le ferons remarquer plus loin, l'ogive a été un *élément, un germe, qui s'est développé sous des conditions et des formes différentes ;* mais il ne convient pas, du moins nous le pensons, de la considérer comme un caractère absolu, pour établir la division tranchée des monuments romans, de ceux de l'époque de la *transition.* A cet égard, nous citerons l'opinion de M. Graves, dont la science est d'un grand poids, pour l'appréciation des monuments romans de nos contrées ; « la forme de l'arcade, dit-il, caractère essentiel donné » par les auteurs, ne répond pas toujours à l'aspect » des monuments. *Nombre d'églises sont toutes en plein* » *cintre extérieurement, et toutes ogivales à l'intérieur;* » (2) *des clochers évidemment romans sont soutenus* » *sur des arcades en tiers point...* Il nous a semblé, » ajoute-t-il, que le choix et l'exécution des ornements

(1) Façade de l'église de St.-Leu d'Esserent (1080). — Eglise de *Rethondes*, *Lagny-le-Sec*, *Bury*, *Cauffry*, *Chavres*, *Cambronne*, *Lavilletertre* (département de l'Oise). — Crypte de Nesle. — Egl. de Berthaucourt (Somme), etc.

(2) *Lavilletertre* (arrondissement de Beauvais).
Cauffry, (id. de Clermont.)
Bury (id. id.)
Lagny-le-Sec (id. de Senlis).
Etc., etc., etc.

» employés pourraient fournir un moyen plus certain » de distinguer les différentes époques de la période » romane. (1) »

C'est pénétré de cette idée, que nous avons pensé qu'il serait utile d'établir une division archéologique pour la classification des églises du moyen-âge, en Picardie, basée uniquement sur la marche de l'art, sans nous astreindre aux différentes dénominations de style *gothique*, *mauresque*, etc. employées jusqu'à présent, d'autant moins admissibles qu'elles n'expriment que des idées fausses ou incomplètes sur l'architecture religieuse.

L'origine de l'*ogive* (2), son introduction dans les édifices, son adoption dans l'Occident, ont donné lieu à un grand nombre de dissertations que nous nous contenterons d'exposer sommairement.

Plusieurs auteurs allemands et anglais ont pensé que les voûtes formées par les arbres des forêts, avaient dû donner l'idée de l'ogive et à l'appui de cette opinion ils font observer que l'architecture n'a puisé ses inspirations que dans les productions de la nature, c'est ainsi que l'arbre donna l'idée de la colonne, etc.

Milner et ses disciples ont voulu trouver l'origine de l'ogive dans l'intersection des cercles (Bentham); (3)

(1) Consulter la *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, p. 147 et 162, pour la classification proposée par cet archéologue relativement aux édifices religieux de ce département.

(2) L'arc en tiers point ou ogival porte chez les Italiens le nom de *Arco-acuto* ou *di Sesto-acuto*. Les Anglais le nomment *pointed arch*. Les Allemands *gotischer-bogen* (arc gothique), les Suédois *spits-boge* (*Dagincourt*, Histoire de l'art, tome 1, page 57.)

(3) *Treatise on the ecclesiastical architecture of England*, par Milner.

plusieurs savants (1) ont pensé encore que l'ogive est une importation de l'Orient (où elle était dit-on en usage dans les premières années du III.e siècle (223) et au commencement du VII.e (637) et qu'elle a eu lieu à l'époque des croisades ; d'autres, qu'on doit aux Maures son introduction en Espagne, d'où elle se répandit dans toute l'Europe.

Rejetant ces deux présomptions, d'autres savants prétendent que l'architecture à ogives est née dans l'Europe occidentale. (2)

Enfin, M. Quatremère de Quincy établit que les ogives ne sont, dans les constructions gothiques, que les arêtes saillantes des voûtes à lunettes ou pendantifs imaginées par les romains.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher l'exactitude de ces divers systèmes et nous nous abstiendrons de formuler notre opinion à l'égard de chacun d'eux ; ce qu'il convient de reconnaître avant tout, c'est que l'*ogive n'a pas été le résultat d'une combinaison inventée spontanément*, qui se serait ensuite infiltrée chez un grand nombre de nations ou leur aurait été transmise

(1) *Lord Aberden*, *Whistington*.

(2) *Boisséré de Stutgard*. — Ce savant prétend que l'arc en tiers point ne s'est guère montré dans les monuments orientaux avant le XIII.e siècle, et que les données historiques s'opposent formellement à ce que l'on puisse faire dériver l'architecture à ogives de l'architecture mahométane, puisque les Arabes ont pris dans les cloîtres et dans la coupole de Sainte-Sophie le type de leurs mosquées.

Selon le même savant, l'élévation que prirent les édifices vers le XI.e siècle produisit un resserrement dans les arcades et un changement sensible dans le rapport de la longueur à la hauteur ; de là l'ogive.

par suite de communications ou par voie de conquêtes; admettons, comme M. De Caumont, dont l'opinion, sur cette matière est d'une si grande autorité, « que » l'*architecture ogivale s'est développée sous la triple* » *influence des conceptions de nos artistes indigènes,* » *des souvenirs romains et du goût oriental qui avait* » *pénétré en Occident.* » (1)

L'arc en tiers point existe plus ou moins parfait chez presque tous les peuples, tantôt à l'état rudimentaire, tantôt formant deux arcs de cercles qui décrivent un angle en se rencontrant et sont le résultat des divisions de la corde de l'arc parfait en plusieurs parties. On a trouvé des traces de l'ogive en Egypte, au Mexique, dans les villes des Pélasges en Italie, en Nubie, etc. (2)

On doit donc admettre que l'ogive a été *un germe* qui s'est développé sans doute chez plusieurs nations, sous des conditions différentes, mais affectant chez chacune d'elles une forme particulière; ainsi rien ne s'oppose à ce qu'elle ait eu l'Orient ou l'Occident pour berceau, peu importe, il faut reconnaître seulement que c'est sur notre sol que s'est *constitué* le style ogival, ou selon nous, *le style mystique.*

« *Le style à ogive* (improprement appelé gothique), » *est essentiellement indigène*, dit M. Vitet, et n'a

(1) Ouvrage cité; page 216.

(2) Il est à remarquer, selon *Séroux d'Agincourt* (Hist. de l'art), que cet arc a d'abord été employé *comme soutien des fortes masses et comme offrant plus de résistance que l'arc en plein cintre* (*Tombeau antique étrusque* près Castellanova en Toscane, *acqueduc antique* aux environs de l'antique *Ardea*, etc.; nilomètre dans l'île de Rhondhah bâti en 861).

» eu d'autre patrie que les contrées de l'Occident qui » l'ont vu fleurir... Son origine, sa formation, ses » progrès, c'est l'origine, la formation, les progrès de » presque toute l'Europe moderne, du XII.e au XVI.e siècle, » depuis Louis VII jusqu'à Louis XII. Elle est née » des mêmes circonstances, elle s'est développée d'après » les mêmes lois que tout ce qui est né, que tout ce » qui s'est développé alors en Occident, langues, » peuples, états, institutions; elle préside au réveil » du moyen-âge, comme l'*architecture à plein cintre*, » assiste à son sommeil. Son principe est dans l'éman- » cipation, dans la liberté, dans l'esprit d'association » et de *commune*, dans des sentiments tout indigènes » et tout nationaux, elle est bourgeoise, et de plus » elle est française, anglaise, teutonique, etc. l'autre » au contraire est exotique et sacerdotale; elle naît » du dogme et non du sol, de la foi et non des » mœurs; elle règne par droit de conquête ecclésias- » tique; elle n'a d'autre principe, d'autres racines » que l'église et les canons: Aussi les architectes, que » sont-ils? Ici des moines, rien que des moines ou » des gens d'église (1), là des laïques, des *francs-* » *maçons*. »

Les monuments de la Picardie qui reproduisent les

(1) Plusieurs faits cités par Grégoire de Tours (*Hist. de Fran. livre* X, *ff.* 31), prouvent qu'avant le XI.e siècle, le clergé seul dirigeait la construction des édifices religieux; cet auteur cite *Domnatius*, qui rebâtit l'église de St.-Gervais et de St.-Protais, et *Leo*, évêque de Tours, qui excellait comme charpentier; il cite encore *Agricola*, évêque de Châlons-sur-Saône, qui fit élever la cathédrale de cette ville..... *Ecclesiam fabricavit, quam columnis fulcivit, variavit musivo marmore depinxit.*

formes élémentaires du style mystique, sont nombreux; nous allons faire connaître les principaux, où l'on pourra étudier les caractères ainsi que la marche de l'art, du moment où, entraîné par les élans de la foi religieuse, il abandonnait toutes les traditions des premiers siècles du moyen-âge, pour imprimer à ses productions une nouvelle physionomie. L'architecture chrétienne se formulait alors pour notre province dans les cathédrales de Laon, de Soissons, de Noyon, de Senlis, etc., dans lesquelles on retrouve le génie du Christianisme, préludant aux gigantesques constructions du style mystique, du XIII.e et du XIV.e siècle.

Eglise de N.-D. de Laon (ancienne cathédrale.) La *Gallia-christiana* (1) fait remonter à 1068 la construction de la cathédrale de Laon qui fut *presque entièrement* consumée en 1112 par un incendie, sous l'évêque Gaudry (2), et à laquelle l'église actuelle succéda en 1114.

Cette basilique en forme de croix, présente un vaste développement; on y retrouve ce mélange du plein cintre et de l'ogive qui caractérise les édifices du XII.e siècle, et plusieurs particularités qui rappellent des dispositions rares en France, dans les monuments

(1) Tome IX, page 524, 1.er §.

(2) Nous disons *presqu'entièrement consumée*, car nous ne saurions admettre, comme on l'a prétendu, que l'église actuelle, dont la dédicace a eu lieu positivement en 1114, ait été *complètement* construite en deux ans.

Ce qui viendrait à l'appui de notre opinion, c'est que l'on trouve dans la *Gallia Christiana*, page 529 : *Bartholomæus episcopus cujus industria cathedralis ecclesia in brevi* reparata, » *iterum fuit consecata.* »

de ce siècle. On y remarque par exemple un *chevet de forme carrée, une coupole* au centre de la croisée, et six tours qui s'élèvent aux angles des transepts.

Son portail offre dans l'ensemble de ses divisions principales et de ses détails, une lourdeur ou une irrégularité disgracieuse; trois arcades ogivales à voussures, couronnées d'un fronton triangulaire chacune, occupent la largeur de la façade, celle du milieu est plus large que les deux autres. Au-dessus de l'entrée principale on voit une fenêtre en forme de rose, à compartiments nombreux, et de chaque côté de cette rose deux baies ogivales dont les arcs reposent aussi sur de longues colonnettes. Latéralement s'élancent deux tours dont les angles sont garnis de tourelles à jour avec colonnettes très-délicates.

A l'intérieur, cette église se recommande par un aspect grandiose (1); ses voûtes sont à arcs croisés

(1) Longueur totale (à l'intérieur). . . . 104m —— (320) p.
Hauteur, id. . . . . 52 —— (160)
Largeur. . . . . 24 —— (75)

Il est curieux de voir quels moyens on employait à cette époque pour subvenir à la construction des églises; ce que l'on rapporte pour celle de Laon mérite d'être consigné : « Le clergé et le » peuple, dit *Lelong*, convinrent de faire une quête *par les pro-* » *vinces de France*, en portant une châsse des reliques sauvées » de l'incendie (*Herm., lib.* 1, *brev. Laud.*) On choisit pour les » porter et les accompagner, sept chanoines et six laïcs remar- » quables par leurs bonnes mœurs.

» Ils partirent le 7 juin 1112, traversèrent une partie de la » France et rentrèrent à Laon avec beaucoup de présents; mais » ce voyage n'ayant pas été trouvé assez fructueux, neuf autres » chanoines partirent le 23 mars 1113 pour l'*Angleterre*, et après » avoir visité successivement *Cantorbéry*, *Salisbury*, *Darmouth*,

alternant d'un pilier à l'autre, de sorte qu'il en résulte une succession de piliers forts et de piliers faibles ; les colonnes de la nef principale rappellent par le peu de longur de leur fût, ainsi que par la décoration de leurs chapiteaux, la cathédrale de Paris. Chaque travée est surmontée d'une arcature *geminée* au-dessus de laquelle règne horizontalement, parallèlement à l'axe de l'édifice, une galerie à arcades avec colonnettes, qui s'élève jusqu'à la hauteur de la retombée des voûtes.

Le chœur, comme nous l'avons dit, terminé carrément, est complètement semblable à la nef, disposition tout-à-fait exceptionnelle et bien rare, mais qui ne flatte pas l'œil.

L'ornementation n'a rien de bien remarquable ; à l'extérieur ce sont des animaux bizarres, monstrueux, placés au haut des tours, sans motif, grossièrement sculptés, aux formes hideuses ; l'intérieur de l'église seul offre quelques sculptures dans la décoration des chapitaux où l'on retrouve le fini des détails du XI.e siècle. (1)

Eglise de St.-Quentin. Selon *Colliette* (2) cette église fut commencée en 1115 ; le *coûtre* (3) Mathieu eut

» *Bristol*, avec plusieurs châsses dont les reliques opérèrent des » miracles, ils revinrent à Laon le 6 septembre suivant.

» Ce voyage ayant procuré 120 marcs d'argent et beaucoup » d'ornements, on commença à travailler à la cathédrale. Le marc » d'argent fin valait alors 2 liv., ce qui fait près de 27 marcs 12/100 pour un d'a présent (53 fr. 57 c.).

(1) Voyag. pittor. de MM. *Taylor* et *Charles Nodier* (Picardie.)

(2) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire du Vermandois (1771).

(3) Du latin *custos*, gardien ; le coûtre était chargé de faire

l'honneur d'en poser la première pierre, et on cite comme architecte un certain maître Jean, *bourgeois* de St.-Quentin.

On éleva d'abord le chœur dont la constructien dura plus de cent ans et qui ne fût achevé qu'en 1257, aussi le caractère général de cette partie de l'édifice doit-il être reporté au XIII.e siècle, il présente une particularité fort bizarre, c'est que ses piliers sont déversés en dehors ainsi que ses arcs-boutans, de manière à faire craindre que les voûtes ne puissent se soutenir ; le fort-plomb, depuis la naissance des voûtes jusqu'aux piliers, est de 30 à 50 centimètres, il y a même de certains points où ce fort-plomb est de 70 centimètres. On a voulu voir dans cette disposition une idée symbolique de l'architecte ; mais il suffit d'examiner avec un peu d'attention le défaut d'aplomb de toutes les parties latérales, pour être persuadé que c'est simplement le résultat d'une construction vicieuse et de la poussée des voûtes.

La hardiesse de la construction de cet édifice, son élévation, l'élégance des détails du chœur et la disposition curieuse des chapelles qui l'entourent, enfin son plan qui forme une *croix archiépiscopale*, circonstance dont on retrouve si peu d'exemples, tout concourt à recommander à l'admiration des archéologues, l'église de St.-Quentin.

Continuée dans le cours du XIV.e siècle, cette basilique ne fût terminée que vers la fin du siècle suivant; la nef et les chapelles qui l'accompagnent datent de 1408 à 1456. C'est à cette dernière époque que l'on ré-

garder les reliques, de diriger les cérémonies, les réparations des églises, etc. (Voir Colliette).

solut de faire construire le portail latéral de la seconde branche du chœur à droite; Louis XI, en 1477, contribua en particulier à cette construction pour une somme de cent mille écus d'or. Colliette prétend qu'on fit venir pour y travailler, des « ouvriers de Valenciennes dont » le chef s'appelait *Noël Colard*, lequel le fit presque » entièrement achever; l'inspecteur de l'ouvrage était » *Pierre Cagnart*, trésorier de Bourgogne. »

Eglise Notre-Dame de Noyon. (Ancienne cathédrale). Cet édifice tient le premier rang parmi les principaux monumens qui caractérisent au XII^e^ siècle *la transformation romane complète*, on remarque dans ses parties principales le mélange d'une suite d'arcatures en plein cintre et en ogives, où l'on retrouve l'aspect robuste du style roman, altéré par la combinaison des courbes ogivales en tiers point. La date de la construction de cette église remonte à 1130, époque où celle qui la précéda fut consumée par un incendie (1).

Suivant Dormay (2), Charlemagne jeta les premiers fondemens de la nef de la cathédrale primitive de Noyon, mais il ne reste plus aujourd'hui aucune parties du moins visible à laquelle on puisse assigner une date aussi reculée (3).

Le plan représente une croix latine, les transepts

(1) *Sigebert, annales.* Voir *Gallia Christiana, Hist. du Valois*, t. I, liv. 3, p. 435, par Colliette.

(2) *Hist. de Soissons.* t. 1. p. 314.

(3) *Levasseur*, ann. t. I, page 132, prétend que la nef de la cathédrale fut achevée de 1003 à 1004, y compris les clochers; nous pensons que cet auteur est dans l'erreur (du moins à l'égard de l'église actuelle), car si ce fait était exact, il donnerait à l'apparition de l'ogive une ancienneté dont on pourrait citer bien peu d'exemples.

divisant l'église en deux parties presque égales, car le chœur a reçu un prolongement considérable (1); il se termine en hémicycle, avec bas côtés accompagnés de chapelles qui rayonnent autour de l'abside; au-dessus des bas côtés, des galeries (*triophrium*) qui communiquent aux transepts, permettent d'en suivre le pourtour, et donnent à l'ensemble du chœur un aspect majestueux.

La nef transversale présente une disposition exceptionnelle, car au lieu de se terminer carrément elle affecte une forme demi-circulaire (2); une série d'arcades simulées, à plein cintre, est figurée sur les parois inférieures des murs des transepts, et de grandes travées à arcatures ogivales les surmontent, pour recevoir la retombée des voûtes. A moitié environ de la hauteur de l'édifice règne une galerie à arcades en plein cintre qui permet de faire le tour des croisillons et communique aux galeries du chœur et de la nef; de cette manière il est facile de suivre tout le développement du plan de la basilique.

Au-dessus de ces arcades s'élèvent de hautes fenêtres divisées chacune en deux ogives par une colonnette qui occupe le centre de la baie, comme à la nef principale, des colonnes *annelées* accouplées, séparent les travées que nous avons citées. Enfin ces fenêtres sont couronnées par d'autres fenêtres en *plein cintre*, divisées aussi en deux parties semi-circulaires renfermées dans une arcature de même forme.

(1) Ce prolongement existe aussi dans la cathédrale de Senlis, construite à la fin du XII.e siècle.

(2) La cathédrale de Soissons reproduit également cette forme exceptionnelle dans sa nef transversale.

La nef principale (1) reproduit dans sa partie supérieure une disposition analogue, mais ses arcades en ogives parallèles à l'axe de l'église, reposent alternativement sur un pilier et sur une colonne, le pilier est composé d'un gros fût qui reçoit l'axe principal de la voûte, et il est accompagné de deux colonettes sur lesquelles s'appuient les nervures des arcs croisés de cette voûte, tandis que la colonne ne reçoit sur le tailloir de son chapiteau que trois colonnettes destinées à soutenir les nervures centrales ou diagonales des travées de la voûte maîtresse.

La plus grande partie de l'intérieur de l'église est du XII^e^ siècle; les clochers, le parvis, et ce qui reste du cloître datent du XIII^e^, certaines sculptures aux portes latérales (transsepts) peuvent même, à en juger par la délicatesse de leurs exécutions, le fini de leurs détails, être assignées au XIV^e^ siècle.

Une particularité assez curieuse se fait remarquer dans l'ensemble du monument, c'est que les parties en plein cintre à l'extérieur, présentent au contraire la forme ogivale à l'intérieur (2)

La décoration intérieure de l'église de Noyon est simple et sévère, et ne consiste pour ainsi dire que dans la richesse extraordinaire des chapiteaux (3); les

(1) On trouve des traces nombreuses de colorage à l'intérieur de cette nef et aux chapitaux du cloître qui l'avoisine.

(2) Pour neutraliser aussi l'effet de la masse des murailles sur l'amortissement des fenêtres ces dernières, de forme ogivale, sont surmontées d'un arc en plein cintre.

(3) Rien de plus élégant, de plus varié et de plus riche que la décoration des chapitaux des collatéraux du chœur; c'est une

moulures ne sont composées que de tores cylindriques, les corniches sont aussi de la plus grande simplicité; quelques clés de voûtes seulement sont fouillées avec soin et reproduisent au point de jonction des nervures, des rosaces avec personnages entourés d'ornements.

On remarque dans les collatéraux de la nef, des pierres tombales très-bien ciselées, quelques-unes appartiennent au XIII^e^ siècle et le plus grand nombre au XV^e^ et au XVI^e^ siècle.

Les chapelles qui entourent l'abside sont très-intéressantes à étudier dans leurs détails, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; les parois de leurs murs (à l'intérieur) sont tapissés *d'arcades simulées* (1) a plein cintre, dont l'arcature conserve toute la lourdeur du style roman tandis que les chapiteaux qui recoivent la retombée de ces arcades, sont très-délicatement exécutés; il est à remarquer, il est vrai, que plusieurs sont *épannelés* ce qui pourrait faire supposer que leur corbeille a pu être sculptée postérieurement à leur établissement (2).

Vue à l'extérieur l'église de Noyon, présente un caractère sévère; on remarque qu'elle est couronnée d'une balustrade à arcades trilobées et que plusieurs fenêtres

suite de motifs pris dans le règne végétal, qui par leurs dispositions grâcieuses rappellent le chapiteau corinthien ou composite antique.

(1) Pl. IX de ce mém., n.° 1.

(2) Les parties inférieures du chœur et ses bas-côtés paraissent dater du XII.^e^ siècle; les galeries qui les surmontent, du XIII.^e^ ou de la fin du siècle précédent, du moins à en juger par la disposition et la base des fûts à l'intérieur de ces galeries; il en est de même à l'égard du portail et du porche. Le cloître parait remonter au XIV.^e^ siècle.

sont évidemment contemporaines du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle ; les contreforts de l'abside qui servent à contrebuter la lanterne du chœur, sont même postérieurs à ce dernier siècle. On reconnait d'ailleurs que certaines parties latérales ont été rattachées au corps principal du monument, long-temps après sa construction, et qu'elles y forment des *reprises* d'un style tout-à-fait en désaccord avec celui de l'édifice ; nous citerons par exemple, la chapelle de *Notre-Dame de bon secours* bâtie en 1528, par l'évêque *Charles de Hangest*, si remarquable par ses détails d'architecture, et attenante au bas côté droit de la grande nef.

Il paraît que les discussions qui durant le moyen-âge s'élevèrent si souvent entre la *commune* et les évêques avaient obligé ceux-ci à fortifier leur cathédrale, car on trouve encore du côté du Nord et attenant au cloître un mur à créneaux avec corniche, richement sculpté, dans le style du XIII^e^ siècle.

Tels sont les traits généraux de l'église de Noyon ; ce monument doit être comme un type parfait du premier développement *du style mystique* qui se formule plus tard dans la basilique d'Amiens l'un des plus parfait modèles de ce style.

Les progrès du style mystique se firent surtout remarquer : 1° Dans la longueur démesurée que l'on donna aux fenêtres (1), 2° au surhaussement des arcades à l'intérieur des édifices (2), 3° à leur forme trilobée ou pointue, (qui a fait donner au style de la fin

(1) Eglises de St.-Jean-aux-Bois (Oise), de St.-Jacques, St.-Antoine et des Minimes, à *Compiègne*. (*Pl. VIII de ce même n.*° 18).

(2) Croisillons de l'église de St.-Jean-aux-Bois. (*Pl. IX, idem, n.*° 7).

du siècle précité, le nom de style à *lancettes*), à la ramification intérieure des meneaux des baies, 4° par la disposition plus caractérisée à produire *l'élancement vers le haut* (ce qu'on chercha à obtenir en multipliant les retraits dans l'élévation des murs) 5° par l'adoption des plantes indigènes pour la décoration des frises, des corniches, des modillons, d'où sont bannis ces figures grimaçantes ces *obscena*, ces représentations monstrueuses du style roman (1), enfin par l'usage de décorer de statues et de bas-reliefs, l'entrée des églises et de les couronner d'élégantes balustrades.

La période dont nous nous occupons, est donc une des phases de l'architecture religieuse, les plus intéressantes à examiner; mais c'est dans le développement des caractères des diverses parties des édifices qu'il convient de l'étudier.

Nous n'avons pas encore parlé d'un moyen employé à partir du XII.e siècle pour donner aux temples un éclat et une magnificence extraordinaires; nous voulons parler de la peinture et de la sculpture *polychrômes* appliquées à leur décoration intérieure. On en retrouve des traces dans les cathédrales de Noyon, Senlis etc. Mais c'est particulièrement au XIII° et au XIV° siècle, que ce moyen fut en usage et associé aux magnifiques effets de la peinture sur verre.

En assignant la deuxième moitié du XII° siècle à l'établissement du style mystique, nous n'établissons pas une division rigoureuse; car on retrouve plus ou moins, jusqu'au XIII° siècle, des reminiscences de l'art roman dans plusieurs parties des édifices élevés à cette époque;

(1) Eglises des *Minimes* à Compiègne, de N.-D. à Senlis.

de plus le style *à roses rayonnant* qui caractérise, par exemple, ceux d'une partie du XII^e^ siècle en Normandie, ne se trouve en Picardie que de 1200 à 1250.

« En général les monumens du style ogival à lancettes, dit M. Graves (1), sont moins fleuris (dans le » département de l'Oise) que les églises normandes de » même époque ; on n'y voit point ou presque point de » trèfles, de quatre feuilles de pinacles, et d'autres » ornemens analogues si communs en Normandie. Leurs » moulures se rapprochent d'avantage de celles de la » transition. Les roses y sont fréquentes, mais plus petites que dans la période secondaire. Les dents de » scie y sont multipliées au point d'acquérir presque » la valeur d'un caractère ».

Nous mentionnerons en première ligne, parmi les églises qui présentent les formes élémentaires du style mystique, le portail de l'ancienne cathédrale de *Senlis* et ses parties supérieures (2) ; les fenêtres des chapelles qui entourent l'abside de l'église de St.-Leu d'Esserent ainsi que celles qui occupent le haut de la nef. Le porche de la cathédrale de Noyon, les transsepts, le

(1) Notice archéologique précitée.

(2) Cette cathédrale, élevée sur les ruines de celle qui fut bâtie à la fin du X.^e^ siècle, par l'évêque Eudes I^er^, fut commencée en 1153 sous l'épiscopat de Thibaut, et la dédicace se fit « *L'an de l'in-* » *carnation de N. S. 1191, le 16 des calendes du mois de juin, etc.* »

Toutefois elle ne fut totalement terminée qu'au XVI.^e^ siècle, sous *Guillaume Parvi*, qui obtint de François I^er^ les fonds nécessaires pour faire élever la nef transversale. *Jean Dizieulx*, architecte célèbre, commença cette nef en 1532, et termina l'entreprise en 1556. Voir, pour plus de détails, la *Notice statistique sur le canton de Senlis*, 1841, par M. Graves.

chœur, les parties basses de l'église de St.-Jacques de Compiègne et la nef transversale de celle de St.-Antoine de cette ville (1); les restes de l'abbaye d'Ourscamp (2); le chœur de Pierrefonds, celui de Choisy-sur-Aisne, la façade principale de l'église de St.-Etienne à Beauvais; le chœur de celle de Cambronne, près de Clermont (Oise) (1239) (3). Celui de Montataire, le clocher du même village (arrondissement de Senlis); les ruines de l'église de St.-Thomas à Beauvais et les églises de St.-Jean-aux-Bois et des Minimes à Compiègne (département de l'Oise), doivent être cités comme caractéristiques du *style mystique*.

Ces deux derniers monuments méritent spécialement d'être étudiés. L'église de St.-Jean, construite en 1152 par la reine Adélaïde, est remarquable par sa noble simplicité, elle présente une nef principale *sans collatéraux*, accompagnée d'une nef transversale, dont les croisillons ont chacun une colonne centrale qui divise l'ouverture en deux arcades surhaussées, particularité remarquable. Le mur terminal de la nef en face de l'abside n'a point de portail et l'on pénètre dans cet édifice par une porte pratiquée dans l'un des transsepts; ce mur est tapissé d'ogives simulées très-saillantes. Le chœur finit *carrément*, il est percé de *trois fenêtres* à lancettes très-longues, celle du centre dépassant les autres (4), enfin c'est un édifice qui offre un sujet

(1) Construite en 1199.

(2) Fondée en 1129, par Simon, évêque de Noyon.

(3) Voir la description de cet édifice, dans l'*Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis*, par M. Eug. Woillez, qui en a donné le plan, les coupes, les élévations, les détails, etc.

(4) Pl. VIII de ce même n.° 18.

d'observations fort précieuses pour connaître quel était dans nos contrées l'état de l'art au XII^e^ siècle.

L'église des Minimes, menacée d'une destruction prochaine, n'est pas moins intéressante que la précédente, et remonte d'après la tradition à la première moitié de ce dernier siècle ; les détails reproduisent des réminiscences de l'architecture romaine et la décoration de son portail a de l'analogie avec celui de l'église de St.-Trophime à Arles, qui date aussi du XII^e^ siècle (1). Elle n'a conservé qu'une partie de sa nef principale, l'un des collatéraux de cette nef et une portion du chœur, débris dignes sous bien des rapports d'être mentionnés, et dont nous parlerons plus loin.

On remarque encore dans les restes mutilés de la nef et du portail de l'église de *Longpré-les-Corps-Saints*, (arrondissement d'Abbeville), fondée en 1190 par Alesume de Fontaine, des traces du style ogival ou *mystique pur* à son origine ; on y distinguait surtout il y peu d'années une tour surmontée d'une pyramide en pierre, délicatement travaillée et semblables aux pyramides qu'on rencontre communément dans la vallée de la Somme (2).

Caractères généraux. Les édifices religieux élevés dans

(1) Comme à St.-Trophime on voit dans le tympan une *vesica piscis*, mais très-mutilée (où se trouvait sans doute Dieu le père), entourée des emblèmes des quatre évangélistes (l'ange, le lion, le bœuf et l'aigle), et au-dessous, dans le linteau, on a figuré les douze apôtres ; on voit encore très-distinctement les peintures des fonds de ces bas-reliefs, et les traces de colorage des parties principales.

(2) On attribue mais à tort, en Picardie, la construction de ces flèches légères aux Anglais.

les premières années du XII.e siècle, n'offrent plus l'aspect lourd et sévère du siècle précédent; des formes plus sveltes, plus gracieuses, leur donnent au contraire une apparence de légèreté à laquelle contribuent surtout les combinaisons ogivales. Cette époque est une des plus intéressantes de l'art chrétien, car elle peut réclamer la gloire d'avoir préparé et élaboré tout ce qui contribua ensuite à élever cet art à son plus haut degré de splendeur.

Forme et distribution des églises. Ce que nous avons dit des édifices du XI.e siècle peut s'appliquer à ceux du XII.e, sauf quelques exceptions; l'église de St.-Quentin, par exemple, présente en plan (1) la forme d'une croix de Lorraine, c'est-à-dire qu'elle a des *transepts* doubles, disposition pour ainsi dire inconnue en France. On trouve encore des églises qui n'ont qu'une seule nef sans collatéraux (2), quelquefois elles ne forment qu'un carré long, sans nef transversale; mais ces particularités ne se rencontrent que dans les campagnes, le plus souvent par raison d'économie.

Chœur, Nefs, Collatéraux, etc. A compter du XII.e siècle, le *chœur* est plus élevé que le sol de la nef. Sa forme est souvent carrée (3) ou polygone (4), renforcée aux angles par des contreforts. Celui de l'église

(1) *Pl.* VIII *de ce mémoire, n.*° 17. Cette disposition est très-commune sur les bords du Rhin, d'où elle a sans doute été importée dans notre pays.

(2) *Même planche, n*°. 19. Eglise de *St.-Jean-aux-Bois* (Oise).

(3) Egl. de *Méru, Sommereux, Cinqueux, etc.* (Idem).

(4) Eglises de *N.-D. du Thil, Feigneux, Bouillancy, etc.* (Id), *Pl.* VIII *de ce mém., n.*° 21.

de Noyon, au contraire, décrit extérieurement plusieurs absides circulaires (1), et il est d'une longueur extraordinaire. L'ancienne cathédrale de Senlis offre aussi cette dernière particularité. Trois baies ogivales dites *lancettes* (2) (celle centrale dépassant les deux latérales), éclairent le plus souvent le chœur, pourvu d'une voûte semi parabolique ou *en cul de four*.

Ce qui a été dit plus haut sur les *nefs* et les *chapelles* du XI.e siècle, peut être attribué aux mêmes parties des monuments religieux du XII.e siècle. Mais la décoration extérieure et la forme des *transsepts* éprouvèrent des changements importants, et la façade du transsept de l'église St.-Etienne à Beauvais (côté du Nord) est un exemple extrêmement remarquable du luxe que l'on introduisit au XII.e siècle dans cette décoration (3).

Les *transsepts*, terminés d'ordinaire carrément, affectent quelquefois dans leurs faces terminales la forme circulaire (4), exception très-rare en France, mais qu'on rencontre en Allemagne assez communément; ne serait-ce pas encore une importation étrangère en Picardie? Nous citerons de même comme très-rare au milieu des *transsepts*, l'existence d'une coupole, disposée, comme on le voit à Laon (ancienne cathédrale).

(1) *Même planche*, *n.*° 20.

(2) Idem, idem, n.° 18.

(3) Voir le dessin de cette façade et ses détails dans les *mon. inéd.* de Willemin; *l'Arch. des mon. rel. de l'anc. Beauv.*; les *Voy. pit.* de MM. Taylor et Charles Nodier. *Pl.* VIII *de ce mém.*, *n.*° 25.

(4) Egl. de *Soissons*, *Noyon*.

Une série de fenêtres très-longues occupent aussi les façades des *transsepts* (1), elles sont quelque fois surmontées d'ouvertures rondes appelées *roses*, décorées de riches moulures et de personnages (2).

Façades. Cette partie des églises éprouva dans son ensemble peu de modifications du XI.e au XIII.e siècle; mais un riche système de décoration fut adopté dans les portails; ces derniers sont souvent accompagnés de deux tours placées à droite et à gauche, et plusieurs portes en occupent la largeur (3). Celle du milieu, plus haute et plus large que les deux qui l'accompagnent latéralement, se distingue particulièrement par un grand nombre de voussures richement sculptées, de statues et d'arabesques. L'étage qui surmonte ces portes est percé de trois baies et parfois d'une grande *rose* (4) avec statuettes, enfin un fronton triangulaire (5), ou une balustrade couronne cet ensemble (6).

Le portail de l'ancienne cathédrale de Senlis (1154) (7) offre dans son ensemble et ses détails, des exemples curieux de la disposition des façades principales des églises au XII.e siècle. Ce portail est orné de statues de grande proportion, des statuettes nombreuses dessi-

(1) Egl. de *St.-Jacques* et de *St.-Antoine*, à Compiègne (1199).

(2) Egl. de *Noyon*, de *St.-Etienne*, à Beauvais. *Pl.* VIII *de ce mém.*, *n.os* 22 à 24.

(3) Egl. de *Noyon*.

(4) Idem de *Senlis*.

(5) Id. de *St.-Etienne*, à Beauvais.

(6) Id. de *Noyon*.

(7) Voir le dessin de cette façade dans les *Voy. pit.* de MM. Taylor et Nodier (Picardie).

nent les archivoltes de la porte centrale, dont le tympan est décoré de bas-reliefs. On y remarque des traces de colorage au milieu des sculptures.

Appareil. Le revêtement des murs au XII.e siècle est souvent couvert, dans les monuments du premier ordre, d'appareils profondément fouillés qui représentent des hexagones, des compartiments dont l'intérieur est orné de fleurons, de moulures, etc. Un exemple fort curieux de cette décoration se voit sur un des murs des bas-côtés de l'église de St.-Etienne à Beauvais (1). A *l'intérieur* des églises, les parois des murailles sont couvertes de tores et de colonnettes figurant des arcades à demi engagées dans ces parois (2).

Contreforts et arcs-boutants. Nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit précédemment sur cette partie des églises (*voir* XI.e *siècle*); on remarque seulement que l'amortissement de la face principale, des contreforts à partir du XII.e siècle, se couvre *d'imbrications figurant des écailles de poisson* et de corniches élégantes (3).

Piliers et colonnes. Dans les premières années du XII.e siècle, les colonnes conservent encore l'aspect robuste du style roman, mais bientôt elles s'allongent, réunies en faisceau et divisées dans leur longueur par des moulures qui les enlacent, de manière à former des anneaux, ce qui leur a fait donner le nom de

(1) V. *Arch. des mon. relig. de l'anc. Beauv.* Pl. XLVIII de l'*Atlas* de M. de Caumont, fig. 4 et 5 (4.e partie); *Cours d'antiq. mon.*, et *Pl.* VIII *de ce mém*, *n.*° 28.

(2) *Idem*, *idem*, *n.*° 26.

(3) Porche de l'église de *Noyon* et façade de l'église de *St.-Etienne*, à Beauvais. *Pl* IX *de ce mém.*, *n.*° 13.

colonnes annelées (1). L'église de Noyon offre de nombreux exemples de cette particularité, notamment dans le chœur; à Laon, à la cathédrale, les piliers qui reçoivent la retombée des voûtes maîtresses, affectent la forme cylindrique et sont entourés de huit ou dix colonnettes isolées se rattachant de loin en loin par un tenon de pierre à la colonne ou au pilier central qui se trouve ainsi emprisonné; cet arrangement, dont on ne retrouve pas d'analogue en Picardie, mérite d'être étudié.

Les angles saillants qui séparent les colonnes les unes des autres, ne sont pas, dans nos contrées, couverts d'ornements comme en Normandie; nous n'avons retrouvé cette disposition que dans très-peu d'édifices (2).

Les *chapiteaux*, au XII.e siècle, ne sont plus couverts de monstres et de figures grimaçantes, et leur corbeille se revêt de feuilles et de fruits. On y rencontre quelquefois des figures groupées, mais comme motifs d'ornementation; elles remplacent les volutes aux angles du tailloir ou sortent de l'aisselle des feuilles (3). Ce changement provoqua l'adoption du chapiteau uniquement végétal, au XIII.e siècle.

A partir de la deuxième moitié du XII.e siècle, les colonnes du style roman sont remplacées par un grand

(1) *Pl.* IX *de ce mém.*, *n.*° 8.

(2) Porte latérale de l'église de *Villeneuve* (arrondissement de Senlis). *Même planche*, *n.*° 19.

(3) Nous avons rencontré des exemples admirables de ces chapiteaux dans les églises de *Noyon*, *St.-Leu d'Esserent* (Oise), *Laon* (Aisne). Voir *pl.* VIII *de ce mém.*, *n.*os 1 à 5, et IX, *n.*os 7, 9 et 12.

nombre de fûts accolés, qui montent jusqu'aux voûtes et qui sont couronnés par des chapiteaux à feuilles recourbées en volute, placées régulièrement sur le pourtour de la corbeille (1).

Portes et arcades. La riche décoration des portes de la deuxième moitié du XI.e siècle, subsista dans le cours du siècle suivant. Les parois des porches se font remarquer par une grande variété d'ornements, les archivoltes présentent une suite de sujets sculptés avec une grande délicatesse (2), et les tympans reproduisent en bas-reliefs des sujets bibliques ou des animaux allégoriques; c'est le premier rayon de la gloire dont l'art chrétien doit briller sous le règne de St.-Louis. Ces bas-reliefs y remplacèrent les appareils réticulés du XI.e siècle; nous citerons particulièrement un de ceux de l'église de St.-Etienne, à Beauvais, dont les sculptures ont été diversement expliquées par les archéologues; il occupe le tympan de la porte latérale de cette église, dont le fond se trouve rempli par deux figures ou plutôt deux chimères affrontées avec un corps terminé en queue de poisson; leur tête couverte d'une espèce de mitre est entourée d'arabesques formant entrelacs. Vient ensuite une série d'oiseaux aussi affrontés, dont le corps finit en queue de serpent; des ornements en enroulements occupent le second arceau; dans le troisième apparaissent dix lions retenus par des lacs courants, enfin le quatrième est couvert d'arabesques compliquées, dans le goût oriental, disposées

(1) *Pl.* IX *de ce mémoire*, *n.°* 21.

(2) Porte latérale de l'église Notre-Dame, à Noyon. *Pl.* IX *de ce mém.*, *n.os* 20 et 23.

aussi en enroulements, d'où l'on voit jaillir des bustes de femmes (1). L'arcature des portes conserve, dans quelques monuments, la forme du plein cintre, mais en général elle est en ogive en tiers point. C'est de cette époque que date l'apparition des statues de grande dimension à l'entrée principale des églises, statues qui remplacèrent les colonnes en retraite destinées à recevoir la retombée des voussures sous les porches. Dans les édifices du second ordre, on remarque cependant encore, au XII.e siècle, une grande simplicité, et nous citerons comme exemples les portes des églises de *St.-Jean-aux-Bois*, des *Minimes* (canton de Compiègne); de *Clermont* (Oise), de *St.-Pierre* de Roye, dont la construction remonte, dit-on, à l'an 1184 (2).

Les *arcades* sont en général en ogive; on en voit aussi en plein cintre; celles de N.-D. à Noyon, dans la nef principale, offrent une particularité curieuse; leurs retombées reposent alternativement sur un pilier (qui reçoit l'ossature de la voûte) et sur une colonne, disposition toute exceptionnelle.

Nous citerons encore comme remarquables les arcades de la nef et du chœur de l'église de Notre-Dame à

(1) Consulter pour ce bas-relief : 1.° Les *Monuments inédits* de Willemin, t. 1, p. 24; 2.° L'*Arch. des mon. rel. de l'anc. Beauvoisis*, pl. et texte.

(2) *Pl.* IX *de ce mém.*, *n.os* 10 et 11. La porte de l'église de Roye offre un spécimen de *l'association des ornements du style roman à la forme ogivale primitive*, et la preuve que, dans le XII.e siècle, certaines parties de la Picardie ne s'étaient pas affranchies totalement des réminiscences du style roman. Voir le dessin de cette porte exécuté par M. *Duthoit*, dans le *Voy. pit.* de MM. Taylor et Charles Nodier, etc.

Senlis, de *l'ancienne cathédrale* de *Laon*, des églises de *St.-Jean-aux-Bois*, près Compiègne; de *St.-Jacques* et des *Minimes* (1150) de cette ville. Ces dernières, de forme *demi-circulaire*, formées d'une simple platebande sans moulures, à pans coupés, dont les retombées reposent sur des consoles semblables par leur forme aux consoles de l'ornementation romaine, et engagées dans des piliers quadrangulaires, sont surtout très-curieuses (1). En effet, ces caractères exceptionnels au XII.e siècle en Picardie, établissent un fait d'une grande importance, c'est-à-dire, la *reproduction des formes antiques* dans un édifice du moyen-âge. Ces exemples ne sont pas rares dans le Midi de la France, où l'art antique a laissé de nombreux débris qui ont inspiré les artistes chrétiens; mais cette œuvre, éclose sous notre ciel, ne peut être que le produit d'une importation étrangère ou d'un artiste méridional, et, ce qui viendrait confirmer cette dernière présomption, c'est l'analogie parfaite qui existe entre certaines parties de l'église des Minimes avec celle de St.-Trophime, à Arles.

Les arcades figurées en plein cintre appliquées sur le nu des murs (2), ou figurant des ogives (3) sont fréquemment employées comme nous l'avons dit pour la décoration des édifices religieux *à l'intérieur*.

(1) *Pl.* IX *de ce mém., n.°* 15.

(2) *Pl.* IX *de ce mém., n.°* 1. Chapelles des collatéraux du chœur, et transepts de l'égl. de Notre-Dame, à *Noyon*. Pourtour du chœur de l'anc. cath. de *St.-Omer*.

(3) Egl. de *St.-Jean-aux-Bois*. *Pl.* VIII *de ce mém., n.°* 26. De *Villers-St.-Paul* (Oise).

Les arcades *surhaussées* se font remarquer aussi très-fréquemment dans les nefs, le chœur et les parties principales des églises (1), au point de devenir un des caractères spéciaux de l'arcature de cette époque, il en est de même des *arcades en tiers point* (2).

Dans les églises rurales ou secondaires les portes sont précédées d'un porche à voussures dont les parois sont garnis de tores descendant sur des colonnes qui alternent avec des cannelures (3).

Fenêtres. Au XII^e^ siècle, les fenêtres commencent à être réunies deux à deux (4), ou trois à trois, elles sont d'une longueur démesurée et leur amortissement de forme aigüe, leur a fait donner le nom, comme nous l'avons dit, de *lancettes;* souvent elles sont accompagnées d'une archivolte garnie de moulures à cubes pyramidaux *(pointes de diamant)*, qui se termine à la hauteur des impostes par des têtes grimaçantes (5). On rencontre encore à cette époque des fenêtres *rectangulaires*, dont l'extrémité est *curviligne* (6) à l'intérieur; en général les fenêtres à arcade pointue, sont surmontées de *trèfles* (7) ou de *rosaces festonnées.*

(1) Croisillon de l'égl. de *St.-Jean-aux-Bois. Pl.* IX *de ce mém.*, *n.*° 7.

(2) *Pl.* IX *de ce mém.*, *n.*° 16.

(3) Ruines de l'ég. de *St.-Thomas*, à Beauvais; égl. de *Feuquières*, etc. *Pl.* IX *de ce mém.*, *n.*° 18.

(4) Parties supérieures des églises de *St.-Leu d'Esserent*, de N.-D. *à Noyon*, *de Senlis* (Oise).

(5) Egl. de *St.-Jean-aux-Bois. Pl.* VIII *de ce mém.*, *n.*° 18.

(6) *Pl. idem*, *idem*, *n.*° 29.

(7) Chœur de l'église de *St.-Leu d'Esserent* et tous les édifices des premières années du XII.^e^ siècle. *Pl.* XI *de ce mém.*, *n.*° 22

On rencontre encore mais *exceptionnellement* dans la deuxième moitié du XII^e^ siècle, des fenêtres en plein cintre.

Ce que nous avons dit à l'égard des fenêtres *accompagnées de colonnes* (XI^e^ siècle), peut en grande partie être appliqué aux baies du XII^e^ siècle.

Roses. Cette espèce de fenêtres fut particulièrement en usage dans les édifices d'une certaine importance, et il convient de citer comme exemple très-remarquable *la rose* qui décore la croisillon nord de l'église de St.-Etienne de Beauvais (1). Elle a la forme d'une roue dont les meneaux rayonnants du centre à la circonférence, sont formés par des colonettes qui supportent des arcades *trilobées*. Ces dernières forment douze divisions encadrées par une riche bordure de fleurons épanouis. La circonférence extérieure présente surtout une suite de douze personnages sculptés qui ont donné lieu à des dissertations très-diverses de la part des antiquaires; ces personnages d'une exécution très-peu soignée, sont ainsi placés: les uns au nombre de cinq, gravissent un des côtés de cette roue; vient ensuite un personnage qui siége à la partie supérieure; tandis que six autres personnages tombent la tête en bas sur l'autre côté (2).

(1) *Pl.* VIII *de ce mém.*, n.° 22.

(2) Voici en résumé les opinions émises sur le sens allégorique de ces figures:

1.° On a voulu y voir une *danse macabre.*

2.° *Une image fidèle des changements qui s'opéraient annuellement dans l'échevinage de Beauvais*, où six nouveaux pairs entraient en charge, tandis qu'un pareil nombre en sortait.

3.° *Une allégorie de la roue de la fortune*, ou l'emblême de

Les roses contemporaines du XII^e^ siècle, sont assez rares en Picardie; nous citerons comme caractéristiques de cette époque, celles de l'église de Noyon à l'abside (1) et du fronton de l'église de Roye.

Voûtes. On remarque une grande hardiesse dans la disposition et l'appareil des voûtes élevées dans le cours du XII^e^ siècle, et les églises de Laon, Noyon, St.-Etienne à Beauvais (2), nous en fournissent des exemples; en général, elles sont à nervures croisées qui viennent s'appuyer sur des faisceaux de colonnes, mais celles de l'église de St.-Jean-aux-Bois (arrondissement de Compiègne), *contrairement à cette disposition* reposent sur des consoles ou culs de lampe sculptés sur le nu des murs (3). Généralement ces nervures sont formées de *deux tores séparés par un filet* (4).

la révolution des douze heures du jour, des douze mois de l'année, etc.

4.° *Le jugement dernier* : à la partie supérieure serait placée la figure de Dieu assis sur son trône et tenant de la main droite un sceptre qu'il paraît diriger dans l'action de précipiter les damnés dans le gouffre infernal, tandis qu'il tend sa main gauche aux élus qui montent vers le séjour des bienheureux. (*Mon. inéd.*, par N. X. Willemin), p. 24, texte de M. Potier.

5.° Enfin *une allégorie des phases de la vie humaine* (Voir *Notice historique sur l'égl. St.-Etienne de Beauvais, par M. Stanislas de St.-Germain*, où cette dernière opinion se trouve développée.

(1) *Pl.* VIII *de ce mém.*, *n.*° 23.

(2) *Pl.* VIII *de ce mém.*, *n.*° 9.

(3) *Même planche*, *n.*^os^ 10 *et* 11.

(4) Egl. de *St.-Jacques*, des *Minimes* à Compiègne, etc. *Pl.* I *de ce mém.*, *n.*° 3.

Les voûtes sphériques *(coupoles)* ou en berceau si communes dans le centre ou le midi de la France, dans les édifices des XI.e et XII.e siècles, sont inconnues en Picardie; on ne retrouve d'exemple de la première espèce de voûtes, que dans la coupole des transepts de l'ancienne cathédrale de Laon.

Couronnements des églises. — *Les corniches avec modillons à consoles* remplacent communément au XIIe siècle les corniches à figures du style roman qui disparaissent presque complétement à cette époque (1), et, c'est dans la deuxième moitié du même siècle, que les édifices religieux commencèrent à se couronner de balustrades ou de rampes en pierre. Les corniches *avec décoration végétale* prédominent, elles sont surtout ornées de *feuilles entablées*, décoration qui caractérise *spécialement* celles du siècle suivant (2).

Tours et clochers. Les tours des premiers tems du style mystique sont d'une grande simplicité, quadrangulaires, flanquées de contre-forts aux angles et percées de longues fenêtres *(lancettes)* sur chacune de leurs faces. On y voit pour ornements des *imbrications* (3), des corniches à *feuilles entablées*, ou des sculptures dans le goût du style roman modifié, telles que *damiers, lozanges, ondulations, zig-zags* etc. On rencontre aussi dans les édifices du premier ordre des *tours jumelles*, telles que celles des façades des églises

(1) Egl. des *Minimes*, à Compiègne; d'*Auvillers*, de *St.-Jean-aux-Bois* (Oise). *Pl.* VIII *de ce mém.*, *n.os* 13 *et* 15.

(2) *Même planche*, *n.os* 14 *et* 16.

(3) *St.-Jean-aux-Bois*, *Villers-St.-Paul* (Oise). *Même planche*, *n.o* 27, *et Pl.* IX, *n.os* 14 *et* 17.

de Noyon et de Senlis. Les premières doivent être considérées comme n'appartenant qu'en partie du XII^e^ siècle (1), elles sont carrées, consolidées par des contreforts à larmiers nombreux. Au-dessus du portail s'ouvre d'abord une fenêtre composée, à trois divisions, puis une galerie à longues colonnettes, enfin trois baies en *lancette* garnies *d'abat-sons*.

Les tours de la cathédrale de Senlis font corps avec la façade principale et présentent des fenêtres garnies de colonnettes, d'arcades en plein cintre simulées qu'entourent des cordons de violettes, des roses à dentelures etc, enfin leur amortissement est décoré d'une balustrade à jour et de clochetons et de gargouilles saillantes. Celle du sud qui s'élève à 78 mètres au-dessus du sol, est surmontée d'une pyramide, l'une des plus remarquables de la France.

Les tours octogones se rencontrent assez fréquemment dans les monuments du XII^e^ siècle, elles sont surmontées de pyramides ornées *d'imbrications*, et par fois garnies aux angles de clochetons disposés en encorbellement (2).

Décoration des édifices. Avec le XI.^e^ siècle, disparut des édifices religieux, le système de décoration du style roman; *les billettes* furent remplacées dans les fenêtres et les portes par des dentelures, soit en zig-zag soit en pointe de diament (3), des ornements puisés dans l'imitation exacte des plantes indigènes, (*trèfles*

(1) La *base* et le *milieu*; le sommet est du XIII.^e^ siècle.

(2) Egl. de *Villers-St.-Paul* (Oise). *Pl.* IX *de ce mém.*, *n.*° 17.

(3) Egl. des *Minimes*, à Compiègne, de *St.-Jean-aux-Bois*, d'*Ansacq* (Oise).

feuilles de vigne, *de lierre*, *de fraisier* (1), sont en général substitués à ceux que nous avons signalés pour le XI.e siècle ; l'ornement appelé *imbrication* est assez communément figuré sur l'amortissement des contre-forts, sur les clochers, les tours, en formes pyramidales et en talus (2). *Les têtes grimaçantes*, se rencontrent encore, mais rarement jusqu'à la fin du XII.e siècle, faisant fonctions de consoles pour soutenir les cordons des archivoltes et la retombée des nervures des voûtes, à la place des chapitaux.

Statues. La statuaire fut en progrès dans le cours de ce dernier siècle ; l'adoption des bas-reliefs ainsi que des figures pour la décoration des portes, contribua beaucoup à la faire renaître et changea l'aspect des monuments. « Les archivoltes et les voussures des » portes ornées auparavant de *zig-zags*, *de frêtes crénelées*, *de billettes*..... commencèrent à se couvrir de » personnages, les tympans qui jusques-là n'avaient eu » pour ornements que des figures chimériques ou simplement des pierres, taillées symétriquement, *par fois disposées en* échiquier, furent aussi tapissés de » bas-reliefs » (3).

(1) *Pl.* IX *de ce mém.*, *n.os* 19, 20 *et* 23.

(2) Porche de l'égl. de *Noyon* ; façade de l'égl. de *St.-Etienne à Beauvais* (à la tour), etc. *Pl.* VIII *de ce mém.*, *n.o* 27.

(3) *De Caumont*, Cours d'antiq., 4.e partie. (*Idem*, *idem*).

II.e ÉPOQUE.

XIII.e et XIV.e SIÈCLE. — Perfection et apogée de l'art chrétien.

STYLE MYSTIQUE PUR. (*Style ogival primitif. — Idem secondaire* de M. DE CAUMONT.

Synonimie. — Gothique complet. — Gothique orné anglais (1307-1377) decorated *Rickman.*

SOMMAIRE : Evénements politiques et religieux. — Histoire de l'art.— Edifices remarquables et caractères architectoniques du XIII.e et du XIV.e siècle, en Picardie.

Les premières années du XIII.e siècle furent marquées dans la Picardie par la construction de deux monumens célèbres, qui résument tout ce que ce siècle a produit de plus grandiose, nous avons nommé les cathédrales d'Amiens (1) et de Beauvais (2). La tranquillité qui régnait alors dans cette province, la protec-

(1) 1220.

(2) 1225.

tion spéciale que lui accordaient les rois de France, le grand nombre d'abbayes illustres dont les revenus servaient à l'établissement de tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de la religion, excitait une émulation extraordinaire; enfin, les populations entières concouraient à la construction des églises, comme à des œuvres communes où toutes les classes de la société venaient chercher un refuge de consolation ou d'espérance.

Alors s'élevaient les églises de *Conty*, du *Paraclet-des-Champs* (1), (Somme) *de St.-Martin-aux-Bois* près de Clermont (Oise) et se continuaient les travaux de la cathédrale de *Noyon*, des églises de *St.-Germer* (la chapelle terminale), *Ourscamp*, *Creil*, *Chambly*, enfin la *cathédrale de Senlis etc*, (même département), de *Soissons*, *St.-Quentin*, *Laon*, (Aisne) etc.

La réunion de la Picardie au domaine royal, sous Philippe-Auguste, laissa enfin cette province jouir de la tranquillité; une administration plus ferme, plus régulière, termina les querelles incessantes des seigneurs des communes et du clergé. Ce qui contribua puissamment à ce résultat fut l'institution des *baillis royaux*, chargés de surveiller à la fois les justices féodale, ecclésiastique ou civile ou ce qui se rattachait à la guerre, institution qui fit enfin succéder le bon droit et l'ordre à la confusion des juridictions particulières. Cette heureuse situation permit également aux lettres aux sciences et aux arts de fleurir sur le sol picard; au milieu du XIII^e^ siècle nous voyons *Vincent de Beauvais* publier son *Speculum historiale* et *Jean de Boves*

(1) 1218

ses fabliaux, les monastères ouvrir des écoles où les études étaient suivies avec zèle; enfin tout concourait à promettre un avenir prospère.

Le bailliage d'Amiens avait particulièrement une grande importance, son ressort s'étendait jusqu'aux villes de St.-Riquier et de Doullens; aussi, en 1254, la capitale de la Picardie devint-elle le centre des conférences où se discutaient les questions les plus graves et où s'agitaient les grands intérêts des royaumes de France et d'Angleterre. C'est dans cette capitale que Saint-Louis signa en 1258 avec Henri III roi d'Angleterre, le traité qui accordait à ce dernier une partie de la Guienne, et qu'il prononça le 23 janvier 1263, une sentence célèbre en faveur du même Henri contre ses barons; Philippe-le-Hardi, en 1279, y conclut aussi un traité de paix avec Edouard Ier; plus tard, Philippe de Valois (1329) y reçoit en présence des rois de Navarre, de Bohême etc, l'hommage du roi Edouard III, à titre de vassal, enfin le 13 juillet 1385, Charles VI y épouse la trop célèbre Isabeau de Bavière.

Le début du XIVe siècle (1337) fut témoin des premières hostilités de cette guerre humiliante, longue, meurtrière, entre le même Edouard III et Philippe IV, dont la Picardie devint encore le théâtre. Le prince anglais pénètre dans la Picardie, par le Beauvaisis, brûlant et ravageant tout sur son passage et peu de jours après la ville de Poix, livrée aux flammes, voit ses habitants passés au fil de l'épée et ses deux châteaux ruinés. Mais poursuivi bientôt par le roi de France, il traverse la Somme près du Crotoy, au lieu dit *Blanque-Taque*, continue ses dévastations à travers le Ponthieu, et vient s'arrêter à Crécy. On sait le ré-

sultat fatal de la bataille qui s'y livra ; l'armée française, après des prodiges de valeur, y fut vaincue et 30,000 hommes y perdirent la vie ; de ce nombre furent le frère du roi, les comtes de Blois, de Flandre etc, et une foule de guerriers célèbres (1).

Poursuivant ensuite ses dévastations, Edouard ravagea le Boulonnais et vint mettre le siége devant Calais (1347), dont les habitants sans secours, décimés par la famine, opposèrent une résistance héroïque et à jamais mémorable. A ces fléaux sans cesse renaissants, qui portaient partout le désespoir ou la mort, la peste vint encore moissonner les populations au sein des villes et des campagnes (2) ; aussi excités par tant de malheurs, les paysans, ne prenant conseil que du désespoir, s'assemblèrent-ils pour exterminer la noblesse à laquelle ils attribuaient la cause de leurs misères. Alors commença la *jaquerie*, guerre terrible, dont le Beauvaisis fut particulièrement le théâtre (3).

La fin du XIV^e^ siècle, fut encore témoin des incursions des Anglais (4), et les régnes de Charles v et

(1) On porte à 1216 le nombre des seigneurs ou chevaliers, et à 11 celui des princes qui restèrent sur le champ de bataille.

(2) Cette peste parcourut l'Europe entière.

(3) Froissart, *t.* 1, *chap.* 180, parle ainsi de la *Jacquerie de Beauvoisin :*

«....Aucunes gens des villes champêtres sans chief se assemblèrent en Beauvoisin et ne furent mie cent hommes les premiers.....Et ces meschans gens assemblez sans capitaine et sans armures roboient, ardoient et occisoient tous gentilz hommes qu'ils trouvoient.....

(4) La Picardie, dans la deuxième moitié de ce siècle, était couverte d'étrangers et d'avanturiers de toute espèce qui s'y ré-

de Charles VI, ne purent y mettre un terme; les ravages, les dévastations étaient encore tels, qu'en 1382, l'église de Noyon fut obligée de congédier ses chanoines, pour plusieurs années en leur permettant d'aller où bon leur plairait, *lucrando* (1382). Cependant l'alliance de Richard II, roi d'Angleterre, avec la fille du roi de France Charles VI, suspendit enfin, pour quelque tems du moins, le cours de tant de calamités; malheureusement, en échappant à la guerre étrangère, la Picardie devait retomber bientôt au milieu des factions des *Orléannais et des Bourguignons*.

— Le XIII.e siècle doit être considéré comme la phase la plus brillante de l'architecture religieuse. Réalisation sublime inspirée par la foi, la cathédrale à cette époque résume tout l'art chrétien. Aussi, avec quel zèle peuples, rois, seigneurs, s'empressaient-ils de concourir à la construction de ces vastes basiliques, où des flots de populations se pressaient, se mêlaient, pour assister aux sublimes solennités du culte!

Pour bien apprécier la révolution qui eut lieu vers la fin XII.e siècle, et la perfection qui caractérise les œuvres architectoniques des deux siècles suivants, il faut se reporter en idée vers ces tems reculés, où la religion exercait sur l'esprit humain une influence sans bornes. La poésie, les arts lui étaient soumis et concouraient aux développements de la pensée religieuse

pandaient pour la piller. Edouard y arriva aussi dans l'espoir de compléter la ruine de cette malheureuse province et de la France, brûlant, ravageant tout sur son passage. Un quartier de Laon et l'abbaye de Saint-Vincent furent même incendiés en sa présence. *Lami.* (*Résumé de l'Histoire de Picardie*).

qui trônait sur le monde entier. Mais avant tout, à la tête du mouvement général, marchait l'art chrétien, avec des idées nouvelles, avec un besoin d'exécuter ses conceptions grandioses et de *s'élever jusqu'à Dieu.*

La forme ogivale se prêtait admirablement pour exprimer cette dernière disposition, aussi devint-elle d'un emploi exclusif dans les édifices religieux auxquels elle donna une *apparence de légèreté extraordinaire.* Ce caractère qui forme un contraste si frappant avec *l'apparence de solidité* du style roman, est avant tout ce qui constitue le *style mystique.*

En effet, c'est à ce but unique que tendent toutes les ressources de l'art, c'est à la réalisation de l'idée de *l'élévation, de la tendance au ciel*, qu'il applique toutes les formes qu'il assujétit tous les élémens architectoniques. Ainsi l'architrave est brisé, de simples moulures ornées de feuillages remplacent les corniches, et on allonge outre mesure les baies des fenêtres ainsi que les dispositions pyramidales pour rompre tout ce qui peut donner l'idée de la ligne horizontale. Enfin, pour me servir de l'expression d'un archéologue : « l'ar- » chitecte chrétien du XIII^e^ siècle, renferme dans son » œuvre l'immensité, le mystère, et cherche à séparer » l'esprit des choses de la terre, pour le laisser tout » entier aux choses du ciel ».

Toutefois, ce nouveau système changea plutôt la physionomie des édifices qu'il n'altéra leur plan et leur distribution. Les colonnes accouplées, cantonnées, du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, les collatéraux, les transepts reçoivent seulement dans l'allongement de leurs parties supérieures, ce caractère aérien, but unique du *style mystique.*

Nous allons maintenant faire connaître sommairement les principaux édifices où l'on pourra étudier toutes les phases de l'art chrétien du XIII.e et du XIV.e siècle, nous donnerons ensuite la liste des églises secondaires qui serviront à compléter cette étude en Picardie.

Cathédrale d'Amiens. Ce monument qu'on doit à juste titre citer comme l'un des plus parfaits du moyen-âge au moment où l'architecture religieuse était parvenue à son dernier degré de splendeur, a été l'objet d'un trop grand nombre de descriptions, pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans de grands développements à son égard ; il suffira de rappeler succinctement l'époque de sa construction, et particulièrement de faire connaître, sous le rapport de l'art, son ensemble si sublime et ses parties principales, sujets d'études inépuisables pour l'archéologue.

Cette cathérale fut élevée en 1220 par *Robert de Lusarches*, sur l'emplacement de celle qui fut construite au VII.e siècle par St.-Salve, 9.e évêque d'Amiens ; *Thomas de Cormont*, continua le plan tracé par Robert, et son fils *Renault de Cormont* l'acheva en 1288.

Toutefois les deux tours de la façade sont postérieures à cette époque, et ne furent achevées qu'en 1401, de sorte qu'elles présentent dans leur ensemble les caractères du XIII.e (*partie inférieure*) XIV.e (*partie intermédiaire*) et XV.e siècle (*le sommet*). Les chapelles des collatéraux de la nef principale paraissent dater de la fin de l'avant dernier siècle précité, la flèche élégante qui s'élève au point central de la croisée, fut commencée en 1529 et achevée le 22 mai 1533.

Considérée à l'extérieur, cette basilique laisse à désirer sous plusieurs rapports ; on regrette de la trou

ver privée de ces détails nombreux de décorations que l'on remarque dans les églises de premier ordre du siècle où elle fut élevée; toutefois en analysant avec soin les parties principales, on y trouve la succession des diverses phases que présente l'architecture religieuse, à partir de la première moitié du XIII.e siècle jusqu'au XV.e siècle. Ainsi, les parties inférieures du chœur nous offrent par la forme de leurs baies, par leurs corniches, leurs vitraux, *le style mystique* à son état rudimentaire, tandis que les parties supérieures reproduisent, dans les couronnements de ces baies et la disposition de leurs tympans ou de leurs réseaux, la richesse de détails qui caractérise ce style dans le XIV.e siècle, c'est-à-dire au moment où il tend à sa décadence; Enfin, il se montre adoptant les *formes prismatiques* et *flamboyantes* dans le portail latéral du côté du sud, pour se perdre totalement dans la façade principale dont les deux tours résument, dans l'ensemble de leur ordonnance, les trois siècles que nous venons de citer.

Mais si l'extérieur de cette église présente quelques imperfections de détail, l'intérieur a droit à une admiration que la réflexion augmente encore lorsqu'on l'étudie : « En effet, dit M. de Jolimont, il est peu » de temples de ce genre dont l'intérieur offre tout à » la fois autant d'immensité, de grandiose, d'unité de » style et d'élégance, autant de perfection en un mot, » dans l'ensemble et dans les détails, et c'est particu- » lièrement en cela que l'église d'Amiens a toujours été » réputée comme un des chefs-d'œuvre du temps ».

La disposition de son plan est le type parfait de la cathédrale chrétienne, au moment où l'art était arrivé

à son dernier degré de progrès, mais il est curieux de suivre dans l'examen de ses détails intérieurs, les modifications successives que les formes architectoniques ont subies du XIII.e au XV.e siècle. Les piliers, par exemple, caractérisés au XIII.e siècle par leurs formes cylindriques, affectent des formes prismatiques dans leurs filets et leurs moulures. Le triangle équilatéral, règle invariable pour l'ouverture des arcades du style mystique, est parfois banni des arcatures qui s'allongent en forme aigue, les trèfles surtout présentent dans leurs lobes des contours curvilignes, au lieu de lobes circulaires.

Ce qui excite à bon droit l'admiration dans la cathédrale d'Amiens, c'est sa vaste enceinte, l'ouverture grandiose et hardie de ses voûtes maîtresses, ce sont ses bas-côtés si larges, enfin la disposition de ses galeries et de ses fenêtres d'une si grande légèreté; tout cela concourt, avec les nombreux monuments de sculpture qui la décorent, à produire un ensemble plein de grandeur, d'harmonie et de magnificence.

Cathédrale de Beauvais, Cet édifice, cité à juste titre comme l'un des plus remarquables du moyen-âge, se recommande particulièrement par ses proportions colossales (1), la hardiesse de sa construction et l'effet grandiose que produit son chœur célèbre, élevé en 1225 par l'évêque Miles de Nanteuil. Guillaume de Gretz, 58.e évêque, fit continuer les travaux jusqu'en 1267; ils furent terminés en 1272, et on y offi-

(1) Pour plus de détails, consulter la *Description* de cette cathédrale, que nous avons publiée en 1838. Un vol. petit in.-f.° Paris, *Derache*.

eia le 31 octobre de la même année ; mais les voûtes s'étant écroulées en 1284, on fut obligé d'en construire de nouvelles, et leur rétablissement n'eut lieu qu'en 1324; enfin en 1338, Enguerrand de Marigny (62.e évêque), ayant chargé un architecte nommé Enguerrand-le-Riche de continuer les travaux, cette partie de l'édifice ne se trouva achevée qu'à la fin du XV.e siècle. La première pierre de la nef transversale fut posée en grande cérémonie le 21 mai 1500; les voûtes de cette nef portent pour leur établissement la date de 1578, et la flèche qui s'élevait au centre de cette partie de l'édifice, l'une des merveilles du XVI.e siècle se trouva terminée en 1568.

La cathédrale de Beauvais présente donc une curieuse réunion des différents styles qui se sont succédés du XIII.e à la fin du XVI.e siècle, et sous ce point de vue, on peut la considérer comme un des monuments les plus intéressants à étudier. On sait que cette cathédrale est restée inachevée et qu'elle est privée de sa nef principale et du portail qui devait y donner accès; toutefois, malgré ces imperfections, elle excite une admiration méritée par son étendue et la majestueuse harmonie de ses proportions extraordinaires.

Les portails du Nord et du Sud sont à l'extérieur les parties les plus remarquables ; car le chœur, contrebuté par une multitude de contreforts et d'arcs-boutants, est d'un effet un peu lourd.

« Mais en pénétrant dans cette église, on est d'a-
» bord frappé du grandiose de son ensemble et du demi-
» jour mystérieux qui y règne ; l'aspect de la nef trans-
» versale et de ses magnifiques vitraux, les propor-
» tions gigantesques de ses piliers, qui s'élèvent majes-

» tueusement d'un seul jet jusqu'au sommet de l'église, » et surtout la vue du chœur, dont les fenêtres sont » si délicates, qu'on hésite à croire que les voûtes » puissent se soutenir sur des appuis aussi fragiles ; » tout cela produit un effet merveilleux, qui fait tris- » tement regretter l'inachèvement de l'édifice (1). »

Ce chœur, magnifique exemple de l'architecture du XIII.e et du XIV.e siècle, est éclairé par dix-neuf croisées de *dix-sept mètres d'élévation*, dont le sommet, enrichi de nervures tréflées, reproduit les formes élégantes de ce dernier siècle ; leur base repose sur une galerie à jour soutenue par des colonnettes et des arcades très-délicates qui en occupent le pourtour.

« Neuf chapelles, toutes *exactement* semblables, » rayonnent dans les collatéraux de cette partie de la » basilique, et par une particularité remarquable, celle » placée au point central de l'abside n'a pas plus de » profondeur que les autres (ce que l'on trouve ra- » rement dans les églises du *style mystique*) ; chacune » d'elles reçoit le jour par trois croisées à lancettes » géminées, et ces dernières sont surmontées d'une ro- » sace encadrée dans une ogive.... Au-dessus de ces » chapelles, règne à l'intérieur, dans les collatéraux, » une galerie à colonnes, soutenant des arcs trilobés, » qui permet d'en faire le tour. »

Après la cathédrale d'Amiens et le chœur de Beauvais, l'édifice le plus curieux est sans contredit la chapelle de *Notre-Dame*, à St.-Germer (Oise), dont la construction remonte à l'année 1259 ; ce petit édifice reproduit exactement, par sa forme ou ses ornements,

(1) *Description précitée.*

la Sainte-Chapelle de Paris, et cette reproduction est telle, qu'on serait tenté de croire que l'architecte qui a fait élever cette chapelle, est allé construire celle de St.-Germer (1).

On ne peut imaginer rien de plus élégant, de plus parfait et de plus délicat que ce petit chef-d'œuvre où se trouvent reproduites toutes les beautés du style *mystique pur*; il mériterait seul une description détaillée (2).

Nous mentionnerons encore comme monuments caractéristiques du style du XIII.e et du XIV.e siècle, les églises de *St.-Martin-aux-Bois* (3), *Nogent-les-Vierges*

(1) Dimensions :

Longueur totale à l'intérieur			34 mètres.
Largeur	id.	id.	9

C'est à tort que Simon (*supplément à l'Histoire du Beauvoisis*) prétend que cette chapelle fut bâtie par *Girard d'Eragni*, abbé du monastère de St.-Germer, en 1211; on lit au contraire dans Louvet, *Histoire du Diocèse de Beauvais*, page 34, liste des bénéfices de ce diocèse : 36.e (*abbas*) *Guillelmus de Wuessencourt*, *præfuit* XIII, *quibus ille Capellam B. Mariæ in eadem abbatiâ miro artificio curavit ædificandam.*

Pierre Guillaume de Wuessencourt devint abbé en 1259 et mourut en 1271. On trouve dans la *Gallia Christiana*, qu'il fit consacrer la chapelle de Notre-Dame par Guillaume de Grez, évêque de Beauvais (1249—1266); or, cette chapelle a dû être construite dans l'espace des six ans (1259—1266), qui se sont écoulés depuis l'élection de Guillaume jusqu'à la mort de cet évêque, c'est-à-dire *onze ans après la Ste.-Chapelle de Paris* (1248).

(2) Pour plus de développements, lire l'excellente *notice statistique du canton de St.-Germer*, par M. Graves, et la *description de l'église de St.-Germer* insérée, par M. l'abbé Corblet, dans le tome v des *Mém. des Antiq. de Picardie.*

(3) Edifice très-curieux.

(1), *Chambly*, *Villers-St.-Paul* (département de l'Oise); de *St.-Quentin*, de *St.-Martin*, à *Laon*; le cloître de *Noyon* (cathédrale), la façade de l'église de *Clermont* (1327).

Les autres édifices que l'on peut encore visiter sont : l'église de *Tillart* (1342), le chœur de *Sarous*, la façade de *Mogneville* (1381), la salle des morts, à *Oursamp*, les restes de l'abbaye de *Chaalis* (1202), la pyramide du clocher de St.-Thomas, à *Crépy* (1370) et celle de la cathédrale de *Senlis* (département de l'Oise.

Caractères généraux. Une régularité pleine de noblesse dans l'ensemble des édifices, — la perfection du système de l'élancement, comme symbole d'une foi sans bornes, — une légèreté admirable produite par l'emploi des arcs-boutans, — une ornementation simple, sévère, mais en harmonie parfaite avec la majesté des monumens, — tels sont les caractères les plus remarquables du style *mystique pur;* ils expriment au plus haut degré, la mystérieuse et sublime poésie de la religion chrétienne, ainsi que les croyances, les idées, de la société catholique. « Il semble que l'im-
» mense mouvement des âmes, au XIII^e^ siècle, ne
» pouvait avoir d'autre expression que ces gigantesques
» cathédrales qui paraissent vouloir porter jusqu'au
» ciel, au sommet de leurs tours et de leurs flèches,
» l'hommage universel de l'amour et de la foi victo-
» rieuse des chrétiens... (2).

(1) Dont le chœur a été construit par St.-Louis en 1241.

(2) *De Montalambert*, Introduction à la vie de Ste.-Elizabeth (1836).

Malheureusement l'art religieux si admirablement formulé sous le règne de St.-Louis, déclina à la mort de ce prince; le XIV^e^ siècle produisit cependant des édifices fort remarquables et empreints d'un caractère grandiose, mais où la profusion des ornements en altérant la pureté des profils contribua bientôt à entraîner les artistes dans une fausse voie.

Forme et distribution. Le plan des églises construites dans le XIII^e^ siècle diffère peu de celui du siècle précédent, mais leur aspect présente une suite savamment combinée de perspectives disposées pour produire des effets empreints d'une majestueuse étendue. Ce n'est qu'avec le sentiment de la plus profonde admiration que l'on pénètre dans les cathédrales élevées à cette époque où les parties comme l'ensemble, portent l'empreinte de tout ce que l'art peut créér de plus sublime! En effet, l'emploi exclusif des formes qui peuvent concourir à exprimer avant tout *l'élancement*, *l'élévation* de l'édifice vers le ciel, la légèreté des voûtes qui paraissent à peine reposer sur de frêles colonnettes, tout se coordonne pour inspirer des sentimens profondément religieux. « N'est-ce pas une chose ex-» traordinaire, dit M. Michelet, que vers les premières » années du XIII^e^ siècle, dans tout les pays de domina-» tion franque, Saxonne et Germaine, il y ait eu, » un peu plutôt un peu plus tard, un jour et une » heure où toute pierre qui s'éleva du sol prit une » route différente de celle qu'elle avait jusque là suivie? » En effet, l'Europe entière adopta la cathédrale chrétienne avec ses harmonieuses proportions, ses formes pyramidales, ses ogives symboliques, et ses piliers s'élançant audacieusement jusqu'à la naissance des voûtes;

les combinaisons aigües, aériennes, de ses flèches et de ses façades, furent aussi substituées de toutes parts aux formes lourdes de l'art roman, car avant tout ce qui dominait les idées, c'était la tendance au ciel, *l'élancement vers le haut*, « *Il fallait enfin à l'élan de* » *la foi, le moyen de se transformer en pierre, pour* » *arriver jusqu'à Dieu.* »

Chœur et abside. Bien que la forme des églises fut restée à peu près la même, le chœur acquit un plus grand développement, nécessité sans doute par les besoins du culte, ou l'introduction des laïcs et des corps religieux dans cette partie de l'édifice; il se prolongea vers l'Orient; les collatéraux furent *toujours* bordés de chapelles, du moins dans les édifices de premier ordre (1). La chapelle du fond de l'abside reçut aussi un grand développement en dehors du temple, et elle fut presque toujours aussi consacrée à la Vierge, mais c'est particulièrement dans le XIV^e^ siècle que cette disposition devient une règle définitive; elle n'existe pas dans le chœur de Beauvais, bâti en 1225, mais celui de la cathédrale d'Amiens en offre un exemple admirable et du plus bel effet.

Une déviation très-sensible se fait quelquefois remarquer dans l'axe du chœur, mais ce défaut (qu'on ne saurait attribuer à un vice de construction, car il se reproduit dans un trop grand nombre d'églises), est dit-on une allusion à la position à la tête de J.-C., expirant sur la croix; de même que les chapelles qui

(1) Dans les églises rurales, le chœur se termine en hémicycle ou affecte la forme polygonale. (Eglise de *St.-Martin-aux-Bois*, *etc.*, *etc.*

rayonnent autour de l'abside figurent le nimbe ou l'auréole de ce divin sauveur.

Le chœur est toujours comme on sait, la partie des églises la plus richement décorée ; cette circonstance s'explique facilement, c'était le sanctuaire de la Divinité, le lieu où se célébraient les sublimes mystères, l'art devait donc y appliquer ses conceptions les plus grandioses ; mais afin de lui donner au XIII^e^ siècle une légèreté extraordinaire, et une éclatante lumière, on y multiplia tellement les fenêtres que l'on a peine à concevoir que les voûtes puissent se soutenir sur les frêles colonnettes qui décorent ces ouvertures (1).

Nefs et collatéraux. Ces parties principales des églises reçurent un grand développement, les arcades de la nef principale furent comme dans le XI^e^ et le XII^e^ siècle, surmontées de galeries-tribunes (2), mais qui n'occupent pas, comme à l'époque de la transformation romane, toute la largeur des bas-côtés. Cette nef était communément d'une grande simplicité d'ornementation et l'on n'y retrouvait de traces de sculpture que dans les chapiteaux ou les corniches.

Le pavé des nefs était parfois incrusté de pierres de diverses couleurs, dessinant des *labyrinthes* (3), ou de

(1) C'est particulièrement dans l'abside de la cathédrale de *Beauvais* que l'on peut juger de l'effet prodigieux que savaient produire les architectes du siècle de St.-Louis, avec le secours des arcs-boutans, pour donner à leurs œuvres une élévation pour ainsi dire incommensurable.

(2) Cathédrale d'Amiens.

(3) Même cathédrale et église de *St.-Quentin*. L'ancienne église abbatiale de *St.-Bertin* possédait aussi un de ces labyrinthes don

pavés avec incrustations de mastic coloré (1) représentant des sujets allégoriques, religieux ou autres. Dans les églises du *style mystique*, nous retrouvons encore les collatéraux de la nef principale privées de chapelles (2), et pour orner les parties lisses des murs, on y appliqua à l'intérieur des arcades simulées (3).

La nef transversale (la croisée), offrait au contraire un grand luxe d'ornements à l'intérieur comme à l'extérieur. (Voir : ci-après transsepts).

Les collatéraux du chœur reçurent un grand développement, et les chapelles nombreuses qui les accompagnent, produisent par leurs dispositions une admirable ceinture qui l'entoure d'une manière à la fois pittoresque et pleine de majesté.

Les nefs et les collatéraux servirent encore de lieu de sépulture, mais l'usage était alors généralement adopté, dans les cathédrales surtout, d'élever des cénotaphes ou des tombeaux le long des murailles; ils étaient ornés de statues, de bas-reliefs, souvent d'une exécution très-remarquable.

Les chapelles sont disposées dans les bas côtés des

M. *Wallet* a donné le dessin dans son ouvrage sur cette abbaye. Douai, 1843.

(1) Eglise de Notre-Dame, à *St.-Omer* (ancienne cathédrale).

(2) Celles de la cathédrale d'*Amiens* ont été ajoutées postérieurement au XIII.e siècle. « On ne garnissait pas alors encore de » chapelles les bas-côtés de la nef, dit M. de Caumont; celles » qu'on voit aujourd'hui le long des nefs des églises de cette » époque, ont été construites au XIV.e siècle ou au XV.e » (*Cours d'Antiquités*, page 237).

(3) Cathédrales d'*Amiens* et de *Beauvais*, églises de *St.-Martin-aux-Bois*, *St.-Germer*; chœur de *Montataire* (Oise), etc.

transepts et du chœur (1). Leur plan, dans ce dernier cas, présente un pentagone dont chaque angle est garni à l'extérieur d'un contrefort, et elles sont séparées les unes des autres par des murs de refend, d'où s'élèvent les piliers butans destinés à consolider les voûtes de l'abside (2).

Dans les églises rurales les chapelles, y compris celle du chœur, sont communément au nombre de trois: 1° Au rond point de l'abside, 2° à l'extrémité de chacun des transepts ou des bas côtés de la nef; dans les cathédrales ce nombre s'élève à sept, quelquefois à cinq, ou à tout autre nombre impair (jamais en nombre pair). Elles reçoivent communément la lumière par trois croisées, les parois de leurs murailles sont tapissées d'élégantes arcatures simulées et leurs voûtes affectent la forme semi-parabolique ou en arc de cloître (3).

Transepts. A l'intérieur des temples, les transepts sont souvent accompagnés de bas côtés (4), disposition qui leur ôte l'exiguité que l'on y remarque au XI^e^ et au XII^e^ siècle, et les murs des croisillons sont percés de portes.

On déploya une grande magnificence dans la décoration de cette partie des églises, dans le cours de la période dont nous cherchons à définir les caractères; les roses si richement découpées, la profusion d'ornemens, de statues de toute espèce qui jaillissent des vous-

(1) Cathédrales d'*Amiens* et de *Beauvais*.

(2) Nous citerons comme méritant un intérêt tout particulier, les cinq chapelles qui entourent l'abside de l'église de *St.-Quentin*,

(3) Cathédrales d'*Amiens* et de *Beauvais*.

(4) Cathédrale d'*Amiens* et église de Notre-Dame à *St.-Omer*.

sures des portes, les balustrades qui séparent la hauteur de ces façades à l'extérieur, rivalisent avec toutes les décorations du reste de l'édifice, souvent même surpassent celles du portail principal (1). A l'intérieur, cette riche décoration se reproduit en partie, et acquiert un grand éclat des belles verrières des façades terminales.

Façades. Le système de construction employé dans les façades principales des églises, est le grand appareil, par assises de pierres disposées horizontalement (2); trois grandes divisions en partagent la hauteur; la première est occupée par les porches, la seconde par une série de galeries, la troisième par les couronnements des édifices.

C'est particulièrement dans l'ordonnance générale de la cathédrale d'Amiens, que l'on peut se faire une idée du luxe déployé au XIII.e et au XIV.e siècle dans les façades des portails. Dans les églises rurales, l'ornementation fut seule modifiée. La distribution des parties importantes resta ce qu'elle était dans le cours du XI.e et du XII.e siècle.

Les portails offrent un aspect admirable par la richesse et la variété de leurs détails. Trois entrées surmontées de frontons et séparées par des contreforts en pyramide, s'élèvent jusqu'à un tiers environ de la *façade*, et dans le centre de cette façade brille ordinairement une rose de grande dimension. Enfin le portail est terminé supérieurement par une galerie à jour, et un fronton triangulaire (3).

(1) Croisillon *du transsept* sud de la cathédrale d'*Amiens*.
(2) Façade de l'église de St.-Martin à *Laon*.
(3) *Cathédrale d'Amiens*.

Les portails des transsepts présentent aussi une grande élégance, mais une seule entrée occupe leur partie inférieure; ils sont également décorés de roses délicatement travaillées, de pyramides hérissées d'expansions végétales, et surmontés de frontons d'une richesse remarquable.

Les porches, accessoires indispensables des portails, sont de plusieurs sortes :

1.° *(A l'extérieur)*. Le *porche péristile* que nous avons rencontré à l'ancienne cathédrale de Noyon; disposé à l'instar des péristyles antiques.

2.° Le *porche de décoration*, ajouté en avant de la façade formant saillie, au moyen de voûssures reposant sur des colonnes en retraite (1).

3.° Le *porche-auvent*, lié le plus souvent à la façade, destiné à abriter l'entrée de l'église plutôt qu'à la décorer (2).

4.° *(A l'intérieur)*. Le *porche accidentel* formé par l'emplacement de la tour ou du clocher qui surmonte parfois le milieu du portail, ou par l'espace que laissent entre elles les tours latérales du même portail, ou bien encore par l'épaisseur de la façade (3).

Appareil. On abandonna avec le style roman les diverses espèces d'appareil en *échiquier*, en *arête de poisson*, etc.; le *moyen appareil* ou le *grand appareil*, composés de pierres de grande dimension, par assises horizontales ou irrégulières, sont les seuls employés.

(1) C'est la disposition qui existe généralement dans toutes les façades des églises du moyen-âge.

(2) Dans la presque totalité des églises rurales.

(3) Cathédrale *d'Amiens*.

Cependant dans les campagnes, les systèmes que nous avons décrit dans la période de la transformation romane, continuèrent d'être adoptés.

Mais il convient de signaler une espèce d'appareil en bossage et sculpté, qui orne les parois des porches et les portes, figurant des compartimens réticulés *(fleurons crucifères* de M. de Caumont*)*, encadrés quelque fois, des fleurs de lys, des bas-reliefs, etc. On voit de curieux exemples de ce genre de décoration aux portes de l'entrée principale : 1.° de la cathédrale d'Amiens; 2.° de l'église Notre-Dame de Noyon; 3.° de l'ancienne cathédrale de St.-Omer (1).

C'est particulièrement dans la construction des temples du XIII.e et du XIV.e siècle, que l'on reconnaît le génie des architectes et le soin qu'ils apportaient dans l'établissement des moindres détails; ainsi, pour soulager l'arcature des grandes travées du poids des murs, ils pratiquaient des arcs de décharge qui le neutralisaient ou le divisaient sur plusieurs points. Les fondemens étaient liés à des massifs souterrains qui se ramifiaient pour se rattacher aux parties principales (2), des armatures embrassaient les murs intérieurs pour éviter leur écartement, enfin les assises de pierres, les colonnettes, les meneaux des croisées, les nervures des roses ou des voûtes, étaient consolidés au moyen de lames de plomb, au lieu de ciment, de manière à éviter les effets de l'humidité ou à combattre l'action du temps. C'est ce qui explique l'état extraordinaire de

(1) *Pl.* X *de ce mém.*, n.° 1.

(2) Cathédrale d'*Amiens*.

conservation où nous voyons encore les édifices du moyen-âge (1).

Contreforts et arcs-boutans. L'extrême élévation des églises nécessita particulièrement l'emploi des *contreforts* et des *arcs-boutans ;* mais leur disposition et leur décoration, signalées à l'époque de la transformation romane, subirent de grandes modifications. Dans les édifices de premier ordre, ils environnent le pourtour de l'absido et des nefs d'un double rang de piliers rectangulaires ou d'arceaux projetés les uns au-dessus des autres, qui viennent butter contre les pieds-droits ; les faces de ces piliers sont revêtues de corniches (larmiers) et couronnées de clochetons, d'expansions végétales (crosses, etc.) ; on y remarque aussi des arcades simulées (2). Ces contreforts s'élèvent communément du point de séparation des chapelles, entre les murs de refend, jusqu'au niveau des grands combles des édifices (3). Ceux des cathédrales d'Amiens et de Beauvais peuvent passer à juste titre pour des exemples très-remarquables de la répartition des forces de résistance pour contrebuter la poussée des voûtes supérieures et maintenir l'aplomb des murs qui les supportent.

Les arcatures des arcs-boutans se combinent de manière à ne pas détruire l'aspect général de l'édifice, et, bien qu'on ait sévèrement blâmé cette disposition, en

(1) *Pl.* x *de ce mém.*, n.° 4.

(2) Cathédrale de *Beauvais.*

(3) Cette disposition, qui donne aux églises du style mystique un aspect si aérien, fut un des traits les plus hardis de l'art de bâtir du XIII.e et du XIV.e siècle, et nécessitée par le besoin de consolider le sommet des monuments.

disant que les églises gothiques ressemblent à des bâtimens étayés de toutes parts; la légèreté de ces arcades, ornées de trèfles à jour, de colonnettes, de clochetons, produisent un bel effet; quelque fois chaque contrefort supporte plusieurs arcs projetés les uns au-dessus des autres avec une audace extraordinaire.

Les contreforts présentent à leur base la forme d'un rectangle; leur hauteur est divisée en plusieurs étages au moyen de corniches, et ils s'élèvent en retraite du sommet des collatéraux aux combles supérieurs des édifices en diminuant progressivement (1).

Piliers et colonnes. Les piliers présentent différentes dispositions : quelquefois la masse est en forme de croix grecque, portant une colonne engagée sur chaque face (2), et une autre beaucoup plus petite, dans chacun des angles rentrans; communément *les colonnes* sont composées, rarement simples, à moins qu'elles ne servent à soutenir les arcatures des galeries, alors elles prennent le nom de colonnettes; leur fût ordinairement rond, terminé par un chapiteau décoré de feuilles, uniforme, repose sur un piedestal polygone (3).

(1) Voir planche x de ce mém., n.os 14, 15 et 17. — Abside de la cathédrale de *Beauvais*, église de *St.-Martin-aux-bois* (Oise).

» Dans le XIII.e siècle, dit Dagincourt (*Histoire de l'art*), on » voulut surtout résoudre le problème qui consiste à allier une » solidité parfaite avec une étonnante hardiesse, une élévation in- » quiétante pour l'œil, avec une légèreté pleine de grâce qui le » distrait et le récrée.

(2) Cathédrales de *Beauvais* et d'*Amiens*, et en général toutes les églises du XIII.e et du XIV.e siècle. *Pl.* x *de ce mém.*, *n.os* 12 et 14.

(3) *Mêmes édifices* et églises de *St.-Martin-aux-Bois*, d'*Ours-*

La hauteur excessive donnée, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, aux églises, produisit dans les colonnes un amincissement extraordinaire ; les fûts ne furent plus que des cylindres d'une longueur démesurée, réunis par trois ou par cinq en faisceaux, et quelquefois en nombre indéterminé, faisant corps avec le massif des piliers (1).

Les colonnes sont très-multipliées à l'intérieur et à l'extérieur des édifices religieux, dans la période du style mystique. Les baies surtout en sont décorées invariablement, et c'est là un des principaux traits caractéristiques de ce style (2). Communément elles garnissent : 1° Les piliers à l'intérieur des nefs s'élançant d'un seul jet, (quelquefois elles sont retenues par des espèces d'anneaux au corps de ces piliers) jusqu'à l'amortissement des murs, pour recevoir la retombée des arceaux des voûtes, 2° *les arcades en application* sur les murailles, 3° les rayons *des roses* (3) ; dispositions qui disparurent, comme nous le verrons, dans les églises du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, où les *colonnes sont au contraire des exceptions.*

Quelquefois dans le but de donner plus d'ouverture aux arcades surtout dans l'abside, on emploie des *demi-colonnes* destinées à recevoir la retombée des arcs de

camp, de *St.-Jean-aux-Bois* (Oise), de St.-Jacques à *Compiègne* (nef et transsepts).

(1) Chapelle de Notre-Dame à *St.-Germer.*

(2) En général les colonnes, soit groupées, soit isolées, se détachent de manière que les trois quarts du cylindre restent visibles ; quelques unes même sont tout-à-fait séparées du mur ou du pilier qu'elles décorent (*De Caumont*, cours précité, page 249).

(3) Cathédrales de *Beauvais* et *d'Amiens* ; *chapelle de St.-Germer.*

ces arcades; ces demi-colonnes sont surmontées d'un chapiteau et leur fût se termine par une simple retraite (1) à pan coupé.

Les colonnes sont de forme elliptique lorsqu'elles sont destinées à supporter les grandes arcatures, mais alors elles se trouvent consolidées ou cantonnées de quatre ou de six fûts et même d'un plus grand nombre, qui reçoivent les nervures des voûtes (2); rarement elles affectent la forme circulaire, qui ne se rencontre que dans les massifs engagés dans les murailles.

Les colonnes du style mystique n'offrent plus les formes brisées signalées à l'article de la transformation romane; mais on y remarque l'adjonction de ces anneaux dont nous avons déjà signalé la présence dans les édifices du XII^e^ siècle. La surface des fûts est toujours lisse et jamais cannelée ni striée, comme à l'époque romane.

Les chapiteaux des premiers tems du style mystique, surtout ceux des colonnettes, sont d'une grande simplicité, leur galbe *infundibuliforme* (formé en entonnoir (3) est garni de feuilles de lierre ou de vignes appliquées. Les corbeilles présentent encore la forme *urcéolée* (4), (ressérée un peu au-dessous de leur sommet) ou *campanulée* (5) (en cloche); les plantes qui décorent ces

(1) Chœur de la cathédrale de *Beauvais*. *Pl.* x *de ce mém.*, *n.*° 15.

(2) C'est le caractère éminemment distinctif des piliers des nefs dans les édifices du style mystique (*St.-Martin-aux-bois* (Oise), *cath. d'Amiens*).

(3) Pl. XI *de ce mém.*, *n.*° 4.

(4) *Id.* *n.*° 1.

(5) *Id.* *n.*° 2.

corbeilles sont de diverses espèces, mais toutes appartiennent à la flore indigène. Nous citerons d'abord les *digitées* (découpées en forme de doigt), *palmées* (imitant les doigts d'une main ouverte) ou *ternées* (à trois folioles), comme adoptées plus particulièrement (1); les feuilles d'acanthe, de fraisier, de mauve etc, garnissent encore le contours des chapiteaux, mais vers la fin du XIV^e^ siècle, celles de *chardon* de *houx*, de *chichorée* et les formes *frisées*, *sinuées*, *pinnatifides* (découpées en plusieurs lobes), tendent à usurper cette place.

Au lieu de volutes, les chapiteaux ont à chaque angle du tailloir des végétaux repliés en boule ou en crosses (2). La forme de ce tailloir (*abaque*) très-variée, est un des signes caractéristiques des couronnemens des colonnes du style mystique. D'abord quadrangulaire, elle devient ensuite octogone, quelquefois un simple tore en tient lieu, parfois encore ses quatre faces sont concaves, hérissées de pointes (3), ornées de moulures superposées, de filets séparés par

(1) Ces formes correspondent aux feuilles de *quintefeuille*, de *chêne*, de *vigne-vierge*, etc.

Probablement outre la forme symbolique (signe de la trinité) attribuée à la feuille de vigne, c'était aussi par suite de la vénération que l'on portait à la vigne, qu'elle se trouve si fréquemment employée dans la décoration des églises... Jésus-Christ lui-même dit : *Je suis la vigne et vous êtes le bois... Mon père tranchera tout bois qui ne portera pas de fruit en moi.*

(2) Eglises de *St.-Germer*, de *St.-Jacques* à *Compiègne*, de *Montataire* (Oise), etc. Pl. X *de ce mém.*, *n.*° 16, *et pl.* XI, *n.*° 5.

(3) Collatéraux de l'église de St.-Jacques à *Compiègne*, et chœur de la cathédrale de Beauvais. Pl. *de ce mém.*, *n.*° 9.

des *tores anguleux*. Enfin on rencontre encore des tailloires engagés dans les murailles, en demi-relief, présentant en plan la forme d'une étoile à rayons aigüs (1).

Les bases des colonnes sont très-simples et formées d'une plinthe surmontée d'un tore elliptique, dont la partie supérieure est creusée en scotie; des cannelures a côtes carrées (2), séparées par un filet creux, et couronnées d'une moulure ovale, forment l'amortissement de ces bases. Les faces des bases ne sont pas décorées, et dans la deuxième moitié du XIII^e^ siècle, les angles du socle ne reproduisent plus ces appendices en forme de pattes dont nous avons parlé à l'article de la transformation romane (3).

Les bases des colonnettes reposent sur un simple socle carré couronné d'une moulure cylindrique.

Le rapport du diamètre à la longueur des futs ne peut être établi; car ce diamètre n'est souvent que de dix à quinze centimètres, pour des fûts qui s'élèvent d'un seul jet, et sans interruption à des hauteurs qui atteignent parfois plus de 30 mètres.

Portes et arcades. Ce fut surtout dans la décoration des portes que l'on déploya une grande magnificence. (4) La sculpture en particulier y prodigua les détails les plus riches, on vit s'élever dans les portails des

(1) *Mêmes parties* et *mêmes édifices*.

(2) Ces côtes sont quelque fois ornées d'un cordon de perles (piliers et transsepts de la *cathédrale de Beauvais*). Pl. x *de ce mém.*, *n.*° 17.

(3) *Même planche*, *n.*° 18.

(4) Planche x de ce mém., n.° 5.

bas-reliefs, des personnages sans nombre, destinés à rappeler les mystères de la religion, les légendes ou les scènes de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Le portail de la cathedrale d'Amiens nous offre un type admirable de l'état de la statuaire au XIV.e siècle, et *de la disposition des portes dans les églises de premier ordre* (1). Elles étaient précédées de péristyles en nombre égal à celui des portiques, avec voussures profondes en retraite; celui du milieu donnait accès dans la grande nef et les portiques à droite et à gauche dans les bas côtés de cette nef. Les parois des murailles couvertes d'arabesques (2) dans leur partie inférieure, recevaient à un tiers de leur hauteur des consoles supportant des statues de grandeur colossale et des colonnes nombreuses sur lesquelles venaient se décharger la retombée des arceaux des voussures.

Ces arceaux diminuaient progressivement; ils étaient recouverts d'anges, de séraphins, etc., et offraient dans leurs détails une ornementation qui s'harmonisait avec le reste du portail.

L'arc d'ouverture de ces portiques présente encore une espèce de broderie à festons, formée d'une série d'arceaux trilobés, à jour, qui encadrent parfaitement le tympan de la porte (3); communément ce tympan est

(1) A partir du XIII.e ou du plutôt du XIV.e siècle, les portes de la façade principale ou des transsepts sont toujours divisées en deux parties formées par l'interposition d'un pilier central sur lequel s'élevait une statue, ordinairement celle du patron de la basilique.

(2) Pl. X de ce mém., n.° 1.er

(3) Pl. XI *de ce mém.*, n.° 15.

orné de bas-reliefs qui retracent les quatre fins de l'homme (1); enfin chaque portique, séparé par des contreforts garnis aussi de statues, était surmonté d'un fronton triangulaire hérissé de crosses (2) et dont les moulures figurent *des trèfles* ou *des quatre feuilles*.

Les portes des églises secondaires sont aussi très-ornées, mais au lieu de statues on y rencontre des colonnes complètes, détachées de la muraille, avec chapiteaux à feuilles très-saillantes; les voussures y sont composées de tores et de scoties et décorées de fleurons. Au lieu de bas-reliefs on remarque dans les tympans des combinaisons rayonnantes, telles que rosaces, trèfles (3), etc. Quelque fois aussi, on voit sculpté sur le linteau une suite de petites arcades, à têtes trilobées (4). Dans les campagnes, les portes sont composées d'une arcade en retraite et peu profonde à filets cylindriques reposant sur des colonnes très-simples.

Les arcades ogivales des premiers temps du XIII.e siècle sont très-surhaussées, dans les parties étroites ou circulaires (5); mais celles qui s'ouvrent dans les nefs où les transepts présentent une ouverture à tiers point dont le point d'intersection des arcs forme avec les

(1) Portails de Notre-Dame d'*Amiens* (façade principale), et de l'ancienne cathédrale de *St.-Omer* (Pas-de-Calais).

(2) Pl. XI *de ce mém.*, n.° 16.

(3) Eglise de *Clermont* (Oise). Pl. X *de ce mém.*, n.° 27.

(4) Eglise de St.-Etienne *à Beauvais*, et *pl.* X *de mém.*, n.° 19.

(5) Bas-côtés de la nef de St.-Jacques à *Compiègne*, croisillon de l'église de *St.-Jean-aux-Bois* (1152), abside de la cathédrale de *Beauvais*, et *pl.* IX *de ce mém.*, n.° 7.

deux extrémités inférieures de ces arcs, en triangle équilatéral (1).

Le bandeau qui entoure les arcades précitées est ordinairement bordé de moulures saillantes et creuses; vient ensuite une archivolte composé de quarts de rond (astragalles), de scoties (nasselles), séparées par une large plate-bande, d'où résulte une alternance d'ombres et de lumière d'un effet agréable. La retombée de cette plate-bande repose sur le tailloir des chapiteaux qui surmontent les piliers servant de décharge aux arcades (2). Telle est la disposition de l'arcature des nefs lorsqu'elle doit supporter un poids considérable, car dans le contour des baies ou des arceaux, des galeries par exemple, elle ne se compose que d'une simple moulure *semi anguleuse*, ou cylindrique, avec filets, alternativement creux ou en relief (3).

Il convient de distinguer plusieurs sortes d'arcades: 1.° *Les arcades simples, à forme aigüe (lancettes)*, (fin du XII.e siècle et première moitié du siècle suivant) (4). *en tiers point* communément en usage (5).

3.° *Les arcades composées*, c'est-à-dire formant trois parties à leur sommet *(trilobées)* (6). Ces dernières

(1) Cette disposition se reproduit si fréquemment dans les édifices du *style mystigue pur*, qu'elle en est un des principaux caractères. Pl x de ce mém., n.° 21.

(2) Pl. x *de ce mém.*, n.° 20.

(3) Pl. xi *idem* n.° 21.

(4) Pl. ix *idem* n.° 7.

(5) Pl. x *idem* n.° 21.

(6) Pl. x *de ce mém.*, n.° 10.

On nomme encore *arcades incomplètes* celles qui, sous le

forment très-souvent le couronnement des murs ou plutôt des galeries à l'intérieur des églises (collatéraux), quelque fois elles occupent le tympan des portes (1), on les retrouve encore en application sur les murailles à l'extérieur (2).

Dans les édifices importants la moitié environ de la hauteur totale à l'intérieur, est ordinairement marquée par une galerie que supportent des arcades tréflées à jour et à colonnettes (3).

Les arcades simples, à *forme aiguë*, sont ou géminées et renfermés dans une ogive plus grande, ou bigéminées, trigéminées, disposées même quatre à quatre et toujours encadrées de la même manière. Ces arcades très-élégantes, occupent plus particulièrement l'abside ou l'extrémité des transsepts, en formant des galeries correspondantes à celles de la nef principale, de manière à permettre de suivre le pourtour de l'église. (4)

A l'extérieur, les arcades occupent la façade de l'entrée principale ou celle des transsepts, au-dessous des roses et des frontons; elles figurent une suite d'ogives bigéminées à festons trilobés ou garnies de trèfles ou de quatre feuilles à jour. Quelque fois une

nom d'arcs rampants se trouvent dans les contreforts, pour contrebuter les monuments.

(1) Porte latérale de l'église de la *Basse-œuvre*, à Beauvais; cathédrale d'*Amiens* (transsept du sud).

(2) Tours polygonales de la chapelle de Notre-Dame à *St.-Germer*.

(3) Pl. x *de ce mém.*, n.° 9.

(4) Pl. x *idem* n.° 12.

seconde série d'arcades à arcs surhaussés et surmontées de pignons aigus, surmonte celles que nous venons de décrire, elles abritent alors des statues de grande dimension; nous rencontrons cette disposition dans la façade principale de la cathédrale d'Amiens. (1)

Fenêtres. En général, dans le cours de la période dont nous nous occupons, les différentes formes adoptées pour les fenêtres peuvent se définir; *une suite de combinaisons de courbes ogivales et de cercles, plus ou moins ramifiées ou rayonnantes.* (2)

Les caractères généraux des fenêtres, pendant la durée du style mystique peuvent, selon nous, se résumer aussi :

1.° Dans les premières années du XIII.e siècle, les baies sont étroites, *géminées* (réunies deux à deux) terminées supérieurement en arcade pointue (lancette) et surmontées d'une rosace en œil de bœuf, découpée à l'intérieur en lobes, le tout encadré dans une arcade ogivale; des colonnettes s'élèvent latéralement le long des piédroits de cette baie jusqu'à la hauteur des impostes pour y recevoir sur des chapiteaux uniformes, à crochets, la retombée de cette arcade; (3)

(1) Pl. x *idem* n.° 40.

(2) Afin d'apporter plus de clarté dans la description des fenêtres du XIII.e au XVI.e siècle, nous nous servirons du mot *tympan* pour désigner la partie qui surmonte les meneaux de la baie, et de celui de *réseau* (*tracery* en Angleterre), pour l'ensemble de ces meneaux.

(3) Abside de la cathédrale de *Beauvais* (*bas-côtés*). Pl. XII *de ce mém.*, *n.*° 4.

2.° On trouve aussi à cette époque (1), des fenêtres *bigéminées* (quatre groupées) présentant la disposition qui précède à leur partie supérieure, sauf que l'ensemble se décompose en deux rosaces (*quatre feuilles*) qui sont surmontées d'une rose, de manière à former un triangle ; une archivolte formée de scoties et de quarts de ronds, au lieu de venir reposer sur des colonnettes à chapiteaux, entoure le tympan de ces fenêtres et *pénètre* les massifs des contreforts placés latéralement et liés aux murs de refend de l'édifice. (2)

3.° On rencontre (3) encore des fenêtres composées de deux arcades, séparées simplement au centre de la baie par une plate bande sans chapiteaux, à pans coupés, lisse sur toutes ses faces, que surmonte une rose découpée en lobes ; une moulure carrée encadre ces fenêtres, couronnées parfois (*à Villers-St.-Paul*, Oise) d'une corniche à feuilles entablées, avec *têtes de clou* ; (4)

(1) Bas-côté de l'abside de la cathédrale d'*Amiens*, *au sud*. Pl. XII, n.° 6.

On remarque encore dans cette partie de l'édifice deux fenêtres gémmées, mais qui, au lieu d'être surmontées d'un œil-de-bœuf, le sont par *trois trèfles* à lobes arrondis, disposés en triangle. Pl. XII *de ce mém.*, n.° 5.

(2) Cette particularité de la pénétration dans les masses devint, au XV.e et au XVI.e siècle, le caractère le plus saillant du style dit *flamboyant*.

(3) Eglises de *St.-Leu-d'Esserent* et de *Villers-St.-Paul* (Oise). Pl. XII *de ce mém.*, n.° 9.

(4) Pl. XI *de ce mém.*, n.° 25.

Cette particularité mérite d'être observée, parce qu'elle signale le style roman modifié, *donnant un dernier signe d'existence*,

4.° L'abside du chœur de la cathédrale de Beauvais offre à son *triphorium* des fenêtres excessivement longues (1) géminées, à arcades trilobées, dont *le tympan* est occupé, dans sa partie inférieure par deux roses à quatre feuilles surmontées d'une grande rosace, inscrite dans une ogive à moulures cylindriques reposant sur de longues colonnettes à chapiteaux ; (2)

5.° On trouve encore des fenêtres, dont le *réseau* est divisé par trois arcades ogivales tréflées à *lobes aigüs*, sur lesquels repose une rosace découpée (3) ; on en rencontre aussi où le tympan est occupé *tout entier* par une large rose à compartiments circulaires, et par deux arcades ogivales se décomposant chacune

par des ornements isolés, tandis que la masse présente les caractères du style mystique qui commence à s'établir.

Telle est la marche que suit l'art religieux dans ses phases diverses ; ainsi nous avons vu au XI.e siècle le style roman pur se modifier, se transformer, *pénétré* de quelques éléments gothiques, mais conservant toujours le caractère robuste de son origine.

Vient ensuite le XII.e siècle ; alors ce style modifié commence à s'altérer *et ne se manifeste plus que par de rares caractères ou des ornements partiels* dans la fabrique générale, tandis qu'au contraire on voit progresser le style mystique, formulé par des éléments nouveaux qui constituent ensuite l'apogée de ce style au XIII.e siècle.

(1) Hauteur : 18 mètres environ. Pl. XII *de ce mém.*, n.° 8.

(2) L'ogive, ou plutôt le tympan des fenêtres, dans le cours du style mystique, forme toujours entre les impostes et le point de rencontre des deux courbes à l'amortissement, une figure *où l'on peut inscrire un triangle équilatéral.*

(3) Chœur de *Beauvais* (murs latéraux).

en trois ogivettes, surmontées de roses disposées en triangle ; (1)

6.° Les fenêtres des transepts de la cathérale d'Amiens, peuvent être citées comme fort remarquables sous le rapport du grand nombre d'ogives qui occupent leur réseau ; ainsi, la baie se décompose d'abord en deux ogives maîtresses et le haut du tympan porte une rosace à compartiments trilobés, ensuite chacune de ces ogives se subdivise elle-même en trois petites ogives (ogivettes), le tout supporté par des colonnettes, à chapiteaux symétriques, à crochets ; (2)

7.° Les baies divisées dans leur largeur par trois ogives surmontées d'un trèfle qui occupe toute la tête de l'ogive se rencontrent encore assez communément ; (3)

8.° A Noyon (4), on aperçoit une particularité qui diffère des caractères que nous venons d'énumérer ; c'est une fenêtre ogivale aigüe, dont la retombée des arcs repose à droite et à gauche sur trois colonnettes en retraite ; cette baie est séparée par une colonnette d'où s'élancent des arceaux tréflés supportant *une rose* ; enfin le tympan est entouré d'une archivolte terminée par *des animaux* qui semblent dévorer des têtes humaines. Cette archivolte est hérissée de *crosses ou de crochets*, ornement qu'on retrouve très-fréquemment dans le cours du XIV.e siècle. (5)

(1) Eglise de *Creil* (Oise). Pl. XII *de ce mém.*, n.° 10.

(2) Pl. XII *de ce mém.*, n.° 7.

(3) Eglise de *St.-Martin-aux-Bois* (Oise). Pl. XII *de ce mém.*, n.° 16.

(4) Salle du chapitre de l'église Notre-Dame, à l'extérieur. Pl. XII *de ce mém.*, n.° 11.

(5) On rencontre encore dans les églises du XIII.e et du XIV.e

Nous citerons comme caractérisant plus particulièrement ce dernier siècle, les fenêtres des collatéraux de la nef principale de la cathédrale d'Amiens (1), où se trouvent combinées à la fois les roses, les quatre feuilles, les trèfles à *lobes aigus*, encadrées dans des arceaux qui se bifurquent *parallèlement au contour des arcades* (2). Ces fenêtres sont très-curieuses à étudier comme montrant le style mystique au moment où il se laisse *pénétrer* par les formes contournées du style bâtard qui doit lui succéder; *il y a là dépôt de l'élément qui doit tout envahir.*

Roses. Nous avons parlé précédemment *des roses* employées au XII.e siècle à la décoration des églises, mais ce fut surtout dans les deux siècles suivants qu'elles devinrent *invariablement* l'ornement des façades principales. Nous citerons parmi les plus remarquables et comme caractérisant le *style mystique* 1.° *la rose* de la chapelle de N.-D. à St.-Germer (3) 2.° celle du transsept (Nord) de la cathédrale d'Amiens (4); 3.° celle du transsept sud de la même cathédrale, comme exemple

siècle, *mais très-rarement*, des fenêtres *triangulaires curvilignes*. (*Béthizy-St.-Martin*, Oise).

(4) Probablement élevées à la fin du XIV.e siècle; car elles présentent tous les caractères de la décadence du style mystique.

(5) Pl. XII *de ce mém.*, nos. 12 et 13.

Quelquefois encore, les fenêtres ont pour amortissement un fronton triangulaire percé d'une rosace à trois ou à quatre lobes. (Chœur de la cathédrale d'Amiens, *partie supérieure*; église de Notre-Dame à *St.-Germer*). Pl. XII *de ce mém.*, n.° 2.

(1) Pl. XI *de ce mém.*, n.° 26.

(2) Pl. XI *idem* n.° 27.

des formes contournées de la fin de ce style (XIV.e siècle.) 4.° Enfin la rose du grand portail de la même basilique comme type du style dit flamboyant, à son origine (XV.e siècle.)

Les roses de la période dont nous occupons, ont la forme d'une roue dont les rayons (meneaux) sont figurés par des colonnettes à chapiteaux supportant des arcades trilobées, ou des trèfles évidés (1); elles représentent encore des étoiles (2), des compartiments à rosaces, des divisions rayonnantes doubles, formées par une série de colonnettes superposées dont les fats, rapprochées du centre de la rose, sont très-courts; en résumé tous les détails d'ornementation des fenêtres se reproduisent dans l'étendue circulaire des roses. Communément elles sont garnies de vitraux peints représentant divers sujets de la Bible, des signes symboliques ou des personnages dont l'ensemble produit des effets admirables à l'intérieur des temples.

Voûtes. C'est surtout dans la construction des voûtes que l'on déploya un véritable génie; et nous citerons comme modèles les voûtes de la grande nef de la cathédrale d'Amiens, qui par leur élévation hardie, l'élégance de leurs formes et leur vaste ouverture, excitent une admiration si méritée.

Celles du chœur de la cathédrale de Beauvais, suspendues à 48 mètres du sol, également remarquables par la hardiesse de leur construction, sont loin toute

(1) Collatéraux de la nef transversale de la cathédrale de *Beauvais.*

(2) Transept du nord de la cathédrale d'*Amiens.* Pl. XI *précitée*, n°. 27.

fois d'égaler celles que nous venons de citer ; leurs voussures composés de petites pierres dont l'épaisseur varie de quinze à dix-huit centimètres, ont des nervures doublement croisées au point d'intersection de l'intrados, et chaque travée se trouve séparée par des arceaux parallèles, coupant l'axe du chœur en angle droit. (1)

Les voûtes de la basilique d'Amiens sont d'arêtes, et leurs nervures croisées diagonalement viennent aboutir à une clé dont le vide intérieur est, dit-on, garni de tuyaux ou ventouses en cuivre, favorables à la répercussion de la voix (2); la voûte du chœur au rond-point, se termine, comme au XI.e et au XII.e siècle, en éventail formé par sept lunettes qui aboutissent aux sept ouvertures de l'abside. (3)

Les nervures des voûtes, particulièrement dans les collatéraux, sont *semi-anguleuses* (4), et portent sur des colonnettes groupées; on les trouve encore formées de deux tores séparés par un filet aigu (5). Leur point d'intersection présente toujours en saillie un *cul de lampe*,

(1) Pl. XI *de ce mém.*, n.° 12.

(2) *Gilbert*, Description de la cathédrale d'*Amiens*, et *pl.* XI *de ce mém.*, n.° 13.

(3) Eglise de St.-Jacques à *Compiègne*, cathédrale de *Beauvais*, etc. Pl. X *de ce mém.*, n.° 14.

(4) Eglises de *Sommereux*, de *Noyon*, et généralement toutes celles du XIII.e et du XIV.e siècle. Pl. XI *de ce mém.*, n.° 17.

(5) Pl XI *de ce mém.*, n.° 18.

Dès le XII.e siècle, on ornait de fleurons sculptés les points où s'opère le croisement des arceaux, et même au XI.e siècle, on trouve des églises (*St.-Germer*) où les clés de voûtes sont richement et délicatement ciselées.

sculpté en rosace (1). On était dans l'usage, au XIII.e et au XIV.e siècle de colorier ces nervures ; les filets ainsi que les moulures de plusieurs édifices conservent encore des traces de ce genre de décoration. (2)

Quoique les détracteurs de l'architecture religieuse du moyen-âge aient prétendu que les voûtes de cette époque ne tiraient leur mérite ou leur durée que de l'emploi des arcs-boutants qui leur servent d'étai, quoique ces détracteurs aient cherché à faire remonter aux Romains l'origine de la voûte d'arête, pour ôter aux architectes du siècle de St.-Louis, une partie de la gloire qui leur est due, il n'est pas moins vrai, qu'il a fallu beaucoup de génie pour projeter à cette époque ces masses fragiles, quelque fois à des distances de quinze à dix-sept mètres de largeur et à quarante-cinq mètres d'élévation !

La retombée des arceaux descend ordinairement jusqu'au niveau de la partie inférieure des fenêtres supérieures, il en résulte que ces fenêtres ne sont visibles qu'en partie, et qu'une vive lumière frappant le fond des voûtes, ajoute à l'effet magique des magnifiques perspectives des nefs, et leur donne un aspect aërien.

Les voûtes semi-paraboliques, à plan pentagone, se retrouvent dans les chapelles qui entourent l'abside des églises de premier ordre ; on les rencontre encore dans les édifices où cet abside est polygone, et généralement dans les voûtes qui surmontent le sanctuaire. (3)

(1) Pl. XI *de ce mém.*, *n.* 16.

(2) *Chœur* de la cathédrale de *Beauvais*, nef de celle *d'Amiens*, chapelle de l'ancienne abbaye de *Breteuil* (Oise).

(3) Eglise de *St.-Martin-aux-Bois*, chapelle de *St. Germer* ;

Corniches et couronnements des églises. Dès le XIII.e siècle disparaissent complètement des corniches, les modillons obscènes, les figures grimaçantes du style roman. Le couronnement des murs est décoré de tores et de scoties au-dessous desquels règne une frise garnie de trèfles ou de *feuilles entablées*, supportée par une simple moulure saillante (1). Les corniches ornées de *dents de scie* (pointes de diamant) ou à consoles, se retrouvent encore dans les églises du XIII.e siècle (2); mais à la fin de ce siècle, une règle presque constante, et sans exception, c'est l'adoption des *plates-bandes avec feuilles entablées* comme ornement des murs à l'*extérieur*.)

Les têtes saillantes (3) sculptées au milieu de ces feuilles, dont M. De Caumont signale l'association avec le nouveau système d'ornements végétaux que nous venons d'indiquer, ne se rencontre pas en Picardie dans les édifices religieux.

L'usage de couronner les monuments destinés au culte, de balustrades, *couvre-joints*, *antefixes*,

collatéraux et chœur de la cathédrale de *Beauvais*; idem d'*Amiens*.

« Au XIII.e siècle, dit M. Mérimée, on employait un artifice » de construction qui faisait paraître la voûte comme suspendue » au-dessus des colonnes. Au moyen des murs latéraux très-épais, » et de plus contrebutés, on soutenait tout le poids de cette » voûte, et les colonnes n'avaient en réalité à supporter que le » poids de l'extrémité des nervures tombant sur les chapiteaux. »

(1) Abside de la cathédrale de *Beauvais*, bas-côtés du chœur de celle d'Amiens, etc. Pl. XI *de ce mém.*, n.os 28 et 29.

(2) Eglises de *Notre-Dame du Thil*, de *Choisy-sur-Aisne* (Oise). Pl. XI *de ce mém.*, n.o 24.

(3) Cours *d'antiquités monumentales* (4.e partie), page 247.

ou rampes en pierre, ne commença dans la Picardie que vers la fin du XII.e siècle (1) et même dans la première moitié du siècle suivant. Le porche de l'ancienne cathédrale de Noyon (2) en présente un *specimen* fort curieux ; nous citerons encore la balustrade de la même église, qui surmonte une partie des murs des grands combles.

Cette addition caractéristique dans la décoration des temples élevés sous l'influence du style mystique, produisit à l'extérieur un effet très-élégant, ainsi qu'on peut le remarquer dans la basilique d'Amiens (3). A l'intérieur, les balustrades (accessoire ordinaire des corniches) couronnent 1.° l'amortissement des murs qui supportent des galeries disposées en tribune (4) ; 2.° les galeries qui séparent la nef principale de ses bas côtés ; quelque fois ces balustrades suivent le pourtour de l'édifice tout entier, et figurent une riche ceinture dont les formes rayonnantes sont en parfaite harmonie avec

(1) Les exemples que nous avons rencontrés sont si rares, qu'on peut les considérer comme des exceptions, peut-être même (comme cela se pratiquait souvent) ces couronnements ont-ils été placés postérieurement.

(2) Pl. XI *de ce mém.*, n.° 31.

(3) Dans les églises de premier ordre, trois rangs de balustrades divisent à l'extérieur la hauteur des murs latéraux ; le premier surmonte les chapelles des bas-côtés des nefs ou du chœur, le second, ces bas-côtés ; le troisième se trouve au niveau des grands combles ; mais le plus souvent on n'en voit que deux rangs, l'un au-dessus des chapelles, l'autre au-dessus du grand comble. (*De Caumont, Cours précité, page* 248, 4.e *partie*).

(4) *Chapelle de l'église Notre-Dame* à St.-Germer. Pl. XI *de ce mém.*, n.° 30.

celles des croisées (1). Ces formes présentent plusieurs modifications essentielles. Dans le cours du XIII.e siècle ; les balustrades renferment des cercles ou roses à quatre lobes (quatre feuilles) (2) accolés, à trois lobes (trèfles), ou des séries d'arcades en ogives trilobés avec ou sans colonnes ; au XIV.e siècle, apparaissent les formes aigües, dans les mêmes rosaces, dans les trèfles, *et cette modification est le point où commence la décadence du style mystique.* (3)

On trouve encore comme couronnement 1.° aux toitures des églises dans le cours des deux siècles que nous venons de citer, des fleurons ou *acrotères* tréflés, trilobés, etc. (4), mais seulement dans les édifices de premier ordre ; 2.° aux grands combles, les *chéneaux, gargouilles*, destinés à faire écouler les eaux du faîtage et décorés d'animaux bizarres, aux formes fantastiques ; 3.° enfin (ce qui est très-rare en Picardie) des espèces de machicoulis, servant à la défense des édifices religieux. (5)

Tours et clochers. Les tours élevées dans la première moitié du XIII.e siècle, sont d'un aspect sévère, à profils accentués, de forme quadrangulaire ; elles ne présentent pas, comme dans les siècles précédents, plusieurs étages, avec baies garnies de colonnettes accouplées en retraite, sur chaque face, mais des arcatures *très-longues*, en ogives reposant sur des colonnes

(1) Cathédrale d'*Amiens*, Pl. XI *de ce mém.*, n.° 34.
(2) Pl. XI *idem* n.° 33.
(3) Cathédrale d'*Amiens*.
(4) Eglise Notre-Dame à *Noyon*. Pl. XI précitée, n.° 32.
(5) Murs du cloître de cette dernière église, à l'extérieur.

en faisceau. Au-dessus de cette arcature règne horizontalement une corniche à feuilles entablées surmontée d'une balustrade (1). Aux angles de ces tours s'élèvent des tourelles polygones pyramidales couvertes d'imbrications et dont les arêtes sont hérissées de crochets ; enfin des contreforts très-longs viennent consolider ces angles sur chaque face de la tour.

C'est particulièrement au XIV.e siècle que l'on éleva ces flèches majestueuses d'une hardiesse extraordinaire, qui par leur forme svelte se prêtait si bien aux effets de l'élancement que les architectes de cette époque cherchaient à produire avant tout. La pyramide de la tour du sud de l'ancienne cathédrale à Senlis, est un des plus parfaits modèles en ce genre ; « elle a pour base » un massif octogone percé sur chacune de ses faces » d'une lancette étroite et longue à colonnettes grêles, » dont l'arcade est ornée de dentelures et de tores... » (2) Les retraits déterminés par la naissance du plan » octogone, portent une pyramide très-élégante, com- » posée de trois longues colonnettes séparant des arcs » ogives étroits et d'un clocheton trigone, dont les » frontons sont à jours et les angles à crochets... *La* » *flèche de couronnement*, octogone, a ses revêtemens » figurés en modillons superposés, ses angles à bour- » relets et des crochets nombreux ; chaque face est

(1) Eglise de *Montataire* (département de l'Oise). Pl. X *de ce mém.*, n.° 6. — Idem de *Villers-St.-Paul* (Idem). Pl. IX *de ce mém.*, n.° 17.

(2) Description de la cathédrale de *Senlis* par M. Graves, insérée dans le *Précis statistique sur le canton de Senlis* (1841), page 165.

» pourvue à la base d'une longue fenêtre à lancette à » têtes trilobées et à colonnettes supportant un fronton » très-aigu. »

Les façades principales des édifices religieux du style mystique (du moins dans les grandes églises) sont flanquées de tours placées à la droite et à la gauche du portail; les piliers centraux des transepts en supportent une troisième terminée en flèche d'une hauteur considérable (1); les portails de la nef transversale (la croisée) sont aussi accompagnés latéralement de tours polygones divisées en étages, et dont le couronnement affecte la forme d'une pyramide très-allongée garnie de crosses ou d'expansions végétales (2). Des *clochetons* ornent l'amortissement des angles des tours, et sont placés sur les plates-formes qui supportent les flèches. On rencontre parfois les tours placées à côté du chœur et accolées à la courbure de l'abside (3). Malheureusement le petit nombre de tours contemporaines du XIII.e et du XIV.e siècle dans la Picardie, ne permet pas d'indiquer positivement leur emplacement à cette époque. Nous citerons comme méritant une attention particulière, le haut de la tour du nord de l'église Notre-Dame de *Noyon*, une partie des tours du portail de celle d'*Amiens*, le clocher du village d'*Agnetz*, la base de celui de *Clermont*, les pyramides du clocher de

(1) Cathédrale d'*Amiens*. *Antérieurement à la flèche actuelle*, on voyait au centre de cette cathédrale un clocher bâti en pierre vers l'an 1240, qui fut réduit en cendres par la foudre, le 15 juillet 1527 (Voir Gilbert, *Description de la cathédrale d'Amiens*).

(2) Même cathédrale.

(3) *Eglise de Montataire* (Oise).

Crépy (1370), de *Plailly*; les tours de Senlis (ancienne cathédrale), de *Montataire*, (département de l'Oise).

Nous citerons encore, comme appartenant au XIII.e siècle, la tour en pierre de l'église de *Beauquesne* (arrondissement de Doullens), qui a environ 49 mètres de hauteur, très remarquable par l'élégance de ses détails et de son ensemble.

Au XIV.e siècle, le premier signe de décadence dans la décoration des tours, c'est la disparition des colonnes aux baies en lancettes, et l'adoption des larmiers ou abat-sons qui les divisent à l'intérieur; cette disposition devient très-commune en Picardie, dans le siècle suivant (1).

Décoration des édifices. Un des caractères distinctifs de l'ornementation du *style mystique pur*, c'est l'abandon des plantes exotiques dans la décoration des chapiteaux des frises ou des arcades, auxquelles on substitua les feuilles de vignes, de chêne, de lierre, de trèfle, etc.; souvent ces plantes, dans l'intérieur des églises, revêtues de riches couleurs, dorées, s'harmonisaient parfaitement avec les vitraux ou les voûtes couvertes d'emblêmes mystiques, d'étoiles rehaussées d'argent sur des fonds d'azur, et étincelantes aussi des plus belles couleurs (2).

(1) Eglises de *St.-Vulfran*, de *St.-Riquier*, et un grand nombre d'églises rurales qu'il serait trop long d'énumérer.

(2) On trouve des traces de ce colorage, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des églises en Picardie : Au *portail de la cathédrale de Senlis*, à celui de *l'ancienne église des Minimes de Compiègne*, à la *cathédrale de Noyon*, au *cloître de St.-Jean-des-Vignes*, à *Soissons*; au *portail de St.-Ives de Braisne*, à celui de *St.-Martin*, à *Laon*; aux *ruines de l'église de St.-Bertin*, à

Un autre caractère fort remarquable fut aussi l'abandon complet des représentations d'animaux, de monstres, à l'intérieur des églises, particulièrement dans les chapiteaux, où ils furent remplacés par des feuillages symboliques; dès ce moment l'ornementation chrétienne rejette tout souvenir roman, elle répudie les formes lourdes, disgracieuses, n'admet plus de mélange d'arabesques historiées, en un mot elle présente un caractère spécial en puisant ses modèles uniquement dans la nature. A compter du XIII.e siècle, un grand changement s'opère donc dans l'ensemble de la décoration religieuse; les moulures surtout deviennent très-nombreuses et encadrent les fenêtres, les portes, en combinaisons circulaires qui ont fait donner au style de la première moitié de ce siècle, le nom de *style à roses ou rayonnant.*

Toutefois, ce changement n'eut pas lieu à la même époque dans toute l'étendue de la Picardie. Aussi trouvons-nous dans quelques églises du XIII.e siècle, des restes d'ornementation romane associés à des dispositions bien caractérisées du style mystique.

St.-Omer, etc. (*). L'usage de peindre les murs des édifices religieux remonte à une haute antiquité; Grégoire de Tours en cite plusieurs exemples, et l'on trouve dans la chronique de Saint-Vaudrille que sous Charlemagne, Anségise, abbé de ce monastère, fit venir *Madalulfe*, peintre fameux de l'église de Cambrai, pour y peindre des figures sur les murailles et le plafond du réfectoire : » *quam variis picturis decorari fecit a Madalulfo* » *egregio pictore ecclesiæ Camaracensis.* »

(*) *Voir:* pour la description de ces ruines, le bel ouvrage publié par M. Wallet. à Douai, en 1834, sous le titre : *Description de l'ancienne abbaye de St.-Bertin* — Paris. Picquet.

Comme aux siècles précédents, l'ornementation, dans les églises du XIII.e et du XIV.e siècles, suit une marche graduée ; c'est d'abord le portail principal étalant ses légions de saints, de statues symboliques, ses broderies, ses festons, ses galeries, ses fenêtres d'une richesse éblouissante de détails, ensemble magnifique plein de poésie, admirable tableau qui saisit toutes les facultés de l'âme ! Puis, si de la base de l'édifice, la vue s'élève jusqu'au ciel, tout concourt à faire monter jusqu'à Dieu la pensée humaine et à la détacher de la terre à la vue de ces flèches élancées qui jaillissent à toutes les hauteurs de la façade pour atteindre les régions célestes !

Mais en pénétrant dans le temple, apparaît la religion avec ses mystères, ses pensées graves, formulés par des détails grandioses et simples, ce sont des voûtes hardies, des vitraux qui ne laissent pénétrer qu'un jour mystérieux, ensemble sublime où tout concourt à inspirer encore les réflexions les plus profondes.

Enfin, au milieu du caractère d'immensité que le temple exprime de toutes parts, s'élève avec majesté le sanctuaire où l'art s'est plu à prodiguer les ornements les plus variés et les plus délicats, afin d'exprimer la mystérieuse demeure de Dieu !

L'étude de la décoration des édifices et des moyens employés par les artistes pour produire, dans le cours du XIII.e et du XIV.e siècle, par l'association de la peinture et de la sculpture, ces effets admirables, offre un sujet plein de charme et d'intérêt. On reconnaît dans cette décoration le feu sacré *de la foi* (1) qui

(1) C'est l'affaiblissement, la perte de la foi, qui explique l'as-

ne puisait à aucune source et, *n'imitant rien*, trouvait dans les seules ressources de ses inspirations, les éléments de ses œuvres sublimes.

Nous allons maintenant passer en revue les ornements qui caractérisent la décoration intérieure ou extérieure des monuments religieux. Nous citerons :

Les trèfles, qui sont avant tout *un des traits les plus caractéristiques du style mystique*, et qu'on retrouve en profusion dans les tympans des fenêtres ou des portes, dans les arcades, etc., enfin dans tout le système de décoration, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des temples (1).

Cet ornement, auquel on attribuait une expression symbolique, comme représentant la Sainte-Trinité (2), offre plusieurs variétés de formes dans le contour de ses lobes ou divisions ; ces dernières sont *arrondies*, ou se terminent en *lancettes* (3)

pect glacial de nos églises modernes et les efforts presque toujours vains de nos artistes pour donner aux sujets de la bible ce cachet qui appartient aux productions des Raphaël, Michel-Ange et Albert Durer. Remarquons en effet que dès que la foi a éprouvé quelque altération, dès qu'elle a cessé d'être complète, l'art en a souffert. (Schmit, *poétique des églises gothiques*).

(1) Chapelle de Notre-Dame à *St.-Germer* ; quelques parties de l'église de *Noyon*, et généralement dans tous les édifices religieux de la Picardie, contemporains du XIII.e siècle.

(2) La disposition triangulaire est un des caractères les plus en usage dans les édifices du moyen-âge ; il rappelait le nombre 3 (la Ste.-Trinité). On trouve encore d'autres nombres symboliques fréquemment en usage, tels que 7 (les péchés capitaux ou les jours de la création), 12 (les douze apôtres), etc.

(3) Pl. XI *de ce mém.*, n.° 10 et 11.

Les trèfles figurent sur le nu des murs, dans les *arcades simulées*, dont on tapissait les parties lisses *à l'intérieur* des chapelles, etc. (1). On les sculptait tantôt en creux, tantôt en relief, et leurs contours étaient dessinés, dans ce dernier cas, par des tores simples. Le point de réunion des lobes est parfois orné de fleurons (2).

Les trèfles sont disposés parfois dans la tête des ogives, parfois circulairement dans les roses, rayonnant du centre à la circonférence de ces roses, enfin dans les balustrades des galeries ou les couronnements des édifices et les clochers (3).

Les *quatre-feuilles*, comme les trèfles, sont répandus à profusion dans le système de décoration des églises. Ils occupent également les tympans des fenêtres, des portes, etc., disposés en triangles ou isolés, en un mot ils ne diffèrent des trèfles que dans le nombre des lobes, et affectent aussi ou la forme ronde ou lancéolée (4).

Les *quatre-feuilles* présentent souvent un grand développement, et on en fit un fréquent usage dans la fenestration du XIV.e siècle; leur application à l'intérieur comme à l'extérieur des monuments est d'un bel effet et

(1) A *St.-Germer*, à *Beauvais* (collatéraux du chœur), à *Montataire* (Oise), cathédrale d'*Amiens*, etc.

(2) Fenêtres de la cathédrale d'*Amiens* (parties supérieures). Pl. XI *de ce mém.*, n.° 10.

(3) Chapelle de *St.-Germer*, chœurs des cathédrales de *Beauvais* et d'*Amiens*, etc. — Pl. XI *précitée*, n.os 26 et 32, etc.

(4) M. de Caumont désigne sous le nom de *fleurons crucifères* les *quatre feuilles* à pétales lancéolées dont les feuilles sont disposées en croix.

s'harmonise très-bien avec les profils du style mystique.

Les roses et les arcades simulées reproduisent sous plusieurs combinaisons les quatre-feuilles, tantôt entourés d'un cercle (1), tantôt sculptés à jour.

On rencontre dans les églises romanes des espèces de *quatre-feuilles*, dont l'extrémité des lobes est très-obtuse et diffère essentiellement des précitées (2).

Les violettes-fleurons, etc. Nous signalerons ces ornements ainsi que les roses, les feuilles de vignes, de lierre, etc., qui décorent les portes ou les parties lisses des piedroits des baies, comme ayant remplacé cette ornementation si riche empruntée à l'Orient, dont nous avons parlé à l'article de la transformation romane (*style byzantin riche*).

Les *violettes* ornent plus particulièrement l'arcature des portes; les *fleurons* sont appliqués dans les plates-bandes des corniches. En général, ces détails sont sculptés avec un talent parfait d'imitation. On sait du reste que le XIII.e siècle fut, pour la sculpture d'ornementation, l'époque la plus brillante du moyen-âge.

Les rosaces sont de plusieurs espèces; elles occupent quelquefois toute la surface du tympan des fenêtres ou des arcades, et sont sculptées en creux ou en relief, décrivant à l'intérieur de leurs courbes une suite de festons ou de lobes arrondis, sans ornements. Au XIV.e siècle, on remarque que ces festons (dont le nombre est indéterminé), sont trilobés et souvent

(1) Quand les *quatre-feuilles* affectent cette disposition, M. de Caumont propose de les appeler *quatre-feuilles encadrées*.

(2) Arcades du rond point du chœur de l'église de *St.-Germer* (XI.e siècle) Pl. VII *de ce mém.*, n.° 23.

ornés de fleurons ou d'expansions végétales à leur extrémité (1).

Les rosaces sont, avec les trèfles et les quatre feuilles, les ornements les plus caractéristiques de la décoration des églises des siècles précités.

Les feuilles entablées. A partir des premières années du XIII.e siècle, les modillons des corniches furent remplacés par de simples moulures qui surmontèrent une plate bande ou bandeau couverte de feuilles s'enroulant en volute (2) et disposées symétriquement sur ce bandeau, disposition qui leur a fait donner le nom de *feuilles entablées*; ce sont ordinairement des feuilles laciniées *(acanthe)*, vues de face, séparées par des crochets à tête arrondie.

Nous citerons, comme un exemple fort remarquable de l'emploi des feuilles entablées, les corniches qui entourent les bas-côtés du chœur de la cathédrale d'Amiens, et l'abside de celle de Beauvais.

Les guirlandes, etc., employées fréquemment dans la décoration des portes, des archivoltes ou des frontons, intérieurement et extérieurement, se voient aussi en application sur les moulures. Une extrême délicatesse se fait remarquer dans ces ornements qui se composent particulièrement de feuilles de vigne, de chêne ou de hêtre, groupées, enroulées avec beaucoup de

(1) Chapelles et fenêtres de la cathédrale de *Beauvais* (collatéraux du chœur). — Idem de celle d'*Amiens*. — Pl. XI *de ce mém.*, n.° 37.

(2) Tours polygones de la chapelle de *St.-Germer*, église de *Montataire* (clocher et extérieur du chœur). Pl. XI *précitée*, n.os 28 et 29.

goût (1). Cette décoration gracieuse, en donnant au temple une parure élégante, est bien plus en rapport avec les idées religieuses que les plantes et les monstruosités du style roman.

Les crochets, dont M. De Caumont fait remonter l'origine à certaines représentations d'hommes ou d'animaux, portées sur un cou allongé et légèrement courbé (2), jouent le plus grand rôle dans la décoration des édifices religieux au XIII.e et au XIV.e siècle (3). On peut dire même qu'ils caractérisent spécialement l'architecture de cette époque.

Ces ornements auxquels on donne encore le nom de *crosses*, ornent les contours extérieurs des archivottes; ils surmontent aussi les frontons et représentent des tiges végétales terminées par des fleurons découpés en lobes aigus et roulés en volute ; on les retrouve sous la forme de panaches surmontant les arcatures pyramidales des galeries ou garnissant en bouquets très-nombreux, les scoties des portes ou les canelures (4) des pilastres, etc.

(1) Corniches des cathédrales de *Beauvais* et *d'Amiens*, et de la chapelle de *St.-Germer*, à l'intérieur; cloître de l'église de *Noyon*.

(2) *Cours d'antiquités*, 4.e partie, page 242. — En Picardie, nous ne rencontrons pas avant le XIII.e siècle de ces sortes d'ornements, mais de véritables crochets qui enserrent le fût des *colonnes*, au moyen de deux branches dont le sommet s'enroule en volute (fenêtres 1.° du portail de l'église de *Coudun*; 2.° de la tour de *Nogent-les-Vierges*. (Oise). (*V. Arch. des mon. relig. de l'ancien Beauvaisis.*)

(3) Pl. XI *de ce mém.*, n.° 39.

(4) On trouve dans le cloître de l'église de *Noyon* un exemple

Les arcades simulées caractérisent aussi particulièrement les églises élevées sous l'inspiration du style mystique; nous avons déjà signalé leur adoption au XII.e siècle (1); mais à compter du XIII.e siècle, elles tapissent les murailles intérieures et reproduisent exactement les combinaisons de la fénestration des édifices (2), telles que rosaces trilobées, quatre feuilles, etc.; leurs tympans sont quelque fois surmontés de frontons hérissés de crochets, et le plus souvent leur amortissement forme une arcature dessinée par de simples tores en saillie sur les parois des murs (3).

La charmante chapelle de St.-Germer (Oise) présente dans le pourtour de la partie inférieure de ses murailles à l'intérieur, un des plus élégants et des plus curieux *specimen* de ce genre de décoration; on y découvre sous le badigeon dont il est revêtu, des traces qui prouvent que les moulures des arcades étaient peintes et dorées. On reconnaît aussi sur le fonds des murailles qu'on y avait représenté des personnages de grande dimension. La cathédrale d'Amiens offre encore, dans l'arcature figurée de ses transsepts, un exemple remarquable d'*arcades simulées*.

Les pinacles, dais, etc., sont encore des ornements caractéristiques du XIII.e et du XIV.e siècle; les premiers sont disposés autour des pyramides qui surmontent les

fort curieux de l'emploi de cette espèce de crochets. — Pl. XI *de ce mém.*, n.° 40.

(1) Egl. de *Noyon*.

(2) Cathédrales de *Beauvais* et d'*Amiens*. — Pl. X *de ce mém.*, n.° 8.

(3) Portail de la cathédrale d'*Amiens*.

contreforts et affectent les mêmes dispositions prismatiques et triangulaires que ces pyramides; leurs angles hérissés de crochets, ont des faces quelquefois couvertes d'imbrications (1). Mais c'est plutôt dans le XIV.e siècle qu'au XIII.e que les pinacles accompagnent la fabrique des édifices à l'extérieur. Leur forme aérienne se prête merveilleusement à formuler le système d'élancement qui avait prévalu dans le cours de cette période, aussi en retrouvons-nous de nombreuses reproductions dans les parties de la cathédrale d'Amiens les plus rapprochées du XV.e siècle.

Les dais (2) servent de couronnements aux niches qui renferment les statues; leur amortissement affecte la forme pyramidale ou celle d'un fronton triangulaire découpé en rosace trilobée.

Les dais garnissent les piédroits des fenêtres ayant pour supports des colonnettes ornées de chapiteaux à crochets, ou les parois des porches, pour couronner les statues de grande dimension; en général, on rencontre les dais plutôt à l'extérieur qu'à l'intérieur des églises.

Les zigzags, *les têtes saillantes*, *les têtes plates*, *les billettes*, indiqués comme caractéristiques du style roman, les *dents de scie*, signalées par M. De Caumont comme se représentant dans les monuments du XIII.e siècle en Normandie, ne se retrouvent plus à la même époque en Picardie (3).

(1) Pl. X *de ce mém.*, n.° 2.

(2) Pourtour de l'abside à l'extérieur (Cathédrale de *Beauvais*).

(3) Ou du moins très-rarement; dans les églises des campagnes

Les compartiments sculptés sur le soubassement des murs des portes, dont les dessins reproduisent des feuilles, des fleurons, etc., tels qu'on en voit à Amiens (cathédrale), à St.-Omer (église de Notre-Dame), à Noyon (ancienne cathédrale), ont été décrits à l'article *appareil* qui précède, nous nous dispenserons donc d'en parler ici.

Statues. — Bas-reliefs. Le XIII.e siècle fut l'âge d'or de la sculpture, les productions de cette époque ne présentent plus, comme au siècle précédent, des formes conventionnelles, des types consacrés par la tradition, une raideur excessive dans l'agencement des draperies; les statues ont plus de mouvement, leur pose a de la grâce, une naïveté et une souplesse qui indiquent une main-d'œuvre remarquable. On appliqua à cette époque, avec avantage, la peinture *polychrôme*, pour la statuaire; rien de plus élégant que la disposition des costumes ainsi que la perfection des détails qui les accompagnent (1). Ce qui distingue la sculpture du style mystique de celle qui régnait dans la période romane, « c'est une liberté sage et grave, alliée à une verve » admirable d'exécution qui se manifeste dans le jet » heureux, dans les poses naturelles, dans les plis sim- » ples et gracieux des figures, dans leur modelé... . » Mais surtout dans l'expression de foi vive, de ferveur

on les voit cependant mêlés à des ornements du style mystique, mais seulement comme réminiscences du style roman.

(1) Nous renvoyons pour ce qui concerne la statuaire du moyen-âge en Picardie, à l'excellent *Essai historique sur les arts du dessin*, inséré par M. Rigollot dans le tome 3.e des mémoires de la *Société des Antiquaires de Picardie*.

» religieuse que l'art sut alors leur imprimer, et qu'il » ne retrouve plus depuis (1). »

Les statues et les bas-reliefs de la cathédrale d'Amiens reproduisent d'une manière admirable la statuaire du XIII.e siècle, au moment où elle était arrivée à son plus haut degré de perfection. Malheureusement cette splendeur fut de courte durée, car vers le milieu du siècle suivant la pureté du dessin s'altéra, les statues perdirent leur grâce naïve, les draperies, leur simplicité; ces dernières n'offrent plus que des plis tourmentés, brisés, et une exécution maniérée, enfin tous les symptômes de la décadence qui, dans les premières années du XV.e siècle, se manifesta dans l'art religieux. « La fin du XIII.e siècle, dit M. Ri- » gollot (2), vit s'altérer à la fois les habitudes graves » et pieuses et les formes pures et gracieuses qui » donnaient aux œuvres artistiques de cette époque » leur principal caractère. »

Peintures. — *Vitraux.* — La peinture monumentale (la seule dont nous devons nous occuper), jeta un grand éclat sur la décoration des édifices dans le cours du XIII.e et du XIV.e siècle, *le jaune*, *le rose* étaient ordinairement employés pour les fonds, — *le vert* pour les chapiteaux ou les arcades, — *le rouge* pour les futs des colonnes, les filets, les scoties; *le bleu* pour les voûtes qui étaient souvent parsemées d'étoiles d'argent, etc. (3). Quelques antiquaires attribuant l'origine

(1) *Anonyme.*

(2) *Essai précité.*

(3) Voir dans l'ouvrage publié par M. Wallet (*Atlas de la description de l'ancienne abbaye de St.-Bertin*) les magnifiques

des ces peintures aux souvenirs que les architectes de St.-Louis avaient rapportés de l'Orient, prétendent qu'à l'imitation des mosquées, « nos temples s'élevèrent ma-» jestueusement, chargés de dorures, de couleurs bril-» lantes, et montrèrent le luxe le plus imposant (1); » quoiqu'il en soit, rien ne s'associait mieux avec les vitraux que l'éclat de ces peintures qui disparurent avec le XIV.e siècle. Le siècle suivant, en adoptant le même système de décoration, le modifia et l'appliqua avec plus de sobriété; on se borna à colorier seulement certains détails de sculpture, tels que les nervures des voûtes, les bas-reliefs, les fonds des parties lisses des plates-bandes, etc.

Les Vitraux concoururent aussi d'une manière particulière à la décoration des églises, mais il n'entre pas dans notre plan de suivre les phases qu'éprouva ce genre de peinture dans le cours de la période du style mystique. Les productions de la peinture sur verre

peintures qui décoraient autrefois le chœur de l'église de cette abbaye.

(1) *Alexandre Lenoir*, Description du musée des monuments français.

» Déjà, aux VII.e et VIII.e siècles, au commencement du IX.e » puis au XI.e, dit M. Vitet (*rapport au ministre de l'intérieur.* » 1831.), la passion de la peinture avait fait quelques conquêtes, » mais partielles et peu durables. *Au retour de la croisade*, la » couleur triompha, et pendant trois siècles la France en fut » amoureuse comme la Grèce l'avait été de tout temps. »

M. le docteur Woillez a récemment découvert dans la petite église de Cambronne (Oise) des peintures bien intéressantes du XIII.e siècle qui ont été reproduites dans son *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis.*

se distinguent moins par la composition des sujets que par l'effet qu'elles produisent; en effet, leurs teintes mystérieusement diaphanes, en ne laissant pénétrer qu'une lumière nuancée si diversément, jetaient sur l'ensemble des édifices des reflets qui en variaient constamment l'aspect, en même temps qu'elles disposaient les esprits à de pieuses et mélancoliques méditations.

III.e ÉPOQUE.

XV.e SIÈCLE et I.re moitié du XVI.e SIÈCLE. — Décadence de l'Architecture religieuse.

MODIFICATION ET FIN DU STYLE MYSTIQUE. — *Style classique gréco-romain* (*Style tertiaire. — Idem quartaire de* M. DE CAUMONT.)

Synonymie. — Gothique flamboyant. — Style bâtard. — Style *perpendiculaire* des Anglais. (1)

SOMMAIRE : Résumé des principaux événements politiques en Picardie, dans le cours de la période qui précède. — Marche de l'art. — Monuments remarquables. — Enumération des caractères distinctifs de l'architecture religieuse de la même période.

Les guerres qui portèrent la désolation dans une grande partie de la Picardie, au XIV.e et au XV.e siècle, et le partage de cette province, y portèrent un coup fatal à l'architecture religieuse; les travaux commencés

(1) *Rickman.* An attempt to discriminate the styles of architecture in England. (1835)

(2) Cathédrale de *Beauvais.*

restèrent suspendus (1), un découragement profond succéda à l'activité qu'inspiraient la foi ou la piété, et l'esprit sceptique de la réforme vint enfin achever la ruine de l'art chrétien.

Quel triste tableau en effet présente notre pays dès les premières années du xv.e siècle. D'abord apparaît le terrible spectacle des divisions des ducs d'Orléans et de Bourgogne ; un fléau horrible, la peste, se déclarait en même temps dans quelques villes de Picardie. En 1415, Henri V, à la tête de 30,000 hommes, pénètre dans le Ponthieu (2) et cherche à s'emparer d'Amiens et d'Abbeville ; de plus le duc de Bourgogne, profitant de l'état déplorable où se trouvait la cour de France, par suite de la démence du roi et des intrigues d'Isabeau de Bavière, prend possession de Boulogne (1419).

Cette situation se prolongea jusqu'au milieu du xvi.e siècle, toujours signalée par des meurtres, des trahisons, des pillages ! La cession des villes de Roye, Montdidier, Péronne, par Charles VII à Philippe-le-Bon, mit un terme momentané à ces malheurs ; ce dernier fit lever le siège de Boulogne et parut sous les murs de Calais (1435) (3). L'avénement de Louis XI au trône (1463) changea encore la face des affaires,

(1) « On ne voyait partout, dit M. de Barante, que désolations, » pillages, meurtres, rebellions, vols, ravissements et rançonne- » ments, qui se faisaient sous couleur de la guerre. Les bonnes » villes étaient dépeuplées, les campagnes désertes, les terres en » friche, etc. *Hist. des ducs de Bourgogne, ann.* 1435.

(2) C'est alors que fut ruinée l'abbaye du *Gard*, fondée par Girard Vidame d'Amiens, en 1137.

(3) Par le traité d'Arras (1435), le Beauvoisis, le Laonnais, le Soissonnais, le Noyonnais, demeurèrent au roi de France.

il racheta d'abord 400,000 écus d'or une partie des villes qui étaient restées au duc de Bourgogne ; mais peu confiant dans la politique du roi de France, ce duc s'empara de Nesle, Roye, etc., et fit des démonstrations hostiles sur Beauvais et sur Amiens.

Le résultat de cette nouvelle guerre fut le traité de Conflans qui livrait la capitale de la Picardie et le Ponthieu au duc de Charolois (plus connu sous le nom de Charles-le-Téméraire), jusqu'à ce que l'on comptât 200,000 écus d'or pour les dégager ; mais au moment de réaliser cette condition, Charles ne voulut rien rendre, et Louis XI dût l'y contraindre par les armes.

Ici vient encore se dérouler la série lugubre non seulement de tous les fléaux de la guerre, mais des scènes que la plume se refuse de tracer ; c'est dans l'enceinte même des églises que des soldats ivres de sang, portent le fer et le feu, qu'ils y égorgent les femmes, les enfants, et cela en présence de leur chef le farouche duc de Bourgogne, qui se contente de dire : *Tel est le fruit que porte l'arbre de guerre.*

Maîtres de Boulogne, d'Abbeville, de Corbie, etc., les Bourguignons assiègent Amiens ; Nesle, Roye, Montdidier sont pillés, les habitants égorgés ; on dévaste les temples, on les brûle, enfin on commet des atrocités dignes des peuples les plus barbares (1).

(1) On porte à plus de 80 le nombre des églises rurales que les Bourguignons brûlèrent en 1472 seulement, lors du siècle de Beauvais ; ils commirent des brigandages affreux qu'on peut comparer aux destructions exécutées par les Normands au IX.e siècle. Ils incendiaient les villages, détruisaient sur pied les récoltes, massacraient les populations entières. — *Notice archéologique sur le département de l'Oise, par M. Graves*, page 174.

Mais la mort de Charles, arrivée devant Nancy, permit à Louis XI de reconquérir la Picardie ; il reprit Roye, Abbeville, Ham, St.-Quentin (1475), et lorsque Charles VIII monta sur le trône (1483), cette province, à l'exception de Calais, reconnaissait partout l'autorité de ce prince.

Le calme dont jouit enfin notre malheureux pays à la fin du xvi^e^ siècle, permit d'élever quelques monuments religieux et surtout de réparer ceux qui avaient été ravagés ou détruits en partie. C'est à cette époque (1477) qu'on fixe l'achèvement de l'église St.-Germain d'Amiens, de St.-Remy (les Cordeliers) de la même ville (1484), de St.-Pierre de Montdidier (1496); c'est aussi alors que l'on posa la première pierre des transsepts de la cathédrale de Beauvais (1499).

En 1513 la Picardie fut en proie à des calamités de toute espèce : la peste et la famine désolaient encore les villes ainsi que les campagnes, et pour comble de misères, la guerre vint de nouveau y mêler ses fléaux !

Les troupes de Charles-Quint, en représailles des tentatives faites par François I.^er^ pour conquérir le Milanais, firent plusieurs incursions dans les environs d'Abbeville, et attaquèrent St.-Riquier. Montdidier, assiégé par les ducs de Suffolk et de Norfolk, est obligé de se rendre ; ses monuments principaux sont détruits, la ville de Roye est incendiée et le château d'Applaincourt tombe au pouvoir du même Charles-Quint.

Henri VIII, roi d'Angleterre, qui ne cherchait qu'un prétexte pour guerroyer, réunit ses troupes à celles de l'ennemi de François I.^er^ et prolongea les hostilités. Les villes de Boulogne et de Montreuil furent assiégées, tandis que les Espagnols surprenaient la ville de Soissons

restée sans défense. Heureusement le traité de Crépy procura enfin quelque repos à la Picardie et lui permit de jouir de la tranquillité dont elle éprouvait un si grand besoin.

Mais il est temps de jeter un voile sur tant de guerres, de destructions ! Rappelons plutôt que François I.er protégeait alors les arts et les lettres et que la Picardie eut une large part aux bienfaits de ce prince. Reconnaissant de ce que le clergé de cette province avait contribué à sa rançon, il coopéra à la construction de plusieurs monuments (1). Rappelons encore que le 8 mai 1550, Henri II, roi de France, et Edouard VI, roi d'Angleterre, signèrent la paix dans le chœur de la cathédrale d'Amiens, en présence d'une cour brillante et des grands seigneurs des deux royaumes.

Marche de l'art. Dès la fin du XIV.e siècle, s'altérent l'élégante simplicité et l'unité de l'architecture religieuse. Les belles lignes, les profils sévères du *style mystique*, disparaissent sous une ornementation prodiguée à l'excès, qui interrompt l'harmonie de l'ensemble ainsi que des détails. Dans son impuissance à suivre une voie de progrès, c'est à la sculpture que l'architecture religieuse emprunte tout le mérite de ses innovations; on la voit multiplier les ornements les plus délicats, mais dont le mérite consistait dans une exé-

(1) Par lettres données à Vincennes le 20 décembre 1530, il accorda l'octroi en faveur du chapitre de la cathédrale de Senlis, du *denier pitte tournois* sur toutes les gabelles du royaume, pour faire terminer la nef transversale de cet édifice.

Il fit encore exécuter en 1530 la façade du transsept du nord de la cathédrale de Beauvais, qui fut terminée le 15 juillet 1537.

cution pleine de coquetterie, et, soit que le secret des constructions grandioses qui avaient marqué le siècle de St.-Louis fût perdu, soit qu'une foi moins vive inspirât les artistes, l'examen approfondi de l'architecture des églises élevées avant l'époque dite *de la renaissance*, confirme complètement cette marche rétrograde de l'art.

Malheureusement les guerres qui désolèrent la presque totalité de la Picardie pendant le XV.e et le XVI.e siècle arrêtèrent la construction des édifices, et lorsque la paix eut permis à la civilisation de reprendre son mouvement naturel, le moyen-âge touchait à sa fin. « On remarque en effet un saut brusque, une inter-» ruption presque complète dans la série chronologique » de nos monuments, depuis 1350 jusqu'au XVI.e siè-» cle (2). »

Ce qui contribua beaucoup à l'établissement du genre bâtard qui succéda au style mystique, fut l'abandon des principes qui avaient inspiré les artistes du règne de St.-Louis. Les caprices et la licence des sculpteurs et des architectes pris dans les rangs d'une société où l'esprit novateur de la réforme exerçait son influence, contribuèrent aussi à hâter la décadence de l'art religieux. Comment d'ailleurs pouvait-il en être autrement? La foi était affaiblie ou du moins ses inspirations ne déposaient de germes que dans des esprits dominés par le scepticisme ou l'indifférence (1). Si l'on considère en-

(1) M. Graves. *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, page 174.

(2) « Le XVI.e siècle, dit M. *Achille* Allier (*Réflexions sur l'art*), » retrouva les mythes sourians de l'antiquité en scrutant avec sa » curiosité sceptique la profonde théologie des siècles de la foi... » Il s'éprit d'amour pour ces formes palpitantes de vie, il s'y

core que le clergé abandonnait à des laïcs la direction des travaux, on conçoit alors le disparate qui existe souvent entre les détails et l'ensemble des monuments, particulièrement dans la décoration; là chaque sculpteur, par exemple, s'attachant à exécuter soigneusement ce qui lui était confié, ne se préoccupait pas assez de l'œuvre entière à laquelle il coopérait. « C'est » en jugeant de ce point de vue les productions des » artistes du XVI.e siècle, dit un archéologue, qu'on » est amené à les trouver plus belles, comme œuvres » isolées, que celles de leurs prédécesseurs; mais d'une » moins grande portée, et *empreintes à coup sûr d'un* » *sentiment moins religieux.* »

Cependant la Picardie doit revendiquer l'honneur d'avoir lutté long-temps contre l'esprit réformateur de la renaissance, et tandis qu'autour d'elle Paris, la France, adoptaient le style qui dès 1440 avait surgi en Italie, on élevait encore en 1560, dans le style dit gothique, la magnifique flèche de l'église cathédrale de Beauvais, en opposition à la coupole de St.-Pierre de Rome.

» attacha avec la naïveté d'une première passion, il les repro-
» duisit avec toute l'exubérance de sa jeune imagination. Les
» chastes vierges chrétiennes aux visages doux et résignés, levè-
» rent les yeux et sourirent comme les plus belles filles des hommes,
» de suaves contours commencèrent à se dessiner sous les dra-
» peries flottantes. On vit des enfans nus, souples et vigoureux
» remplacer les anges aux tuniques amples et raides; des nymphes
» aux robes entr'ouvertes, soutenant de leurs bras potelés les em-
» blêmes pieux, et les grâces demi-nues furent placées sur un
» tombeau !..... *L'art n'était déjà plus qu'un des besoins chan-*
» *geans* d'une vie d'élégance et de molles voluptés, qu'une jouis-
» sance sensuelle réservée à des privilégiés. »

La charmante chapelle du *St.-Esprit*, à Rue, bâtie en 1440 par Philippe, duc de Bourgogne, et Isabeau de Portugal, est un des plus curieux édifices qui retracent le style qui a succédé au style mystique, c'est un bijou qu'on ne se lasse pas d'admirer. Ses élégantes décorations, la délicatesse des sculptures qui décorent son portail, et surtout les culs-de-lampes de ses voûtes, admirables stalactites fouillées avec un art infini, le rendent un sujet d'examen et d'études bien précieuses pour les archéologues.

» Cette chapelle se compose de trois parties contiguës » mais distinctes. Au centre est le portail qui donne » entrée à un porche, dont les quatre faces sont » percées de baies de portes richement sculptées... La » voûte, construite en ogive, est distribuée en nom- » breux compartiments, dont les points d'intersections, » formés par la rencontre des nervures, sont marqués » par de petits trompillons ou culs-de-lampes sculptés. » Celui du centre est surtout remarquable par son » fini et par sa grande dimension.... A droite du porche » est la troisième partie, connue sous le nom de tré- » sorerie; elle se divise dans sa hauteur en deux » étages (1) »

La grande nef de l'église de St.-Quentin et les chapelles qui l'accompagnent, ainsi que le portail élevé en 1477, par Louis XI, doivent être reportés au XV.e siècle (2). Nous mentionnerons encore comme apparte-

(1) *Mémoire* sur les monuments religieux et historiques du département de la Somme, par M. *J. Garnier* (1839).

(2) *Colliette* (*Mémoires* pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire du Vermandois, 1771), année 1408.

nant à ce siècle : l'église de *St.-Martin de Doullens* (1), celle de *St.-Germain d'Amiens*, des Cordeliers de la même ville (aujourd'hui sous le vocable de St.-Remy) (2).

La difficulté d'établir, d'après les caractères architectoniques, une limite exacte entre les édifices religieux des XV.e et XVI.e siècles, à cause de leur grande analogie, rend, selon nous, l'appréciation des formes propres à chacun de ces siècles fort embarrassante; le mieux serait de les confondre, comme exprimant la décadence du style mystique toujours croissante, dès la fin du XIV.e siècle au milieu du XVI.e siècle, époque où l'on cessa d'élever en Picardie des monuments religieux remarquables.

Les églises de *Davenescourt*, de *Fontaine-sur-Somme* (3), de *Frémontiers*, de *Mailly*, de *St.-Remy à Amiens* (la tour et le portail) (Somme); une partie de celles de *Chaumont*, (4) (arrondissement de Beauvais), de *Pierrefond* (arrondissement de Compiègne), de *Clermont*, de *St.-Crépin-Ybouvillers* (5), de *Varinfroy* (6) (Oise), nous ont paru remonter plus particulièrement

(1) Construite sous le règne de Louis XI.

(2) Cette église date probablement de la fin du XIV.e siècle, car d'après *Daire*, tome II, page 282, Isabelle de St.-Fuscien la faisait *restaurer* en 1420.

(3) On remarque dans cette église (chapelle de la Vierge) des nervures délicatement ciselées et des clés pendantes, portant le millésime de 1561.

(4) 1417.

(5) Voûtes de la nef et clocher, 1450.

(6) Une partie des transsepts de la nef, 1420.

au XV.e siècle. On y rencontre les détails de l'ornementation tourmentée de la *renaissance*, mais sans le mélange du style de l'architecture *greco-romaine*, que l'on retrouve si caractérisé, par exemple, à l'église de Tilloloy (galeries et niches du portail).

Nous allons maintenant essayer de faire connaître sommairement les vicissitudes que l'art chrétien éprouva dans nos contrées dans la *première moitié du* XVI.e *siècle*, ainsi que les églises à dates certaines ou celles que nous avons jugées contemporaines de cette période.

Pendant le XV.e siècle s'était opéré dans l'architecture religieuse, en Italie, le grand mouvement de la *renaissance*; mais ce ne fut que dans le siècle suivant que ce mouvement se fit sentir en France, et on n'adopta en Picardie le nouveau style (dont le but était le retour aux principes de l'architecture antique) que dans les premières années du XVII.e siècle (1). On retrouve toutefois dans l'ornementation des églises de notre pays, des réminiscences de l'école italienne (2); mais l'ensemble des édifices conserve, même après 1550, la physionomie du style mystique dégénéré, dit flamboyant.

Ce qui caractérise les premiers symptômes de cette réforme dans l'art de bâtir, c'est l'adoption du *plein-cintre*, qui d'abord vient se mêler aux formes ogivales (3) (contrairement à ce qui s'était opéré à l'époque de

(1) Un grand nombre d'églises, construites dans les dernières années du XVI.e siècle, et qui existent encore, viennent à l'appui de ce fait.

(2) Portes des transsepts de la cathédrale de *Beauvais*, église de *Tilloloy* (Somme).

(3) Abside de l'église St.-Etienne, à *Beauvais*; chœur de celle de St.-Antoine à *Compiègne*.

la transformation romane) (1), pour devenir enfin le caractère prédominant dans les édifices. L'isolement des artistes, la dissolution des associations qui les dirigeaient dans leurs travaux, et l'esprit d'individualisme qui inspirait leurs productions, devait nécessairement faire disparaître dans les monuments religieux, la reproduction des idées mystiques ou symboliques qui forment la spécialité de ces monuments.

Rien ne prouve mieux combien les sculpteurs étaient abandonnés à leurs caprices, que la présence dans les monuments religieux de ces caricatures grimaçantes exécutées avec une intention satirique, qui garnissent les couronnements des églises ou les voûssures des portes. C'est évidemment le premier germe du scepticisme de la réforme.

Eglise de St.-Riquier. Cet édifice, construit à la fin du xv.e siècle (1487), à la suite d'un incendie qui avait dévoré l'église élevée en 1134 par l'abbé *Anscher* (2), doit être regardé comme l'un des chefs-d'œuvre du genre d'architecture qui succéda au style mystique et dont l'ensemble et les détails méritent d'être étudiés avec le plus grand soin.

Thibaut de Bayencourt, qui succéda à Eustache Lequien, en 1511, fit construire la nef ainsi que la tour qui occupe presque toute la façade principale (3); il y dé-

(1) [Dans un ordre inverse à cette époque, ce fut, comme on sait, l'ogive qui vint se mêler à l'arc en plein cintre.

(2) Cette église succède à la basilique d'Angilbert, détruite en 1131 par Hugues de *Camp-d'Avêne*, comte de St.-Pol.

(3) Cet abbé se conforma, dit-on, à l'usage observé jusqu'alors de n'élever qu'une seule tour au-dessus de la façade occidentale

ploya une grande magnificence, en fit décorer le portail de statues peintes et dorées (1) dont l'exécution fut confiée à des artistes habiles; enfin rien ne fut épargné pour donner à cette église un aspect à la fois riche et imposant (2). Cette façade est un résumé de tous les détails que le goût de l'époque substituait à l'ornementation du style mystique; on y reconnaît les formes dégénérées de ce style associées à des arabesques sculptées avec une perfection et une délicatesse extraordinaires. « Une tour haute de 48 mètres 70 » centimètres en occupe le centre; on y voit, disposés » avec art, une suite de figures et d'ornemens distri- » bués avec une heureuse symétrie, et séparés par de » belles parties lisses qui en font ressortir la richesse » avec avantage, C'est une broderie d'un riche dessin, » fruit d'une imagination féconde, et qui produit l'effet » le plus ravissant. Cette tour est accompagnée de deux » grands contreforts dont les différentes retraites sont » décorées dans leur partie inférieure de statues du » plus beau style, portées sur des culs-de-lampe et » surmontées de très-jolis dais ciselés et découpés à » jour (3). »

Le portail central ne le cède pas en magnificence à la tour; ses arceaux, d'où pendent des broderies trilobées imitant des trèfles ou des rubans contournés en

de l'église, conformément au système adopté pour plusieurs églises de l'ordre des Bénédictins (*Gilbert*).

(1) On retrouve encore des traces de cette décoration.

(2) Pour plus de détails, lire la description de cette église par M. *Gilbert*, et celle qui fut publiée en 1826 par M. l'abbé *Padé*.

(3) *Description de l'église de St.-Riquier*, par M. Gilbert.

cœur, sont couverts de rinceaux délicats et encadrent un tympan sculpté où l'on a représenté en bas-relief la généalogie de Jésus-Christ; des groupes y rappellent aussi les principaux traits de la vie de St.-Riquier et de St.-Angilbert, enfin les parties latérales de ce portail sont décorées des statues des rois Louis XII et François I.er en riches costumes, et de plusieurs évêques et abbés célèbres.

L'extérieur de ce temple est remarquable par l'harmonie des parties principales avec la façade dont nous venons de parler; deux étages garnis de galeries avec balustrades à jour, délicatement travaillées, en divisent la hauteur, et deux rangs de contreforts ornés de colonnettes et de pyramides d'un travail délicat, achèvent de donner à tout le monument un aspect aérien et plein d'élégance. « Enfin, dit M. Gilbert, le pourtour » du chœur de cette église, décoré d'obélisques den» telés, offre dans son ensemble un aspect d'un grand » intérêt; on admire surtout cette élégante chapelle de » la Vierge qui se groupe d'une manière si admirable » avec le chevet, et dont la richesse de la structure « fait l'un des plus beaux ornements de cet édifice. »

L'intérieur de l'église n'est pas moins intéressant à étudier que l'extérieur. La décoration en est simple, l'ensemble sévère, les proportions bien combinées, et l'on y retrouve une suite de savantes combinaisons du style mystique, fait essentiel à noter au moment où l'on abandonnait partout les traditions de l'art chrétien du XIII.e et du XIV.e siècle (1).

(1) On cite comme une particularité de cette église, que la nef principale a précisément en largeur la moitié de la hauteur

On admire particulièrement dans la *grande nef*, la hardiesse de la voûte, ses arcades avec *chapiteaux* (1) (particularité très-remarquable au XVI.e siècle) et surmontées de tribunes ornées de balustrades flamboyantes; ces dernières, qui suivent le pourtour de l'église, sont d'un effet fort agréable. On remarque encore dans la nef transversale, les deux grands portiques dont l'arcature est ornée de festons tréflés à jour, d'un ensemble aussi élégant que gracieux.

Mais ce qui réclame l'attention des artistes, c'est la *trésorerie*, dont les murs peints à fresque offrent dix tableaux où sont tracés les miracles opérés par St.-Riquier et la translation du corps de ce saint à l'abbaye de Centule par Hugues Capet. La description des autres particularités de l'église de St.-Riquier nous ferait sortir du cadre que nous nous sommes tracé, et nous renvoyons pour cet objet à l'excellente descrip- de M. Gilbert.

Eglise de St.-Vulfran. Cet édifice remonte à la fin du XV.e siècle (1488), et sa belle façade fût élevée d'après les ordres de Louis XII par le cardinal d'Am-

de la grande voûte, et que les ailes latérales ont juste en largeur la moitié de celle de la nef principale, ce qui forme un triangle équilatéral. Disposition symbolique et caractéristique d'un grand nombre de combinaisons architectoniques du moyen âge, à toutes les époques.

(2) Ces chapiteaux surmontent des *colonnes accouplées* avec piédestaux et bases prismatiques, *ornées de moulures rondes*, caractères *tout exceptionnels* au XV.e et au XVI.e siècle, qui ne sont sans doute que des réminiscences du style mystique.

boise (1); il n'a pas été terminé, sa construction s'étant trouvée suspendue en 1539. Le portail, la nef avec ses collatéraux et la moitié de la *croisée*, sont les seules parties qu'on puisse faire remonter à cette époque; le chœur date du XVII.e siècle.

L'aspect que présente intérieurement cette église n'est pas satisfaisant; la nef, beaucoup trop étroite, ne s'harmonise pas avec le chœur qui manque aussi de proportion avec le reste de l'édifice. Les bas-côtés de la nef sont accompagnés de six chapelles où l'on remarque des bas-reliefs fort bien exécutés, et des vitraux représentant les divers attributs des corporations ou des professions qui en ont fait don en 1535, les clés des voûtes sont ornées de personnages en relief et d'écussons armoriés où l'on distingue ceux de Louis XII et d'Anne de Bretagne, de la ville d'Abbeville et du Ponthieu.

A l'extérieur, cet édifice ne présente, à l'exception de sa façade principale, aucune particularité qui soit digne d'intérêt. « Cette façade, dit M. Gilbert (2), « fixe particulièrement l'attention par la grandeur et « la justesse de ses proportions, la régularité de son « ensemble, l'harmonie de ses lignes, la richesse de » structure et la symétrie de ses détails. »

Sa hauteur est divisée en trois parties principales : la première comprend plusieurs portails à voussures profondes, séparés par des contreforts dont les faces sont décorées de statues; celui du milieu est particu-

(1) *Notice historique et description de l'église de St.-Vulfran d'Abbeville*, par M. Gilbert, 1836.

(2) Description citée, page 196.

lièrement remarquable par le luxe de sa décoration et les sujets sculptés qui en garnissent les arcades.

La seconde partie, séparée de la première par une balustrade qui occupe toute la largeur de la façade, offre dans sa partie centrale une large fenêtre divisée en plusieurs compartiments, flanquée de deux tours carrées percées de baies géminées avec arcades à contre-courbes. Ces deux tours sont liées entr'elles par une balustrade flamboyante, qui surmonte la fenêtre centrale précitée. L'amortissement du pignon est en ogive, en accolade, et décoré d'une croix ainsi que de pyramides prismatiques; au milieu de ce pignon se trouvent placées trois statues, celle de la Vierge ayant à sa droite St.-Vulfran, à sa gauche St.-Nicolas. Enfin les tours précitées ont pour couronnement chacune une balustrade délicatement découpée à jour, et des gargouilles à chacun de leurs angles. On remarque dans cette façade une tourelle qui mérite l'attention des archéologues, par un spécimen curieux du style *perpendiculaire* anglais.

Des arcs-boutants triples consolident les murs latéraux de cette église, et deux galeries bordées de balustrades, l'une au-dessus des voûtes des chapelles, l'autre au niveau des grands combles, permettent d'en suivre le pourtour.

Les monuments qui appartiennent en tout ou en partie au XVI.e siècle, sont très-nombreux en Picardie, où les formes du style dit *flamboyant* se sont conservées jusqu'au XVII.e siècle, ainsi que nous l'avons dit.

Nous citerons d'abord, parmi ceux à date connue qui méritent d'être étudiés : 1.° dans le département de la Somme :

Les églises du St.-Sépulcre à *Montdidier* (1504-1519), de *Corbie* (1500) (1), de St.-Jean à *Péronne* (1509-1525), de *Caiv* (1530), de *Moyenneville* (1550), de St.-Pierre de *Montdidier* (facade) (1551), de *Harbonnières* (1568) (2).

2.° Dans le département de l'Oise :

Les transsepts de la cathédrale de *Beauvais* (1500), le chœur de l'église de St.-Etienne de la même ville (1506), dans l'église de Notre-Dame à *Noyon*, la chapelle bâtie en 1528 par l'évêque *de Hangest*.

Les églises qui, par leurs caractères, paraissent pouvoir être reportées soit au XVI.e siècle, soit aux premiers temps de la période dite *de la renaissance*, sont, suivant notre opinion :

Dans le département de la Somme :

Celles de *Tilloloy*, de *Folleville* (3), de *Conty* (4),

(1) L'église de *Corbie*, seul reste de l'abbaye construite au VII.e siècle, ne consiste plus que dans un portail où l'on retrouve le style des XVI.e et XVII.e siècles, et dans une nef principale, le chœur et la croisée ayant été démolis pour prévenir la chûte complète de l'édifice.

(2) Le millésime de 1568 tracé sur une des pierres de l'église d'*Harbonnières* indique, selon M. Dusevel (*Rapport au ministre des cultes*), qu'elle fut bâtie à cette époque. L'ensemble de cet édifice est majestueux, et l'on doit déplorer les mutilations que les iconoclastes de 1793 ont fait subir à son portail, veuf depuis cette époque des belles statues qui le décoraient.

(3) Cet édifice, intéressant sous bien des rapports, renferme surtout un tombeau magnifique de Raoul de Lannoy, gouverneur de Gênes sous Charles VIII; il est l'œuvre d'*Antoine de Porta*, de Milan, et passe à bon droit pour un chef-d'œuvre.

(4) Cette église, l'une des plus remarquables de la Picardie, a subi beaucoup de changements. On y distingue une porte laté-

de *Poix* (1), de *Picquigny*; la partie supérieure des tours du portail principal et la clôture du chœur de la cathédrale d'*Amiens*.

Dans le département de l'Oise :

Celles de *St.-Antoine* à Compiègne (2), de *Maignelay* (3), de *Marissel*; la nef transversale de la partie supérieure de la cathédrale de *Senlis*, la tour de St.-Jacques à *Compiègne* (4), l'église de Bouvresse (arrondissement de Clermont), les églises de *Chépoix*, *Montigny*, les clochers de *Ravenel*, *Grandfresnoy*, *Pierrefond*, *Creil*, le portail de l'église de *Verberie*, les églises de *Verneuil*, *Betz*, *Marolles*, *St.-Crépin-aux-Bois*, de *Hautefontaine*, *Autréches* (5). etc., etc.

rale remplie d'élégance, un clocher très-élevé et le chœur, dont la voûte présente des pendentifs curieux.

(1) Fondée, dit-on, en 1118, mais ne présentant rien de cette époque.

(2) Commencée en 1199 (il ne reste aujourd'hui de cette époque que la nef transversale); le chœur date du XVI.e siècle, et la voûte fut terminée en 1588. Le portail et les deux tours qui l'accompagnent présentent les caractères du style mystique complètement dégénéré et voisin de la renaissance.

(3) Cet édifice se recommande par des détails fort curieux et surtout par sa voûte élégante, œuvre de l'un des architectes de la cathédrale de Beauvais (*Wast*).

(4) Cette tour, qui a 43 mètres 82 centimètres (135 pieds), d'élévation, a été commencée sous Louis XI en 1461, mais la partie supérieure ou plutôt la coupole qui la recouvre, date probablement du XVI.e ou du XVII.e siècle.

(5) Eglise remarquable par ses ornements. Son clocher mérite d'être cité comme caractérisant le style mystique voisin de la renaissance.

Caractères généraux. Une grande partie des caractères de la première moitié du XV.e siècle peuvent être appliqués à la fin du siècle précédent, et, comme le fait observer judicieusement M. de Caumont (Cours d'Antiquités, 4.e partie, page 290) « rien ne doit être » absolu dans les divisions archéologiques, car elles ne » sont basées que sur la progression des changements » que l'on remarque en comparant un très-grand nom- » bre d'édifices. *Mais on ne doit point oublier* que ces » modifications se sont faites graduellement; que l'art » n'a point eu dans sa marche de repos marqué, et « *que les innovations n'ont pas été partout introduites* « *dans le même temps.* »

Cette dernière observation est surtout essentielle lorsqu'il s'agit de comparer la marche de l'art dans des contrées différentes.

Une exécution pleine de recherche se fait remarquer vers la fin du XIV.e siècle dans l'architecture, son but est de faire briller le talent des sculpteurs; aussi remarque-t-on dans le plan ou la disposition des édifices, faiblesse de conception, abandon des objets symboliques, besoin de substituer des dispositions nouvelles destinées à faire triompher un système d'ornementation bâtard et en désaccord complet avec sa destination, enfin tous les symptômes d'une altération complète des formes qui avaient caractérisé le style mystique. L'adoption des ornements imités des monuments antiques, importés d'Italie en France, contribua surtout à la décadence de l'art chrétien.

Forme et distribution. Ce n'est ni dans la forme ni dans la distribution des églises que l'on peut étudier le changement qui s'opéra dans l'architecture, à par-

tir du XV.e siècle; la disposition générale resta la même, ou du moins ne fut que très-peu modifiée.

La nef transversale seule (la croisée) fut rétrécie à l'extrêmité de chaque croisillon, ce qui altéra la disposition cruciforme des églises. En effet, la largeur de cette nef devenant égale à celle de la nef principale, il résulte que l'édifice ne présente qu'un rectangle. On peut citer d'autres faits analogues dans les églises du XV.e et du XVI.e siècle; St.-Antoine à Compiègne (1), par exemple. Ce qui outre encore ce défaut dans l'église de St.-Riquier, c'est que l'on a placé à chaque extrêmité, *à l'intérieur*, des constructions qu'on n'y rencontre jamais (2) (les salles de la trésorerie de l'ancienne abbaye et des portiques *en saillie* couronnés de balustrades).

Chœur et abside. La forme qu'affecte le plus généralement le chœur des églises rurales, au XV.e et au XVI.e siècle, est la forme polygonale (3); dans les édifices importants, la disposition du chœur reste la même que dans les siècles précédents; cependant on rencontre quelquefois une forme adoptée pour la chapelle terminale de l'abside, qui figure un carré long, à l'imitation de la chapelle que les anglais appellent *lady's*

(1) Pl. XIV *de ce mém.*, n.° 13.

(2) Voir le plan de l'église de St.-Riquier, publié par M. Gilbert dans la description de cette église.

(3) Quelquefois aussi la forme *carrée* (églises de *Bachivillers*, de *Fleury* (1557), de *Gerberoy* et de St.-Etienne à *Beauvais*): ou *circulaire* (églises de *Montagny* (Oise), de *Davenescourt* (Somme): ou la forme d'un T (église de *Cormeil* (Oise). Au nombre des *chœurs* qui méritent une attention particulière, nous placerons celui de l'église de *Moyenneville*, de *Conty* (Somme).

chapel; il est vrai que c'est une exception dont on retrouve peu d'exemples (1). Le chœur est ordinairement construit en pierres de grand appareil; dans les campagnes, il affecte souvent la forme carrée et s'élève au-dessus du niveau de la nef (2), disposition contraire à celle que l'on remarque dans les églises romanes. Les *clôtures* du chœur que l'on rencontre encore dans quelques églises du premier ordre, présentent un grand luxe d'ornement; celles de la cathédrale d'Amiens peuvent donner une idée de la richesse de leur décoration.

Nefs et collatéraux. A l'extérieur, les murailles de la nef principale et de ses collatéraux présentent le plus souvent la disposition suivante : elles sont lisses, garnies dans leur partie inférieure de contreforts très-saillants, entre lesquels se trouvent les fenêtres de l'édifice; à un mètre environ du sol s'élève un soubassement de 10 centimètres de saillie, dont l'amortissement forme une moulure en cymaise ou talon renversé (3).

La base des fenêtres repose sur une corniche horizontale (qui occupe toute l'étendue des murs et en-

(1) Egl. de Notre-Dame à *St.-Omer*, et chapelle de celle de *St.-Riquier*.

On remarque dans l'arête de la voûte de cette chapelle, selon M. Gilbert (*Description de l'église de St.-Riquier*), une déviation avec l'axe de la grande voûte et du chœur qui l'a fait incliner de vingt à vingt-deux centimètres (7 à 8 pouces) du côté du nord-est; on sait qu'on attribue cette déviation au souvenir de l'inclinaison que prit la tête de Jésus-Christ au moment où il expira sur la croix.

(2) Eglise de *Folleville*.

(3) Pl. XIII *de ce mém.*, n.° 11.

toure les trois faces des contreforts) en larmier, à pans supérieurs inclinés (1); enfin ces fenêtres sont surmontées d'une corniche peu saillante, composée 1.° d'un reglet; 2.° d'une astragalle; 3.° d'une gorge; 4.° d'un tore ou d'une scotie placée sur une moulure ovale en demi relief sur le nu du mur. (2)

L'amortissement des murailles, tant des collatéraux que de la nef, est décoré de balustrades à compartiments flamboyants, représentant des cœurs, des combinaisons circulaires, etc. (3); enfin un toît à simple ou à double égoût, défend ces collatéraux, au-dessus desquels s'élancent en courbes gracieuses des arcs-boutants destinés à contrebuter les voûtes de la nef principale.

A l'intérieur, la nef principale (*dans les églises de premier ordre*) est décorée de galeries (4) qui surmontent les arcades des collatéraux, lesquels sont garnis de chapelles.

Quelques églises ont une nef avec une rang de bas-côtés seulement (5), disposition motivée souvent dans les campagnes par l'économie et quelquefois par des idées mystiques. Quant aux autres caractères des nefs

(1) Pl. XIII *de ce mém.*, *n.*° 6.

(2) Généralement toutes les églises rurales ou de second ordre, en Picardie, reproduisent en tout ou en partie les caractères que nous venons d'énumérer. *Pl.* XIII *de ce mém.*, n.° 7.

(3) *Pl.* XIV *idem*, *n.*os 10, 11, etc.

(4) Eglise de *St.-Vulfran*, et *pl.* XIII précitée, *n.*° 20.

(5) Eglises de *Canly*, *Armancourt* (1410), *etc.* (Oise); Ancienne église des *Jacobins* à *Compiègne* (aujourd'hui détruite); quelques chapelles qui ont appartenu à l'ordre des Templiers.

ou de leurs accessoires, ils sont les mêmes que dans les siècles précédents ; la décoration seule présente des modifications. Du reste l'art religieux tombait en décadence, le temps des conceptions grandioses était passé, et l'on s'occupait plus de réparations que de faire progresser l'architecture.

On retrouve dans le cours de la période dont nous nous occupons, les pierres sépulchrales dans les collatéraux des nefs et dans les chapelles, mais on y remarque une ciselure beaucoup plus riche et plus soignée qu'aux siècles précédents.

Les *Chapelles* présentent en général des voûtes très-richement sculptées, et des pendentifs qui s'en détachent en forme de stalactites (1).

Les murs des chapelles sont quelquefois lisses, quelquefois couverts d'arcatures et de broderies d'une disposition très-gracieuse. Nous citerons celles que l'on remarque dans la chapelle de *Rue* (2). On y plaçait souvent des épitaphes, des bas-reliefs, des sculptures ou des statues, ainsi que nous le voyons dans les chapelles de la nef de St.-Vulfran (3). Mais une des plus curieuses chapelles du style flamboyant est sans contredit celle de Notre-Dame dans l'ancienne cathédrale de *Noyon;* c'est un vrai bijou plein de finesse, de grâce et de légéreté, où l'on retrouve toute la coquetterie

(1) Pl. XIII. *de ce mém.*, *n.*° 5.

La chapelle de St.-Antoine, dans l'église de *Conty*, mérite, sous le rapport de l'élégance de ses détails, un intérêt particulier, et peut être cité comme un modèle du style dit flamboyant.

(2) Pl. XIII *précitée*, *n.*° 26.

(3) Chapelles de *St.-Louis*, *St.-Luc*, *St.-Firmin*, *etc.*

et la perfection de l'ornementation de l'époque, associée aux formes *grœco-romaines* de la *renaissance*.

Nous signalerons encore 1.° les chapelles qui entourent le chœur de l'église de St.-Riquier ; 2.° celles de l'ancienne cathédrale de St.-Omer (Notre-Dame) et surtout les tombeaux qu'elles renferment.

Transsepts. Cette partie des églises conserva dans le XV.e et le XVI.e siècle une grande richesse de décoration à l'extérieur et à l'intérieur, et nous citerons comme modèles les portails des croisillons de la cathédrale de Beauvais, construits de 1500 à 1559.

Lorsque les transsepts ne sont pas percés de portes, on y rencontre des chapelles richement décorées; en général le plan des églises au XV.e siècle offre plutôt une tendance à supprimer les transsepts qu'à leur donner de l'extension; le chœur au contraire très-souvent se prolonge jusqu'à la nef principale et envahit le carré formé par l'intersection des lignes de prolongement de la *croisée* et de cette nef.

Façades. Nous ne retrouvons plus dans les façades principales les profils simples et élégants du XIII.e siècle, les formes pyramidales combinées pour donner au monument un élancement symbolique; tout y est sacrifié à une profusion de lignes contournées, d'ornements saillants qui jaillissent en prismes, en clochetons, en pinacles (1), assemblage plein de confusion qui fait disparaître l'ensemble de l'édifice sous un réseau d'ornements parasites distribués sans motif et sans goût..

(1) Eglise de St.-Pierre, à *Montdidier*, etc.; transsepts de la cathédrale de *Beauvais*; façades des églises de *St.-Riquier*, *St.-Vulfran*.

Les façades présentent ordinairement trois divisions ; l'inférieure occupée par le portail, la centrale, par une rose d'une grande dimension ; enfin le sommet du monument est terminé par un fronton triangulaire hérissé de crosses végétales, d'animaux, d'ornements contournés et découpés en festons flamboyants (1).

Les façades de collatéraux sont le plus souvent percées de longues fenêtres séparées par des contre-forts extrêmement saillants (2), et quelquefois, afin de faire pénétrer la lumière sans obstacles dans l'église, ces contreforts sont placés obliquement (3) ; on voit même des édifices où les meneaux des croisées présentent la même disposition (4), singularité qui a le mérite de la bizarrerie plutôt que d'une utilité réelle.

A cette époque l'amortissement des façades latérales est invariablement garni de balustrades, dans la décoration des édifices de quelque importance.

La décoration des façades est de la plus grande richesse ; on y reconnaît encore la disposition symbolique ternaire si multipliée dans le système de construction du moyen-âge ; mais celle des murs des bas-côtés est nulle, si l'on en excepte les balustrades et les clochetons qui surmontent les contreforts. Les façades des portails ne sont pas accompagnés, en Picardie, de ces figures emblématiques, telles que les zodiaques, les

(1) Transsepts du côté du sud (cath. de *Beauvais*).

(2) En général tous les édifices religieux du style flamboyant... (St.-Germain, St.-Leu à *Amiens*).

(3) Églises de *Clermont* (Oise), de la *Rue St.-Pierre* (même département).

(4) Chapelle des Morts à la cathédrale de *Beauvais*.

lions (1), la personnification des mois, comme on en trouve de fréquents exemples dans le midi de la France.

Les portails bien caractérisés du XV.e et du XVI.e siècle, sont ceux des églises de *Conty*, de *Marissel*, près de Beauvais, de *Pois*; enfin de *St.-Riquier*, de *St.-Vulfran* et de la cathédrale de *Beauvais*.

Appareil des églises. Le système de construction du XII.e et du XIII.e siècle fut modifié en partie. L'église de Tilloloy, par exemple, présente une façade *en briques*, flanquée de deux tours aussi en briques, dont la décoration et les parties principales sont délicatement sculptées *en pierre*.

On trouve encore en Picardie les appareils suivants dans les églises rurales :

Murs en briques et cailloux : 1.° (2) avec chaînes de pierre (1544); 2.° avec silex; 3.° sur solins de grès.

Murs : en cailloux et moëllons, — en briques seulement, — en grès mélangés de cailloux (1549), — en pierre d'appareil avec soubassement de grès.

En général, au sud de la Picardie, les églises du XV.e et du XVI.e siècle sont construites en pierre, en grand ou moyen appareil; on n'y trouve plus ces imbrications

(1) L'usage de rendre la justice aux portes des églises, dans le cours du moyen-âge, a motivé, il paraît, la présence de ces animaux dans quelques édifices, et certaines formules portent les mots : *inter leones*, pour désigner le siège où s'étaient passés des actes authentiques sanctionnés par l'autorité ecclésiastique.

(2) Il serait superflu d'énumérer ici les églises où nous avons rencontré ces diverses espèces d'appareils; nous pensons qu'il suffira de constater que c'est le plus communément dans les églises rurales qu'ils sont en usage, et notamment dans le nord ou le centre de la Picardie.

en bossage dont nous avons signalé la présence sur les parois inférieures des portes. Ces parois ou stylobates sont entièrement lisses ou couverts de moulures prismatiques formant des combinaisons elliptiques. On trouve aussi beaucoup d'églises construites en briques, avec chaînes de pierre. Mais comme nous l'avons déjà dit, il convient de se tenir dans la plus grande réserve à l'égard des différentes espèces d'appareil, lorsqu'on veut rechercher l'antiquité des édifices.

Contreforts et arcs-boutants. Les contreforts, à partir du xv.e siècle, sont très-saillants, surtout lorsqu'ils soutiennent les clochers; dans certaines églises, on chercha à faire disparaître cette fâcheuse disposition, en couvrant leur face principale de clochetons, d'arcades simulées, etc.; (1) mais ces ornements ne peuvent masquer la lourdeur des angles des monuments, où ils détruisent l'harmonie des profils. Ces contreforts sont communément (2) saillants à l'extérieur, carrés de plan, et garnis, sur la face parallèle à l'axe du monument, de corniches en larmier, profilées en pans inclinés; ils s'élèvent tantôt perpendiculairement jusqu'au niveau des toîts, tantôt en retraite. La simplicité des contreforts disparut avec le style mystique et au xv.e et au xvi.e siècle, afin de leur donner de la légéreté, on y multiplia les statues, les niches, et toute cette foliation exubérante de l'époque (3); on découpa en trèfles,

(1) Chapelle de *Rue*, église de *St.-Riquier* (façade).

(2) Quelquefois ils font corps avec la muraille extérieure des bas-côtés, et la saillie est au contraire à *l'intérieur* de l'édifice, (église de St.-Antoine, à *Compiègne*).

(3) Eglises de *St.-Vulfran*, de *St.-Riquier*, cathédrale de *Beau-*

en rosaces les arcs-boutants (1); les ornements y furent enfin accumulés outre mesure, pour faire parade d'un talent admirable d'imitation, mais sans y reproduire aucun symbole religieux.

Piliers et colonnes. Dès que l'esprit novateur du XV.e siècle, dédaignant les traditions des deux siècles qui l'avaient précédé, eût inspiré aux artistes des idées nouvelles, et que ceux-ci furent tombés dans le maniéré ou l'exagération, les innovations les plus bizarres signalèrent les constructions; de ce nombre fut la *suppression des chapiteaux* dans les églises (2). Les piliers n'offrirent plus que des surfaces contournées, formées par la réunion de plusieurs fûts se pénétrant les uns les autres dans la masse de ces piliers (3). Ainsi, ce ne sont plus des colonnes isolées ou réunies en faisceaux qui soutiennent les arcs, mais des piliers de forme ronde, ondulés, sans chapiteaux, et dont le plan de la base présente un carré, où les angles sont remplacés par des courbes semi-sphériques; l'amortissement de cette base est ordinairement formé de plusieurs appendices en consoles figurées par des *talons renversés*, et sans aucune moulure saillante (4). On

vais, et en général les édifices importants. *Pl.* XIV *de ce mém.*, n.° 28.

(1) *Idem* *idem*, n.° 26.

(2) L'église de St.-Riquier offre cependant une série de chapiteaux très-richement ciselés, qui surmontent ses piliers à l'intérieur; le pourtour de la corbeille est orné de feuilles frisées, contournées, mais dont la disposition horizontale ou oblique s'éloigne totalement du galbe de l'époque du style mystique.

(3) Pl. XIII *de ce mém.*, n.° 10.

(4) Transepts de la cathédrale de *Beauvais*, collatéraux de

trouve quelquefois ces piliers entourés de nervures prismatiques en spirale, qui s'élancent de leur partie inférieure jusqu'à la naissance des voûtes; mais cette disposition est rare en Picardie (1).

Les piliers sont communément en pierre de taille, de grand appareil, et l'on doit mentionner comme une exception ceux de l'église de Doullens, qui sont en grès. Les élégants piliers de l'église de *Conty*, de St.-Germain à *Amiens*, de *Roye* (2), de la cathédrale de *Beauvais* (transsepts), méritent d'être étudiés comme caractérisant d'une manière particulière la disposition et surtout la *pénétration des retombées des arcades* (3), anomalie qu'on chercherait en vain dans les édifices antérieurs au XV.e siècle.

Portes et arcades. Le nombre et la disposition des portes ne subirent pas de changements, mais leur décoration et leur arcature furent modifiées, et l'on n'y conserva les sujets religieux que d'une manière secondaire. Les emblêmes, les écussons, les devises des princes ou des prélats qui contribuaient à la construction des édifices, y usurpèrent la place des statues ou des bas-reliefs qui rappelaient antérieurement les

l'église de *St.-Etienne*, de la même ville, etc. *Pl.* XIII *précitée*, n.° 10.

(1) Cathédrale de *Senlis*.

(2) Les piliers de cette église sont terminés par une espèce de chapiteau *formé de moulures et d'ornements contournés*. C'est le seul caractère qui signale, dans la période de décadence du style mystique, le souvenir du couronnement de la colonne. Voir : *Pl.* XIII *de ce mém.*, *n.os* 3 et 4.

(3) *Idem idem*, *n.°* 16.

mystères de la religion (1); les archivoltes furent hérissées d'ornements, d'arabesques de la plus grande délicatesse, enfin on y multiplia tous les détails propres à éblouir les yeux.

La forme rectangulaire, à angles supérieurs émoussés (2) se reproduit fréquemment dans les portes principales, et elle est caractéristique de l'architecture dite flamboyante. Ces portes sont entourées de cannelures nombreuses et de moulures *prismatiques*, alternant avec des moulures creuses ornées de rubans, de feuilles de vignes, de grappes de raisin, torsades, etc.

Les portes du XV.^e^ et du XVI.^e^ siècle affectent encore les formes ogivales, toutefois leur amortissement est souvent *semi-circulaire, semi-elliptique*, ou en *anse de panier*, formé d'un arc très-surbaissé, à moulures prismatiques et profondément creuses. Les tympans sont couverts de sculptures d'une richesse extraordinaire, et l'on peut citer comme un chef-d'œuvre le tympan de l'église de *St.-Riquier*, décoré d'un arbre généalogique où sont représentés les douze rois de Juda (3). Nous mentionnerons également comme digne d'intérêt celui du portail de la cathédrale de Beauvais (côté du nord),

(1) Au portail latéral de la cathédrale de *Beauvais* (côté du nord), les piedroits des arceaux sont couverts de salamandres (devise de François I.^er^), de *ff* couronnés, entremêlées d'*hermines*, de *marguerites* (par allusion à *Marguerite de Valois*), de fleurs de lys (1530 1537).

(2) Pl. XIV *de ce mém.*, *n.*° 23.

(3) Voir : 1.° dans la *Description de l'église de St.-Riquier*, par M. Gilbert, une excellente description de ce tympan ; 2.° le *dessin* donné par MM. Taylor et Charles Nodier, dans leurs *Voyages pittoresques* dans l'ancienne France (Picardie).

qui reproduit également un arbre généalogique exécuté avec une grande perfection (1).

Le portail de l'église de *Tilloloy* doit être surtout cité comme modèle du style que nous désignons sous le nom de *græco-romain* (renaissance); on y retrouve bien la disposition générale des édifices religieux, mais la coquetterie et le choix des détails (niches, galeries), empreints de mignardise, d'afféterie, n'ont rien de religieux; ils expriment à merveille le goût de l'époque et la décadence complète de l'art livré aux caprices des sculpteurs ornemanistes. Cependant ce portail et ses accessoires méritent d'être examinés comme reproduisant le style italien qui cherchait à étendre alors son empire en Picardie (2).

Galeries. Les arcades des galeries, au XV.e et au XVI.e siècle, ne sont plus composées de colonnettes, mais de fûts ou de meneaux qui s'élèvent perpendiculairement jusqu'à la naissance des arcs, où ils se contournent, selon le goût de l'époque, en cœurs, en flammes renversées, etc. (3).

Nous allons maintenant énumérer les formes caractéristiques des arcades au XV.e et au XVI.e siècle :

1.° *L'arcade ogivale prolongée* (formée d'arcs qui s'é-

(1) Pl. de la *Description de la cathédrale de Beauvais*. In-f.°, 1838. Paris, chez Derache.

(2) Pl. XIV *de ce mém.*, n.° 31.

Le portail de l'église de *Mailly* (Somme) est aussi remarquable par sa forme anormale et ses bas-reliefs représentant des sujets bibliques, tels que la chûte du premier homme, la construction de la tour de Babel, etc.

(3) Galeries de l'église de *St.-Riquier* et de la cath. de *Beauvais*.

tendent au-delà de la ligne des centres, mais en prenant une courbe différente et beaucoup plus longue) (1); 2.° *l'arcade flamboyante*, employée de préférence sur le nu des murs et en décoration (2); 3.° l'arcade à *contrecourbe* (3); 4.° l'arcade *ogivale surbaissée* (4); 5.° l'arcade *en accolade ou à talon* (5); 6.° l'arcade *en doucine* (6); 7.° enfin *l'arcade en anse de panier* (7).

Fenêtres. Un grand changement s'opéra dans la forme et la division intérieure des fenêtres à la fin du XIV.e siècle; les meneaux, au lieu de s'élever verticalement jusqu'à la naissance de l'arcade en combinaisons rayonnantes, prennent au contraire des directions elliptiques qui semblent rejeter les divisions régulières du cercle

(1) Cette forme est très-caractéristique dans les parties inférieures des édifices, surtout à l'extérieur. Nous citerons comme la reproduisant particulièrement les portails de la cathédrale de *Beauvais*. Pl. XIV *de ce mém.*, *n.*° 22.

(2) Idem des églises de *St.-Riquier* et de *St.-Vulfran*. *Même pl.*, *n.*° 17.

(3) Idem idem. *Même pl. n.*° 20.

(4) Portes de presque toutes les églises du XV.e et du XVI.e siècle. *Même pl.*, *n.*° 19.

(5) Arcades simulées qui décorent les contreforts des tours, des murs, et en général les arcades en application. *Même pl.*, *n.*° 21.

(6) A St.-Riquier dans la façade principale de l'église, à *St.-Vulfran*. idem, idem. idem, *Même planche*, n. 18.

(7) Dans tous les monuments du XV.e et du XVI.e siècle. *Même planche*, *n.* 25.

NOTA. Pour plus de développements, consulter les *Instructions du comité historique des arts et monuments* (ministère de l'instruction publique). Collections des documents inédits sur l'histoire de France. 1840.

pour former des courbes figurant des flammes droites ou renversées, caractère qui a fait donner à la fenestration du XV.e siècle l'épithète de *flamboyante* (1).

Les formes indiquées à l'article précédent pour les arcades, peuvent en grande partie s'appliquer aux fenêtres; tantôt elles se terminent en anse de panier (2), tantôt en *plein-cintre* (particulièrement au XVI.e siècle), tantôt en accolade, etc. Leurs arcs sont quelquefois encadrés par des moulures décorées de feuillages en bouquets, d'animaux fantastiques, de fleurons de choux frisés. Elles acquièrent une très-grande largeur dans les nefs des églises, au point d'occuper toute la largeur des travées d'un contrefort à l'autre, et elles s'élèvent quelquefois dans une proportion telle, que leur hauteur égale la moitié de celle de l'édifice (3).

Pour parvenir à analyser les caractères distinctifs des fenêtres du XV.e et du XVI.e siècle, il convient d'établir trois divisions :

Dans la première, nous classerons les fenêtres à forme ogivale avec meneaux verticaux; dans la seconde celles de la même forme avec meneaux contournés ou entrelacés; dans la troisième, celles en plein cintre.

1.re *Division.* Le principal caractère des fenêtres flamboyantes, c'est la disparition dans le tympan, de la forme circulaire si fréquemment employée au XIII.e et

(1) Eglises de *Montdidier*, de *Doullens*, de *Folleville*, de *St.-Germain* d'*Amiens*, de *St.-Leu* (même ville), etc. Pl. XIV *de ce mém.*, *n.os* 1, 2.

(2) *Même planche*, *n.os* 6, 7 et 8.

(3) Transsepts de la cathédrale de *Beauvais*, église St.-Etienne de la même ville, etc.

au XIV.e siècle; elle y est remplacée par des triangles, des quadrilatères curvilignes, et les projections d'une foule de courbes terminées en angles aigus garnis de trèfles ou trilobés.

Une espèce de baie très-commune en Angleterre au XV.e siècle, se retrouve en Picardie: c'est celle qui a des meneaux droits jusqu'à la naissance du tympan où ils s'entrecroisent en courbes parallèles à celles de l'arcade (1). Mais nous signalerons comme une exception, et probablement comme l'œuvre d'artistes anglais, ces fenêtres à meneaux verticaux et horizontaux imitant des grilles, qu'on voit à l'église de Calais.

Autant les architectes du XIII.e et du XIV.e siècle se plaisaient à multiplier les colonnettes dans la décoration des fenêtres, autant dans les deux siècles suivants on prit le plus grand soin à les bannir des baies; on n'en trouve plus aucune trace, tout y affecte la forme prismatique ou aigue, partout il y a *pénétration*, *fusion*, *entrelacements* des détails entre eux. (2).

Le réseau des fenêtres est ordinairement divisé en deux, trois ou quatre travées (3). Au point où commence la courbe de l'ogive, c'est-à-dire à la hauteur des impostes, les meneaux séparatifs de ces travées forment des arcades en talon, (accolades) (4), qui en-

(1) Cathédrales de *Beauvais* et d'*Amiens*. Pl. XIV *de ce mém.*, *n.*° 3. Mais la baie à meneaux verticaux qui s'élèvent sans interruption jusqu'au sommet de l'arcade, et qu'on rencontre aussi à la même époque en Angleterre, est inconnue en Picardie.

(2) Ce caractère est invariable dans *toutes* les fenêtres du XV.e et du XVI.e siècle.

(3) Eglises de St.-Germain, de St.-Leu, à *Amiens*, etc.

(4) Parfois ces arcades sont semi-circulaires (Doullens), la nef

suite donnent naissance à une foule de combinaisons contournées, dont les extrêmités affectent invariablement la forme tréflée à *lobes aigüs*. Les fenêtres qui s'ouvrent dans les façades principales ont un nombre de travées indéterminé; c'est le plus souvent une série d'arcatures flamboyantes supportant des *roses* d'une grande dimension et offrant un dessin symétrique. Nous citerons comme modèles de ce genre les magnifiques croisées des transsepts de la cathédrale de Beauvais (1).

L'encadrement des fenêtres ne se compose que de moulures aigües (2) séparées par des filets creux, et la partie inférieure de ces moulures se termine invariablement *en talon renversé* (3), reposant sur un socle élevé. L'amortissement de la baie est tantôt simple, tantôt orné d'un *fronton en accolade* (4) garni de feuillages frisés ou de pyramides à crochets.

2.° *Division.* Les caractères que nous venons d'énumérer peuvent s'appliquer aux fenêtres de cette division; en général, la forme contournée qu'affectent leurs meneaux est nécessitée par la longueur démesurée des baies (5). Ces meneaux, en se contournant, pro-

principale de la cathédrale de *Beauvais* en montre qui ont cette forme.

(1) Pl. XIV *précitée*, n.° 5.

On trouve ces arcatures flamboyantes dans la galerie sur laquelle repose la belle rose du sud de la cathédrale d'Amiens.

(2) Pl. XIII *de ce mém.*, n.° 8.

(3) *Idem*, n.° 11.

(4) C'est le trait *le plus caractéristique et le plus saillant* de l'arcature du XV.° et du XVI.° siècle. Pl. XIII *précitée*, *fig.* 18, 19, etc.

(5) Transsepts de la cathédrale de *Beauvais*.

duisent communément des cercles, des ellipses, des pénétrations flamboyantes, dont l'aspect est plein de bizarrerie et d'étrangeté.

3.° *Division.* Les fenêtres *en plein cintre* doivent être considérées comme appartenant le plus souvent, dans la Picardie, à la deuxième moitié du XVI.e siècle ou à la première du XVII.e siècle. Elles sont ordinairement d'une grande simplicité, divisées en deux travées, couronnées par une rose sans décoration (1). Les baies en plein cintre des grandes églises diffèrent peu de celles qui ont été précédemment décrites (2).

Roses. Les compartiments des roses se ramifièrent aussi à l'excès, et leurs moulures contournées se plièrent au goût et aux caprices de l'époque. Ces sortes de fenêtres n'occupent que les façades principales ou la partie supérieure des pignons; on les retrouve encore dans les façades terminales des transsepts, mais jamais dans les bas-côtés des édifices. C'est particulièrement dans les *roses* que l'on jugera jusqu'à quel point le goût pour les formes elliptiques fut poussé à l'excès; leur centre est occupé par un *oculus* entouré d'un réseau qui figure une riche broderie dont l'effet est loin cependant d'être aussi grandiose que celui des roses du XIII.e siècle.

Les roses les plus remarquables du XV.e et du XVI.e siècle sont celles des églises de *Corbie*, de *Mailly* (façade principale), de *Tilloloy* (3), de *St.-Vulfran* (Somme),

(1) Eglises de *Méru*, *Rue St.-Pierre*, etc. (même département). Pl. XIV *de ce mém. n.°* 6.

(2) Transsept du nord, église de St.-Etienne à *Beauvais*.

(3) Pl. XIII *de ce mém.*, *n.°* 14.

de *Senlis*, de *St.-Leu d'Esserent* (façade principale), de *St.-Antoine* à Compiègne; enfin celles qui décorent les transsepts de la cathédrale de *Beauvais* ou le grand portail de la basilique d'*Amiens* (1).

Voûtes. A la belle disposition des voûtes si hardies du XIII.e et du XIV.e siècle, qui paraissent s'élancer vers le ciel, succède au contraire dans la décoration de celles du XV.e siècle une tendance contraire. De lourdes nervures prismatiques formant à l'intrados des saillies considérables, y sont disposées en réseaux (2) et hérissées de personnages qui les rapprochent de la terre. Dans l'église de Poix, par exemple, on peut remarquer des pendentifs en culs-de-lampe qui ont jusqu'à deux mètres de saillie et plus d'un mètre de largeur (3).

Ces pendentifs affectent une foule de formes ou de dispositions si diverses, qu'il serait impossible de les énnmérer; le plus souvent ils sont placés au point d'intersection des nervures; dans les églises importantes on y remarque des armoiries, des devises, des statues exécutées avec une délicatesse très-remarquable, et combinées avec des arabesques ou des expansions végétales de la plus grande richesse. On voit, dans la ca-

(1) *Même planche*, n.° 15.

(2) *Pl.* XIII, *de ce mém.*, n.° 1.

(3) Eglises de *Tilloloy*, de *Picquigny*, cathédrale de *Senlis*, etc. *Même planche*, n.° 5.

Les voûtes étaient quelquefois revêtues de couleurs ou dorées; nous en retrouvons des traces évidentes dans les nervures de celles de l'église de St.-Vulfran, ornées des écussons de Louis XII et d'Anne de Bretagne, des armes d'Abbeville et de Ponthieu. Nous avons encore retrouvé des traces de colorage dans beaucoup d'autres églises de la Picardie.

thédrale de Senlis, une clé pendante, ou mieux une espèce de couronne presque entièrement à jour qui peut être citée comme le modèle le plus parfait de ce genre de décoration. Nous citerons encore les détails de la voûte de la chapelle de *Notre-Dame à Noyon*, dont les nervures sont sculptées avec un fini admirable (XVI.e siècle), et ceux de l'église de *Conty*.

Les voûtes des collatéraux sont quelquefois mi-plates, et lorsqu'elles affectent cette forme, leur intrados est orné de nervures prismatiques très-saillantes, disposées en étoiles, en réseaux, etc. (1). Nous mentionnerons encore les voûtes : 1.° du chœur de l'église de *St.-Antoine* à *Compiègne*; 2.° de l'église de *St.-Riquier;* 3.° de la charmante chapelle de *Rue;* 4.° du chœur de l'église de *Roye;* 5.° enfin les voûtes si curieuses, par le luxe de leurs décorations et de leurs détails, de l'église de *Maignelay*, arrondissement de Clermont, (Oise).

Corniches et couronnements des églises. Au XV.e et au XVI.e siècle, les corniches ne sont plus figurées que par de simples moulures que surmonte une élégante balustrade (2). Cette balustrade sert à masquer au niveau des combles les cheneaux et les gouttières en pierre (gargouilles) sculptées de manière à représenter des animaux, des monstres, des figures grotesques et mille bizarreries bouffonnes ou satiriques (3).

(1) Collatéraux du chœur des églises de St.-Antoine à *Compiègne*, de St.-Etienne à *Beauvais*, de *St.-Riquier*, etc.

(2) Pl. XIV *de ce mém.*, *n.*° 10, 11 et 12.

Eglises de St.-Germain à *Amiens*, de St.-Riquier, de St.-Vulfran à *Abbeville*, de St.-Etienne à *Beauvais*, etc.

(3) Eglise de St.-Antoine à *Compiègne*, etc.

Les frontons des façades sont comme précédemment hérissés de crochets imitant des têtes de dauphins (1), de choux frisés en volutes, d'animaux ou de pyramides (2). Les contreforts sont terminés par des clochetons couverts d'arcades à contre-courbe (*accolade*), enfin par des prolongements pyramidaux avec expansions végétales de toute espèce (3). C'est surtout dans les balustrades qu'on retrouve une variété inexprimable de dessins formant de riches broderies à jour.

Tours et clochers. Les tours construites dans le cours de la période dont nous nous occupons témoignent, par leurs formes quadrangulaires (4), la sailli énorme de leurs contreforts ou la profusion des ornements qui couvrent sans motif la surface de leurs murailles, que l'art était en décadence. On y voit dominer surtout les dispositions polygonales, ce qui les distingue essentiellement des tours de la transformation romane.

Nous citerons comme exemples de ces dispositions les deux tours du transsept sud de la cathédrale de Beauvais, dont les faces sont couvertes d'ogives florescentes décorées de pinacles et surmontées de campanilles très-élégantes (5).

Les tours de l'église de *Corbie* (département de la Somme), sont carrées, consolidées par des contreforts

(1) Egl. de *Tilloloy*,

(2) Portails des transsepts de la cathédrale de *Beauvais*.

(3) Egl. de St.-Riquier, de St.-Vulfran, et en général tous les édifices de premier ordre.

(4) Portails des églises de *Corbie*, de *St.-Germain à Amiens*, de Notre-Dame à *St. Omer*.

(5) Pl. XIV *de ce mém.*, n.° 17.

aux angles, et d'un aspect aussi lourd que les tours de Beauvais paraissent légères. Leur hauteur est divisée en deux étages occupés chacun par des fenêtres à meneaux flamboyants; quelques unes sont garnies *d'abat-sons;* d'élégantes galeries dont les appuis sont découpés en cercles festonnés séparent ces étages; enfin à l'amortissement des tours s'élève une balustrade flamboyante.

Au nombre des tours ou clochers remarquables, nous citerons comme caractérisant le style du XV.e siècle, ceux des églises de *Beauval*, de *Conty*, de St.-Leu à *Amiens*.

A ce dernier siècle et au siècle suivant appartiennent les clochers avec des toits *cunéiformes* (1), ou ceux en forme de pyramides, en charpente et couverts d'ardoises, si communs en Picardie, tristes imitations des belles flèches en pierres de l'époque de la transformation romane. On doit citer cependant comme production des deux siècles précités qui peuvent rivaliser pour l'élégance ou la hardiesse avec ce que le style roman nous a laissé de plus remarquable: les clochers de *Flavacourt*, de *St.-Crépin-Ybouvillers*, de *Ravenel* (2), de *Creil*, de *Béthizy-St.-Pierre*, *de Venette*, et la

(3) Egl. de St.-Leu, de St.-Germain et tours de la cathédrale, à *Amiens*.

(1) Ce clocher, l'un des plus remarquables du département de l'Oise, a 45 mètres d'élévation. Il a été construit en 1550 et se compose de trois étages; le premier est décoré de fenêtres en plein cintre; le deuxième revêtu de panneaux ogives; le troisième porte une galerie à jour avec machicoulis et trois doubles baies sur chaque face; au-dessus règne une galerie percée de quatre-feuilles, entourant une coupole terminée par une aiguille. Enfin

pyramide de St.-Pierre *à Senlis* (Oise); enfin la flèche de la cathédrale d'*Amiens* (1), le clocher de l'église de *Caix* (2), la tour de *St.-Riquier* (Somme). Mais une des plus belles productions du XVI.e siècle et qui fut le dernier soupir de l'art religieux dans la Picardie, fut sans contredit la flèche magnifique élevée au centre de la cathédrale de Beauvais en 1560, par *Michel Lalye*, *Vast* fils, et *François Mareschal*, totalement terminée en 1568, et qui ne subsista malheureusement que cinq ans. Cette flèche, dont l'extrémité se trouvait à 146 mètres (450 pieds) du sol, reposait sur une tour octogone ornée de clochetons délicats, de vitraux peints, et construite de manière que du sol de l'église on pouvait en distinguer tout l'intérieur (3). Nous citerons encore, mais comme se rapprochant du style de la renaissance, les tours des églises de *Pierrefond* et de St.-Jacques à *Compiègne*.

Décoration des édifices. C'est plutôt par le luxe des ornements que par une savante combinaison des formes

les parois du clocher sont couvertes d'arabesques au milieu desquelles on distingue les chiffres d'Henri II et de Diane de Poitiers. (*Notice statistique du canton de St.-Gast*, par M. Graves).

(2) Pl. XIV *de ce mém.*, *n.*° 9.

(3) Elévation : 32 mètres 46 centimètres (100 pieds). Remarquable par l'élégance de ses détails et la hardiesse de sa structure. Nous mentionnerons encore : 1.° la tour quadrangulaire de l'église de *Moyenneville* (Oise), et sa flèche en pierre, qui remontent, dit-on, à la fin de la première moitié du XVI.e siècle; 2.° le clocher d'*Harbonnières* (Somme).

(4) Voir pour la construction de cette flèche, son histoire et sa chûte, la *Description de la cathédrale de Beauvais*, page 6, Paris, Derache. 1838.

que les édifices élevés après le XIV.e siècle se font remarquer ; ainsi que nous l'avons dit, on commença dès cette époque à entrer dans une fausse voie, par l'abandon des principes qui avaient si admirablement formulé l'art dans les deux siècles précédents, *l'idée mère du système gothique*, dit un archéologue, *s'était effacée, et le choix et l'exécution des détails occupaient uniquement l'attention des architectes*. Aussi voyons-nous le système de décoration des églises des XV.e et XVI.e siècles, offrir une surabondance d'ornements extraordinaires.

Le caractère le plus saillant de ces ornements consiste dans une perfection admirable des détails, dont chaque partie est soigneusement isolée ou détachée de manière à former une suite de miniatures qui attestent sans doute une patience ou une main d'œuvre extrêmement remarquable, mais dont l'ensemble est bien loin de présenter l'heureuse harmonie de l'ornementation du style mystique. En résumé, il n'y avait plus d'architectes, mais des ornemanistes.

L'usage de tapisser d'élégantes décorations les surfaces lisses des contreforts, des tours ou des murs, fut poussé à l'excès dans le cours du XV.e et du XVI.e siècle ; c'est pendant cette période, une confusion de nervures aigües, qui se croisent de mille façons et forment une immense broderie appliquée particulièrement sur les façades des églises, de manière à les couvrir presque entièrement.

Le trait le plus caractéristique de l'ornementation du XV.e et du XVI.e siècle, c'est la reproduction *constante* des formes *prismatiques ou anguleuses*. Ainsi les tores disparaissent et sont remplacés par des cannelures à angles droits ; enfin les détails qui affectaient les formes

rondes avant la décadence du style mystique, offrent des arêtes vives séparées par des scoties profondes, ce qui les amaigrit et leur enlève toute leur grâce. On voit en un mot qu'on en était arrivé à ce point, qu'avant tout, le besoin d'innover et d'exécuter du nouveau dominait les principes d'art et de goût.

Les ornements qui caractérisent spécialement le XV.e siècle et la première moitié du XVI.e siècle sont : 1.° *les festons trilobés*, figurés par une suite d'arcs semi-circulaires dont la circonférence est garnie de lobes arrondis formant des trèfles, décorés à leur extrémité de rosaces ou de bouquets de feuilles frisées. Ils sont communément appendus en forme de broderies aux arceaux des portes à l'extérieur (1), et *très-rarement* aux arcades à l'intérieur (2). On les retrouve encore aux voussures des fenêtres (3).

C'est *particulièrement* dans la première moitié du XVI.e siécle que les festons sont employés. Nous citerons comme modèles ceux qui décorent le portail du nord à la cathédrale de Beauvais et l'entrée principale de l'église de St.-Riquier

2.° *Les panneaux* (4). Ce genre de décoration, ap-

(1) Portail de l'église de St.-Riquier. Idem des transsepts de la cathédrale de *Beauvais*, et en général dans les portes extérieures des édifices qui ont quelque importance. Pl. XIII *de ce mém.*, *n.*° 22.

(2) L'église de St.-Riquier cependant présente cette exception aux arcades de l'un de ses transsepts.

(3) Chapelle de la nef transversale de la cathédrale de *Beauvais* (côté du sud).

(4) Tel est le nom, dit M. de Caumont, que les antiquaires anglais donnent à de petites arcades trilobées ordinairement su-

pliqué communément en Angleterre aux édifices de la période dont nous nous occupons, se retrouve en Picardie à l'église de St.-Vulfran et à celle de St.-Riquier.

Les façades des transepts de la cathédrale de Beauvais sont aussi couvertes de légères arcades trilobées, séparées par de longs filets verticaux qui rappellent les *panneaux;* il convient toutefois de remarquer que cette sorte d'appareil ne se reproduit pas à l'intérieur des édifices.

3.° *Les arcades simulées flamboyantes.* La surface des murs des façades ou des tours sont surtout couvertes de ces sortes d'arcades, terminées supérieurement par des arceaux en accolade et garnies d'expansions végétales, telles que choux frisés, feuilles de chardons enroulées. Leur extrémité présente une espèce de panache retombant en arabesque (1). L'intérieur du tympan est quelquefois tapissé d'une plante disposée en triangle (2), de trèfles ou de quatre feuilles (3). En général

perposées les unes aux autres et séparées par des lignes verticales. Ces sculptures symétriques, qui divisent les murailles en compartiments égaux, et qui en cachent la nudité, présentent de l'analogie avec les panneaux des boiseries, et c'est en raison de cette ressemblance qu'elles ont reçu le nom par lequel on est convenu de les désigner. (Cours d'antiquités, 4.° partie, pages 293, et 294).

Voir *Rickman*, *Essay on gothic architecture* (1825).

(1) Cathédrale de *Beauvais*, église de St.-Riquier. *Pl.* XIII *de de mém.*, *n.*° 18 et 19.

(2) Porte extérieure de l'église de *Pierrefond* (Oise). *Pl.* XIII *précitée*, *n.*° 32.

(3) Il convient de remarquer que les pétales de ces feuilles ne se terminent pas en lobes ronds, mais *en pointe très-aiguë.*

ces arcades en renferment d'autres qui sont trilobées.

On rencontre aussi *fréquemment* en application sur le nu des murs *les pinacles simulés*, qui sont, avec les arcades précédentes, les deux espèces d'ornements les plus caractéristiques du XV.e et du XVI.e siècle.

4.° *Les clochetons, pyramides, etc.* Ces détails de décoration sont multipliés à l'excès dans les parties extérieures des églises; leurs aiguilles décorées de crochets ou crosses, diffèrent de celles de l'époque du style mystique, par leurs formes tourmentées; comme en Normandie, ces crochets sont formés de feuilles de choux ou de chardons frisées, arrondies, contournées et ressemblant parfois à des têtes de dauphins (1).

Les clochetons, *les pinacles* hérissent particulièrement les galeries supérieures des églises ou l'extrémité des contreforts; ils donnent à l'ensemble des masses quelque chose de léger et d'aérien qui produit des effets très-pittoresques, mais qui ôte souvent à leur ensemble cette sévérité grandiose des temples de l'époque de St.-Louis.

5.° *Les niches, les dais.* Les niches ornent l'extérieur des églises; elles sont encore disposées à l'intérieur sur les parois des murailles (2), mais c'est spécialement dans les voussures des portes qu'elles occupent une place spéciale, et sur les faces des contreforts (3) aux

(1) *De Caumont*, ouvrage précité, p. 292. *Pl.* XIV *de ce mém.*, n.os 27 et 30.

(2) Extrémités des transepts de la cathédrale de *Beauvais*, église de *St.-Quentin*, chapelle de *Rue*, etc.

(3) Portails du nord et du sud de la même cathédrale, église de *Maignelay* (Oise), etc.

portails; les frontons, les piédroits des fenêtres sont quelquefois décorés aussi de niches qui remplacent les colonnettes à chapiteaux uniformes du style mystique; enfin on les rencontre jusque dans les parties les plus élevées des tours ou des clochers.

Les niches sont toutes surmontées de dais délicatement travaillés à jour qu'il est impossible de décrire, tant leurs formes varient (1). La base de ces niches se termine soit en consoles, soit en culs-de-lampe sculptés.

6.° *Les arabesques, rinceaux, etc.* L'ornementation légère, fine, découpée, du XV.e et du XVI.e siècle se fait surtout remarquer dans les arabesques ou les rinceaux. Leur exécution dénote non seulement un signe positif de décadence, mais nul trace de symbole, nul sentiment religieux ne se retrouvent dans leur composition (2). De cet oubli des convenances, de cette absence des principes qui avaient formulé si admirablement l'art dans les siècles de foi, naquit cette ornementation remplie de tours de force, d'affectation, d'objets licencieux empreints de scepticisme ou de moquerie, qui amena la ruine complète de l'architecture décorative des églises. Les feuilles les plus communément em-

(1) On trouve au-dessus de l'arcade qui surmonte la porte d'entrée principale, à l'église de St.-Riquier et aux portes de la cathédrale de Beauvais, des niches d'un travail de sculpture incroyable. *Pl.* XIV *de ce mém., n.*° 27.

(2) On y remarque un talent d'imitation qu'il serait difficile de surpasser, mais on voit aussi que ce talent s'attache à l'exactitude des formes aussi bien dans les détails sans importance que dans ceux qui sont essentiels.

ployées dans les arabesques, les rinceaux, etc., sont celles de vigne, de choux, de chardon, etc. (1).

7.° *Les guirlandes, broderies.* C'est particulièrement dans les moulures creuses que l'on a prodigué, au XV.e et au XVI.e siècle, les guirlandes, formées le plus souvent de feuilles, de ceps de vignes garnis de grappes de raisin, ou composées de feuilles de chêne enroulées; les feuilles de choux ou de chardons frisées, s'arrondissant sur elles-mêmes, garnissent encore ces moulures (2). Les broderies composées de fleurons et d'arabesques, empruntées au style de la renaissance, se rencontrent aussi en Picardie (3), mais comme une importation, une mode, une pastiche, appliquée aux monuments religieux, et non comme un caractère distinctif d'ornementation.

Feuilles entablées, etc. On ne retrouve plus les feuilles entablées dans la même disposition qu'au XIII.e et au XIV.e siècle; au lieu d'être placées perpendiculairement à la base de la frise, elles s'allongent horizontalement ou s'enroulent soit sur elles-mêmes, soit autour d'un cordon cylindrique. Ce sont des feuilles de vignes, de chêne, de choux frisés, de chardons, s'entrelaçant les unes dans les autres; parfois elles sont entourées d'un ruban en spirale (4).

(1) *Pl.* XIII *et* XIV *de ce mémoire.*

(2) Chapelle de *Rue*, église de *Maigneley* (Oise). *Pl.* XIII *de ce mém., n.°* 9.

(3) Eglise de *Tilloloy*, chapelle de Notre-Dame à l'église de *Noyon*, cathédrale de *Senlis.*

(4) *Pl.* XIII *de ce mém., n.os* 29 et 30.

Eglise de *Maignelay* (Oise), Chapelle de *Rue.* Ce premier

On remarque, au XVI.e siècle, parmi les arabesques qui remplissent le bandeau dont nous venons de parler, des motifs qui donnent une idée plus ou moins exacte de l'entablement antique, mais ce caractère, dont on trouve de nombreux exemples dans le midi de la France, ne se reproduit pas en Picardie.

Statues et bas-reliefs. De la mollesse dans les détails, des formes contournées, tels sont les défauts qui déparent les œuvres de la statuaire, dans la deuxième moitié du XV.e siècle. « Ce ne sont plus, dit un archéologue, ces compositions symboliques qui occupaient les tympans des portails, ni ces saints personnages inscrits dans des arcatures, ni ces nimbes de diverses formes, offrant l'image du Christ ou de Dieu le père, entourés d'anges adorateurs, des quatre évangélistes ou des vieillards de l'Apocalypse. Au lieu de toutes ces physionomies constamment ferventes et sérieuses, l'art, redescendu sur la terre, y groupe de nombreux personnages appartenant à la nature vulgaire, et n'exprimant désormais que ses passions. »

Les imperfections que nous venons de signaler sous le rapport du dessin ou de la forme, disparaissent cependant en partie dans les œuvres du XVI.e siècle; on y trouve un travail soigné, des détails précieux, du modelé, de l'habileté, mais absence d'inspiration religieuse.

Les statues ou les bas-reliefs du XV.e siècle, qui se rencontrent en Picardie, ont été exécutés, dit-on, en

édifice, construit en 1516 par Louis d'Halluin, chambellan de Louis XI, est fort remarquable par ses ornements remplis d'élégance.

grande partie, par des artistes flamands; on y reconnaît en effet ce caractère de lourdeur, ces formes peu gracieuses que l'école flamande imprimait à cette époque à ses œuvres. Mais les productions du siècle suivant sont d'une grande finesse de détails et pleines d'expression; on les attribue à des sculpteurs italiens (tombeau de *Raoul de Lannoy*, à Folleville, exécuté par *Antoine de Porta*).

Peintures, vitraux. On trouve encore des traces nombreuses de l'emploi de la peinture dans les églises au XV.e siècle; on rehaussait les sculptures des couleurs les plus vives, et les bas-reliefs, soit en bois, soit en pierre, étaient peints ou dorés (1). Les murailles étaient aussi couvertes de peintures, où l'on représentait soit des traits de la bible, soit les légendes des patrons des églises (2).

Le luxe des vitraux fut porté alors à un haut degré, ainsi que nous pouvons en juger par les magnifiques verrières des cathédrales d'Amiens et de Beauvais, et de l'église St.-Etienne de cette dernière ville. On n'y retrouve plus le sentiment religieux des vitraux du XIII.e et du XIV.e siècle, car ce sont des espèces de tableaux exécutés avec cette recherche de poses, de costumes et de détails qui distingue les productions de la renaissance.

Ici doit s'arrêter notre travail. Cependant, afin de

(1) Parmi les monuments de sculpture *polychrome* les plus remarquables en Picardie, il faut citer les bas-reliefs qui entourent le chœur de la cathédrale d'*Amiens*, exécutés vers la fin du XV.e siècle.

(2) Peintures de la trésorerie de l'église de *St.-Riquier* (Voir la *Description de cette église* par M. Gilbert, p. 128 et suiv.)

mettre plus d'ordre et de régularité dans l'ensemble de ce mémoire, nous allons tracer synoptiquement un résumé des principaux caractères qui ont été énumérés, et compléter, selon nous, avec les planches qui s'y rattachent, notre œuvre archéologique.

(XIII.e XVI.e S.)

Z. X. N.os 1 et

Abandon des appare[illage] s siècles précédents. — *Ap-*
et moyen appareil. — [Pier]ques et cailloux, avec chaî-
bossage et sculpté, [Pier]à cailloux et moëllons; en
d'Amiens, de St.-Ome grès, etc.

, 21, 22. — F. N.° 26.)

Environnant le pour[tour] lement; décorés avec profu-
pour contrebuter les [arc] lément fouillées et hérissées
chetons, d'expansions [de] apparence de légéreté,
tails, ils sont surmont[és] et toute la foliation exu-

D'une grande légéret[é] et décorés de colonnettes.
nés de trèfles à jour,

TABLE DES SOMMAIRES.

I.re ÉPOQUE.

CHAPITRE PREMIER. — TEMPS ANTÉRIEURS AU XI.e SIÈCLE. (*Style roman pur.*) — Coup-d'œil sur les événements politiques et religieux dont la Picardie a été le théâtre, du V.e au XI.e siècle. — Marche de l'art architectural dans cette province. — Indication des édifices qui méritent d'être étudiés pour cette période. (ancienne Eglise de St.-Riquier *Centule;* Eg. de la Basse-Œuvre à Beauvais, etc.)— Caractères architectoniques qui distinguent les monuments religieux de la Picardie.

(Pages 224 à 252.)

CHAPITRE SECOND.— DU XI.e AU XIII.e SIÈCLE. *(Transformation romane.)* — Evénements historiques de la Picardie, du XI.e au XIII.e siècle. — Marche de l'art. — Edifices remarquables.— Caractères architectoniques de cette période.— Considérations sur les changements que le temps et les influences politiques et religieuses ont fait subir à ces caractères.

1.re PÉRIODE.: Du XI.e au XII.e siècle. — *Modifications du style roman pur.*— (Page 257.)

2.e PÉRIODE : Du XI.e au XIII.e siècle. — *Transformation du style roman modifié.* — *Apparition du style mystique, ses progrès.* — (Page 320.)

(Pages 253 à 350.)

II.e ÉPOQUE.

XIII.e et XIV.e siècle. — *Perfection et apogée de l'art chrétien.* — Evénements politiques et religieux. — Histoire de l'art. — Edifices remarquables et caractères architectoniques du XIII.e et du XIV.e siècle en Picardie.

(Pages 351 à 414.)

III.e ÉPOQUE.

XV.e siècle et 1.re moitié du XVI.e siècle.— *Décadence de l'architecture religieuse.* — *Modification et fin du style mystique.* — *Style classique gréco-romain.* — Résumé des principaux événements politiques en Picardie dans

le cours de la période qui précède. – Marche de l'art. Monuments remarquables. — Enumération des caractères distinctifs de l'architecture religieuse de la même période.

(Pages 415 à 464.)

Tableaux synoptiques des principaux caractères de l'architecture religieuse en Picardie, du v.e au milieu du xvi.e siècle. (Page 465.)

RECHERCHES

SUR

LE STYLE ET L'ORNEMENTATION DES PORTES D'ÉGLISE,

PAR M. DANJOU,

Membre titulaire non résidant.

La cathédrale de Beauvais, privée, comme on le sait, de façade principale, est ornée de deux portails latéraux dont le caractère grandiose et la riche décoration concourent puissamment à l'effet imposant que produit l'aspect de ce monument. Chacun de ces portails est garni de portes sculptées, d'un très-beau travail, qui s'harmonisent merveilleusement avec les voûssures qui les encadrent. L'étude de cette partie importante des deux façades de St.-Pierre de Beauvais et le désir de répondre aux intentions du comité m'ont conduit à ob-

server, dans les autres églises, cet accessoire souvent négligé dans les descriptions ou les dessins, et à chercher le moyen d'établir une sorte de classification chronologique des portes d'églises, en relevant les caractères qui paraissent en distinguer le style aux différentes époques des temps modernes. En comparant entre elles un certain nombre d'églises, j'ai pensé qu'on pourrait ranger les portes qui en garnissent les façades en trois classes très-distinctes, correspondant à trois époques ou périodes faciles à déterminer. La première de ces périodes comprend les premiers temps du christianisme jusqu'au XI.e siècle; la seconde s'étend depuis l'expiration de la première époque jusqu'à la fin du XIV.e siècle; et la troisième comprend les XV.e et XVI.e siècles, après lesquels l'architecture religieuse ne conserve plus de caractère déterminé, surtout dans les accessoires de ce genre.

La première période comprend deux époques successives : celles des constructions désignées sous la dénomination de *gallo-romaines*, et celle pendant laquelle règne l'architecture romane. La haute antiquité des églises de cette époque a fait disparaître la plupart des portes qui appartenaient à la construction primitive. Il n'est pas probable que les portes en bois aient pu résister à l'action du temps; aussi est-il bien difficile de trouver, dans les monuments de cet âge, des portes qu'on puisse noter comme contemporaines des édifices. Mais il existe, à Cologne, à l'église St.-Pierre, des portes que l'on croit être du X.e siècle et qui peuvent être citées comme un précieux indice de l'état de l'art à cette époque. Ces magnifiques portes, entièrement en bronze, se composent de deux ventaux dont chacun est

divisé en deux panneaux rectangulaires, de hauteur inégale, et encadrés dans une moulure élégante. Le centre de ces deux portes est orné d'une tête de lion d'un dessin pur et d'une belle exécution.

Les moulures sont remarquables par la correction des traits et la belle conservation des arêtes. Un boulet parti des batteries françaises, en 1793, a imprimé une trace profonde sur l'une de ces portes sans l'enfoncer, constatant ainsi la solidité d'un monument que n'ont pu détruire ni l'action du temps ni les ravages de la guerre.

Le style élégant et pur, mais un peu froid de ces portes, rappelle celui des temples de l'antiquité payenne et s'éloigne presque également du style austère que le XIII.e et le XIV.e siècle imprimèrent aux accessoires de l'architecture et au style peut-être excessivement orné qui leur fut donné dans les deux siècles suivants.

Le seul exemple que j'aie pu citer pour les temps antérieurs au XI.e siècle semble autoriser à penser que pendant cette longue période, les portes des églises conservèrent un style assez orné, et dérivant, comme celui des édifices mêmes, de l'architecture romaine modifiée ou même corrompue par l'oubli des traditions des grands artistes de l'antiquité et par l'infiltration insensible des habitudes et du goût des populations celtiques et germaniques.

C'est au commencement du XII.e siècle que se rapportent les plus anciennes portes en bois que je connaisse. Mais depuis ce moment jusqu'à nos jours, on trouve de nombreux exemples de portes d'église contemporaines des édifices auxquels elles appartiennent. Dans cette nouvelle période de l'art, on ne trouve

plus aucune trace du style antique, même avant que l'architecture ogivale fut venue chasser les derniers souvenirs de l'architecture antique, conservés imparfaitement dans l'architecture romane. Le style des portes qui nous restent du XI.e siècle est très-différent, par sa rude simplicité, de l'élégance et de la pureté que nous avons citées à St.-Pierre de Cologne.

Un caractère presque général des portes d'églises aux XII.e, XIII.e et XIV.e siècles, c'est l'absence complète d'ornements, tandis que toutes les parties en pierre de ces édifices étaient ornées de sculptures dont l'élégance allait toujours croissant, de sorte que toute l'ornementation des entrées dans les églises des XII.e, XIII.e et XIV.e siècles, paraît se concentrer dans les parties maçonnées qui en font l'encadrement. Ainsi les baies des portes sont toujours entourées de voûssures plus ou moins élégantes ou de colonnettes supportant une arcade sous laquelle se fait toujours remarquer un tympan que décorent le plus souvent de riches sculptures. Mais les portes elles-mêmes sont toujours, à cette époque, d'une simplicité qui ne permet pas de les considérer isolément comme objets d'art.

Dans quelques églises elles se composent uniquement de planches unies par des rainures, sans que rien en coupe l'uniformité. Quelques autres sont ornées d'une manière très-simple par plusieurs lignes symétriques de clous à fortes têtes ou par des pentures composées de larges bandes de fer dont l'extrémité est terminée par des épanouissements arabesques et qui couvrent, en les reliant, les simples planches dont les portes se composent.

On remarque cette dernière disposition à Notre-Dame

de Paris dont M. Didron rapporte les pentures au XII.e siècle, à St.-Etienne de Beauvais dont la nef commencée en 997 paraît avoir été achevée en 1072, date de l'installation du chapitre de St.-Vaast dans cette église, mais dont la façade occidentale et par conséquent les portes ne sont pas antérieurs à la fin du XII.e siècle, à St.-Martin de Laon dont la construction se reporte au XII.e siècle, et à la cathédrale de Rouen, où la porte de gauche à la façade principale, ainsi que celle du petit portail du nord, est garnie de pentures à épanouissements.

Dans quelques autres églises qui appartiennent au XII.e et au XIII.e siècles, les joints des planches sont couverts de baguettes à moulures qui divisent les portes en longues bandes verticales. On en voit aussi dont les portes sont fortifiées par des traverses disposées symétriquement qui les divisent en plusieurs compartimens réguliers.

Les portes de la cathédrale d'Amiens qui ont été restaurées, sont divisées et consolidées dans leur hauteur par des moulures espacées de 15 à 20 centimètres, à filets creux et prismatiques.

L'emploi de clous disposés symétriquement pour servir tout à la fois à la consolidation des venteaux, se fait remarquer dans plusieurs églises entre lesquelles je citerai la cathédrale de Laon et celle de Dol en Bretagne, qui toutes deux appartiennent au XII.e siècle. Les portes de la cathédrale de Laon sont en menuiserie à compartimens carrés, garnis de clous disposés de manière à former un dessin régulier; à Dol les portes du petit portail du nord sont ornées de baguettes plates qui en recouvrent les joints et entre lesquelles sont

placées parallèlement des lignes verticales de gros clous; ces portes sont remarquables par la forme des baies contre lesquelles elles s'appliquent et par le style du porche au fond duquel elles sont placées et qui paraît se rapprocher de celui des églises du XIV.e siècle. Il semblerait en résulter que les venteaux de ces portes sont plus anciens que les baies et que le porche. On doit encore citer, comme un monument très-remarquable en ce genre, la porte principale de l'église St.-Etienne de Caen, l'un des plus beaux édifices de l'architecture romane. Cette porte est en menuiserie couverte de petits panneaux carrés, en saillie, placés de manière à ce que l'un des angles soit en bas. De gros clous placés symétriquement ornent l'intervalle des panneaux.

La petite église de St.-Julien à Caen est ornée d'une porte dans le même style.

Enfin on remarque encore à l'époque que nous étudions, des portes qui se composent de panneaux rapportés en feuilles de parquet, qui les divisent en caissons carrés ou en losanges dont les arêtes sont ordinairement couvertes de moulures. Les cathédrales de Strasbourg et de Berne et plusieurs autres qui appartiennent au XIII.e ou au XIV.e siècle présentent des exemples de cette disposition.

Si dans quelques églises de cette époque on voit quelques légères sculptures, cet ornement se borne presque toujours à quelques filets réunis par un cercle ogive ou formant panneau, genre d'ornementation qu'on commence à trouver sur les boiseries de l'intérieur des églises à la même époque. On voit un exemple de cette disposition dans les débris des portes qui restent encore au

portail de l'ancienne église St.-Thomas de Beauvais, on peut encore citer l'église de Tillard, canton de Noailles.

Ce genre de décoration, qui présente le plus haut dégré de l'élégance auquel se soit élevée l'ornementation des portes au XII.e, au XIII.e et au XIV.e siècle, est encore bien éloigné de la richesse des sculptures qui décorent les portes construites au XV.e et au XVI.e siècle et s'en distinguent par l'absence de travaux d'art qui les fasse sortir de la classe des simples ouvrages de menuiserie.

Ainsi les cathédrales de Paris, d'Amiens, de Strasbourg, de Berne, construites dans le XIII.e siècle, celle de Cologne, qui appartient au XIV.e siècle, celles de St.-Bavon de Gand, de St.-Gudule de Bruxelles, la cathédrale d'Yorck incendiée en 1840, toutes ces églises dont l'architecture générale est riche et grandiose, et dans plusieurs desquelles on trouve de très-belles sculptures en bois, ont toutes des portes d'une simplicité remarquable et sans aucune sculpture d'artiste, ce qui semble autoriser à énoncer comme résumé de ces observations que la sculpture n'aurait pas été employée à la décoration des portes d'églises pendant les trois siècles où l'architecture ogivale a jeté son plus vif éclat, c'est-à-dire avant le XV.e siècle.

Une nouvelle et profonde révolution s'était opérée insensiblement dans l'achitecture religieuse. Le style majestueux, mais un peu sévère de l'architecture ogivale primitive, enrichie au XIV siècle d'ornements qui n'en avaient pas encore dénaturé le caractère, suivait avec rapidité la pente ou l'entraînaient et le goût toujours croissant de l'ornementation et les progrès de la sculpture. Dès le XV.e siècle, la sculpture en bois, de plus en plus pratiquée, avait acquis sous la main

d'artistes exercés, une délicatesse et un fini dont les siècles précédents n'offraient pas d'exemple. La même influence s'était exercée sur la sculpture en pierre, mais avec des conséquences plus graves pour l'effet général des monuments, les grandes vues d'ensemble et le goût un peu sévère, même dans sa richesse qui avaient fait l'honneur de l'architecture religieuse au XIII.e et au XIV.e siècle, cédaient visiblement au XV.e et au XVI.e siècle, la place à la délicatesse et à l'élégance sans dignité qu'inspirait une étude mal dirigée des monuments de l'antiquité païenne. Si le plan général des édifices et le style de l'architecture y perdaient beaucoup en majesté et en noblesse, il faut convenir que dans certaines parties de détails, la perfection de l'exécution a enrichi quelques monuments, à cette époque, d'accessoires dignes par leur élégance et leur grace de toute admiration et des soins conservateurs des amis des arts.

C'est à cette époque que l'on commença, je le pense, à donner aux venteaux des portes une richesse d'ornementation inconnue jusque là. Au lieu de simples moulures de menuiseries qui décoraient les portes les plus soignées aux siècles précédents, la sculpture vint orner les portes comme elle décorait déjà les boiseries intérieures.

D'abord elle se borna à couvrir les venteaux de dessins symétriques qui se repétaient sur chaque panneau et représentaient soit des entrelacs, soit des draperies. Cette dernière disposition, connue sous le nom de *Serviettes*, se trouve dans un grand nombre de monuments religieux ou civils, et notamment aux galeries des bancs d'œuvre et aux portes intérieures ou extérieures de beaucoup d'églises de Picardie. Les églises St.-Étienne

et St.-Pierre de Beauvais, de St.-Germain d'Amiens, de St.-Antoine, de St.-Jacques de Compiègne et une foule d'autres contiennent, soit à l'intérieur soit à l'extérieur, de nombreux exemples de ce genre de sculpture en bois, qu'on trouve aussi dans un grand nombre de maisons particulières de Beauvais dont la construction remonte au xv.e et au xvi.e siècle.

A ce premier style de décoration, qui avait en général le grave défaut de la monotonie, succéda bientôt, grâce à l'influence d'artistes renommés, un goût plus riche et beaucoup plus élégant où brillaient avec éclat l'ingénieuse et féconde imagination des sculpteurs et des ciseleurs du siècle de Léon X et de François I.

Il est curieux de suivre, avec le secours de la chronologie, les pas que faisait la sculpture en bois des portes d'églises, depuis la reproduction incessante des mêmes dispositions, jusqu'à la création indépendante des beaux bas reliefs qui décorent les portes sculptées à l'époque où l'architecture ogivale finit par céder entièrement la place aux capricieux monuments de la renaissance.

Presque toutes les églises construites à cette époque possèdent des portes en bois sculpté d'une élégance remarquable, on peut citer particulièrement les églises de Gisors, de Chaumont-en-Vexin, de Maignelay, et la porte de la sacristie à St.-Etienne de Beauvais.

On trouve un exemple remarquable de la transition entre le système des dessins courants et la sculpture proprement dite dans plusieurs portes d'église, et notamment dans celles de St.-Sauveur de Caen, église du xv.e siècle, où se voient des portes sculptées dans la partie inférieure et couvertes de panneaux symétri-

ques à dessins courants, où le haut est décoré de statuettes qui ont chacune une disposition et des attributs spéciaux.

Le portail septentrional de la cathédrale de Beauvais offre une division semblable avec plus de richesse et de développement. Ces portes, justement estimées de tous les antiquaires, ont été décrites par M. Emmanuel Woillez avec un soin et une précision qui me dispensent d'en parler ici plus longuement, je ne puis que m'en référer à ce que contient la description de la cathédrale de Beauvais que notre savant collègue a publiée en 1838. On sait que les portes appartiennent à la première moitié du XVI.e siècle.

Celles du portail du sud sont un peu moins anciennes et l'on reconnaît encore entre la décoration des deux portails une différence qui indique la marche générale que suivait alors la sculpture architecturale. Dans le portail du nord, qui est d'une très-belle conservation, les huit statuettes qui ornent le haut des portes sont placées dans des niches également sculptées et d'un bon goût, mais toutes semblables entre elles et formant par leur réunion une disposition symétrique; dans le portail du sud au contraire, le haut des vanteaux n'est plus orné par de simples statuettes placées symétriquement dans des niches uniformes, mais présente de véritables bas reliefs encadrés dans une sorte de portique divisé par trois pilastres en balustre orné de culs de lampe et de pendentifs, et surmonté de plusieurs édicules d'un goût assez équivoque, formant pinacle.

Les sujets représentés dans ces bas reliefs sont tirés de l'histoire des Sts.-Apôtres Pierre et Paul. On y re-

marque la conversion de St.-Paul et St.-Pierre guérissant un boiteux à la porte du temple.

La partie inférieure des portes est divisée en trois compartiments égaux par des pilastres très-légers et dont le style appartient complètement à la renaissance. Ces pilastres que le temps a déplorablement mutilés, se composent d'un socle très-saillant au-dessus duquel un fût quadrangulaire, élégi et orné de légers arabesques; la partie supérieure en forme de balustre se termine par un chapiteau à feuillages. Les panneaux qui les séparent sont ornés de sculptures élégantes, où se font particulièrement remarquer des griffons, et d'autres animaux fantastiques, suivant le goût de l'époque; des cartouches semi circulaires terminent et couronnent l'intervalle des pilastres, et achèvent de donner à cette partie du monument le caractère très-prononcé de la renaissance.

Malheureusement ces magnifiques portes, que leur beau travail a fait attribuer sans autre indice au Primatice ou à Jean Goujon, sont dans un état de dégradation qui afflige tous les amis des arts et des antiquités nationales; plus exposées que les portes du nord aux influences météoriques, elles ont encore subi les ravages du vandalisme révolutionnaire qui les a mutilées sans pitié. Cependant ces beaux débris conservent encore assez de parties intactes pour qu'il soit possible de les restaurer, sans s'écarter en rien de la pensée primitive de l'artiste, et j'ai déjà appelé l'attention du comité de Beauvais et des autorités sur l'urgence de mesures efficaces pour la conservation des portions encore subsistantes de ce beau monument de l'art, avant que le temps n'ait fait tomber en poussière ce que la

hache de 1793 a épargné. On assure qu'un large projet de réparation de la cathédrale de Beauvais a été adopté par le gouvernement. Espérons qu'une prompte exécution de cette pensée réparatrice nous sauvera du malheur de voir périr sous nos yeux un chef d'œuvre de sculpture non moins précieux par son mérite propre que pour la rareté de ce genre de décoration monumentale.

Il est en effet à remarquer que très peu d'églises possèdent des portes aussi richement sculptées et d'un goût aussi élégant que les portes de la cathédrale de Beauvais. Je ne connais en effet que deux monuments qui présentent au même dégré ce genre de beauté : St.-Ambroise de Milan et St.-Pierre de Cologne ; mais quelle différence entre les soins pris de part et d'autres pour leur conservation. Les portes de la jolie église de St.-Maclou, de Rouen, sont d'un travail exquis et riche qui justifie bien le nom de Jean Goujon sous lequel elle se recommandent, cependant la faible dimension de ces portes nuit à leur effet général, et leur retire le caractère grandiose qui frappe à la vue de celles de Beauvais.

En nous résumant,

Il nous semble qu'on peut conclure des observations qui précèdent :

1.° Que dans la période qui se termine au XI.e siècle, les portes d'églises ont dû continuer d'être construites dans un goût dérivé du style de l'architecture romane, plus ou moins altéré par le temps et le mélange des usages des peuplades celtiques ou germaniques.

2.° Que pendant les XII.e, XIII.e et XIV.e siècles les portes des églises se distinguent par un goût simple et

sévère, et d'abord presque entièrement exclusif d'ornements et borné, dans le plus grand développement d'élégance qu'il ait reçu, au travail uniforme et purement industriel de la menuiserie et de la serrurerie.

4.° Qu'enfin au XV.e et au XVI.e siècle l'ornementation des portes d'églises a passé des mains des ouvriers à celles des artistes; et que, par des progrès successifs, la sculpture et la ciselure ont généralement remplacé les simples moulures usitées à la fin de la seconde période, et ont donné naissance à quelques monuments qui peuvent être considérés comme des chefs d'œuvre.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

31 DÉCEMBRE 1842.

DIGNITAIRES.

Président : M. LEMERCHIER ✻.

Président honoraire : M. J. NARJOT ✻, Préfet du département de la Somme.

Vice-Président : M. LEDIEU.

Secrétaire Perpétuel : M. GARNIER.

Secrétaire annuel : M. BISSON DE LA ROQUE.

Trésorier : M. DORBIS.

COMMISSION DU MUSÉE.

Conservateur : M. Le Prince (Auguste).
Administrateurs : M. Cheussey.
— M. Dufour (Charles).
— M. Mallet (Fernand).

TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM.

Fondateurs. Le Prince (Auguste), propriétaire.
De Clermont-Tonnerre (marquis), ✻, ancien colonel, d'état-major, membre du conseil-général de la Somme.
Rigollot, docteur en médecine, membre de l'Académie d'Amiens.
Bouthors (Alexandre), greffier en chef de la Cour royale.
Guerard (François), conseiller-auditeur à la Cour royale.
Le Serurier, ✻, conseiller à la Cour royale.
De Betz (comte), propriétaire, vice-président de la société des Amis des Arts du département de la Somme.
De Grattier (Adolphe), substitut du procureur-général.
Duthoit (Aimé), sculpteur.

1836. 11 mai. Hardouin (Henri), avoué à la Cour royale.
id. Mallet (Fernand), banquier.
» 8 juin. Cheussey, architecte du département, membre de l'Académie d'Amiens.
» 10 août. Janvier, notaire.
» 14 déc. Salmon, ancien avoué au tribunal de première instance.
1837. 9 mars. Lavernier, secrétaire de la mairie, membre de l'Académie d'Amiens.
» 20 déc. Dufour (Charles), avoué a la Cour royale.
id. Bazot, notaire.

1838. 11 avril. GARNIER, professeur, bibliothécaire-adjoint, membre de l'Académie d'Amiens.
1839. 13 déc. OBRY, membre de l'Académie, juge suppléant.
id. BREUIL (Auguste), avocat à la Cour royale.
1840. 12 févr. LEMERCHIER, ✻, docteur en médecine, ancien maire.
id. DEBERLY, avocat à la Cour royale.
id. DORBIS, conservateur des archives du dép.t de la Somme.
id. BISSON DE LA ROQUE, substitut du procureur du roi.
» 10 juin. LEFEBVRE, ✻, ingénieur en chef des mines.
1842. 12 févr. GALOPPE D'ONQUAIRE (Cléon), membre de l'académie d'Amiens.
» 8 juin. ROGER, secrétaire-particulier du Préfet de la Somme.
» 14 déc. WOILLEZ (Emmanuel), contrôleur des contributions indirectes.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Directeur : M. DELACROIX-VAUBOIS, ✻, Président du tribunal civil.

MM.

CHEVEREAU, juge-de-paix.
DANIEL, docteur en médecine.
DANJOU, juge au tribunal civil.
DANSE, ✻, vice-président du tribunal civil, député de l'Oise.
DANSE-DESAUNOIS, ✻, chef d'escadron en retraite.
DELACOUR, juge d'instruction.
DE SALIS, propriétaire.
DESJARDINS, imprimeur.
DE ST.-GERMAIN (Stanislas), propriétaire.
DE VADANCOURT, propriétaire.
DUPONT-WHITE, ✻, Procureur du roi.
FABIGNON, juge suppléant au tribunal civil.

Gibert, ✻, receveur-général des finances.
Graves, ✻, secrétaire-général de la Préfecture.
Landon, ✻, architecte du département.
Lecointe, juge suppléant au tribunal civil.
Lefebvre-Soyer, fils, propriétaire.
Le Maréchal Calvandre, propriétaire.
Leroy, docteur en médecine.
Mansard, propriétaire.
Moisset, négociant.
Ricard (Stan.), avocat.
Ricard, (Auguste), avocat.
Sallé, propriétaire, maire de la ville.
Turodin, propriétaire.

COMITÉ DE COMPIÈGNE.

Directeur : M. De Cayrol, ✻, ancien député, membre de l'Académie d'Amiens.

MM.

De Breda (Ernest), propriétaire.
De Bicquilley (baron), capitaine d'artillerie, ancien élève de l'école polytechnique.
De Crouy, ancien notaire.
Dupont (l'abbé), vicaire de St.-Jacques, à Compiègne.

COMITÉ DE NOYON.

Directeur : M. Richard, ✻, docteur en médecine.

MM.

Beguery, propriétaire, entrepreneur de ponts et chaussées.
Crémery, propriétaire.
Thierle (l'abbé), curé de Noyon.
Bourgeois (Henri, l'abbé), vicaire de Noyon.

De Roucy (Frédéric), propriétaire.

Harlay, propriétaire, membre du conseil d'arrondissement de Compiègne.

Lequeux, propriétaire à Noyon (Oise).

Méniolle de Cyzancourt ✻, propriétaire.

Mony, ✻, propriétaire, maire de la ville de Noyon.

Obry (l'abbé), supérieur du petit séminaire.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

Auber de Montovillers, Sous-Préfet à Montdidier.

Bazin (Charles), avocat, à Mesnil-St.-Firmin (Oise).

Bigant, conseiller à la Cour royale de Douai.

Blin de Bourdon (vicomte), ✻, ancien préfet, député de la Somme, au Quesnel (Somme).

Boistel (Amédée), avocat à Arras (Pas-de-Calais).

Buteux, propriétaire, maire, membre du conseil-général de la Somme, membre de l'Académie d'Amiens, à Fransart (Somme).

De Calonne (le comte Adrien), ✻, conservateur du château de Chambord (Loir-et-Cher).

Cauvel de Beauvillé, substitut du procureur du roi à Montdidier.

Chandon, ✻, membre du conseil-général de la Somme, maire de la ville de Montdidier (Somme).

Corblet (l'abbé Jules), professeur au collége de Juilly, (Seine-et-Marne).

De Cossettes (Edouard), ✻, propriétaire, membre de la société des Antiquaires de Normandie, à Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

De Courval (vicomte), propriétaire au château de Pinon, (Aisne.)

Daveluy (l'abbé), vicaire à St.-Pierre de Roye (Somme).

De Contencin ✻, secrétaire-général de la Préfecture du Nord à Lille.

De la Fons de Melicocq (le baron de), propriétaire au château de Douvrin, près la Bassée (Nord).

De Gaudechart, ✻, propriétaire à Warluis (Oise).

Delannoy (l'abbé), ✻, curé doyen du canton de Gamaches (Somme).

Du Liège, propriétaire à Condé-Folie (Somme).

Demarsy, juge suppléant au tribunal civil de Doullens, (Somme).

De la Plane, ancien magistrat, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.

De la Ferronnayes (vicomte), propriétaire à Boury (Oise.)

Duroselle (Ed.), négociant au Hâvre.

Dupont (l'abbé), directeur de l'institut des sourds-muets de St.-Médard-lès-Soissons.

Du Neuf Germain (l'abbé), au Quesnel (Somme).

Dusevel (Eugène), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Amiens.

De Valicourt, avocat à Némours (Seine-et-Marne).

D'Estourmel (marquis), ✻, propriétaire à Suzanne, près Bray, arrondissement de Péronne (Somme).

Estancelin, ✻, député de la Somme, membre de plusieurs sociétés savantes, à Abbeville (Somme).

Gaultier de Rumilly, député de la Somme, à Fleury (Somme).

Géraud, élève de l'école des Chartes, archiviste paléographe, à Paris.

De Givenchy (Louis), secrétaire perpétuel de la société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer (Pas-de-Calais.)

Gonnet (Auguste), avoué, membre du conseil-général de la Somme, à Péronne (Somme).

Harbaville, conseiller de préfecture, membre de l'Académie d'Arras (Pas-de-Calais).

Hermand (Alexandre) propriétaire, membre des sociétés des Antiquaires de la Morinie et de Normandie, à St.-Omer (Pas-de-Calais).

Hiver, père, propriétaire, membre de l'académie d'Amiens, à Berny près Péronne (Somme).

Hocdé, inspecteur des écoles primaires à Tours (Indre-et-Loire).

Houbigant, propriétaire au château de Nogent-lès-Vierges, près Creil (Oise).

D'Hinnisdal (comte), propr. à Régnières-Ecluse (Somme.)

Herbault, architecte à Amiens.

Legrand (Gustave), notaire à Carlepont (Oise).

De Thieulloy (Julien), propriétaire à Bovelles (Somme).

Labourt, ancien procureur du roi à Doullens (Somme).

Le Glay, ✻, docteur en médecine, archiviste général du département du Nord, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille.

Lemaire, professeur à Noyon (Oise).

Le Serurier, employé au ministère des finances, à Paris.

De Mailly (comte), ✻, propriétaire, à Paris.

Du Maisniel de Liercourt (comte), propriétaire ✻, ancien député, au château de Liercourt (Somme).

De Malezieux, propriétaire à Senlis (Oise).

Mathon, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel (S.-Infér.)

Moillet, avoué, à Péronne.

Morel de Campenelle, ✻, propriétaire, membre de la Société d'Emulation d'Abbeville et de la Société des Antiquaires de France, à Abbeville (Somme).

Petit (l'abbé), curé-doyen de St.-Pierre de Roye, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens.

Piette (Améd.), contrôleur des contrib. dir. à St.-Quentin.

Padé (l'abbé), ancien directeur du petit séminaire de Saint-Riquier (Somme).

Paffe, propriétaire, à Estay, commune d'Appilly (Oise).

Petit, propriétaire, à Quercy-sur-Serre (Aisne).

Ravin, docteur en médecine, à St.-Valery (Somme).

De Rosny (Eugène), ancien capitaine du génie, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Lozembrune près Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

De Schulemburg (comte), propr., quai d'Orsay, à Paris.

Tattegrain, président du tribunal civil à Péronne.

Terral (Abel), peintre, à Paris.

Woillemier, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

Woillez (Eugène), docteur en médecine, à Clermont (Oise).

Zollicoffer, manufacturier à Carlepont (Oise).

Lescoyer d'Allainville, propriétaire à Brulet (Oise).

Des Courtils, comte de Merlemont, propriétaire à Merlemont (Oise).

Legros, juge de paix à Auneuil (Oise).

Daudin, propriétaire, maire, membre du conseil d'arrondissement, à Pouilly (Oise).

HONORAIRES.

MM.

Monseign. Affre, archevêque de Paris.

D'Allonville (comte) O. ✻, ancien Préfet de la Somme, à Marolles-en-Brie.

Dauthuille, curé du faubourg St.-Pierre à Amiens.

Dunoyer, ✻, ancien Préfet de la Somme, conseiller d'Etat, à Paris.

Duroyer (Frédéric), ✻, secrétaire-perpétuel de l'Académie, maire de la ville d'Amiens.

Monseign. Miolland, Evêque d'Amiens.

De Salvandy, C. ✻, membre de l'académie frauçaise, membre de la Chambre des députés, ancien ministre de l'Instruction publique; à Paris.

De Saint Aignan (vicomte), ✻, Préfet du Nord, ancien Préfet de la Somme.

Vincent (l'abbé), membre de l'académie d'Amiens.

CORRESPONDANTS.

MM.

Allou, ✻, ingénieur en chef de mines, bibliothécaire-archiviste de la société des Antiquaires de France, à Paris.

Bard (le chevalier Joseph) membre de plusieurs sociétés savantes, à Baune (Côte d'Or).

Barraud (l'abbé), prêtre, chanoine honoraire, professeur d'archéologie, au séminaire de Beauvais.

Bétholaud, substitut du procureur du roi, au Puy, (Haute-Loire).

Biet, architecte, inspecteur-général des bâtiments civils près le ministère de l'Intérieur, président libre de la société des Beaux-Arts, à Paris.

Boucher de Perthes, ✻, directeur des douanes, président de la société d'Emulation, à Abbeville (Somme).

Boulanger, propriétaire, à Tirancourt près Pioquigny (Somme).

Bourgnon de Layre, conseiller à la Cour royale, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Bresseau, propriétaire à Poix (Somme).

Breton (Ernest) de la société royale des Antiquaires et de l'Institut historique de France, etc., à Paris.

Brun-Lavainne, archiviste de la ville de Lille, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord).

Caron, professeur au collége d'Arras.

Cartier, ancien caissier de la monnaie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes, à Amboise (Indre-et-Loire).

De Boubers-Abbeville (comte), ✻ ✻, propriétaire au château de Long (Somme).

Champollion-Figeac, ✻, correspondant de l'Institut, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale, à Paris.

Cauet-Gras, propriétaire, maire de la commune de Saint-Sauveur, canton de Piquigny (Somme).

Caudron, sculpteur, à Paris.

Chevereau, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes, à Evreux (Eure).

Colson ✻, docteur en médecine, à Noyon (Oise).

Coulon (Jules), propriétaire à la Chapelle (Aisne).

Cousin (Louis), ancien procureur du roi, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Damis, agent-voyer, à Amiens.

Dancoisne, propriétaire, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Douai (Nord).

Danjou, membre de la société des Antiquaires de France, à Paris.

De Belleval (Charles), propriétaire, membre de la société d'Emulation, à Abbeville (Somme).

De Cagny (l'abbé), curé, à Ennemain, près Péronne, (Somme).

De Caumont (Arcisse), ✻, correspondant de l'Institut, membre des sociétés des Antiquaires de Londres et d'Ecosse, etc., etc., à Caen (Calvados).

De Clinchamps, propriétaire, président de la société d'Archéologie d'Avranches (Manche).

De Hautecloque (baron), ✻, propriétaire, ancien maire, à Arras.

De la Fontenelle de Vaudoré ✻, conseiller à la cour royale, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Delahaye, conservateur de la bibliothèque communale, à Amiens.

Delannoy, docteur en médecine, à Douai (Nord).

Delaquérière, négociant, membre de la société des Antiquaires de Normandie, à Rouen (Seine-Inférieure).

De la Saussaye (Louis), bibliothécaire honoraire de la ville de Blois, membre de plusieurs sociétés savantes, à Blois (Loir-et-Cher).

De Mautort (Alfred), propriétaire, à Genève (Suisse).

Déroussen (l'abbé), curé de Domart, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, à Domart-en-Ponthieu.

De Saulcy ✻, capitaine, directeur du musée d'artillerie, membre de l'Institut, à Paris.

Desplanques, propriétaire, à Auxi-le-Château (Pas-de-Calais.)

D'Estienne, comte de Lioux, ✻, capitaine-adjudant-major au 16e. régiment d'infanterie légère, à Noyon (Oise).

Dinaux (Arthur), membre de plusieurs société savantes, à Valenciennes (Nord).

Douchet (Louis), étudiant en médecine, à St.-Maurice-lès-Amiens.

Ducas, membres de plusieurs sociétés savantes, à Lille.

Dufaitelle, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Calais.

Dupuis, lieutenant-colonel de la garde nationale, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Duvivier (Antony), membre de plusieurs sociétés savantes, à Nevers.

Friant (l'abbé), curé, à Hornoy (Somme).

DeFortia d'Urban (marquis), membre de l'Institut, à Paris.

Foucart, professeur à la faculté de droit, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Fournier, agent-voyer en chef du département de la Somme, à Amiens.

Godin, archiviste, à Arras.

Gaillard, proviseur au collége royal, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Gaugain, trésorier de société française pour la conservation des monuments historiques, à Caen (Calvados).

Gilbert, ✻, membre de la société royale des Antiquaires de France, conservateur de l'église métropolitaine de Paris.

Gourlier ✻, architecte, membre du conseil des bâtiments civils près le ministère de l'Intérieur, à Paris.

Goard de Saint-Goiverd (l'abbé), docteur en théologie, curé de Francières (Somme).

Hennebert, professeur à l'Athenée, archiviste de la province, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tournay (Belgique).

Huot, professeur de géologie, membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères, bibliothécaire de la ville de Versailles.

Jubinal (Achille), ancien élève de l'école des chartes, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres, à Montpellier.

De Ladoucette (baron), O. ✻, membre de la chambre des députés, secrétaire perpétuel de la Société Philotechnique, à Paris.

Leber, membre de la société des Antiquaires de France, à Paris.

Lefebvre (l'abbé), curé de Thézy (Somme).

Lelewel (Joachim), professeur, ancien président de la diète polonaise, à Bruxelles (Belgique).

Lemasle, ✻, peintre d'histoire, conservateur des monuments historiques, à St.-Quentin (Aisne).

De l'Escalopier (comte), ✻, conservateur honoraire à la bibliothéque de l'arsenal, membre de la société royale des Antiquaires de France, à Paris.

Lévesque, statuaire, à Paris.

De Longperrier (Adrien), premier employé au cabinet des médailles de la bibliothèque royale, à Paris.

Louandre père, membre de la société d'Émulation, conservateur de la bibliothèque communale, à Abbeville (Somme).

Marion, ancien notaire, licencié en droit, à Paris.

Mangon de Lalande, ✻, ancien directeur des domaines, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Falaise (Calvados).

Ménard, professeur d'histoire au collége royal, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Moet de la Forte Maison, propriétaire, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Paris (Louis), archiviste de la ville de Reims.

Paris (Paulin) ✻, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale, à Paris.

Peyran, pasteur, à Sédan.

Piers (Hector), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, à St.-Omer.

Pilate-Prévost, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Douai.

Raoul-Rochette, ✻, conservateur du cabinet des médailles à la bibliothèque royale, à Paris.

De Reiffenberg (baron), membre de l'Académie des sciences, président de la commission d'histoire, bibliothécaire du Roi, à Bruxelles (Belgique).

Rédet, ancien élève de l'école des chartes, archiviste du département de la Vienne, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Rivery, capitaine au corps royal du génie.

De Roisin (baron), docteur en droit, à Bonn (Grand Duché du Bas-Rhin.)

Roze (l'abbé), curé de Tilloy-lès-Conty (Somme).

Santerre (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale, à Beauvais.

Serrure (C. P.), professeur d'Histoire à l'Université de Gand (Belgique.)

De Smyttere, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille.

Tailliar, ✻, conseiller à la Cour royale, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant du ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Douai.

Terninк (Auguste), receveur des contributions directes, à Diéval, arrondissement de St.-Pol (Pas-de-Calais).

Vicart (l'abbé), à Tours (Indre-et-Loire.)

VILLEROY, chevalier de l'ordre grec du Sauveur, ingénieur du roi, à Athènes (Grèce).

DE WESTREENEN DE TIELLANDT (baron), conseiller d'État du roi de Hollande, à la Haye (Pays-Bas).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Institut de France. (Académie des inscriptions et belles-lettres).

Institut historique de France, à Paris.

Société royale des Antiquaires de France, à Paris.

Société de l'Histoire de France, à Paris.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

— de la Morinie, à St.-Omer.

— de l'Ouest, à Poitiers.

Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

— de Montpellier.

— de la Touraine, à Tours.

Commission royale d'Histoire de Bruxelles.

Comités historiques établis près le ministère de l'instruction publique, à Paris.

Académie des Sciences, etc., à Amiens.

Académie des Sciences. etc., à Rouen.

Société royale des Sciences, etc., à Lille.

Société académique de St.-Quentin.

Société royale d'Emulation d'Abbeville.

— de Cambrai.

Société royale d'agriculture, sciences, etc. de Douai.

— et des sciences physiques et naturelles, à Lyon.

Société de Statistique des Deux-Sèvres, à Niort.

Société Philotechnique, à Paris.

Société libre d'agriculture de l'Eure, à Evreux.

Société académique d'Arras.

REVUES CORRESPONDANTES.

Revue Anglo-Française, publiée à Poitiers.

Archives du Nord de la France et du midi de la Belgique, publiées à Valenciennes.

Revue du Pas-de-Calais (Puits Artésien), publiée à St.-Pol.

L'Institut (Journal des Sociétés savantes), publié à Paris.

TABLE DES PLANCHES.[1]

RAPPORTS.

PLANCHE 1.re

1.° Plan figuré du portail de la Vierge-Dorée;
2.° Table des sujets qui y sont soulptés, page 62.

PLANCHE 2.e

Inscription gravée sur une des plinthes du même portail, page 123.

MÉMOIRES.

PLANCHE I. *du V.e au XI.e siècle.* page 225 et suiv.

N.os 1.er — Pilier de l'église de *Rhuis*, département de l'Oise.

2 et 3 Elévations d'un des piliers de l'église de *Berneuil* (arrondissement de Compiègne).

4 — 5
6 — 7
8 — 9
10 — } Chapiteaux de la galerie du chœur de l'égl. de *Morienval* (Oise).

(1) Les planches des *Etudes archéologiques* (dont presque tous les détails sont inédits), ont été lithographiées sous la direction de M. Em. Woillez et sur ses dessins, *exécutés d'après les monuments.*

N^os 11 — Chapiteau provenant de l'*abbaye de St.-Lucien* (arrondissement de Beauvais).

12—13 } Chapiteaux de l'église de *Lucheux* (Somme).
14 — }

15 — Chapiteaux de *l'abbaye de St.-Lucien*.

16—17 Colonnes et chapiteaux de la nef et du chœur de l'église de *Morienval* précitée.

18—19 De l'église de *Berneuil*, précitée.

20 — Base d'une des colonnes de l'église de *St.-Etienne* (abside), arrond.t de Compiègne.

PLANCHE II.

1 — Plan de l'égl. de *Rhuis*, précitée.

2 — Voûte en cul de four; égl. de *Bitry* (Oise).

3 — Clocher de l'église de *Rhuis*, précitée.

4 — Fenêtre du portail de l'église de *Tracy-le-Val* (Oise).

5 — Fenêtre du chœur de l'église de *St.-Wast-de-Longmont* (Oise).

6 — Voûte basse de la nef de l'égl. de *St.-Etienne*, à *Beauvais*.

7 — Fenêtre de l'abside de l'égl. de *Morienval*, préc.

8 — 9 } Fenêtres du chœur et porte de l'église
10 — } de *Rhuis*, précitée.

11 — Porte de l'église de *Cambronne*, arrondissement de Clermont (Oise).

12—13 Spécimen des *fenêtres* des églises *romanes en général*.

PLANCHE III.

1 — 2 Corniches de l'égl. de *Morienval*, précitée.

Nos 3 — Plate-bande d'un des piliers de la nef de l'église de *Tracy-le-Val*, précitée.

4 — Moulure avec *billettes*, de l'égl. de *Morienval*, précitée.

5 — Moulure avec zig-zag, de l'égl. de *Tracy-le-Val*, précitée.

6 — Moulure avec denticules, de l'église de *St.-Wast-de-Longmont*.

7 — Moulure prismatique, de l'égl. de *Berneuil*, pr.

8 — Id. id. double, de l'église de *Rhuis*, précitée.

9 — Moulure cubique, *à pointes de diamant*; égl. de *St.-Etienne* (arrondt de Compiègne).

10—11 Corniches à damier et ondulées, de l'égl. de *Berneuil* (même arrondissement).

12 — Corniches à zig-zags de l'église de *Morienval*, précitée.

13 — Corniche avec arcatures, de l'église *St.-Etienne de Beauvais*.

14—15 Du portail de l'église de la *Basse-Œuvre*, de la même ville.

16 — Corniche de l'égl. de *Rhuis*, précitée.

17 — Id. à lozanges, de l'égl. de *Berneuil*, (arrondissement de Compiègne.)

18—19 Corniches extérieures de l'égl. de *Morienval*, précitée.

20 — Abside, à l'extérieur; égl, de *St.-Etienne*, (même arrondissement).

21 — Abside, à l'extérieur; égl. de *Coudun* (Oise).

22 — Id. de l'église de *Berneuil*, précitée.

Nos 30 — Corniche extérieure de l'égl. de *Thourotte*, (à l'abside) (même département).

31 — Corniche extérieure de l'égl. de *Bertaucourt* (Somme).

32 — Corniche intérieure de l'égl. de *St.-Germer* (nef et chœur) (Oise).

33 — Corniche intérieure de la porte principale de l'égl. de *Villers-St.-Paul* (même départem^{t})

34 — Corniche extérieure de l'égl. de *Cuise* (Oise).

35 — Id. id. id, de *Laferté-Milon* (Aisne).

PLANCHE V.

1 — Fenêtre extérieure de l'égl. de *Bertaucourt*, pr.

2 — Id. id. id. de *Breteuil* (Oise).

3 — Id. id. id. de *Trie-Château*, (portail) (Oise).

4 — Fenêtre extérieure de l'église de *Coudun* (portail) (Oise).

5 — Fenêtre extérieure de l'égl. de *Chelles* (abside) (frontières du départem^{t} de l'Aisne).

6 — Fenêtre extérieure de l'égl. de *Cambronne*, arrondissement de Clermont.

7 — Porte de l'égl. du *Meige* (Somme).

8 — Tympan à l'abbaye du *Gard* (id.)

9 — Fenêtre du clocher de l'égl. de *Cambronne* précitée.

10 — Porte principale de l'égl. de *St.-Wast-de-Longmont*, précitée.

11 — Fenêtre du clocher de l'égl. de *St.-Leu d'Esserent*, précitée.

Nos 12 — Fenêtre circulaire (rose) de l'égl. de *Coudun*, précitée.

13 — Portail d'entrée de l'égl. de *St.-Leu d'Esserent*, précitée.

14 — Archivolte des arcades du chœur de l'égl. de *St.-Germer*, précitée.

15 — Archivolte d'une des fenêtres, à l'intérieur, du péristyle de l'égl. de *St.-Leu d'Esserent*.

16 — Portail de l'égl. *d'Avrechy* (Oise).

17 — Tympan de la porte de l'église de *Coudun* (Oise).

18 — Archivolte de la fenêtre du portail de l'égl. de *St.-Léger-aux-Bois* (Oise).

PLANCHE VI

1 — Voûte du péristyle de l'église de *St.-Leu d'Esserent* (Oise).

2 — Base des piliers de l'église de *St-Germer* (nef principale) (même département).

3 — Voûte des collatéraux de l'égl. de *St.-Germer*

4 — Disposition des colonnes aux fenêtres de presque toutes les églises romanes du XI.e siècle.

5 — Base des piliers de la grande nef de l'égl. *St.-Etienne* de Beauvais.

6 — Colonne à chevrons brisés de l'égl. de *Tracy-le-Val* (Oise).

7 — 8 Colonnes ciselées de l'égl. de *St.-Wast-de-Longmont* (même département).

9 — Chapiteau et fût d'une des colonnes de la porte de l'égl. de *Trie-le-Château* (frontières de la Normandie).

N°s 10 — Sculptures des rosaces des collatéraux de l'égl. de *St.-Germer* précitée.

11 — Base d'une des colonnes du portail de l'égl. de *Trie-Château*, précitée.

12 — Voûte du chœur de l'égl. de *St.-Germer*.

13 — Chapiteau de l'égl. de *Villers-St.-Paul*, préc.

14—15 Chapiteau du *triforium* de l'égl. de *St-Germer*.

16—17 Id. de l'égl. de *St.-Leu d'Esserent*, pr.

18 — Id. id. de *St.-Germer*, pr. (chœur)

19—20 } Chapiteaux d'un des piliers de l'église
21 — } de *Villeneuve* (arrond[t] de Senlis).

PLANCHE VII.

1 — Clocher de l'égl. de *Chelles* (Oise).

2 — Id. id. de *Tracy-le-Val*, précitée.

3 — Id. id. de *Thourotte*, id.

4 — Id. id. de *Bitry* (Oise).

5 — *Clocher-arcade* de l'église de la *Rue St.-Pierre* (même département).

6 — Moulure zig-zag de l'égl. de *Nesle* (Somme).

7 — Clocher de l'égl. de *St.-Wast-de-Longmont*, précitée.

8 — 9 Moulures du portail de l'église de *St.-Leu d'Esserent*, précitée.

10 — Moul. de l'égl. de *St.-Lazare*, près de Beauvais.

11 — Id. de *Villers-St.-Paul*, précitée.

12 — Moulure du clocher de l'égl. de *St.-Wast-de-Longmont*, précitée, et ornement du portail de l'égl. de *Bulles*, (Oise).

13 — Moul. du portail de l'égl. de *Coudun*, précitée.

N.os 14 — Corniche extérieure du portail de l'église de *Cuise*, précitée.

15 — Corniche extérieure de l'église de *Deslinecourt*. (Oise) (portail).

16 — Archivolte du portail de l'égl. de *Bulles*, pr.

17 — Ornement d'une des corniches de l'égl. de *Tracy-le-Val*, précitée.

18 — Ornement d'une des corniches de l'église d'*Angy* (Oise).

19 — Ornement d'une des voûtes de l'église de *St.-Germer*.

20 — Ornement de l'abside de l'égl. de *Chelles*, pr.

21 — Sculpture d'un des chapiteaux de l'église de *Cambronne*, précitée.

22 — Sculpture d'un des chapiteaux de l'église de *Bury* (Oise).

23 — Rosace à jour du chœur de l'égl. de *St.-Germer*.

24 — Clocher de l'égl. d'*Allonne* (même départem.t)

25 — Sculptures d'une des voûtes de l'égl. de *St.-Germer*.

PLANCHE VIII.— *XII.e siècle.*

1 — Chapiteau de l'égl. de *Noyon* (Oise) (portail latéral).

2 — Chapiteau de l'ancienne *abbaye de St.-Paul-* (Oise), arrondissement de Beauvais.

2 — Chapiteau de l'église de *St.-Leu d'Esserent*, précitée (chœur).

4 — Chapiteau de l'église des *Minimes* à Compiègne (portail).

5 — Chapiteau de l'égl. de *St.-Jean-aux-Bois* (Oise)

N°s 6 — Du transsept nord de l'égl. de *St.-Etienne* de Beauvais.

7 — Fenêtre de l'égl. de *St.-Jean-aux-Bois*, préc.

8 — Cul-de-lampe de la *même église*.

9 — Voûte de la grande nef de l'église de *St.-Etienne* de Beauvais.

10 — Chap. du portail de l'égl. de *St.-Jean-aux-Bois*, précitée.

11 — Sculpture du portail de l'église de *Villeneuve* (arrondissement de Senlis).

12 — Cul-de-lampe de la voûte principale de l'égl. de *St.-Leu d'Esserent*.

13 — Corniche de la même église.

14 — Id. de l'égl. de *Villers-St.-Paul*, préc.

15 — Id. id. des *Minimes*, à Compiègne.

16 — Id. intérieure de l'église de *St.-Leu d'Esserent*.

17 — Plan de l'égl. de *St.-Quentin* (Aisne).

18 — Fenêtres du chœur de l'égl. de *St.-Jean-aux-Bois*, préc.

19 — Plan de la *même église*.

20 — Abside de l'égl. de *Noyon*.

21 — Id. id. de *Notre-Dame du Thil*, près de Beauvais.

22 — Rose du transsept de l'égl. de *St.-Etienne* de Beauvais.

23 — Rose de l'égl. de *Noyon*.

24 — Id. id. de *Laon* (Aisne).

25 — Fenêtre du transsept de l'égl. de *St.-Etienne* précitée.

Nos 26 — Arcade intérieure de la nef de l'église de *St.-Jean-aux-Bois* (Oise).

27 — Partie du clocher de la *même église* (Chœur).

28 — Appareil sculpté d'un des frontons de l'égl. de *St.-Etienne* de Beauvais.

29 — Fenêtre des combles de l'égl. de *St.-Jacques* de Compiègne.

30 — Frise de l'ancienne *abbaye de St.-Paul*, près de Beauvais.

PLANCHE IX.

1 — Arcades intérieures de l'égl. de *Noyon*.

2 — 3 Moulures des voûtes de l'égl. des *Minimes*, de Compiègne.

4 — 5 } Culs-de-lampe de l'égl. et du cloître de
6 — } *St.-Leu d'Esserent* (Oise).

7 — Travées de la nef transversale de l'église de *St.-Jean-aux-Bois*, précitée.

8 — Colonnes *annelées* du chœur de l'église de *Noyon*.

9 — Chapiteau et base des arcades intérieures de l'égl. de *St.-Jean-aux-Bois*, précitée.

10 — Portail de l'église de *Villeneuve* (arrondissement de Senlis).

11 — Portail de l'égl. de *Clermont* (Oise).

12 et 12 bis. — Chap. de l'égl. de *St.-Jacques* et base d'un des piliers de l'égl. de *St.-Antoine* à Compiègne.

13 — Contrefort du porche de l'égl. de *Noyon*.

14 — Tour de la même église.

N°s 15 — Arcade de la nef de l'égl. des *Minimes*, à *Compiègne*.

16 — Porte de l'ancienne abbaye de *St.-Paul*, près de Beauvais.

17 — Clocher de l'égl. de *Villers-St.-Leu* (Oise).

18 — Egl. des *Minimes* (Exemple de *colonnes engagées*).

19 — Sculpture des entrecolonnemens de l'égl. de *Villeneuve*, précitée.

20 — Frises d'une porte latérale de l'égl. de *Noyon*.

21 — Retombée des voûtes de l'égl. de *St.-Leu d'Esserent*, précitée (nef).

22 — Fenêtre du pourtour du chœur de la même église.

23 — Sculptures du portail de l'égl. de *Clermont*, précitée.

PLANCHE X. — *XIII.e et XIV.e siècle.*

1 — Appareil sculpté d'un des portails de la *cathédrale d'Amiens*.

2 — Pyramides ou pinacles du même édifice.

3 — Détails de la chapelle de l'égl. *St.-Germer*, précitée.

4 — Détails d'appareils de construction (*Cathédrale de Beauvais.*)

5 — Détails du grand portail de la *cathédrale d'Amiens*.

6 — Tour de l'église de *Montataire* (Oise).

7 — 8 Porte et galerie de l'égl. de *St.-Germer* (chapelle).

Nos 9—10 Galeries de la *cath. d'Amiens.*

11 — Fûts et base d'un des piliers du *même édifice.*

12 — Galerie du chœur de la *cath. de Beauvais* (intérieur).

13 — Détails de la chapelle de *St.-Germer*, préc.

14 — Colonnes accouplées de la même chapelle.

15—16 Chapiteaux du chœur de la *cath. de Beauvais.*

17—18 Bases de piliers (même cath. et église de *St.-Antoine* de Compiègne.

19 — Galeries trilobées de la *cath. de Beauvais.*

20 — Arcade du chœur de la *même cathédrale.*

21 — Galerie du portail principal de la *cathédrale d'Amiens.*

PLANCHE XI.

1—2 Chapiteaux de l'égl. de *St.-Jacques* à *Compiègne* (collatéraux de la nef).

3 — Chap. d'un des bas-côtés du chœur à la *cathédrale d'Amiens.*

4 — Chap. de l'égl. de *Montataire* (Oise).

5 — Id. id. de *Vignacourt* (Somme).

6—7 } Feuilles *digitées, palmées* et *ternées* en usage
8 — } dans les frises et les corniches au XIII.e siècle

9 — Chapiteau de l'égl. de *St.-Jacques*, précitée.

10—11 Spécimen des ouvertures lobées du XIII.e et du XIV.e siècle (cath. *d'Amiens*).

12 — Plan d'une des travées de la voûte de la cath. de *Beauvais.*

13 — Voûte de la grande nef de la cath. *d'Amiens.*

14 — Id. de l'abside de la cath. de *Beauvais.*

N.os 15 — Feston du grand portail de la cath. *d'Amiens.*

16 — Fronton d'une des arcades de la *Chapelle de St.-Germer* (Oise).

16 (bis) Rosaces de la cath. *d'Amiens.*

17 — Moulure *anguleuse du* XIII.e siècle (cathédrale *d'Amiens*).

18 — Moulure double du XIII.e siècle (cathédrale *d'Amiens.*

19—20 Fenêtres *roses* du portail de la cath. d'*Amiens.*

21 — Moulure d'une des voûtes des bas-côtés du *même édifice.*

22—23 Sculptures du portail latéral du *même édifice.*

24 — Corniche de l'égl. de *Notre-Dame du Thil*, près de *Beauvais.*

25 — Id. id. de *Villers-St.-Paul* (Oise).

26 — Rose de la chapelle de *St.-Germer*, précitée.

27 — Rose de la *cathédrale d'Amiens* (transsept du nord).

28 — Corniche de l'égl. de *Montataire* (chœur) (Oise).

29 — Corniche de la *cath. d'Amiens* (extérieur).

30 — Balustrade intérieure de la chapelle de *St.-Germer.*

31 — Balustrade extérieure du porche de l'église de *Noyon.*

32 — Balustrade extérieure des combles de l'égl. de *Noyon.*

33 — Balustrade extérieure des combles de la *cathédrale de Beauvais.*

34 — Balustrade extérieure de la *cath. d'Amiens*

Nos 35 — Rosace d'un des porches de la *cath. d'Amiens.*

36 — Corniche du chœur de la *cath. de Beauvais.*

37 — Détail de sculpture (moulure fleuronnée) de la *même cathédrale.*

38 — Rosace du portail de la *cath. d'Amiens.*

39 — Crochets ou crosses des frontons du XIII.e et du XIV.e siècle *(cath. d'Amiens.).*

40 — Moulures du cloître de l'égl. de *Noyon.*

PLANCHE XII.

1 — Arcature des galeries intérieures de la *cathédrale d'Amiens* (collatéraux).

2 — Fronton des fenêtres du chœur de la *même cathédrale.*

3 — Détails d'ornementation de la *même cathédrale.*

4 — Fenêtre de l'abside du chœur de la *cathédrale de Beauvais.*

5 — Fenêtre de l'abside du chœur de la *cathédrale d'Amiens.*

6 — 7 Fenêtres inférieures et supérieures de la *cathédrale d'Amiens.*

8 — Fenêtre du chœur de la *cath. de Beauvais.*

9 — Id. de la nef de *St.-Leu d'Esserent* (Oise)

10 — Id. du chœur de l'égl. de *Creil* id.

11 — Fenêtre extérieure de l'église *de Noyon.* (sacristie).

12 — Fenêtre d'un des collatéraux de la nef principale de la *cath. d'Amiens.*

13 — Fenêtre d'un des collatéraux de la *cath. de Beauvais.*

14 — Contreforts de l'abside de la *même cathédrale.*

15 — Couronnement de l'un des contreforts du portail principal de la *cath. d'Amiens.*

16 — Fenêtre de l'abside de l'égl. de *St.-Martin-aux-Bois* (Oise).

17 — Contreforts du chœur de la *cath d'Amiens.*

PLANCHE XIII. — *XV.e siècle et partie du XIV.e*

1 — Voûte d'un des bas-côtés de la nef de la *cath. de Beauvais.*

2 — Chapiteau du portail du nord (*même édifice*).

3 — Id. de la nef de l'égl. de *Roye* (Somme).

4 — Id. d'un des piliers de l'égl. de *St.-Riquier* (Somme).

5 — Voûte de la nef de la *cath. de Senlis* (Oise).

6 — 7 } Corniches et moulures que l'on rencontre le
8 — 9 } plus communément dans toutes les églises du XV.e siècle.

10 — Base d'un des piliers de la nef de la *cathédrale de Beauvais.*

11 — Base d'un des murs extérieurs de l'église de *Marissel* (Oise).

12 — Amortissement du portail de l'église de *Pierrefonds* (Oise).

13 — Specimen des moulures *elliptiques* et *prismatiques* du XV.e siècle.

14 — Rose du portail de l'égl. de *Tilloloy* (Somme).

15 — Id. du grand portail de la *cath. d'Amiens.*

16 — Partie supérieure des piliers de l'église de *St.-Germain* à *Amiens.*

17 — Rose du portail du nord de la *cath. de Beauvais.*

18—19 Arcades de la *cathédrale de Beauvais* (nef et portail).

20 — Galeries du *même édifice.*

21 — Couronnement du fronton du portail nord de la *cath. de Beauvais.*

22 — Festons du portail de l'égl. de *St.-Riquier*, précitée

23 — Tympan du portail de l'égl. de *Marissel* (Oise).

24—25 Arabesques de l'égl. de *St.-Riquier* et de *la cathédrale de Beauvais.*

26 — Arcature simulée de l'égl. de *Rue* (Somme).

27 — Arabesque du chœur de l'égl. de *Méru* (Oise).

28 — Ornement du tympan de l'égl. de *St.-Riquier.*

29—30 Détails de sculpture du portail de la *cathédrale de Beauvais* (côté du sud.)

31 — Ornement de l'égl. de *St.-Remy* à *Amiens.*

32 — Tympan de l'égl. de *Pierrefonds* (Oise).

PLANCHE XIV.

1 — Fenêtre de l'égl. de *St.-Germain à Amiens.*

2 — Id. id. de l'égl. de *St.-Leu* de la même ville.

3 — Fenêtre d'un des collatéraux de la *cath. d'Amiens* (nef).

4 — Fenêtre de l'égl. d'*Esquennoy* (Somme).

5 — Fenêtre d'un des bas-côtés de la nef de l'égl. des *Cordeliers* à *Amiens.*

6 — Fenêtre de l'égl. de *Méru* (Oise).

7 — Id. id. de *St.-Germain à Amiens.*

8 — Id. de la nef transversale de la *cathédrale de Beauvais.*

9 — Partie supérieure de la tour de l'église de *St.-Riquier* (Somme).

10 — Balustrade de la *même église.*

11 — Id. de l'égl. de *Corbie* (portail).

12 — Id. de la *cath. de Beauvais.*

13 — Plan de l'égl. de *St.-Antoine de Compiègne.*

14 — Galerie de la nef de la *cath. de Beauvais.*

15 — Balustrade de la tour de l'égl. de *St.-Leu à Amiens.*

16 — Balustrade de l'égl. de *Chaumont* (Oise).

17 — Détails des portails de *St.-Vulfran d'Abbeville* et de la *cath. de Beauvais.*

18—19
20—21
22—23
24—25 — *Specimen* des formes caractéristiques des arcades pendant le XV.e siècle et la première moitié du XVI.e siècle, dans les églises de Picardie.

26 — Contrefort de l'abside de l'égl. de *St.-Antoine* à *Compiègne.*

27 — Niches de la *cath. de Beauvais.*

28—29 Détails des égl. de *St.-Riquier* et de *St.-Vulfran d'Abbeville* (Somme).

30 — Clocheton de la partie supérieure de la *cathédrale de Beauvais.*

31 — Niche du portail de l'égl. de *Tilloloy* (Somme).

TABLE DES MATIÈRES.

Page.

Rapport du secrétaire-perpétuel M. J. Garnier, sur les travaux de la Société pendant l'année 1841—1842 5

Rapport sur l'accroissement du musée de la Société des Antiquaires de Picardie, depuis le 12 juillet 1840 jusqu'au 24 juillet 1842, par M. Ch. Dufour, membre résidant. 39

Rapport à M. le Préfet du département de la Somme, sur l'état actuel du portail de la Vierge-Dorée de la cathédrale d'Amiens à restaurer et sur les restaurations à faire, en réponse à sa lettre du 29 avril 1843, par MM. les abbés Jourdain et Duval, rapporteurs, membres résidants . . 59

Page.

Seconde étude sur les tombeaux des anciens, par M. Ernest Breton, membre correspondant . . 137

Notice sur quelques circonstances de la vie de St. Geoffroy, et sur l'époque de sa mort, par M. Guérard, membre résidant. 147

Rapport sur le concours de 1842, par M. le docteur Rigollot 203

Etudes archéologiques sur les monuments religieux de la Picardie, et particulièrement sur les caractères architectoniques qui doivent servir à faire distinguer ces monuments, du v.e au milieu du xvi.e siècle, par M. Em. Woillez, membre résidant. (Mémoire couronné en 1842). 213

Recherches sur le style et l'ornementation des portes d'église, par M. Danjou, membre-titulaire non-résidant 496

Composition de la Société des Antiquaires de Picardie, au 31 décembre 1842. 483

Liste des Sociétés correspondantes 497

Table des planches. 499

FIN.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

ERRATA.
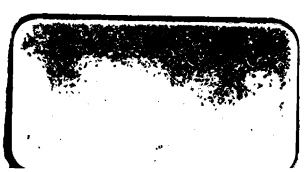
PAGES.	LIGNES.				
232	10	*au lieu de*	quelques.	*lisez :*	plusieurs.
288	27	—	Pl. IV.	—	Pl. VI.
379	31	—	N^{os} 12 et 14.	—	N^{os} 11 et 14.
382	32	—	Pl. de ce mém.	—	Pl. XI de ce mém.
385	26	—	Eglise de Clermont.	—	Eglise de St.-Germer.
—	—	—	N.° 27.	—	N.° 7.
388	23	—	N.° 10.	—	N.° 10 (*bis*).
392	23 et 25	—	(4) (5).	—	(1) (2).
—	30 et 31	—	(1) (2).	—	(3) (4).
394	25	—	Pl. X.	—	Pl. XI.
395	28	—	N.° 16.	—	N.° 16 (*bis*).
454	24	—	(3).	—	(1).
—	26	—	(1).	—	(2).
455	2	*supprimez*	(1).		
—	3	*au lieu de*	(2).	*lisez :*	(1).
—	3	*après le mot*	Somme	*ajoutez*	(2).
—	24	*au lieu de*	(3).	*lisez :*	(1).
—	30	—	(4).	—	(3).